

ARY
f California
INE

HISTOIRE ANCIENNE

DE

L'AFRIQUE DU NORD

LIBRAIRIE HACHETTE

HISTOIRE ANCIENNE DE L'AFRIQUE DU NORD

PAR **M. STÉPHANE GSELL**

VOLUMES EN VENTE :

I. — *Les Conditions du développement historique. Les Temps primitifs. La Colonisation phénicienne et l'Empire de Carthage.*

II. — *L'État carthaginois.*

III. — *Histoire militaire des Carthaginois.*

Ces volumes ont obtenu le Grand Prix Broquette-Gonin, à l'Académie Française (1919).

IV. — *La Civilisation carthaginoise.*

V. — *Les Royaumes indigènes. Organisation sociale, politique et économique.*

VI. — *Les Royaumes indigènes. Vie matérielle, intellectuelle et morale.*

EN PRÉPARATION :

VII. — *La République romaine et les rois indigènes.*

VIII. — *Jules César et l'Afrique. Fin des royaumes indigènes.*

8642. — Coulommiers. Imp. PAUL BRODARD. — 10-27.

STÉPHANE GSELL
MEMBRE DE L'INSTITUT
PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

HISTOIRE ANCIENNE
DE
L'AFRIQUE DU NORD

TOME VI

LES ROYAUMES INDIGÈNES
VIE MATÉRIELLE, INTELLECTUELLE ET MORALE

LIBRAIRIE HACHETTE
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS
1927

HISTOIRE ANCIENNE

DE

L'AFRIQUE DU NORD

— VI —

LIVRE PREMIER

VIE MATÉRIELLE

CHAPITRE PREMIER

NOURRITURE, TENUE DU CORPS, HABILLEMENT

I

Dans l'antiquité, la population de la Berbérie était, dit-on, nombreuse[1] : ce qui tenait à deux causes, une natalité très forte[2] et une longévité exceptionnelle[3]. Les enfants abondaient surtout dans les familles polygames, mais, ailleurs aussi, ils étaient les bienvenus.

Les Africains passaient pour des gens très sains, « les plus

1. Voir t. V, p. 189.
2. *Ibid.*, p. 51.
3. Appien, *Lib.*, 71.

sains de tous les hommes », déclare Hérodote[1]. Et Salluste écrit à son tour[2] : « Race d'hommes au corps sain, agile, résistant à la fatigue; la plupart succombent à la vieillesse, sauf ceux qui périssent par le fer ou par les bêtes, car il est rare que la maladie les emporte. » Il y a là, évidemment, de l'exagération[3]. Les étrangers étaient frappés de la vigueur, de l'endurance des gens qu'ils avaient l'occasion de voir[4]; ils s'étonnaient des cas de longévité qui, les épitaphes de l'époque romaine nous l'apprennent, étaient fréquents dans les temps anciens, comme ils le sont encore aujourd'hui[5]. Ils ne se rendaient pas compte que c'étaient les mieux trempés qui supportaient ainsi une rude existence, et que la mort faisait de très larges ravages parmi les autres. Les soins qu'on donnait aux malades devaient rarement les guérir : la médecine usait sans doute beaucoup plus de procédés magiques que de remèdes, et ceux-ci étaient d'ordinaire absurdes[6]. Aucune autre hygiène que la vie salutaire au grand air[7]. Presque tous les indigènes sont maigres et secs[8]. Leur sobriété[9] n'est pas une vertu volontaire[10] : ils doivent se contenter de mets grossiers[11] et il leur arrive souvent de ne pas manger à leur faim[12].

Il est à croire que, de très bonne heure, des superstitions

1. IV, 187; voir aussi II, 77.
2. *Jug.*, XVII, 6.
3. Exagération en sens contraire dans un écrit hippocratique (*De la maladie sacrée*, 1, édit. Littré, *Hippocrate*, VI, p. 356) : « Je pense que, parmi les Libyens habitant l'intérieur des terres, nul ne se porte bien, vu qu'ils couchent sur des peaux de chèvre, se nourrissent de viande de chèvre, et qu'ils n'ont ni manteau, ni chaussure qui ne vienne de cet animal. »
4. Polybe, III, 79, 5. Appien, *Lib.*, 71.
5. Conf. t. I, p. 174.
6. Voir Hérodote, IV, 187.
7. Appien, *l. c.*
8. Élien, *Nat. anim.*, III, 2.
9. Salluste, *Jug.*, LXXXIX, 8. Strabon, XVII, 3, 15 et 19. Appien, *l. c.*
10. Ceux qui ont assisté à des ripailles chez des Berbères savent ce que leur estomac peut absorber dans ces circonstances rares.
11. Pomponius Méla, I, 41 (à propos des indigènes de l'intérieur) : « Victus asper et munditiis carens. »
12. Appien, *Lib.*, 11.

les ont empêchés de faire usage de tous les aliments qui s'offraient à eux. Nous savons par Hérodote[1] que les Libyens orientaux ne se nourrissaient ni de vache, ni de porc. Peut-être même s'abstenaient-ils de lait de vache[2]. L'interdiction du porc paraît s'être imposée aussi aux Libyens occidentaux[3]. Pour l'espèce sauvage, le sanglier, elle était probablement moins sévère[4]. On ignore à quelle époque remonte l'abstinence, chez quelques groupes, du poisson, de la volaille, des œufs, etc.[5]. Celle de la viande de cheval est générale et a dû toujours l'être.

La recherche des produits végétaux naturels, de certains insectes et d'autres petits animaux resta, longtemps après les âges préhistoriques, une des ressources alimentaires de beaucoup d'Africains. Ils se nourrissaient de racines, d'herbes[6], de fruits d'arbres sauvages, sans doute surtout de glands doux. Les habitants de l'Atlas marocain mangeaient de grandes quantités de raisin[7]. Dans la région des Syrtes, on cueillait les baies d'un arbuste épineux, dont le nom africain, selon Pline l'Ancien, était *celthis*[8] et que les Grecs appelaient λωτός[9]; ils avaient même donné le nom de Lotophages à une peuplade du littoral[10], qui, prétend Hérodote[11], vivait uniquement de ces

1. IV, 186.
2. Voir Synésius, *Lettres*, 148 (cité t. I, p. 222, n. 4).
3. Conf. t. V, p. 178.
4. On trouve des ossements de sanglier dans des stations préhistoriques (t. I, p. 101 et 104) et dans des tombes indigènes (*infra*, p. 219). Il y a encore des Berbères qui mangent du sanglier, malgré la défense de l'Islam : voir, entre autres, A. Bernard, *Le Maroc*, p. 156; van Gennep, *L'état actuel du problème totémique*, p. 230.
5. Van Gennep, *l. c.*, p. 231, 233. Ici, t. I, p. 245, n. 1.
6. Strabon, XVII, 3, 15. Appien, *Lib.*, 11 et 106. Festus, *s. v. Numidas*, édit. Lindsay, p. 178-9. Conf. t. I, p. 218, n. 1.
7. Pausanias, I, 33, 5 (il appelle ces montagnards Αἰξῖται). On dit des Maçmouda, qui, au moyen âge, habitaient le Haut-Atlas : « Ils vivent surtout de raisin frais et sec, et du suc qu'ils en retirent par décoction » (*Kitâb el Istibçâr*, trad. Fagnan, *Rec. de Constantine*, XXXIII, 1899, p. 184).
8. *Hist. nat.*, XIII, 104 : « celthim », à l'accusatif. La forme indigène ne devait pas être celle du nominatif latin.
9. Sur le lotus dont il est question ici, voir Gsell, *Hérodote*, p. 94-96.
10. Voir t. V, p. 83.
11. IV, 177.

fruits[1]. D'après les indications que nous trouvons dans divers auteurs, Hérodote[2], le *Périple* dit de Scylax[3], Théophraste[4], Polybe[5], Strabon[6], Pline[7], le lotus a pu être identifié avec un jujubier sauvage, très répandu en Berbérie; les baies, grosses comme de petites cerises, de couleur roussâtre et d'un goût fade, mûrissent en août-septembre. Le *melilotos*, arbre fruitier qui poussait, dit Strabon[8], dans le pays des Masæsyles (Algérie centrale et occidentale), était vraisemblablement apparenté au *lotos* des Syrtes.

On sait combien les coquilles d'escargots abondent dans les stations préhistoriques, surtout dans celles dont l'industrie rappelle tant l'aurignacien de France[9]. Plus tard, ce furent sans doute les indigènes qui apprirent aux Romains à apprécier les escargots d'Afrique : aux environs de notre ère, ces mollusques étaient l'objet d'un véritable élevage et on les exportait outre-mer[10]. Les lézards[11], peut-être aussi d'autres reptiles[12], n'étaient pas dédaignés. Quand les sauterelles venaient du Sahara, on leur faisait la chasse, autour des Syrtes plus qu'ailleurs[13]. Les Nasamons, peuplade riveraine de la grande

1. Ce qui est inadmissible. Les Machlyes, peuplade voisine, auraient, eux aussi, fait usage de cet aliment, mais moins que les Lotophages : Hérodote, IV, 178. — Artémidore (*apud* Strabon, III, 4, 3, et XVII, 3, 8) indiquait d'autres Lotophages en Afrique, mais en dehors de la Berbérie : ils se seraient étendus depuis la côte de l'Océan (au delà du pays des Maurusiens) jusqu'au-dessus de Cyrène. Le lotos dont ils mangeaient, disait-il, herbe et racine, était une plante, et non un arbuste, comme celui dont les Lotophages des Syrtes mangeaient les fruits.
2. II, 96; IV, 177.
3. § 110, dans *Geogr. Graeci min.*, I, p. 87.
4. *Hist. plant.*, IV, 3.
5. XII, 2.
6. XVII, 3, 17.
7. XIII, 104-6.
8. XVII, 3, 11 : μελίλωτος.
9. T. I, p. 187.
10. Varron, *Rust.*, III, 14, 4. Pline l'Ancien, IX, 173; XXVIII, 211; XXX, 44 et 45; XXXII, 109.
11. Saint Jérôme, *Adv. Jovinian.*, II, 7.
12. Hérodote (IV, 183) mentionne en Libye des gens qui se nourrissent de serpents, de lézards et d'autres reptiles. Mais ce sont des Éthiopiens, qui vivent en plein désert.
13. Dioscoride, II, 52, édit. Wellmann.

Syrte, les séchaient au soleil, dit Hérodote[1], les broyaient et mangeaient cette pâte après l'avoir arrosée de lait[2].

Les ressources végétales furent très largement accrues par la culture. Nous n'avons aucun renseignement sur les légumes. Il est probable que c'était surtout une nourriture de citadins[3] : les potagers créés sous les murs des villes subvenaient à leurs besoins. De même, les vergers, qui ne s'étendaient guère au delà des banlieues urbaines. Cependant la consommation locale ne pouvait suffire à épuiser le produit des olivettes qui entouraient certaines villes, en particulier Leptis la Grande[4], et nous pouvons croire que, pour la cuisine comme pour l'éclairage, des indigènes se procuraient de l'huile. Les dattes que l'on récoltait dans les oasis sahariennes étaient nécessaires aux Éthiopiens qui vivaient en ces lieux; elles ne devaient pas s'exporter beaucoup chez les Libyens. Pourtant, les Nasamons allaient en chercher à Augila, au Sud de la Cyrénaïque[5]. Quant aux oasis du littoral syrtique qui faisaient partie du royaume numide, elles ne fournissaient que des dattes médiocres, peu propres à être vendues au loin[6].

Les céréales avaient une autre importance économique. Elles alimentaient, non seulement ceux qui les récoltaient[7], mais encore les citadins, et aussi beaucoup de nomades[8]. Les textes ne mentionnent que l'orge et le blé[9].

On se contentait peut-être souvent de faire griller les grains[10].

1. IV, 172.
2. Pour l'usage des sauterelles comme aliment en Afrique, voir encore Porphyre, *De abstin. ab esu anim.*, I, 25.
3. Cependant la culture des fèves a peut-être eu une assez grande extension : conf. t. I, p. 168, 236.
4. Voir t. V, p. 200-1 et 203, n. 2.
5. Hérodote, IV, 172 et 182. Conf. t. V, p. 5.
6. T. V, p. 204.
7. Σιτοφάγοι καὶ ἀροτῆρες, « mangeurs de blé et cultivateurs », comme les appelait Hécatée (*Fragm. hist. Graec.*, I, p. 23, n° 305).
8. Voir t. V, p. 198.
9. *Ibid.*, p. 190.
10. Procope (*Bell. Vand.*, II, 6, 13) dit même des indigènes : « Ils ne font pas cuire le froment, l'épeautre, l'orge; ils n'en font ni farine, ni bouillie, mais ils

Mais l'usage de les broyer[1] remonte très haut, et des procédés primitifs se sont conservés chez les Berbères à travers les siècles. Tantôt les grains sont écrasés avec un pilon dans un mortier circulaire, ces deux objets étant en pierre ou en bois[2]. Tantôt on les triture sur une large pierre elliptique, dont la surface est légèrement concave[3], en se servant d'une autre pierre, tenue en main : molette, présentant également une surface plane, ou, plus fréquemment, rouleau. Mais, d'ordinaire, on emploie un petit moulin portatif, de 0 m. 20 à 0 m. 40 de diamètre, formé de deux disques en pierre, superposés : la meule inférieure, fixe, est pourvue d'un axe vertical en métal; on y insère la meule supérieure, qu'une manivelle permet de faire tourner, et qui est percée d'une cheminée où l'on verse les grains; le frottement des deux disques opère la mouture[4]. Ce moulin a été connu autour de la Méditerranée dès une époque fort reculée[5].

mangent le grain à la façon des bêtes. » Cet auteur exagère : lui-même parle un peu plus loin (II, 7, 3) d'une galette de froment qu'une femme indigène avait faite et mise à cuire dans la cendre chaude du foyer, « selon la coutume des Maures ».

1. Souvent, on les soumet préalablement à une chaleur légère, ce qui facilite la mouture : conf. Ringelmann, *C. r. Acad. Inscr.*, 1909, p. 298.

2. Les mortiers en pierre abondent dans les ruines antiques, romaines ou berbères.

3. Des stations néolithiques contiennent déjà de ces pierres, que l'on rencontre aussi en Espagne à la même époque : voir t. I, p. 236. C'est le moulin qui est en usage dans le Sahara depuis fort longtemps et dont les Touareg se servent encore : voir t. I, p. 207, 208; E.-F. Gautier, *Sahara algérien*, p. 130-2 (avec cette remarque qu'en certains lieux, au Sahara comme au Soudan, le gros de la besogne est d'abord fait dans un mortier en bois).

4. On trouve souvent de ces petits moulins dans les ruines antiques : Gsell, p. 74 du *Texte explicatif* de Delamare, *Explor. scientif. de l'Algérie*, *Archéol.*, pl. 75, fig. 2-5. Aux Canaries, les Guanches connaissaient le moulin dont nous parlons. Il est encore en usage dans toute la Berbérie : voir, entre autres, Lindet, *Rev. archéol.*, 1900, I, p. 34; Stuhlmann, *Ein kulturgeschichtl. Ausflug in den Aures*, p. 102; Laoust, *Mots et choses berbères*, p. 43 et suiv.; W. Marçais et Abderrahmân Guiga, *Textes arabes de Takroûna*, I, p. 326-7. — Il est probable que c'est à un moulin de cette sorte que fait allusion Sulpice Sévère (*Dial.*, I, 4, dans Migne, *Patrol. Lat.*, XX, p. 186), quand il nous montre, sur la côte d'Afrique, un vieillard tournant de sa main une meule : « senem ... molam manu vertentem ». Dans Corippus (*Joh.*, V, 432-3), la pierre que porte une femme gétule juchée sur un chameau (« lapisque | Quo Cererem frangit »), pourrait être, soit un de ces moulins, soit plutôt un pilon.

5. Plus tard, peu de temps seulement avant l'ère chrétienne, au Nord des Alpes : Déchelette, *Manuel d'archéol. préhist.*, II, p. 1386.

On obtient par ces moyens une grossière farine, qui est préparée de diverses manières. Par exemple, la *rouina*[1], aliment très répandu chez les pauvres, est une farine d'orge, qu'on sale et qu'on mange sans la mettre au feu[2]; on la mouille simplement avec de l'eau ou du lait, de façon à former une pâte épaisse. Pour confectionner des bouillies, on se sert d'huile, ou de lait et de beurre. Le couscouss, — appelé en arabe *taâm*, « la nourriture » (par excellence), — est le mets favori des Berbères. Il se fait avec de la farine d'orge et, chez les gens aisés, de froment, que l'on roule sous la paume des mains pour l'agglutiner en granules et que l'on cuit à la vapeur d'eau. Il ne semble pas avoir été importé d'Orient, car, vers l'Est, il n'est guère connu au delà de la Tripolitaine[3]. Nous ignorons, du reste, quand il fut inventé : ce n'est certainement pas la bouillie punique, la *puls Punica*, dont Caton l'Ancien nous a transmis la recette[4]. On ne fabriquait sans doute du pain que dans les villes[5]. Mais les indigènes des campagnes faisaient[6] et font encore des galettes, soumises à une cuisson d'ordinaire insuffisante, et que, dans quelques régions, on frotte d'huile.

Pour les pasteurs, le lait de leurs troupeaux, surtout le lait de brebis et de chèvre, était un aliment essentiel[7]. On en faisait des fromages frais ou de conserve[8]. Quant aux bêtes elles-

1. Mot arabe : ce qui ne prouve pas que le mets soit de même origine.

2. Avant de passer au moulin, les grains d'orge ont été légèrement grillés (conf. *supra*, p. 6, n. 1), parfois même cuits à la vapeur.

3. Bertholon et Chantre, *Recherches anthropol. dans la Berbérie orientale*, I, p. 536.

4. Voir t. IV, p. 18.

5. Procope dit que les indigènes n'ont pas de pain : *Bell. Vand.*, II, 6, 13; conf. *ibid.*, 31. Polybe nous montre cependant le vieux roi Masinissa en campagne, mangeant devant sa tente du pain grossier : XXXVI, 16, 2, édit. Büttner-Wobst (*alias* XXXVII, 3); conf. Tite-Live, *Epit. l.* XLVIII (édit. Rossbach, p. 57). Mais ce pouvait bien être de la galette.

6. Procope, *l. c.*, II, 7, 3 (conf. *supra*, p. 5, n. 10).

7. « Les Libyens nomades, dit Hérodote (IV, 186), sont des mangeurs de viande et des buveurs de lait. » Salluste, *Jug.*, LXXXIX, 7. Strabon, XVII, 3, 15. Tite-Live, XXIX, 31, 9. Pomponius Méla, I, 41.

8. Homère, *Odyssée*, IV, 88. Strabon, *l. c.* Je ne connais aucune mention de beurre.

mêmes, on ne les tuait pas volontiers. Elles constituaient un capital, souvent la seule fortune de leurs propriétaires, qui l'épargnaient le plus possible[1]. C'était surtout la chasse, plaisir autant que nécessité, qui procurait la viande dont on se nourrissait[2]; viande des espèces les plus diverses : ainsi, dans certaines tribus, on se régalait de singe[3]. Cependant, les animaux domestiques, moutons, chèvres, bœufs, étaient des victimes offertes dans des sacrifices, qui comportaient, le plus souvent, des repas. Des fêtes, des réceptions d'hôtes devaient être aussi des occasions de festins, où ces animaux figuraient[4]. Et il fallait bien se nourrir de leur chair lorsqu'on n'avait pas autre chose à se mettre sous la dent[5]. Quand, au contraire, par suite d'une chasse heureuse ou dans quelque autre circonstance, on disposait de trop de viande pour la consommer aussitôt, on pouvait, comme le font encore des nomades du Sud, en boucaner une partie, qu'on tenait en réserve et dont on usait ensuite, après l'avoir pilée et arrosée de graisse[6].

Les Carthaginois mangeaient du chien; on prétend même que le roi Darius les invita à renoncer à cette coutume[7]. Ils avaient dû l'emprunter à des Africains. Car il n'est pas vraisemblable qu'ils la leur aient donnée : la cynophagie était pratiquée par les Guanches de la grande Canarie, où l'on n'a cons-

1. Méla, I, 42 : « Gregibus, quia id solum opimum est, quod potest parcitur. » Cela était déjà vrai, semble-t-il, à l'époque néolithique : dans les lieux habités alors, les ossements d'animaux sauvages sont beaucoup plus nombreux que les restes d'animaux domestiques.

2. Voir t. V, p. 169 et 179.

3. Chez les Gyzantes (et peut-être aussi chez les Zauèces), sur la côte orientale de la Tunisie : Hérodote, IV, 194. Il n'en était naturellement pas ainsi chez la peuplade où, selon Diodore de Sicile (XX, 58, 5), le meurtre d'un singe était puni de mort : conf. t. I, p. 245; III, p. 52.

4. Mouton rôti à la broche : Corippus, *Joh.*, III, 167.

5. Corippus, *l. c.*, VIII, 169-170 :

pecuaria tantum
Sunt epulis, nam nulla Ceres.

Voir aussi le texte cité p. 2, n. 3.

6. Conf. El Bekri, *Descr. de l'Afrique septentr.*, trad. de Slane, édit. d'Alger, p. 321.

7. Justin, XIX, 1, 10. Voir t. I, p. 418.

tâté aucune trace punique[1]. Elle a persisté jusqu'à une époque assez rapprochée de nous, ou persiste encore, dans le Sud de la Berbérie et dans quelques oasis sahariennes[2].

Les poules abondent aujourd'hui presque partout[3]; nous n'en avons trouvé aucune mention chez les Numides et les Maures. En général, les Berbères apprécient médiocrement le poisson[4]; les fabriques phéniciennes de salaisons, établies sur la côte, ne devaient guère écouler leurs produits dans les tribus.

Le miel, dont les indigènes sont très friands et qui tenait alors lieu de sucre, ne semble pas avoir été chose rare, du moins dans le Tell[5] Salluste dit[6] que les gens de l'intérieur, n'étant pas toujours sûrs de pouvoir étancher leur soif, ne font pas usage de sel, ni d'autres assaisonnements qui leur irriteraient la gorge. Leurs descendants, au contraire, aiment beaucoup les plats fort épicés.

La plupart des Africains étaient des buveurs d'eau[7]. Ils buvaient aussi le lait de leurs troupeaux, et sans doute, comme aujourd'hui, du lait aigre, plutôt que du lait doux, moins rafraîchissant. Quant au vin, ils ne trouvaient pas souvent l'occasion d'en boire, et d'en abuser[8]. Avec les fruits du lotus on faisait, dans la région des Syrtes et chez les Masæsyles, une

1. Verneau, *Cinq années aux îles Canaries*, p. 43. Cette île fut appelée *Canaria* à cause du grand nombre de chiens de taille énorme qui s'y trouvaient : Pline l'Ancien, VI, 205. — Au Sud de l'Atlas marocain, vivaient des gens appelés *Canarii*. Le passage de Pline qui les mentionne (V, 15) indique qu'ils se nourrissaient *comme* des chiens, et non pas *de* chiens : c'est donc à tort que ce texte a été invoqué en témoignage de la cynophagie des indigènes.

2. Voir ici t. I, p. 418, n. 5; Bertholon et Chantre, *Recherches*, I, p. 537-8; van Gennep, *L'état actuel du probl. totém.*, p. 230.

3. Sauf là où la volaille est frappée d'un interdit alimentaire : voir p. 3.

4. Voir t. V, p. 212.

5. *Ibid.*, p. 204-5.

6. *Jug.*, LXXXIX, 7.

7. Appien, *Lib.*, 11 (conf. *ibid.*, 71 : les Numides boivent peu de vin). Procope, *Bell. Vand.*, II, 6, 13. Corippus (*Joh.*, VIII, 248-9) fait dire à un chef berbère, parlant aux siens :

Memorare Lyaeum
Non opus est : iuvat unda fluens.

8. Voir t. V, p. 202.

liqueur, une sorte de vin sucré, qui ne se conservait que quelques jours[1].

II

Nous n'avons aucune raison de supposer que les ancêtres des Berbères aient pratiqué le rite de la circoncision[2]; les Phéniciens eux-mêmes, qui s'y soumettaient dans leur patrie, y avaient probablement renoncé en Afrique[3].

Comme en Europe, l'usage des peintures corporelles était très ancien dans cette contrée : à l'origine, c'était vraisemblablement un rite, ayant des vertus prophylactiques et purificatrices. Des stations préhistoriques contiennent des molettes ou des galets, offrant des vestiges des matières colorantes qu'ils avaient broyées : ocre rouge et, plus rarement, ocre jaune[4]. On peut admettre que ces couleurs étaient appliquées, non seulement sur des objets mobiliers, mais aussi sur la peau. Nous verrons[5] que, dans ces âges lointains et plus tard encore, jusqu'en des temps rapprochés de notre ère, des cadavres paraissent avoir été peints en rouge : la côte orientale de la Tunisie est une des régions où l'on a trouvé des indices de cette coutume[6]. Des vivants s'y soumettaient aussi. Au ve siècle avant J.-C., des peuplades qui occupaient ce littoral, les Maxyes, les Gyzantes, et peut-être aussi les Zauèces, se peignaient le corps avec du vermillon[7]. Barbouillages auxquels les Libyens renon-

1. Hérodote, IV, 177. *Périple* de Scylax, 110 (*G. G. m.*, I, p. 86 et 87). Théophraste, *Hist. plant.*, IV, 3. Polybe, XII, 2. Pline l'Ancien, XIII, 106. Strabon, XVII, 3, 11 (vin de mélilotos chez les Masæsyles). Méla (I, 41) dit d'une manière générale, en parlant des indigènes de l'intérieur : « Potus est lac sucusque bacarum. »

2. Dans un passage où il indique les peuples qui se font circoncire, Hérodote (II, 104) ne mentionne pas les Libyens. Conf. O. Bates, *The Eastern Libyans*, p. 140.

3. T. IV, p. 188-9.

4. Voir t. I, p. 188, 189, 196; Debruge, *Rec. de Constantine*, LV, 1923-4, p. 66; LVI, 1925, p. 241. Des coquilles pouvaient servir de godets.

5. *Infra*, p. 217.

6. Voir t. IV, p. 453, 454.

7. Hérodote, IV, 191 et 194. Des Éthiopiens avaient la même coutume; ils s'enduisaient de rouge ou de blanc : voir t. I, p. 299 et p. 301, n. 4.

cèrent ensuite, sans doute plus tôt pour les vivants que pour les morts. Après Hérodote, il n'en est fait mention dans aucun texte ancien et ils sont inusités chez les Berbères d'aujourd'hui[1]. On pourrait toutefois se demander si les teintures rituelles au henné, qui se pratiquent dans de nombreuses cérémonies, circoncision, mariage, etc.[2], ne sont pas un souvenir et une atténuation de ces peintures corporelles[3] : un produit végétal aurait remplacé l'ocre.

La coutume de s'orner la peau de dessins a persisté. Dès l'époque préhistorique, les matières colorantes dont on a recueilli des débris ont pu servir aussi bien à tracer des figures isolées qu'à étendre de larges enduits. Ce sont de ces figures qu'offre le corps de certains chefs libyens, représentés sur des monuments égyptiens, au second millénaire[4] : quelques motifs géométriques rudimentaires[5] et le symbole de la déesse Nït.

S'agit-il de simples peintures à fleur de peau? ou bien de tatouages indélébiles, la couleur ayant été introduite sous l'épiderme à l'aide d'une pointe? On ne saurait le dire. Dans la grande Canarie, les Guanches se décoraient de peintures, — et non de tatouages, — imprimées sur la peau avec des cachets en bois ou en terre cuite; les couleurs employées étaient le

1. On a dit souvent que les Touareg se peignent en bleu le visage, les bras et les mains. Mais cette couleur est celle des vêtements et du voile qu'ils portent (dès l'antiquité, on portait au Sahara des vêtements bleus : Silius Italicus, XV, 676). Elle déteint sur leur peau. Des ablutions la feraient disparaître, mais ces gens du désert ne se lavent jamais. — Le fard aux pommettes et aux lèvres, la poudre noire, dite koheul, autour des yeux, le henné aux ongles et aux cheveux sont des ingrédients de toilette, dont les femmes berbères n'ont pas le monopole.

2. Applications de henné aux mains, aux pieds, parfois aussi aux bras, aux jambes et au visage (voir, p. ex., Westermarck, *Les cérémonies du mariage au Maroc*, trad. Arin, p. 85 et suiv., 121 et suiv.).

3. Remarquer pourtant que ces rites du henné se pratiquent, non seulement dans l'Afrique du Nord, mais aussi dans l'Orient musulman, d'où ils ont pu venir.

4. Capart, *Les débuts de l'art en Égypte*, p. 30-31 et fig. 10. Bates, *East. Lib.*, p. 137-140; frontispice; pl. III; fig. 48, à la p. 137.

5. Bates, fig. 52, à la p. 140. Points, traits parallèles, croix, triangles, triangles remplis d'une série de traits parallèles ou de deux séries de traits qui se croisent, losanges pleins, points disposés en losange, chevrons.

rouge, le jaune et le vert; les motifs, des figures géométriques[1]. Au Maroc[2] et dans d'autres pays berbères[3], des femmes se peignent encore en noir des bandes et des filets sur le visage.

On a cru trouver dans le poète byzantin Corippus la mention de figures tracées sur le front de femmes indigènes[4]. Mais cela n'est pas sûr et, même si l'on admet cette interprétation, on ne saurait dire s'il s'agit de dessins superficiels ou de tatouages. Un passage de Cassius Félix, un auteur africain qui vécut au cinquième siècle de notre ère, ne laisse place à aucun doute. Il y est question des marques que montre le visage des femmes chez les Maures (nom qui, alors, désignait tous les indigènes de la Berbérie[5]) : les termes dont Cassius se sert, *stigmata*, *characteres*, les procédés qu'il indique pour faire disparaître ces marques, prouvent que c'étaient de véritables tatouages[6].

De nos jours encore, le tatouage est très répandu dans l'Afrique septentrionale[7], quoiqu'il soit frappé d'une interdiction qu'on attribue au prophète Mahomet. Il est en usage chez

1. Verneau, *Cinq années aux Canaries*, p. 76 et suiv., et dans *Arch. des Missions*, 3e série, XIII (1887), p. 771 et suiv.
2. Doutté, *Merrâkech*, p. 245-6, 314.
3. A l'occasion de fêtes importantes. Voir, p. ex., P. Vermale, *Au Sahara pendant la guerre européenne* (Alger, 1926), p. 213.
4. *Joh.*, VI, 82-84 :

Captivas cernere Mauras
Ire iuvat, celsis inscripta ut fronte camelis
Impavidae sedeant.

Le manuscrit donne « inscripta fronte » (sans *ut*). Petschenig propose de corriger « ut crispa fronte ». Il s'agirait, naturellement, du front des chameaux.
5. Voir t. V, p. 95.
6. Cassius Félix, *De medicina*, 13, édit. Rose : « Stigmata dicuntur characteres nominati, quos militantium manus, vel feminarum Maurarum vultus ostendit. Tolluntur periculose medicamento discoriatorio quod Graeci ecdorion vocant. Est enim causticae et septicae virtutis, id est incensoriae et putrificatoriae. Etc. »
7. De nombreuses observations et figures ont été publiées, mais une étude d'ensemble fait défaut. Voir, entre autres, Bertholon, *Bull. de géogr. histor. du Comité*, 1891, p. 464-9 (Khoumirie); le même, *Archives d'anthropol. criminelle*, XIX, 1904, p. 756-786 (Tunisie); Carton, *Ornementation et stigmates tégumentaires chez les indigènes de l'Afrique du Nord*, dans *Mémoires de la Soc. d'anthropol. de Bruxelles*, XXVIII, 1909, et *Rev. tunis.*, XX, 1913, p. 673-695 (Tunisie); Gobert, *Rev. tunis.*, XVIII, 1911, p. 32-41, et *L'Anthropologie*, XXXIV, 1924, p. 57-90 (Tunisie); Jacquot, *L'Anthropol.*, X, 1899, p. 430-8 (Algérie); Herber, *Rev. de l'hist. des religions*, LXXIII, 1921, p. 69-83, et *L'Anthropol.*, XXXIII, 1923, p. 87-104 (Maroc); Laoust,

des Berbères purs[1], aussi bien que chez des Arabes ou des Berbères arabisés : il n'y a donc pas lieu de croire qu'il s'est propagé depuis les invasions musulmanes[2]; du reste, le texte de Cassius Félix suffirait à réfuter cette opinion.

Parmi les tatouages, certains pourraient avoir un caractère ethnique, être des signes communs à un groupe de population, aux gens qui composent une tribu. Je doute, cependant, que de pareilles marques existent vraiment en Berbérie. Si des dessins sont plus fréquents dans telle ou telle région qu'ailleurs, cela ne prouve pas que les femmes qui les tracent les regardent comme des figures appartenant en propre à leur groupe, servant à en distinguer les individus et aussi à leur assurer une protection spéciale.

Que, d'une manière générale, les tatouages aient, — ou aient eu à l'origine, — une vertu protectrice, c'est ce qui ne paraît pas contestable. Ils sont des « amulettes permanentes »[3], à la fois prophylactiques et curatives, contre maux matériels et influences nuisibles. Leur caractère magique explique pourquoi le Prophète les a proscrits, en les qualifiant d'« écriture du Diable ». Le petit signe en forme de croix que les Berbères tracent si souvent sur le front de leurs enfants est appelé *el ayyacha*[4], « ce qui fait vivre » : témoignage du rôle tutélaire qu'on lui reconnaît encore et qui n'a certainement aucun lien avec le christianisme[5].

Mais, à travers les siècles, la plupart des tatouages sont

Mots et choses berbères, p. 138-142 (Maroc). D'une manière générale, Bertholon et Chantre, *Recherches*, I, p. 478 et suiv.; van Gennep, *Études d'ethnogr. algérienne*, p. 83 et suiv.

1. P. ex., chez les Brâber du Moyen-Atlas.

2. Hypothèse de Doutté, *En tribu*, p. 77. *Contra* : Laoust, *l. c.*, p. 138.

3. Comme les appelle Doutté, *Magie et religion dans l'Afrique du Nord*, p. 150. C'est évidemment le cas pour le symbole de la déesse Nit, que portent des chefs libyens au second millénaire avant J.-C. : *v. supra*, p. 11.

4. Le même nom s'applique à divers bijoux, qui sont des amulettes (conf. *infra*, p. 35, n. 4).

5. Les tatouages que la plupart des femmes portent, dit-on, au pubis, chez les Brâber, gardent sans doute aussi une valeur prophylactique.

devenus des ornements, plus ou moins usités, bien plus dans les campagnes que dans les villes[1], et pour les femmes que pour les hommes. Il y a des populations berbères qui s'en abstiennent, d'autres qui en font un usage très restreint[2], où les hommes laissent cette sorte de parure aux femmes. Sur le visage, les dessins, sobres et simples, occupent le front, fréquemment aussi, pour les femmes, les joues et le menton, parfois le bout du nez. D'autres peuvent être tracés sur les bras, les poignets, les mains, les mollets, les chevilles, les pieds, sur la gorge des femmes; bien plus rarement ailleurs.

Il convient de distinguer, autant qu'il est possible, les tatouages exécutés en tribu par des femmes, avec un répertoire restreint et une seule couleur, le bleu[3], et ceux qui sont des œuvres de professionnels, européens, turcs, tsiganes, etc., travaillant en ville ou faisant des tournées : ces gens ont des prétentions artistiques et usent souvent de motifs modernes, non africains. Quant aux opératrices indigènes, elles admettent parfois quelques nouveautés, mais, d'ordinaire, elles se conforment à de vieilles traditions locales, qui assignent aux diverses parties du corps diverses séries d'images. Comme dans le reste de la décoration berbère, les motifs les plus fréquents sont des figures géométriques très simples : des points, des cercles, des combinaisons rectilinéaires, croix, chevrons, triangles, losanges, peignes. Il se peut que certaines de ces images aient été primitivement empruntées au règne végétal ou au règne animal[4]. Cependant, les femmes mêmes qui les exécutent machinalement et qui les combinent de différentes

1. Sauf dans les bas-fonds des villes, ce qui n'a rien à voir avec les vieilles coutumes berbères.

2. P. ex., à Djerba, au Mzab, à Figuig. Pour des différences à cet égard entre des tribus voisines, dans le Maroc occidental, voir Doutté, *Merrâkech*, p. 246, 313-4. Les nomades, en général, se tatouent plus que les sédentaires.

3. Tirant souvent sur le noir ou sur le vert.

4. Conf. *infra*, p. 70.

manières, n'en savent rien, tant les déformations et les contaminations ont été profondes.

Et, dans tout cela, nous ne trouvons aucun repère chronologique [1]. Sur des tatouages tunisiens, on a voulu reconnaître le signe dit de Tanit [2], symbole punique de la divinité [3]; mais c'est là, sans doute, une illusion [4]. Des étoiles enfermées dans un croissant pourraient aussi faire penser à des emprunts aux Carthaginois; mais elles ne se voient que dans des répertoires de professionnels : elles sont apparemment d'origine turque. En somme, si la haute antiquité de la majeure partie des tatouages berbères n'est guère douteuse, elle ne saurait être démontrée dans l'état actuel de nos connaissances [5].

III

Sur des monuments égyptiens, depuis une époque très lointaine [6], mais surtout dans la deuxième moitié du second millénaire avant J.-C. [7], des Libyens se reconnaissent à une particularité de leur coiffure : ils portent une longue mèche, plus ou moins épaisse, ou bien une natte, qui retombe sur l'épaule, en passant en avant de l'oreille, plus rarement au-dessus ou en arrière. Ces hommes étant représentés de profil,

1. Bertholon (dans *Assoc. franç. pour l'avanc. des sciences*, Tunis, 1896, I, p. 201) a cru à l'origine égéenne de ces tatouages. Mais les arguments qu'il a donnés ne sont nullement convaincants.

2. Vercoutre, *C. r. Acad. Incr.*, 1893, p. 71. Conf. Berger, *Rev. d'assyriol.*, III, p. 37 et suiv.

3. T. IV, p. 377 et suiv.

4. Conf. Bertholon, *l. c.*; Carton, *Rev. tunis.*, XX, 1913, p. 689.

5. On retrouve dans les tatouages actuels les motifs tracés sur la peau de quelques Libyens, que représentent des monuments égyptiens (*v. supra*, p. 11, n. 5). Mais ces motifs sont tellement simples qu'il n'y a pas là une preuve de filiation directe.

6. Bénédite, *C. r. Acad. Inscr.*, 1914, p. 321-2. Moret, *Des clans aux Empires*, p. 201. Etc.

7. Voir, entre autres, Maspero, *Hist. anc. des peuples de l'Orient classique*, II, fig. aux p. 414, 431, 461, 473; Bates, *The Eastern Libyans*, frontispice; pl. I-IV, IX, X, etc.

on ne saurait dire s'ils avaient seulement une mèche ou natte, ou bien deux, pendant l'une à droite, l'autre à gauche; nous pouvons croire que le second cas était fréquent, car des Libyens qui nous montrent leur côté gauche sont pourvus de la mèche, aussi bien que ceux dont nous voyons le côté droit. Parfois, deux mèches pendent du même côté [1].

Chez les Égyptiens, aux temps historiques, la tresse latérale, unique, n'était portée que par les enfants, — et, tout d'abord, par le dieu enfant Harpocrate, — par les princes de la famille royale et certains prêtres d'un rang élevé [2]. C'étaient là, probablement, des survivances d'un usage jadis beaucoup plus répandu, auquel les Libyens orientaux étaient restés plus fidèles que leurs voisins de la vallée du Nil.

Nous n'avons pas, pour l'antiquité, de preuves qu'il ait été adopté chez les Libyens occidentaux. Mais cela est vraisemblable, car, dans cette Berbérie où l'on a pris l'habitude de se raser le crâne [3], nous constatons encore certaines modes capillaires qui rappellent la mèche ou tresse latérale des vieux Africains. Au Maroc, les Zaïane et les Zemmour gardent une longue mèche flottante, les premiers au-dessus d'une oreille, les seconds au-dessus des deux; ceux qui se piquent d'élégance la graissent et la tressent [4]. De nombreux Brâber et Rifains réservent, sur le côté droit de leur tête, au-dessus ou en arrière de l'oreille, soit une touffe ébouriffée, soit une tresse qui retombe jusqu'à l'épaule [5]. Dans d'autres tribus marocaines, les enfants seuls portent la touffe ou la tresse latérale pendante [6]; on la leur

1. Bates, *l. c.*, p. 135; pl. I, fig. 9.
2. Maspero, *l. c.*, I, p. 54, 123-4.
3. Ce que la plupart des Berbères faisaient déjà il y a plus de cinq siècles : Ibn Khaldoun, *Hist. des Berbères*, trad. de Slane, I, p. 168.
4. De Foucauld, *Reconnaissance au Maroc*, p. 44.
5. De Segonzac, *Voyages au Maroc*, p. 48. Quedenfeldt, *Rev. afric.*, XLVI, 1902, p. 112-3. Destaing, *Étude sur le dialecte berbère des Aït Seghrouchen*, p. XLVII.
6. Les dispositions varient : voir, p. ex., Doutté, *Merrâkech*, p. 350-1; Weisgerber, *Les Blancs d'Afrique*, p. 170, 172; Destaing, *l. c.*; Laoust, *Mots et choses berbères*, p. 142-3.

coupe quand ils arrivent vers leur dixième année. Chez beaucoup de Berbères, non seulement au Maroc, mais aussi en Algérie et en Tunisie[1], cet appendice, réduit à une queue mince[2], occupe, non plus le côté, mais le haut du crâne. Bons musulmans, ils prétendent que c'est pour permettre à l'archange Gabriel de les enlever plus commodément au ciel, le jour du Jugement dernier; peut-être ne font-ils que suivre une très vieille mode, attestée dans le voisinage de l'Égypte depuis cinq mille ans.

Au v[e] siècle, Hérodote dit comment certaines peuplades des Syrtes disposaient leurs cheveux. Les Maces réservaient une sorte de crête au sommet de leur crâne et rasaient le reste jusqu'à la peau[3]. Les Machlyes laissaient pousser leur chevelure sur le derrière de la tête, les Auses sur le devant[4]; les Maxyes sur le côté droit, tandis qu'ils rasaient le côté gauche[5]. Des modes analogues persistèrent dans l'Afrique septentrionale et s'y retrouvent encore aujourd'hui. Tertullien[6] nous apprend que certains Numides se rasaient la tête jusqu'à la peau, sauf le haut du crâne : c'était là, sans doute, qu'ils attachaient la queue de cheval qui faisait partie de leur coiffure. Cette crête de cheveux continue à orner le crâne des enfants dans diverses tribus du Maroc[7]. Les Touareg s'en réservent une, depuis le front jusqu'à la nuque, et ils l'arrangent en petites tresses nouées ensemble, le reste de la tête étant rasé[8]. Il y a

1. Voir, entres autres, Bertholon et Chantre, *Recherches*, I, p. 465.
2. Chez les gens de la confrérie des Aïssaoua, c'est, au contraire, une longue tresse.
3. Hérodote, IV, 175. — Un homme, représenté sur une gravure rupestre du Sud oranais, paraît porter une crête au sommet de la tête; par derrière, ses cheveux sont longs : Flamand, *Les pierres écrites*, pl. III et IV.
4. Hérodote, IV, 180.
5. *Id.*, IV, 191.
6. *De pallio*, 4 : « Apud aliquos Numidas etiam equis caesariatos iuxta cutem tonsor et cultri vertex solus immunis. »
7. Doutté, *l. c.*, p. 350. Laoust, *l. c.*, p. 142.
8. Duveyrier, *Les Touareg du Nord*, p. 432. Conf. Gsell, *Hérodote*, p. 163, n. 1.

des Marocains qui ne laissent pousser leurs cheveux que sur la partie postérieure de leur tête, ou bien sur le côté gauche[1].

Les monnaies qui furent frappées en Numidie et en Maurétanie, depuis la fin du IIIe siècle jusqu'aux environs de notre ère, ne montrent pas de ces arrangements bizarres. Ici, les cheveux sont assez courts, non frisés[2]; là, plus longs, tantôt en désordre[3], tantôt tombant dru comme des baguettes[4], tantôt retroussés[5]. Syphax[6] et Masinissa[7] ont des boucles abondantes, mais courtes. La seule disposition remarquable est une sorte de calotte que forment tout autour du crâne des boucles parallèles, spirales qui s'étirent en une seule rangée[8], ou bien se superposent en plusieurs étages. Cette dernière coiffure était celle de Juba Ier[9], dont Cicéron vantait ironiquement la belle chevelure[10].

D'autres textes anciens indiquent que les indigènes portaient souvent de longs cheveux[11] et qu'ils ne se contentaient pas de leur donner des soins de propreté[12]. « Les Maurusiens, dit Strabon[13], montrent leur goût pour la parure par la façon dont ils enroulent leurs cheveux et entretiennent leur barbe, par

1. Tissot, *Géogr. de la prov. rom. d'Afrique*, I, p. 476-7.
2. L. Müller, *Numism. de l'ancienne Afrique*, III, p. 91, nos 3 et 4 (monnaies de Syphax); p. 98, nos 9 et 10 (de Bocchus le Jeune). Müller croit que ces têtes, comme celles qui sont mentionnées ci-après (aux notes 3, 4, 5 et 8), représentent « le peuple ».
3. *Ibid.*, p. 143, n° 214 (attribution incertaine).
4. *Ibid.*, p. 48, nos 60 et 61 (monnaies du roi Mastanesosus?). Voir aussi p. 162, n° 242, et p. 165, nos 246-7 (monnaies de Tamuda et de Lixus, villes de Maurétanie).
5. *Ibid.*, p. 146, nos 224, 228-9 (monnaies de Tingi).
6. *Ibid.*, p. 91, n° 2.
7. *Ibid.*, p. 18, 19, 32. *Bull. archéol. du Comité*, 1891, fig. à la p. 253.
8. Müller, *l. c.*, p. 48, n° 59 (monnaie de Mastanesosus?); p. 52, n° 62 (de Thabraca et de Tuniza?); p. 73, n° 86 (incertaine). Conf. le même, *Supplément*, p. 85.
9. *Ibid.*, III, p. 42, nos 50, 51, 53.
10. *De lege agraria*, II, 22, 59.
11. Virgile, *Énéide*, I, 740 : « crinitus Iopas ». Corippus, *Joh.*, V, 113, et VIII, 193 : « longos... capillos ».
12. Sur la manière dont les femmes se débarrassent de leurs poux chez une peuplade de Libyens orientaux, voir Hérodote, IV, 168.
13. XVII, 3, 7 (d'après Posidonius?).

les bijoux qu'ils portent, par le souci qu'ils ont de se nettoyer les dents et de se tailler les ongles; quand ils se promènent, on les voit rarement se tenir les uns tout près des autres, de peur que quelque heurt ne détruise l'ordonnance de leur chevelure »[1]. Silius Italicus[2] nous présente un chef massyle, dont les cheveux tombent du haut du crâne, en formant des enroulements : courte description qui peut convenir à la coiffure en spirales symétriques. De même, la chevelure tordue qui, selon Martial[3], est un trait caractéristique des Maures.

Cette coiffure en tire-bouchons parallèles et souvent étagés était très vieille chez les indigènes africains. Sur des monuments égyptiens, on la voit combinée avec la longue mèche ou tresse latérale des Libyens[4]. Nous la retrouvons dans la Cyrénaïque grecque, depuis le ve siècle[5]; en particulier sur un bas-relief représentant la Libye personnifiée[6], ce qui prouve sa grande diffusion parmi les autochtones. En Numidie, en Maurétanie et dans le monde romain, on l'attribue volontiers à l'*Africa*[7], et c'est ainsi qu'on coiffe la *Dea Maura*[8], la divinité protectrice de la ville de *Theveste*[9], la personnification d'une nation afri-

1. Conf. ce qu'écrivait, au XIe siècle, El Bekri (*Descr. de l'Afrique septentr.*, trad. de Slane, édit. d'Alger, p. 202), à propos des Ghomara, peuplade du Nord du Maroc : « Les hommes laissent croître leurs cheveux, à l'instar des femmes; ils en font des tresses, dont ils s'entortillent la tête, après les avoir parfumées. »
2. III, 284 : « intortos demissus vertice crines ».
3. VI, 39, 6 : « retorto crine Maurus ».
4. Voir, p. ex., Bates, *l. c.*, frontispice; pl. I et III.
5. Voir les monnaies reproduites dans Müller, *Numism.*, I, p. 25, n° 57; p. 55-56, n°s 238, 241-2, 244; p. 140, n° 366; p. 148, n° 382: p. 155, n° 395. Les noms qu'il donne aux personnages représentés sont très contestables.
6. Trouvé à Cyrène : Studniczka, *Kyrene*, p. 31, fig, 23; *Lexikon der Mythologie* de Roscher, s. v. *Libye*, fig. à la p. 2038. Il faut probablement reconnaître aussi la Libye sur une partie au moins des monnaies mentionnées à la note précédente : conf. *Greek coins in the British Museum*, The Ptolemies, pl. VII, fig. 7-10; pl. XVIII, fig. 4-6; pl. XIX, fig. 4.
7. Monnaies africaines, *apud* Müller, *l. c.*, III, p. 43, n° 58; p. 100, n° 15; p. 101, n° 17; p. 107, n° 71. Bustes : Doublet et Gauckler, *Musée de Constantine*, pl. IX; Babelon et Blanchet, *Bronzes antiques de la Biblioth. Nation.*, p. 262, n° 619; Bienkowski, *De simulacris barbararum gentium*, fig. 96 et 97 (p. 96). Etc.
8. Statue de cette déesse : Demaeght, *Bull. d'Oran*, 1891, pl. à la p. 561; La Blanchère, *Musée d'Oran*, fig. à la p. 36.
9. Médaillon de l'arc de triomphe de Caracalla : *Rec. de Constantine*, VIII, 1864,

caine[1], etc. Au début du second siècle de notre ère, des cavaliers maures figurés sur la colonne Trajane ont les cheveux disposés en spirales étagées[2] : c'est exactement la coiffure que le roi Juba Ier portait un siècle et demi plus tôt. Comme l'attestent les exemples que nous venons de citer, elle était commune aux femmes et aux hommes[3].

Elle n'était, d'ailleurs, nullement propre aux gens de l'Afrique du Nord[4]. Aujourd'hui encore, elle survit chez des populations de l'Afrique orientale et méridionale, Nubiens, Abyssins, Danakils, Zoulous, etc.[5]. Pour les temps anciens, cet arrangement de la chevelure a été constaté en Espagne[6], mais il était surtout en faveur dans les continents africain et asiatique : en Égypte, où l'on avait souvent recours à la perruque pour compliquer plus à l'aise l'échafaudage des boucles en spirale[7]; chez des Éthiopiens[8], du moins chez ceux dont la chevelure s'y prêtait[9]; parfois en Syrie[10]; enfin en Inde[11] : certaines têtes du

pl. XXVI. Voir aussi une tête colossale de Timgad : Ballu et Cagnat, *Musée de Timgad*, p. 12; pl. IV, fig. 2.

1. Parmi les nations représentées au temple d'Hadrien, à Rome : Lucas, *Jahrbuch des arch. Instituts*, XV, 1900, p. 13, n° N, et fig. 14; p. 38-40: Bienkowski, *l. c.*, fig. 74 (p. 78).

2. Cagnat, *L'Armée romaine d'Afrique*, 2e édit., pl. à la p. 268.

3. Aussi est-il quelquefois difficile de reconnaître le sexe de ceux qui portent cette coiffure : p. ex., pour une belle tête d'Herculanum (Collignon, *Hist. de la sculpture grecque*, II, p. 563, fig. 288).

4. On a même cru la retrouver sur une tête d'ivoire sculptée dans le Midi de la France à l'époque paléolithique (S. Reinach, *Répert. de l'art quaternaire*, p. 29). Mais, là, il semble bien qu'il s'agisse d'un capuchon : Verneau, dans *L'Anthropol.*, XXXV, 1925, p. 255.

5. Breuil, *Rev. archéol.*, 1912, I, p. 207-8. C'est, p. ex., la coiffure des Bicharis, que tant de touristes connaissent pour avoir vu à Assouan des gens de cette peuplade.

6. Schulten, *Numantia*, I, p. 47.

7. Voir, p. ex., Maspero, *L'archéol. égyptienne*, fig. 294 (p. 299). Isis et d'autres têtes féminines à l'époque gréco-romaine : p. ex., S. Reinach, *Recueil de têtes antiques*, pl. 272-3. Conf. Lucas, *Jahrbuch*, XV, p. 39.

8. P. ex., Weisberger, *Les Blancs d'Afrique*, fig. 13 (p. 288); Rayet, *Monuments de l'art antique*, II, pl. 58; Babelon et Blanchet, *Catal. des bronzes*, nos 1018 et suiv.; *Jahreshefte des österr. arch. Institutes*, VII, 1904, fig. aux p. 198-9. Conf. Martial, *Spect.*, 3,10 : « tortis crinibus Aethiopes ».

9. Ou qu'on affublait d'une perruque.

10. Coiffure du dieu d'Héliopolis : *Monuments Piot*, XII, pl. VII.

11. Voir, p. ex., *Mél. de l'École de Rome*, VIII, 1888, pl. XII. Conf. Lucas, *l. c.*, p. 40, n. 80.

« Bacchus indien » pourraient presque être prises pour des portraits de Juba le Numide[1].

Un dicton marocain déclare qu'un menton rasé n'est pas un menton berbère[2]. Il y a parfois des gens imberbes parmi les Libyens, — d'âge viril, autant qu'il semble, — que représente l'art égyptien[3]. Mais, en général, ces hommes portent la barbe[4]. Et aussi Masinissa[5], Syphax[6], les guerriers figurés sur des stèles de la grande Kabylie[7], les cavaliers maures qui servirent sous Trajan en Dacie[8]. Le plus souvent, cette barbe est taillée en pointe. Strabon[9] dit avec quel soin les Maurusiens l'entretenaient, comme leurs cheveux[10] : ce que confirment les bas-reliefs de la colonne Trajane, où des Maures ont une barbe bien frisée[11], et les monnaies de Juba Ier, où la barbe royale est disposée en spirales parallèles[12].

1. Une tête découverte à Cherchel est regardée par les uns comme un Juba Ier, par les autres comme un Bacchus indien : Waille, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1895, p. 62-67 et pl. V; Héron de Villefosse, *Musée africain du Louvre*, pl. III, fig. 2.

2. Cité par Laoust, *Mots et choses berbères*, p. 143.

3. Voir, p. ex., Maspero, *Hist.*, II, fig. à la p. 461.

4. Voir un grand nombre d'images du livre de Bates.

5. Müller, *Numism.*, III, p. 18, 19, 32. *Bull. archéol. du Comité*, 1891, fig. à la p. 253.

6. Müller, *l. c.*, p. 91, n° 2. Si Vermina, fils de Syphax, est imberbe, c'est sans doute parce qu'il était très jeune quand la monnaie le représentant (*ibid.*, p. 88, n° 1) fut frappée : voir t. V, p. 125, n. 4. — La tête imberbe représentée sur des monnaies qu'on a attribuées à Hiempsal II n'est très probablement pas un portrait de ce roi : t. V, p. 159, n. 5.

7. Doublet, *Musée d'Alger*, pl. VI. *Bull. de corresp. afric.*, I, 1882-3, pl. à la p. 40. *Bull. archéol. du Comité*, 1901, p. CLIII. *C. r. Acad. Inscr.*, 1910, p. 791, fig. 1; p. 793, fig. 2.

8. Cagnat, *Armée*, pl. à la p. 268.

9. XVII, 3, 7 (conf. *supra*, p. 18).

10. Silius Italicus (III, 275-6) dit, au contraire, des Maces, peuplade syrtique : « squalentia barba | Ora viris ».

11. Dans la mesure où l'état des bas-reliefs permet cette constatation.

12. Müller, III, p. 42, nos 50 et 51. Loin d'imiter son père, Juba II, renonçant aux modes africaines, se fit raser la barbe et couper les cheveux. Voir t. VIII, l. II, ch. II, § II.

IV

Des monuments égyptiens, — les plus récents datent de la fin du second millénaire, — nous montrent des Libyens orientaux, dont les parties génitales sont couvertes et protégées par une trousse, sans doute en cuir[1]. L'étui phallique[2] fut probablement aussi en usage chez les lointains ancêtres des Berbères : il paraît être représenté sur des gravures rupestres du Sud oranais[3]. Pour l'époque historique, nous n'en connaissons aucune mention, aucune image : les Numides et les Maures avaient dû y renoncer.

Une peau de bête constituait un costume sommaire, qui fut porté aussi bien par les Libyens occidentaux[4] que par les voisins de la vallée du Nil[5]. Sur une gravure rupestre de la région de Biskra[6], plusieurs personnages sont vêtus de cette manière; la peau semble être attachée sur l'épaule gauche et, couvrant le haut de la poitrine, être rejetée sur l'autre épaule, pour retomber le long du dos.

Plus tard, des auteurs grecs et latins[7] indiquent que beaucoup d'indigènes avaient gardé cette coutume, commune aux deux sexes. On se servait de dépouilles, soit d'animaux sauvages[8],

1. Voir, p. ex., Maspero, *Hist.*, II, fig. aux p. 414, 473; Bates, *l. c.*, p. 122-6, fig. 17, 19-24; pl. III, IV, IX; Bénédite, *Monum. Piot*, IX, 1902, p. 130 et pl. X.

2. Encore usité en Afrique chez des nègres de la Gambie et de la Guinée. On le retrouve en Océanie (Nouvelles-Hébrides et Nouvelle-Calédonie) et dans l'Amérique du Sud.

3. Flamand, *Les pierres écrites*, p. 306-312, 340; pl. III-IV; peut-être aussi fig. 210 (p. 339) et pl. XXXIV, XXXV (fig. 1).

4. Les racloirs, grattoirs, perçoirs en pierre qu'on recueille dans les stations préhistoriques ont dû servir à préparer des peaux; les poinçons et aiguilles en os, à les coudre, pour en faire des couvertures ou des vêtements (conf. t. I, p. 194).

5. Voir, p. ex., Maspero, *Hist.*, II, p. 430 et 768; fig. à la p. 767.

6. *Rec. de Constantine*, XXXIII, 1899, pl. à la p. 304. Conf. ici, t. I, p. 203.

7. Voir peut-être aussi des monnaies de Syphax : Müller, *Numism.*, III, p. 91, n[os] 3 et 4.

8. Pomponius Méla, I, 41 : (à l'intérieur des terres) « vulgus... bestiarum pecudumque pellibus (velatur) ». Conf. Strabon, XVII, 3, 11.

lions, panthères[1], ours[2], mouflons[3], soit d'animaux domestiques, moutons, surtout chèvres[4]. On les attachait avec une agrafe, dit Strabon[5] : sans doute sur une épaule. Les peaux devaient rester, le plus souvent, garnies de leurs poils ou de leur toison. Mais des vêtements en cuir apprêté sont aussi mentionnés[6]. Hérodote[7] décrit des manteaux de femme, faits d'une peau de chèvre débarrassée de ses poils, bordée de franges et teinte en rouge[8]. Ce qui rappelle le *filali*, cuir de chèvre, teint généralement en cette couleur, et appelé par nous « maroquin », témoignage de son origine africaine.

Des gens qui n'étaient pas trop misérables remplacèrent ces peaux par des tissus de laine. Aux XIVe-XIIe siècles, des chefs, vivant dans la Libye orientale, se couvraient d'un long manteau, attaché soit sur l'épaule gauche, soit sur l'épaule droite, entièrement ouvert par devant et laissant aussi les bras nus. Cette pièce d'étoffe, que portaient également des femmes, était ornée de broderies bigarrées, reproduisant des motifs végétaux[9]; peut-être n'était-elle pas de fabrication libyenne. Il est possible qu'en Berbérie, l'usage du manteau de laine ne se soit intro-

1. Buste du Ier siècle environ de notre ère, représentant un Africain (?), vêtu d'une peau de panthère : Helbig, *Führer durch die off. Samml. in Rom*, 3e édit., II, p. 456, no 1926.
2. Strabon, XVII, 3, 7.
3. Élien, *Nat. anim.*, XIV, 16 (peaux de mouflons portées par les bergers et les artisans en Libye).
4. Écrits hippocratiques, *De la maladie sacrée*, 1 [conf. *supra*, p. 2, n. 3], et *Des maladies*, IV, 56 : édit. Littré, VI, p. 356, et VII, p. 606-8. Apollonius de Rhodes, *Argon.*, IV, 1348-9. Diodore de Sicile, III, 49, 3 (Libyens orientaux). Varron, *Rust.*, II, 11, 11 (Gétules). Silius Italicus, III, 276-7 (Maces, sur les Syrtes) : « humerosque tegunt velamine capri | Saetigero ».
5. XVII, 3, 7.
6. Un tarif de douane africain (*C. I. L.*, VIII, 4 508), du début du IIIe siècle après J.-C., indique, sous le titre *Lex coriaria* : « corium perfectu(m), pilos(um), pelle(m) ovella(m), caprin(am), etc. ».
7. IV, 189. Ailleurs (VII, 71), il dit que les Libyens de l'armée de Xerxès étaient couverts d'un vêtement de cuir (σκευήν... σκυτίνην).
8. Dans une sépulture du Sahara, laquelle datait, au plus tôt, du IVe siècle après J.-C., une femme de race berbère portait un vêtement en cuir rouge, avec des franges et autres ornements : voir *C. r. Acad. Inscr.*, 1925, p. 338. Les vêtements en cuir sont encore usités chez les Touareg.
9. Pour ces manteaux, voir Bates, *l. c.*, frontispice; pl. III et X; fig. 10-12.

duit qu'à une époque plus récente. En tout cas, un certain nombre d'indigènes l'avaient adopté au temps des guerres puniques, bien que l'habillement fût resté fort simple, même chez les gens de haute condition [1]. On voit un manteau sur le dos d'un cavalier que représente une monnaie de Syphax [2] : c'est une sorte de chlamyde, qui flotte au vent. « A l'intérieur des terres, écrit Pomponius Méla [3] (qui se sert d'un auteur antérieur à notre ère), les hommes du commun se couvrent de peaux d'animaux sauvages ou domestiques, mais les chefs portent des manteaux » (Méla emploie ici le terme *sagum*, dont nous avons fait *saie*). Au VIe siècle après J.-C., ce vêtement était beaucoup plus répandu [4]. Quelle que soit la saison, lisons-nous dans Procope [5], les indigènes portent un épais manteau. Et un poète du même temps, Corippus [6], parle de la couverture rugueuse (*horrida stragula*), dont les Maures s'enveloppent.

Ces manteaux devaient avoir pour caractères communs d'être en laine [7] et de consister en une pièce conservant la forme rectangulaire que lui avait donnée le métier à tisser : étoffe jetée autour du corps et ne comportant pas de manches [8].

Mais il y avait évidemment une certaine variété de dispositions et de qualités, selon les pays et selon les rangs sociaux. Une inscription latine, tarif douanier du temps de Septime Sévère, indique divers manteaux africains, entre autres des

1. Voir Polybe, XXXVIII, 7, 4, édit. Büttner-Wobst (*alias* XXXIX, 1).
2. Müller, *Numism.*, III, p. 90-91, n° 2.
3. I, 41.
4. Dès le milieu du Ier siècle de notre ère, des pâtres gétules étaient vêtus d'un *sagum* : Pline l'Ancien, VIII, 54. *Sagari(i)* (marchands de saies), dans une inscription de Thuburbo Majus : Cagnat et Merlin, *Inscr. lat. d'Afrique*, 243. Mention de saies africaines dans l'édit de Dioclétien : *C. I. L.*, III, p. 1943 (19, 61).
5. *Bell. Vand.*, II, 6, 12. Il se sert du mot τριβώνιον.
6. *Joh.*, II, 134-5, 181.
7. Ou peut-être, mais bien plus rarement, en poil de chèvre.
8. La *djellâba*, ce paletot-sac, à larges et courtes manches et à capuchon, qui se porte dans le Nord du Maroc, n'est sans doute pas très ancienne. De même, un vêtement presque semblable, la *qachabîa*, portée çà et là en Algérie et en Tunisie.

lodices (couvertures), et des *saga purpur(e)a* (saies de pourpre)[1]. Ces saies de pourpre étaient alors une marchandise courante. On mentionne, pour des temps antérieurs, des manteaux de pourpre qui étaient des vêtements royaux, insignes du commandement suprême ou costumes de luxe[2]. Dans les premiers siècles de notre ère et jusqu'à l'époque byzantine, l'investiture donnée aux chefs indigènes comportait la remise d'un manteau blanc, attaché, dit Procope[3], sur l'épaule droite par une fibule d'or, à la façon d'une chlamyde thessalienne.

C'était là un vêtement d'apparat. Mais le mode d'attache des saies ordinaires était vraisemblablement le même[4] : il avait l'avantage de laisser le bras droit entièrement libre. Le *sagum* des soldats romains se fixait aussi de cette manière. Au contraire, la saie noire des Espagnols s'attachait au haut de la poitrine[5] et couvrait, par conséquent, les deux épaules[6].

De même, aujourd'hui, le *selham* ou *bernous*, le burnous des indigènes de l'Afrique du Nord, avec cette différence que la saie espagnole était maintenue à l'aide d'une fibule mobile, tandis que le burnous a pour attache une couture. Cet ample manteau de laine blanche ou, plus rarement, de couleur, dont un pan se rejette sur une épaule et qui est pourvu d'un capuchon, était-il déjà porté chez les Berbères aux environs de l'ère chrétienne? On l'ignore. L'étymologie qui tire le mot *bernous* du latin *birrus* (ou *burrus*) paraît fort admissible, mais

1. *C. I. L.*, VIII, 4 508 : « Lex vestis peregrinae : ... lodicem..., sagum purpurium..., cetera vestis Afra.... »
2. T. V, p. 128.
3. *Bell. Vand.*, I, 25, 7.
4. C'est ainsi qu'est attaché le manteau d'une nation africaine, représentée sur un bas-relief du temple d'Hadrien, à Rome : Lucas, *Jahrbuch des arch. Instituts*, XV, 1900, p. 13, n° N, et fig. 14.
5. Schulten, *Numantia*, I, p. 187.
6. Du reste, il suffisait de tirer le manteau pour changer la place de l'attache : soit sur l'épaule, ce qui dégageait un des bras; soit au haut de la poitrine, ce qui protégeait mieux du froid et de la pluie. Bien des gens devaient disposer leur saie tantôt d'une manière, tantôt de l'autre; il en était de même pour la chlamyde grecque.

cela ne prouve pas nécessairement que la chose ait été d'importation latine. Le manteau appelé *birrus*, qui, sous l'Empire romain, fut en usage dans les provinces africaines[1], comme ailleurs, était, du moins à l'origine, de couleur rousse, car son nom vient du grec πυρρός, « roux ». Nous ne savons pas s'il en fut d'abord de même du burnous[2] : il y a quatre siècles, le terme *bernous* était réservé aux manteaux noirs des Juifs[3].

Il y avait sans doute dans l'antiquité des manteaux qui se portaient sans aucune attache, retenus sous une aisselle et, après avoir enveloppé étroitement le corps, rejetés sur une épaule[4]. A ces vêtements, auraient bien convenu les termes *lodix* et *stragula*, employés dans des textes africains[5] : couverture qui, dit Corippus[6], pendait en serrant les membres et en tombant des épaules.

La peau de bête, ou le manteau, pouvait, tantôt constituer l'unique vêtement, tantôt être un vêtement de dessus. Les Libyens que représentent des monuments égyptiens ne portent sous leur manteau que l'étui phallique[7], ou bien un pagne (qui fait partie du costume féminin comme du costume masculin)[8]; les Romains, eux aussi, avant d'adopter la tunique, se contentèrent longtemps d'un caleçon sous leur toge[9]. En

1. Édit de Dioclétien, 19, 42 (*C. I. L.*, III, p. 1943). Saint Augustin, *Sermons*, CLXI, 10; CCCLVI, 13; *Enarr. in psalm. CXXX*, 10. Etc.

2. Serait-ce le « sagum purpurium » du tarif douanier (*supra*, p. 25, n. 1)??

3. Massignon, *Le Maroc d'après Léon l'Africain* (Alger, 1906), p. 122. Deux siècles plus tôt, le burnous noir était très répandu chez les Berbères : Ibn Khaldoun, *Hist.*, trad. de Slane, I, p. 168.

4. Cette disposition, commune aux deux sexes, se constate sur des stèles africaines de l'époque romaine. Mais il n'est pas certain que les personnages représentés portent des costumes proprement indigènes.

5. *Supra*, p. 24 et 25.

6. *Joh.*, II, 134-5 :

> Horrida substrictis dependens stragula membris
> Ex umeris demissa iacet.

7. Voir, p. ex., Bates, *l. c.*, pl. III.

8. Bates, frontispice.

9. Marquardt, *Privatleben der Römer*, 2e édit., II, p. 550.

Afrique, le climat n'exigeait pas la peau de bête ou le manteau durant toute l'année. D'ordinaire, les hommes et femmes figurés sur les gravures rupestres en sont dépourvus. Autant que la grossièreté des images permet d'en juger, ils se montrent complètement nus, ou bien ils portent un costume fort léger : une ceinture[1], un pagne, attaché autour des hanches[2], ou qui, parfois, semble remonter jusque sous les aisselles[3], ou même, peut-être, une courte tunique[4].

L'usage de la tunique s'était généralisé dans les temps qui précédèrent notre ère. Hérodote[5] indique que les Libyennes avaient, sous leur manteau de cuir, un autre vêtement. Des monnaies de Syphax nous montrent un cavalier portant une tunique sous une peau de bête, ou sous un manteau[6]. Ce que confirment des témoignages plus récents[7]. Naturellement, la tunique pouvait paraître suffisante, soit à la maison, soit même au dehors, quand la température ou les occupations auxquelles on se livrait eussent rendu un vêtement de dessus inutile ou gênant. Les cavaliers maures que la colonne Trajane représente exécutant une charge, ne portent qu'une tunique[8].

1. Flamand, *Les pierres écrites*, pl. XI-XII, XXIX-XXX, XXXI-XXXII, XXXVI-XXXVII.
2. *Ibid.*, pl. XXXVIII-XL.
3. *Ibid.*, p. 305; pl. III-IV et XLI-XLII.
4. Gravure de la région de Biskra : *Rec. de Constantine*, XXXIII, 1899, pl. à la p. 304, et XXXVIII, 1904, pl. à la p. 167; *Bull. de géogr. histor. du Comité*, 1903, p. 506, fig. 7.
5. IV, 189.
6. Müller, *Numism.*, III, p. 90-91, n°s 2-4.
7. Strabon, XVII, 3, 7. Plutarque, *Marius*, 12 (χιτωνίσκος porté par Jugurtha au triomphe de Marius). Procope, *Bell. Vand.*, II, 6, 12 : les Maures portent en toute saison une tunique grossière (χιτῶνα τραχύν). Corippus, *Joh.*, II, 130; VIII, 189-190. A ces textes, on pourrait joindre de nombreuses stèles de l'époque romaine. Mais il est difficile de dire si ces ex-voto, exécutés dans des lieux plus ou moins latinisés, représentent des gens qui avaient gardé fidèlement le costume indigène. Même plus tôt, des personnages importants pouvaient s'habiller parfois de vêtements étrangers; des tuniques de pourpre brodées furent offertes, dit-on, par les Romains à Syphax et à Masinissa, en même temps que des toges et des manteaux de luxe : Tite-Live, XXVII, 4, 8; XXX, 15, 11; XXX, 17, 13; XXXI, 11, 12.
8. Cagnat, *Armée*, 2e édit., pl. à la p. 268.

Comme les manteaux, les tuniques devaient être en laine, matière qu'on pouvait se procurer facilement partout et qui a toujours prédominé dans le costume berbère[1]; nous n'avons pas de preuves de la culture du lin par les Numides et les Maures.

Elles étaient larges, mais courtes, ne tombant pas plus bas que les cuisses. Elles n'avaient point de manches[2]. Il n'est pas vraisemblable qu'elles aient été d'un type uniforme[3]. Celles qu'on voit sur la colonne Trajane paraissent être faites de deux pièces, l'une pour le dos, l'autre pour la poitrine, cousues dans leur partie inférieure, au-dessous de chaque aisselle (qui restait très dégagée), réunies sur l'épaule droite, probablement par une fibule[4]; il en était sans doute de même sur l'autre épaule[5], que ces images ne montrent pas. Le vêtement se passait par la tête, comme une chemise.

Plusieurs textes indiquent qu'il se portait sans ceinture[6]. Les monnaies de Syphax et la colonne Trajane prouvent, cependant, qu'il n'en était pas toujours ainsi[7]. Elles représentent des tuniques serrées à la taille par une corde ou une courroie[8]; sur la colonne Trajane, l'étoffe bouffe au-dessus de ce lien,

1. Conf. Ibn Khaldoun, *Hist.*, trad. fr., I, p. 168. Les vêtements de laine sont recommandés par l'Islam, mais les Berbères n'ont pas attendu ce précepte pour en faire usage.

2. Colonne Trajane. Corippus, *Joh.*, II, 130-2 :

> Nec tunicae manicis ornant sua brachia Mauri,
> Insita non ullis stringuntur cingula bullis,
> Discinctique....

Ibid., VIII, 189 : « nudis de more lacertis ».

3. Il y a des tuniques de formes diverses sur les stèles de l'époque romaine. Elles sont parfois munies de manches courtes.

4. En détachant cette fibule, on pouvait découvrir complètement l'épaule, comme si l'on eût porté une exomide grecque.

5. A moins qu'il n'y ait eu là une couture.

6. Strabon, XVII, 3, 7. Corippus, *Joh.*, II, 131 (voir *supra*, note 2). Virgile, *Énéide*, VIII, 724 : « discinctos... Afros ». Tite-Live, XXXV, 11, 7 : « discinctus... eques ». Silius Italicus, II, 56 : « discinctos... Libyas ».

7. De même, les Carthaginois portaient leur tunique avec ou sans ceinture : voir t. IV, p. 185.

8. Le port de la ceinture se justifiait surtout pour des cavaliers allant contre le vent à une allure très rapide.

dans lequel a été rentré, au moins d'un côté, le bas du vêtement, de manière à dégager la cuisse. Strabon[1] dit que les tuniques des Maures offraient une large bande. Elle se distinguait évidemment par sa couleur; nous ignorons comment elle était disposée : peut-être verticalement, sur le devant[2]. Au VIe siècle, des indigènes avaient des tuniques rouges, rehaussées de diverses couleurs[3], sans doute de broderies bigarrées. C'était une tunique blanche, ornée de broderies, que les chefs recevaient, avec d'autres insignes, lors de leur investiture, aux temps où Rome, les Vandales, les empereurs de Constantinople étaient maîtres de l'Afrique[4].

La tunique des Numides et des Maures peut être comparée à la *gandoura*, chemise sans manches[5], en laine ou en coton, que beaucoup de leurs descendants portent aujourd'hui. Mais nous n'avons trouvé aucune mention certaine du *haïk*[6], qui est également très répandu en Berbérie[7] (on l'appelle souvent *ksâ*, c'est-à-dire le vêtement par excellence) : pièce d'étoffe rectangulaire en laine, sans couture, longue de 3 m. 50 à 4 mètres, large de 1 mètre à 1 m. 30, qui, appliquée généralement sur la peau même, se drape en faisant deux fois le tour du corps, en enveloppant d'ordinaire aussi la tête, et qui se maintient sans attache, comme l'*himation* des Grecs et la toge des Romains. L'origine du haïk et la date de son adoption par les Berbères restent donc indéterminées.

Nous ne savons rien sur la tunique, — ou la robe, — des femmes libyennes. Mais il est probable que deux dispositions

1. XVII, 3, 7 : πλατύσημοι χιτῶνες.
2. Conf. peut-être une stèle de l'époque romaine : Doublet, *Musée d'Alger*, pl. IV, fig. 4. Pour les Phéniciens, voir t. IV, p. 185, n. 7.
3. Corippus, *Joh.*, VIII, 190 :

Purpura picta dabat vario permista colore.

4. Procope, *Bell. Vand.*, I, 25, 7.
5. Ouverte sur le devant. On ne voit pas qu'il en ait été ainsi de la tunique.
6. On pourrait être tenté de reconnaître un haïk dans le vêtement appelé *lodix*, ou *stragula* (*v. supra*, p. 26), couverture qui enserrait le corps.
7. Sur le haïk, voir surtout Doutté, *Merrâkech*, p. 248 et suiv.

usitées de nos jours dans de nombreuses tribus [1] remontent à des temps lointains : on les retrouve chez d'autres peuples de l'antiquité, en particulier chez les Grecs [2]. Tantôt c'est une pièce d'étoffe unique, rectangulaire, le plus souvent teinte en bleu ou en rouge, qui se replie verticalement le long d'un des côtés du corps, avec une fente en haut pour le passage du bras, tandis que, le long de l'autre côté, les deux bords vont se rejoindre, mais sans être cousus ensemble; des fibules fixent ce vêtement sur les épaules, les bras restant nus; une ceinture, corde, courroie, ruban de laine, le serre et maintient, sur le côté ouvert, la cohésion des deux bords, du moins à la hauteur des hanches : car, quand le corps se présente de profil, et surtout dans le mouvement de la marche, le flanc et la cuisse se montrent à nu, plus ou moins largement.

Tantôt, — le cas est plus fréquent, — le costume se compose de deux pièces rectangulaires, l'une placée devant, l'autre derrière. En haut, celle-ci entoure la nuque; ses deux bouts, passant sur les épaules et sur le haut des bras, viennent retomber sur la pièce antérieure vers la naissance des seins : c'est là que les deux pièces sont attachées par des fibules, à droite et à gauche. Souvent, la pièce antérieure est plus longue que la taille de la femme ne l'exigerait; la partie supérieure est repliée et rabattue sur la poitrine, comme dans le *péplos* dorien. Une ceinture serre aux hanches les deux pièces [3], qui, fréquemment, bouffent au-dessus. Le vêtement ne tombe pas jusqu'aux pieds; d'ordinaire, il s'arrête à mi-jambes. Aujourd'hui, ce sont des cotonnades, plus que des lainages, qu'on emploie pour la fabrication des robes : il va sans dire que la substitution est relativement récente.

1. Conf. Bertholon, *Bull. de géogr. histor.*, 1891, p. 470; le même, *L'Anthropol.*, VIII, 1897, p. 570; Stuhlmann, *Ein kulturgeschichtl. Ausflug in den Aures*, p. 63-64.

2. Ainsi, la Libye représentée sur un bas-relief de Cyrène (*v. supra*, p. 19, n. 6) porte un costume grec, qu'on retrouve aujourd'hui sur des femmes berbères.

3. En principe, ces deux pièces ne devaient pas être réunies par des coutures, et il en est souvent encore ainsi.

Au Maroc, dans les campagnes, la plupart des hommes gardent la tête nue. En Tunisie et en Algérie, l'usage d'une coiffure est de rigueur. Mais il n'est pas très ancien : ainsi, les Kabyles, qui, maintenant, portent tous une chéchia, — du moins dans leur pays, — ne se couvraient pas la tête au temps de la conquête française. Il y a cinq siècles, l'historien Ibn Khaldoun disait des Berbères [1] : « Ils vont, en général, tête nue. » Telle était aussi la coutume de leurs ancêtres, comme l'attestent quelques images, entre autres les monnaies de Syphax, des stèles trouvées en Kabylie, les bas-reliefs de la colonne Trajane représentant des Maures. « Ni la pluie, ni le froid, écrit Cicéron [2], ne pouvaient décider Masinissa à se couvrir la tête. »

Sur des gravures rupestres du Sud oranais, des gens paraissent être coiffés d'une couronne de plumes [3]; un autre personnage est orné, semble-t-il, de deux plumes dressées [4]. Les monuments égyptiens nous montrent fréquemment des chefs libyens qui portent, piquées dans leur chevelure, deux plumes d'autruche (parfois une seule, ou bien trois) [5] : insigne de leur dignité. Cette parure se maintint fort longtemps. Au témoignage de Dion Chrysostome [6], les Nasamons dressaient des plumes sur leur tête; mode que leur avaient sans doute empruntée les Garamantes, qui vivaient en plein désert, au Sud-Ouest du pays des Nasamons : Tertullien [7] fait allusion aux plumes auxquelles on les reconnaissait. Au VIe siècle, Corippus qualifie de *pinnatus* (« emplumé ») plus d'un chef

1. *Hist.*, trad. franç., I, p. 168.
2. *De senectute*, 10, 34. Conf. Valère-Maxime, VIII, 13, *ext.*, 1.
3. Flamand, *Les pierres écrites*, pl. XXXI, XXXII (fig. 5), XLI-XLII, et p. 324. Conf. ici, t. I, p. 201.
4. Flamand, *l. c.*, p. 322, 323-4; pl. V et VII.
5. Maspero, *Hist.*, II, p. 430, 768. Bates, *The Eastern Libyans*, p. 129-130; fig. 12, 35, 49; pl. III, IX; etc.
6. *Orat.*, LXXII (t. II, p. 246, édit. Dindorf). Conf. Eustathe (qui cite Dion), dans son commentaire de Denys le Périégète, v. 209 (*Geogr. Gr. min.*, II, p. 253).
7. *De virgin. veland.*, 10 : « pennas Garamantum ».

berbère[1], et il marque nettement qu'il s'agit d'un insigne, distinguant du menu peuple les gens de qualité[2]. On ne sait, du reste, si cet insigne était constitué par une ou deux plumes dressées, ou par un panache abondant; si même c'étaient vraiment des plumes d'oiseau[3], et non des imitations : des Sardes, quelques siècles plus tôt, portaient des plumes en or et en argent, dont quelques-unes se sont retrouvées dans des sépultures[4].

Au temps de Corippus, certains indigènes, renonçant à aller tête nue, avaient adopté une coiffure que ce poète appelle *palla*[5] : c'était une pièce d'étoffe en lin, qui couvrait et serrait la tête, en s'entortillant[6], et qu'un nœud solide maintenait. Ce qui ne nous permet pas de dire en quoi elle consistait exactement, si elle était disposée comme un turban, si l'attache était formée d'une corde indépendante de l'étoffe et enroulée autour d'elle, ou bien si c'était un nœud de cette étoffe, fait soit sous le menton[7], soit ailleurs.

D'autres indigènes portaient des bonnets : sur un bas-relief d'assez basse époque (IVe siècle?), enlevé à un mausolée de Ghirza, en Tripolitaine, et transporté à Constantinople[8], deux

1. *Joh.*, V, 264, 328; VII, 419, 510 (où il applique cette épithète à un Nasamon : conf. *supra* Dion); VIII, 543.
2. *Ibid.*, V, 263-4; VII, 419.
3. C'est probable. Dans un tombeau du Hoggar, qui n'est pas antérieur au IVe siècle de notre ère, la tête de la morte, — quelque princesse berbère, — était surmontée de plusieurs plumes d'autruche : *C. r. Acad. Inscr.*, 1925, p. 339.
4. T. IV, p. 86.
5. *Joh.*, II, 135-6 :

... lintea taetrum
Palla caput stringit, nodo suffulta tenaci.

Ibid., VIII, 192 :

... implicitae Maurus velamine pallae.

Voir encore V, 112, où cette *palla* est placée sous un casque.
6. Conf., pour les *Nubae*, Éthiopiens de la vallée du Nil, Silius Italicus, III, 271 :

Tempora multiplici mos est defendere lino.

7. Comme le croit Partsch, *Die Berbern in der Dichtung des Corippus*, dans *Satura Viadrina* (Breslau, 1896), p. 29.
8. Tissot, *Géogr.*, I, fig. à la p. 495. Mendel, *Catal. des sculptures des Musées ottomans*, II, p. 67, n° 304 et fig.

personnages se montrent coiffés d'un bonnet conique, qui était peut-être de tradition phénicienne [1]. Parmi les insignes remis aux chefs des tribus, lors de leur investiture, Procope [2] mentionne un bonnet d'argent, qui ne couvrait pas toute la tête, mais que des bandelettes, également en argent, maintenaient de tous côtés, comme une couronne : ce n'était donc pas une coiffure d'usage pratique. Nous n'avons aucune preuve de l'emploi, dans l'antiquité, de ces chapeaux à vastes bords, faits avec des fibres tressées de palmier nain, qui servent aujourd'hui de protection contre les ardeurs du soleil estival.

Une Libyenne, représentée sur un monument égyptien de la fin du second millénaire, est coiffée d'un petit bonnet rond [3], tandis que les Libyens orientaux de la même époque ont la tête nue. On n'a pas de renseignements sur les coiffures que portaient les femmes numides et maures, si elles en portaient [4].

Les Touareg, — les hommes, non les femmes, — se couvrent le visage, sauf les yeux, d'un voile noir ou bleu foncé, le *litam*. C'est probablement une erreur [5] d'y reconnaître un moyen de préserver la vue de la réverbération, et les voies respiratoires des poussières de sable. Il s'agit, sans doute, ou, du moins, il s'agissait autrefois, de protéger contre des influences malfaisantes les narines et la bouche, « portes du souffle, c'est-à-dire de l'âme » [6]. Nous savons que le *litam* était déjà usité chez les Berbères du Sahara au XIe siècle, lorsque les Almoravides, ces « guerriers voilés », sortirent du désert pour s'élancer à la

1. Voir t. IV, p. 186.
2. *Bell. Vand.*, I, 25, 7.
3. Bates, *l. c.*, frontispice.
4. Chez les Touareg, les femmes portent un morceau d'étoffe, qui couvre la tête et retombe des deux côtés, en laissant toute la figure à découvert : ce qui rappelle beaucoup une coiffure égyptienne (voir Vermale, *Au Sahara pendant la guerre européenne*, p. 218). Peut-être cet arrangement est-il très ancien.
5. Conf. Benhazera, *Six mois chez les Touareg du Ahaggar*, p. 39.
6. E.-F. Gautier, *Le Sahara*, p. 160. C'est pour la même raison que des gens d'une autre civilisation ont pris l'habitude de se mettre, quand ils baillent, la main devant la bouche.

conquête du Maghreb. Leurs ancêtres l'avaient-ils apporté de la Berbérie? C'est ce qu'il est impossible de dire. En tout cas, le *litam* n'est mentionné, ni figuré nulle part dans l'antiquité [1]. Au Sahara, outre les Touareg, les Tibbou, qui sont des noirs, des Éthiopiens, se couvrent de ce voile. L'ont-ils emprunté aux Berbères? ou le leur ont-ils donné?

Beaucoup d'indigènes vont encore pieds nus; beaucoup d'autres n'ont adopté que récemment sandales ou souliers. Les chaussures vraiment berbères sont souvent très simples : une semelle à peu près rectangulaire, dont les angles sont relevés et à laquelle sont attachées des lanières, se croisant et se nouant à la cheville; un morceau de peau de bœuf ou de chèvre, enveloppant le pied, poil en dehors, et maintenu par des lanières.

Les Maures de la colonne Trajane sont nu-pieds; mais, à des cavaliers, des chaussures peuvent paraître superflues. Des Africains, dont Corippus décrit brièvement le costume, ont sous la plante des pieds une sandale en cuir brut [2]. Un autre texte, beaucoup plus ancien [3], mentionne chez les Libyens des chaussures en peau de chèvre. Quant aux chaussures dorées que, dans les premiers siècles de notre ère, les chefs recevaient à leur investiture [4], c'étaient, naturellement, des objets de luxe.

Les gens des campagnes, hommes et femmes, se préservent des serpents et des plantes épineuses en s'enroulant autour des jambes un morceau de cuir, fixé sur le devant par une agrafe [5], ou bien en se passant des molletières en tricot de laine.

1. C'est, non pas un *litam*, comme on l'a cru, mais une longue barbe pointue que porte le personnage représenté sur une stèle de Kabylie : Doublet, *Musée d'Alger*, p. 72 et pl. VI.

2. *Joh.*, II, 137 :

Crudaque sub nigra calcatur Maurica planta.

3. Collection hippocratique, *De la maladie sacrée*, I (passage cité *supra*, p. 2, n. 3).

4. Procope, *Bell. Vand.*, I, 25, 7.

5. Voir, p. ex., de Foucauld, *Reconnaissance au Maroc*, p. 11; Bertholon et Chantre, *Recherches anthropol.*, I, p. 447.

Strabon[1] nous apprend que, chez les Masæsyles, les cultivateurs se mettaient, pour travailler, des cnémides, probablement des guêtres en cuir ou en poil[2]. Une nation africaine, représentée à Rome dans le temple d'Hadrien, porte aussi des guêtres, que maintiennent des courroies[3].

Des objets de parure, qui étaient à l'origine et qui sont souvent restés des amulettes, des « porte-bonheur »[4] se rencontrent déjà en assez grand nombre dans des stations préhistoriques : débris de colliers, faits de disques et d'autres segments d'œufs d'autruche, pendeloques consistant en coquillages, cailloux, dents de sanglier, plaquettes en carapace de tortue[5]. Des personnages figurés sur des gravures rupestres portent, semble-t-il, des colliers et des bracelets[6]. Plus tard, des tombes indigènes, dolmens, tumulus, etc., ont reçu des morts munis de parures semblables à celles de leurs ancêtres de l'âge de la pierre[7]; parfois d'humbles verroteries y étaient jointes[8]. Et sans doute des ornements qui ne se sont pas conservés, étant en cuir : Hérodote[9] raconte que, chez les Gindanes, dans la région des Syrtes, les femmes se mettaient des anneaux de

1. XVII, 3, 11.
2. Conf. les jambières en poil des Celtibériens : Diodore de Sicile, V, 33, 3.
3. Lucas, dans *Jahrb. des arch. Instituts*, XV, 1900, p. 13, n° N; fig. 14. Dans l'Afrique romaine, l'usage des jambières pour les chasseurs et les bergers est attesté par divers monuments. Mosaïques : Gauckler, *Invent. des mosaïques de la Tunisie*, n°s 17, 607; Tissot, *Géogr.*, I, pl. IV (à la p. 494); *Rev. afric.*, XLVII, 1903, pl. VIII. Image du Bon Pasteur sur un sarcophage : *Bull. archéol. du Comité*, 1907, p. CCLXXV. Etc.
4. P. ex., au Maroc, un anneau qu'on attache à l'oreille droite des enfants est appelé *ayyacha*, « ce qui fait vivre » : pour cette expression, conf. *supra*, p. 13.
5. Voir t. I, p. 188, 189, 196.
6. Flamand, *Les pierres écrites*, pl. III-IV, V et VII. Conf. ici, t. I, p. 202.
7. Coquilles perforées : Régnault, dans *Bull. de la Soc. d'hist. natur. de Toulouse*, 1882, p. 242; Ph. Thomas, *Recherches sur les sépult. anciennes des environs d'Aïn el Bey*, p. 17, 20, 29 (extrait du *C. r. du Congrès intern. des sciences anthropol.*, Paris, 1878). Perles en pierres dures : Thomas, *l. c.*, p. 7; Chabassière, *Rec. de Constantine*, XXIV, 1886-7, p. 117, 124, 127; Petit, *Bull. d'Oran*, 1905, p. 293, pl. III, fig. 11. Rondelles d'œufs d'autruche : Gautier, *Sahara algérien*, p. 66. Etc.
8. Thomas, *l. c.*, p. 11, 16, 17, 18, 21. Pélagaud, *La préhistoire en Algérie* (Lyon, 1879), p. 44. Gsell, *Bull. archéol. du Comité*, 1900, p. 374. Zeil, *ibid.*, 1904, p. 349. Gautier, *l. c.* Debruge et Joleaud, *Rec. de Constantine*, L, 1916, p. 181.
9. IV, 176. Conf. t. V, p. 29.

cuir aux chevilles, et il ajoute que c'étaient pour elles des sortes d'insignes, dont chacun rappelait une aventure amoureuse.

Mais on portait aussi des bijoux en métal. Ceux que possédaient, au milieu du IIIe siècle, des Libyennes sujettes de Carthage, et qu'elles donnèrent pour l'entretien de troupes rebelles[1], étaient évidemment en matière précieuse, or ou argent. Strabon[2] signale le goût des Maures pour les bijoux en or. Les sépultures indigènes ne contiennent pas d'or[3], et l'argent y est extrêmement rare[4] : ce qui peut s'expliquer, soit par la misère des défunts, soit par l'esprit d'économie des survivants, ou leur désir de ne pas tenter les voleurs. Les bijoux qu'on recueille sont en fer, en cuivre ou en bronze : les rares analyses que l'on a faites ont, en effet, révélé qu'il s'agit tantôt de cuivre à peu près pur[5], tantôt de bronze, mélange de cuivre et d'étain[6].

Les hommes ne s'abstenaient pas plus que les femmes de s'orner de bijoux. Nous venons de voir que les Maures en portaient volontiers[7]. Comme les Carthaginois[8], les indigènes se mettaient des boucles d'oreille[9]. C'était une très vieille habitude : on la constate sur des images de Libyens orientaux,

1. Polybe, I, 72, 5.

2. XVII, 3, 7.

3. Sauf une tombe de très basse époque (IVe siècle au plus tôt), fouillée au Sahara, dans le Hoggar. La morte portait quinze bracelets, les uns en or, les autres en un alliage qui contient peut-être de l'argent : *C. r. Acad. Inscr.*, 1925, p. 338-9.

4. Deux anneaux en argent doré, dans un dolmen de Roknia : Bourguignat, *Hist. des monuments mégalith. de Roknia*, p. 34 ; pl. IV, fig. 14-15. Deux pendants d'oreille, dans un dolmen de Dougga : Icard, *Bull. de Sousse*, III, 1905, p. 255, et Cartailhac, *L'Anthropol.*, XIV, 1903, p. 622, fig. 12. Deux bracelets et une bague, dans des tumulus d'Aïn Sefra : Gautier, *Sahara algérien*, p. 66.

5. Pélagaud, *l. c.*, p. 44. Gautier, *l. c.*, p. 354.

6. Objets des dolmens de Roknia : Bourguignat (*l. c.*, p. 35) et Faidherbe (*Bull. d'Hippone*, IV, 1868, p. 51, n. 1) indiquent 8.9, 10.9, 12.7 0/0 d'étain. Objets des dolmens de Guyotville : Régnault (*l. c.*) indique 9.3 0/0.

7. Voir aussi Suétone, *Néron*, 30 : « armillata falerataque Mazacum turba atque cursorum » (accompagnant Néron dans ses voyages).

8. T. IV, p. 88, 90.

9. Voir dans Plutarque (*Conviv.*, II, 1, 4) et dans Macrobe (VII, 3, 7) un bon mot de Cicéron à Octave, qui avait, prétendait-on, du sang africain dans les veines. Octave disant qu'il ne l'entendait pas, Cicéron repartit : « Et pourtant tu as l'oreille percée ! »

au second millénaire[1]; elle a persisté çà et là jusqu'à nos jours. Après le triomphe de Marius, Jugurtha fut jeté dans la prison où il devait mourir; alors, dit Plutarque[2], « les uns lui déchirèrent sa tunique, les autres lui arrachèrent le lobe de l'oreille, avec le pendant d'or qu'il y portait ». L'auteur grec parle ici d'un pendant, et non de deux, peut-être avec raison, car, dans l'antiquité comme aujourd'hui, beaucoup d'Africains se contentaient d'une seule boucle, d'ordinaire à l'oreille droite.

Les bijoux communs, que nous ont livrés des tombes datant des derniers siècles avant et des premiers siècles après notre ère[3], sont des bracelets, des anneaux de pied[4], des bagues, des pendants d'oreille, des débris de colliers[5]. Les bracelets, anneaux et bagues, à tige cylindrique ou aplatie, forment, soit des cercles complets (les deux bouts de la tige recourbée étant réunis par une soudure), soit, plus fréquemment, des cercles ouverts[6]. Souvent, les deux extrémités se prolongent plus ou moins au delà du cercle, dont elles épousent les contours (forme dite *porte-bonheur*); souvent même, plusieurs cercles se superposent en spirale. Des perles, de petites spirales en cuivre ont appartenu à des colliers; des croissants renflés à pointes effilées sont des boucles d'oreille[7].

1. Bates, *l. c.*, p. 130-1.
2. *Marius*, 12.
3. En particulier, dolmens des Beni Messous (à Guyotville, près d'Alger), de Roknia (près de Guelma), de Gastal (près de Tébessa); sépultures de la région de Constantine (fouillées par Ph. Thomas); tumulus d'Aïn Sefra (Sud oranais; fouillés par M. Dessigny et d'autres). Pour ces bijoux, on pourra consulter d'assez nombreuses figures insérées dans un mémoire de M. Frobenius, *Der kleinafricanische Grabbau*, dans *Prähistorische Zeitschrift*, VIII, 1916.
4. Voir Pothier, *Rev. d'ethnogr.*, V, 1886, p. 311-2 et fig. 3 (une dizaine d'anneaux en fer à la jambe gauche d'une femme); Petit, *Bull. d'Oran*, 1905, p. 292 et pl. III, fig. 8 (anneau de cheville en fer); Gsell, *Hérodote*, p. 165, n. 7.
5. Peut-être aussi des anneaux de nez, si les Libyens avaient adopté cette mode, qui fut en faveur à Carthage (voir t. IV, p. 188).
6. Les deux bouts ont été parfois recourbés, de manière à former des crochets qui s'engagaient l'un dans l'autre : Thomas, *Recherches*, p. 14 (bracelets); Gautier, *Sah. alg.*, p. 66 (bague).
7. A Gastal (fouilles de M. Reygasse); à Dougga : Cartailhac, *L'Anthropol.*, XIV, 1903, p. 622, fig. 12 (en argent); à Aïn Sefra : Gautier, *l. c.*, pl. XV, fig. 28.

Beaucoup de femmes berbères attachent leurs vêtements avec des fibules, ou plutôt des broches, de forme annulaire, pourvues d'un long ardillon[1]. C'est là un type de broche qui était usuel en Espagne aux IIIe-IIe siècles avant J.-C.[2]. Nous n'avons pas la preuve qu'il ait été connu dans l'Afrique du Nord dès cette époque[3], mais, eu égard à la proximité des deux contrées, cela est vraisemblable[4].

D'après les bijoux analogues trouvés à Carthage et ailleurs, on pourrait les attribuer approximativement aux Ve-IIe siècles (conf. ici, t. IV, p. 91; Déchelette, *Manuel d'archéol. préhist.*, II, fig. 342, à la p. 840, et fig. 542, à la p. 1263). Mais les indigènes d'Afrique en ont peut-être conservé plus longtemps l'usage.

1. La tête de cet ardillon s'épanouit souvent en une plaque triangulaire, circulaire, etc. : voir P. Eudel, *Dictionnaire des bijoux de l'Afrique du Nord*, fig. aux p. 26-29.

2. Déchelette, *Manuel*, II, p. 1260-2. Schulten, *Numantia*, I, p. 191. Stuhlmann, *Ein kulturgeschichtl. Ausflug in den Aures*, p. 64.

3. M. Frobenius (*l. c.*, p. 72-73, fig. 90) signale une de ces broches, qui aurait été recueillie dans un dolmen des Beni Messous. Mais je doute que le lieu de la découverte soit certain.

4. On a aussi trouvé quelques fibules d'autres types dans des sépultures indigènes ou puniques de Numidie. Celles qui ont été publiées, ou, tout au moins, sommairement décrites, offrent la forme de l'épingle de nourrice. Elles peuvent être en partie, sinon toutes, de fabrication étrangère. A Béja, fibule d'or : Cagnat, *Rev. archéol.*, 1887, I, p. 45. A Bulla Regia : Carton, *Bull. archéol. du Comité*, 1892, p. 76. Dans un dolmen de la région du Kef : Hilaire et Renault, *ibid.*, 1898, p. 319. Deux fibules qu'on dit avoir été trouvées dans des dolmens des Beni Messous : A. de Bonstetten, *Essai sur les dolmens* (Genève, 1865), p. 38 et pl. III, fig. 11. Deux fibules à ressort bilatéral dans une tombe de Gouraya, du IIe siècle environ avant J.-C. : Gsell, *Fouilles de Gouraya*, fig. 21 (p. 38).

CHAPITRE II

ARMES ET MOBILIER

I

L'armement des indigènes répondait à deux besoins : la chasse et la guerre. D'une manière générale, les moyens d'attaque et de défense furent à l'origine et restèrent les mêmes contre les animaux et contre les hommes.

Pour l'attaque, il y eut de tout temps des armes d'escrime, qu'on gardait en main, et des armes de jet, qu'on lançait, de plus ou moins loin, sur l'ennemi.

L'arme d'escrime la plus simple est le gourdin, la matraque. Les Libyens orientaux[1] et occidentaux[2] s'en servirent évidemment dès une époque très reculée, et beaucoup de Berbères font encore de la matraque un redoutable usage[3].

On s'avisa sans doute de bonne heure que des gourdins largement évasés avaient plus d'efficacité pour briser les têtes : le bâton se transforma en massue. Par une autre transformation,

1. Pline l'Ancien, VII, 200 : « Proelium Afri contra Aegyptios primi fecere fustibus, quos vocant phalangas. »

2. Bâtons représentés sur des gravures rupestres : Flamand, *Les pierres écrites*, p. 34, 36. Au ve siècle avant notre ère, combats rituels, où des jeunes filles échangent des coups de pierres et de bâtons, parfois très violemment : Hérodote, IV, 180.

3. Sous le Bas-Empire, ce fut l'arme des circoncellions, bandes de fanatiques qui terrorisaient les campagnes : voir, p. ex., saint Augustin, *Psalm. contra partem Donati* (*Patr. Lat.* de Migne, XLIII, p. 27); *Lettres*, LXXXVIII, 8, et CLXXXV, 15; *Enarr. in psalm. X*, 5; *LIV*, 26; *Contra litter. Petil.*, II, 64, 144.

en l'appointant et en durcissant la pointe au feu, on en fit une pique, un épieu. Dès l'âge paléolithique, il y eut des piques faites de deux pièces : la hampe, en bois, et la pointe, une pierre taillée[1], avec un pédoncule au moyen duquel on l'adaptait à la hampe[2]. Le pédoncule disparut ensuite, mais il n'est guère douteux qu'une partie des pointes en silex rencontrées dans des stations plus récentes n'aient été fixées à des manches en bois. Puis, au premier millénaire avant J.-C., fut adoptée la pointe en fer.

La lance, munie d'une hampe très robuste et gardée en main, resta une arme nécessaire à la chasse : c'est ainsi, par exemple, qu'on se mesurait avec le sanglier[3]. A la guerre, on s'en servait peu dans les siècles qui précédèrent et qui suivirent notre ère, car les indigènes évitaient les corps à corps. Dans un mausolée qui fut élevé près de Cirta (au lieu appelé aujourd'hui le Khroub), vers le milieu du second siècle avant J.-C.[4], ont été recueillis des débris de lances, deux paires, semble-t-il[5]. Il faut dire que l'armement déposé dans cette tombe d'un prince était, en majeure partie, d'origine étrangère. Mais un fer de lance, trouvé sous un tumulus du Maroc oriental[6], des stèles, pourvues d'inscriptions libyques et repré-

1. Il se peut aussi qu'on ait fait des pointes avec des cornes d'antilopes (nombreuses alors en Berbérie); conf., pour les Éthiopiens, Hérodote, VII, 69.

2. Pour ces pointes à pédoncule, qui, selon leur grandeur, ont pu être adaptées à des épieux, à des piques, à des javelots, peut-être même à des flèches, voir t. I, p. 201. M. Reygasse me paraît avoir prouvé qu'elles appartiennent au paléolithique, non au néolithique : *Rec. de Constantine*, LII, 1919-1920, p. 533 et suiv.; LIII, 1921, p. 159 et suiv., 167 et suiv.

3. Conf. t. V, p. 173.

4. *V. infra*, p. 257 et suiv.

5. Qui n'étaient pas de la même grandeur. Deux pointes, longues de 0m30, ont pu être reconstituées (fragments de ces pointes reproduits dans *Rec. de Constantine*, XLIX, 1915, pl. 7 à la p. 178, n° 3). On a recueilli les débris de deux talons, qui paraissent avoir appartenu à ces lances (*ibid.*, n° 2). Deux autres talons, plus petits (*ibid.*, entre les nos 1 et 2), ont dû appartenir à deux autres lances (pour ces talons, avec lesquels on pouvait combattre, comme avec les pointes, voir Polybe, VI, 25, 6 et 9). Il y avait aussi, dans cette sépulture, deux viroles en bronze et des fragments d'une ou de deux autres : chacune d'elles devait entourer la hampe d'une lance et servir d'arrêt à la main.

6. Voinot, *Bull. d'Oran*, 1910, p. 521; pl. XI, fig. 1-3. Ce fer mesurait 0m28 de

sentant des guerriers qui tiennent une lance[1], attestent que cette arme ne fut pas abandonnée par les Numides et les Maures; de même, un grossier bas-relief de Kabylie, où une image semblable est accompagnée d'une dédicace latine à un dieu, probablement à Masinissa divinisé[2]. Cependant, si la *Johannide*, poème écrit par l'Africain Corippus à l'époque byzantine, contient de très nombreuses mentions de javelots entre les mains des indigènes, nous n'y rencontrons qu'une seule allusion, qui n'est pas très certaine, à des lances[3].

Dans diverses ruines romaines de Tunisie et d'Algérie, ont été découverts des objets en bronze, de forme rectangulaire, mesurant en moyenne 0m.13 de long, 0m.09 de large, 0m.05 d'épaisseur, évidés à l'intérieur; ils constituent une sorte de boîte ou douille, dans laquelle s'encastrait un large manche, et dont les faces extérieures sont garnies d'un grand nombre de pointes[4]. On y voit d'ordinaire des têtes de massues, employées, soit par des troupes étrangères[5], soit par des indigènes. Mais il n'est pas absolument sûr qu'il s'agisse d'armes[6] et, quand même ce seraient des massues, l'époque relativement tardive où ces

longueur, avec la douille, qui avait 0m11; le diamètre de l'ouverture était d'environ 0m017. D'autres pointes en bronze ou en fer, recueillies dans des sépultures indigènes, ont pu appartenir, soit à des lances, soit à des javelots.

1. Stèles de Tirekbine (au Sud-Est de Constantine) : Vel, *Rec. de Constantine*, XXXIX, 1905, pl. I et II (aux p. 202 et 204). Stèle de Sidi Youssef : Tissot, *Géogr.*, I, fig. 53 (p. 494).

2. Doublet, *Musée d'Alger*, pl. V, fig. 1. Conf. *C. I. L.*, VIII, 20 731.

3. *Joh.*, VIII, 194-5 :

> Missilibus nixus geminis et poplite flexo,
> Aut dura solidam defigens cuspide terram.

Le premier vers mentionne une paire de javelots; on peut donc supposer que le second se rapporte à une lance.

4. Hamy, *Rev. archéol.*, 1906, II, p. 284-9. Ballu, *Bull. archéol. du Comité*, 1910, p. 101. Rathgen, *Rev. tunis.*, XVIII, 1911, p. 305. *Catal. du Musée Alaoui*, 2e Supplément, p. 153, n° 483. Poinssot et Lantier, *B. a. Comité*, 1922, p. CXXII. Exemplaires trouvés récemment à Utique. D'autres, conservés à Paris, au Musée d'artillerie : *Dictionn. des antiquités*, s. v. *Clava*, fig. 1582, à la p. 1238.

5. Hamy était disposé à y reconnaître des armes germaniques.

6. MM. Poinssot et Lantier y verraient volontiers des râpes pour nettoyer les vaisseaux vinaires.

objets apparaissent pourrait faire douter que nous soyons en présence d'armes vraiment africaines.

Les gens de l'âge néolithique eurent, en Berbérie comme dans bien d'autres contrées, des haches en pierre polie, emmanchées [1]. Un de ces instruments est très nettement représenté sur une gravure rupestre du Sud oranais [2]. Mais, à l'époque historique, la hache à tranchant métallique ne figure pas parmi les armes des indigènes, à moins qu'on ne fasse état de deux vers de Silius Italicus, mentionnant des *bipennes* [3].

Dès les temps les plus lointains, les hommes qui avaient à engager des luttes contre des animaux ou d'autres hommes, disposaient d'armes en pierre dont la pointe frappait d'estoc, armes tenues directement en main ou adaptées à un manche très court. Leurs descendants eurent des poignards ou des coutelas à lame de fer, qui pouvaient servir à la guerre, aussi bien qu'à la chasse. C'était même, d'ordinaire, leur seule arme pour combattre de près, — ce que, nous l'avons dit, ils ne faisaient pas volontiers, — et surtout pour achever des ennemis déjà vaincus. Le coutelas (μάχαιρα) des Libyens nomades est mentionné au ve siècle par Hellanicos [4], celui des cavaliers maures par Strabon [5]. Cependant tous n'en avaient pas [6] : les cavaliers représentés sur la colonne Trajane en sont dépourvus. Au VIe siècle de notre ère, des indigènes portaient une arme que Corippus qualifie de *gladius* : enfermée dans une gaine, elle était, non pas attachée à leur côté, mais suspendue à un anneau, sans doute en cuir, que l'on se passait autour du

1. T. I, p. 193, 201.
2. Flamand, *Les pierres écrites*, p. 388-390; fig. 242; pl. I. Conf. ici, t. I, p. 202.
3. II, 189, et V, 287. Voir Bates, *East. Lib.*, p. 148.
4. *Fragm. hist. Graec.*, I, p. 57, n° 93. Conf. un fragment de Nicolas de Damas (*ibid.*, III, p. 463, n° 137), où sont mentionnés des Σαρδολίβυες, — le commencement du mot est peut-être altéré, — qui avaient une μάχαιρα.
5. XVII, 3, 7.
6. Tite-Live (XXXV, 11, 7) écrit au sujet des Numides : « Discinctus et inermis eques, praeterquam quod iacula secum portat. »

bras[1]. C'est encore ainsi que les Touareg portent leur poignard, et, naturellement, le *gladius* dont parle Corippus ne pouvait pas être une épée, qui, à cette place, eût été fort embarrassante : c'était un poignard ou un coutelas.

La véritable épée n'était pas une arme des Africains. Diodore de Sicile[2] dit que les Libyens qui habitaient le désert entre l'Égypte et les Syrtes n'en avaient point. Une anecdote très suspecte, racontée par Tite-Live[3], prouve, du moins, que l'épée ne faisait pas partie de l'armement ordinaire des cavaliers numides au temps des guerres puniques. Cinq siècles plus tard, Claudien affirme que les indigènes ne portent pas d'épée[4].

Certains d'entre eux avaient pourtant imité des exemples étrangers en faisant usage de cette arme. Les Adyrmachides, des Libyens qui vivaient en dehors de la Berbérie, au delà de la Cyrénaïque, se servaient, au dire de Silius Italicus[5], d'une épée recourbée, d'un yatagan, que l'on peut supposer avoir été d'origine grecque. Ce sabre se répandit aussi dans l'Espagne méridionale[6], mais nous n'avons pas de motifs de croire que les Maures et les Numides l'aient employé. Toutefois, chez ces peuples, le glaive fut adopté par quelques chefs. Il y en avait un parmi les armes déposées auprès des restes d'un prince,

1. *Joh.*, II, 126-9 (à propos des *Barcaei*) :

... gladiosque minaces
Non solito vinctos lateri, sed circulus ambit,
Perstringens modicum, complexus brachia gyro,
Vaginasque aptant nudis pondere lacertis.

Ibid., II, 154-5 (à propos de cavaliers de l'Aurès) :

... substrictus at ipse
Mucro fulmineus laevo dependet ab armo.

2. III, 49, 4 (ξίφος).

3. XXII, 48, 2 et suiv. : « Numidae, praeter solita arma telaque gladios ... habentes, etc. »

4. *Bell. Gildon.*, 435-6 :

Non contra clipeis tectos gladiisque micantes
Ibitis.

5. III, 278-9 :

... falcatus ab arte
Ensis Adyrmachidis.

6. Voir t. II, p. 372-3.

dans le mausolée du Khroub[1] : c'est une épée assez courte, propre à frapper d'estoc et de taille, analogue au glaive droit, large, pointu, dont se servaient les Espagnols et que les Romains leur empruntèrent à la fin du troisième siècle ou au début du second[2]. Le glaive du Khroub a pu être importé, soit de la péninsule ibérique, soit d'Italie. De même, celui que Jugurtha brandissait dans une bataille, avec lequel il venait de tuer quelques ennemis et se vantait d'avoir tué Marius[3] : évidemment, il n'est pas question ici d'une dague ou d'un coutelas. On sait que, dans sa jeunesse, le roi numide avait combattu en Espagne, auprès de troupes romaines : peut-être avait-il commencé alors à se servir du glaive ibérique.

Mais ce n'est que beaucoup plus tard, au VI[e] siècle de notre ère, que nous constatons chez les indigènes un emploi assez étendu de l'épée : des textes de Procope, de Corippus, mentionnant des ξίφη[4], des *enses*[5], paraissent, en effet, se rapporter à de vraies épées, non aux poignards que l'on suspendait au bras et auxquels ces termes n'eussent pas convenu. C'est avec une puissante épée, frappant de taille et d'estoc, que, — si nous en croyons Corippus, — le chef maure Antalas coupe en deux un ennemi, puis en transperce trois autres[6]. Outre leur javelot et

1. *Rec. de Constantine*, XLIX, 1915, pl. 7 (à la p. 178), n° 1. Il était enfermé dans un fourreau que l'on croit être en cèdre. — Un glaive semblable est tenu par un guerrier sur une stèle à inscription libyque, trouvée à Tirekbine, dans la région de Constantine : *Rec. de Constantine*, XXXIX, 1905, pl. à la p. 204.

2. Voir P. Couissin, *Les armes romaines*, p. 220 et suiv.

3. Salluste, *Jug.*, CI, 6.

4. Procope, *Bell. Vand.*, II, 11, 19 (pour des fantassins, qui ont aussi des javelots).

5. Corippus, *Joh.*, V, 378-9 :

Modo comminus hostes
Missile contorto, nudo modo percutit ense.

Ibid., V, 508 : (des fuyards) « proiciunt enses », c'est-à-dire de véritables épées, car des poignards n'auraient guère pu les gêner dans leur fuite. Voir encore *ibid.*, V, 199 ; VII, 429 ; II, 115 (« mucrone potens » ; il s'agit de fantassins, qui portent aussi des javelots et un bouclier).

6. *Joh.*, V, 254 et suiv. Corippus (V, 454-5) dit d'un autre chef :

Duro rotat ense lacertos
Collaque multa virum nervosque obtruncat equorum.

leur poignard, les Touareg ont une épée en forme de croix, dont la lame droite porte des coups de taille. Faut-il voir dans cette latte un héritage de l'antiquité? Je serais plus disposé à admettre que c'est une arme du moyen âge, peut-être rapportée d'Espagne au XIe siècle par les Almoravides, les guerriers voilés du désert.

Passons aux armes de jet. Dans les stations préhistoriques, se rencontrent souvent des pierres qui ont reçu une taille à arêtes coupantes ou à facettes, de manière à servir de projectiles[1]; du reste, il va sans dire qu'on utilisait aussi des pierres brutes. Aux temps historiques, on se lançait vigoureusement des pierres dans des combats rituels[2]. Diodore de Sicile[3] nous montre des Libyens, habitants du désert oriental, qui partent en expédition, emportant, outre des javelots, un sac de cuir, rempli de pierres; ils les lancent, ajoute cet auteur, avec beaucoup d'adresse. Corippus parle des « pierres menaçantes » que des indigènes de la grande Syrte lancent « comme la foudre »[4].

Ces textes n'indiquent pas l'emploi de frondes. Mais des frondeurs sont mentionnés parmi les troupes que Jugurtha amena à l'armée romaine en Espagne, devant Numance[5]. Les Carthaginois, à défaut d'autres, auraient pu faire apprécier la fronde aux Africains : des milliers de balles en terre cuite, recueillies dans les ruines de leur ville[6], prouvent l'usage qu'ils en faisaient, du moins pour la défense de leurs remparts. Les petits bergers indigènes ont très souvent des frondes, à l'aide desquelles ils dirigent leur troupeau. Cependant la fronde

1. Voir t. I, p. 180, 187, 189, 201.
2. Hérodote, IV, 180. Saint Augustin, *De doctrîna christiana*, IV, 24, 53. Conf. t. I, p. 242-3.
3. III, 49, 4-5.
4. *Joh.*, VI, 665-6 :

... lapidesque minaces
Fulminis instar erant.

5. Appien, *Iber.*, 89.
6. T. II, p. 352.

ne fut pas dans l'antiquité une sorte d'arme nationale pour les Libyens, comme elle l'était pour les insulaires des Baléares[1], puisqu'elle n'apparaît que dans un seul texte.

Les plus anciens Égyptiens et les Libyens orientaux[2] se servaient de ces lames courbes en bois, de ces boumerangs qui sont encore des armes de jet en Australie, en Inde, dans l'Afrique centrale[3]. En Berbérie, des boumerangs sont très probablement représentés sur des gravures rupestres[4]. Peut-être l'usage s'en conserva-t-il çà et là jusqu'en pleine époque historique. Selon Silius Italicus[5], des Maces (entre les deux Syrtes) tenaient en main une arme courbe que le poète appelle *cateia* : or la *cateia* celtique se lançait à la manière d'un boumerang[6]. Il se peut que des indigènes de la région syrtique aient encore possédé des boumerangs au VIe siècle après J.-C. : un vers de Corippus permet de le supposer[7].

Des habitants de l'Afrique du Nord eurent des arcs aux temps préhistoriques. Des pointes de flèches se retrouvent dans des stations néolithiques de cette contrée, peut-être même dans des stations plus anciennes[8]. Au Sud de l'Oranie, à Tyout, des archers en chasse sont figurés sur des gravures rupestres[9]. Jusque vers la fin du second millénaire, des Libyens orientaux se servirent de l'arc dans leurs guerres contre les Égyptiens[10].

1. Conf. t. II, p. 375-6.
2. Voir, p. ex., Maspero, *Hist. anc. des peuples de l'Orient classique*, II, p. 431 et 767.
3. Et, dans le Sahara, chez les Tibbou.
4. Flamand, *Les pierres écrites*, p. 322, 326-8; pl. V et VII. Ici. t. I, p. 202, n. 9.
5. III, 277 :

Panda manus est armata cateia.

6. D'ailleurs, on ne sait pas exactement en quoi elle consistait. Voir Déchelette, *Manuel*, II, p. 1355-8.
7. *Joh.*, VI, 664-5. Corippus dit que les fantassins marmarides font voler : « densum ferrum », c'est-à-dire des javelots; « stipitis et gravidi robur », ce qui peut désigner des boumerangs; enfin des « lapides ».
8. Voir t. I, p. 188, 192-3, et t. VI, p. 40, n. 2.
9. Flamand, *l. c.*, fig. 2, 4, 5, 167; pl. XXXI-XXXII, XXXIV-XXXVII. Conf. ici, t. I, p. 202.
10. Voir, p. ex., Chabas, *Études sur l'antiquité hist.*, 2e édit., p. 196, 244; Maspero,

Aux confins du monde berbère, c'était l'arme principale des maîtres du Sahara[1]. L'emploi des pointes de flèches en silex persista sans doute chez les Éthiopiens du désert, comme chez ceux de la vallée du Nil[2], longtemps après que l'industrie lithique eut disparu des pays voisins de la Méditerranée; en tout cas, ils restèrent archers[3].

Il n'en fut pas de même de la plupart des Libyens occidentaux. Deux passages d'Appien[4], auteur qui n'est pas très sûr, indiquent, le premier, des archers maures dans l'armée d'Hannibal, à la bataille de Zama, le second, d'autres archers parmi les troupes que le prince numide Jugurtha commanda devant Numance. Une nation, représentée sur un des bas-reliefs qui décoraient à Rome le temple d'Hadrien, porte un carquois[5]; si elle paraît bien être africaine, ses traits n'offrent pas un type éthiopien. Il y avait donc encore des archers en Berbérie. Mais ils ne devaient pas être très nombreux, car les récits des guerres d'Afrique que nous ont laissés Polybe, Tite-Live, Salluste, le journal de l'expédition de César, Tacite, Ammien Marcellin, Procope, Corippus, etc., n'en mentionnent jamais.

C'est le javelot qui était la véritable arme des indigènes. Il fut certainement en usage de fort bonne heure. Alors, comme plus tard chez quelques peuplades arriérées[6], on pouvait se contenter de bâtons, dont un des bouts était taillé en pointe et durci au feu. On pouvait aussi adapter à une hampe une pointe

Hist., II, p. 431 et fig. à la p. 767; Bates, *East. Lib.*, p. 144-5. — Usage de l'arc au v[e] siècle encore, chez des Libyens connus des Grecs, par conséquent vivant probablement entre l'Égypte et la grande Syrte : Eschyle, fragm. 42, coll. Didot.

1. Conf. t. V, p. 7.
2. Pour ces derniers, voir Hérodote, VII, 69; conf. Pollux, *Onom.*, I, 138.
3. T. I, p. 214, n. 1.
4. *Lib.*, 40. *Iber.*, 89.
5. Lucas, dans *Jahrb. des arch. Instituts*, XV, 1900, p. 13, n° N; fig. 14.
6. Silius Italicus, III, 303-4 :

> Tum chalybis pauper, Baniurae cruda iuventus,
> Contenti parca durasse hastilia flamma.

Voir aussi t. I, p. 182, n. 5.

en os ou en silex[1]. Vinrent ensuite les pointes en fer, assez larges, à l'extrémité très aiguë. Telles Strabon[2] et Corippus[3] les décrivent; telles des stèles de Kabylie les figurent[4]. Telles encore sont celles que contenait le mausolée du Khroub; elles s'enfonçaient dans la hampe par une longue douille[5]. Les hampes étaient courtes[6], mais solides[7]. Chaque homme portait deux[8] ou trois[9] javelots. Les fers ne semblent pas avoir été empoisonnés[10], et l'on ne se servait point en Berbérie de cette courroie, appelée par les Latins *ammentum*, qui, adaptée au bois de l'arme, donnait une précision et une portée plus grandes[11]. La distance que les traits franchissaient était, tout au plus, d'une quarantaine de mètres. Mais les Africains les lançaient avec l'adresse que les Parthes et les Perses montraient à décocher leurs flèches[12]; quand des cavaliers nombreux se

1. Il est, d'ailleurs, difficile ou impossible de dire si les pointes en pierre qui gisent dans des stations primitives ont appartenu à des javelots, ou bien à des piques : conf. *supra*, p. 40, n. 2.

2. XVII, 3, 7 : πλατύλογχα μικρά.

3. *Joh.*, II, 133 :

Binaque praevalido portant hastilia ferro.

Ibid., II, 151-2 :

... lancea duplex
Iuniperum ferro validam suffigit acuto.

Voir encore *ibid.*, I, 543; VI, 664.

4. *V. infra*, p. 49.

5. *Rec. de Constantine*, XLIX, 1915, pl. 7 (à la p. 178), n° 6.

6. Strabon, *l. c.*, et les représentations figurées.

7. Corippus, II, 152. — Il est impossible de dire quand les Touareg ont adopté les javelots, entièrement en fer, dont ils se servent ou se servaient tout récemment encore. Ces armes rappellent les *solliferrea* des Ibères : voir t. II, p. 373, n. 6. Mais aucun texte ancien n'en signale l'usage en Afrique.

8. Procope, *Bell. Vand.*, II, 11, 27. Corippus, *l. c.*, II, 133, 151; VIII, 194. Stèles kabyles citées *infra*, p. 49. Deux javelots, tenus par la *Mauretania*, ou bien figurés derrière la tête de l'*Africa*, sur des monnaies : *v. infra*, p. 50.

9. Diodore de Sicile, III, 49, 4. Stèles kabyles citées *infra*. — Les Maures de la colonne Trajane paraissent n'avoir tenu qu'un seul javelot (aujourd'hui disparu), qu'ils lançaient, ou s'apprêtaient à lancer de leur main droite : Cagnat, *Armée*, 2e édit., pl. à la p. 268.

10. Un vers de Silius Italicus (III, 273), mentionnant des javelots empoisonnés, ne se rapporte pas à des Berbères.

11. Paul Orose, *Adv. pagan.*, V, 15, 16 : « ... Numidis hastilia telorum, quae manu intorquere sine ammentis solent. »

12. Lucain, IV, 680-1 :

... aequaturusque sagittas
Medorum, tremulum cum torsit missile Mazax.

précipitaient vers l'ennemi en faisant une décharge générale, l'effet pouvait être désastreux sur des gens qui, même sans être blessés, se laissaient affoler par cette grêle de traits[1].

On compte par douzaines les textes qui, depuis le IIIe siècle avant J.-C. jusqu'à l'époque byzantine[2], mentionnent l'emploi des javelots[3] chez les Libyens, Numides, Maures et Gétules, cavaliers et fantassins, à la chasse comme à la guerre. Des stèles, découvertes en Kabylie et pourvues d'inscriptions libyques, nous montrent des hommes tenant leurs deux[4] ou trois javelots[5]. On voit encore des images semblables sur des gravures rupestres, tracées à la lisière du Sahara et dans le Sahara même[6], vers la fin des temps antiques ou au moyen

Corippus, *Joh.*, IV, 551-2 (à propos d'un chef indigène) :

... iaculis qui vincere posset
Persarum teneras nervo pellente sagittas.

1. Voir, p. ex., Ammien Marcellin, XXIX, 5, 25 : « Mazices... tela reciprocantes volitantia grandinis ritu. » Claudien, *Consul. Stilich.*, I, 352 :

... fusum crebris hastilibus imbrem.

2. Polybe, III, 71, 10; XV, 12, 1. Diodore, III, 49, 4. Tite-Live, XXII, 48, 3; XXII, 50, 11; XXIII, 26, 11; XXVIII, 11, 13; XXX, 18, 17; XXXV, 11, 7. Appien, *Lib.*, 11 et 46; *Iber.*, 25 et 27; *Bell. civ.*, II, 96. Salluste, *Jug.*, VI, 1. Paul Orose, V, 15, 16. Pline l'Ancien, VIII, 20. Sénèque, *Brev. vit.*, XIII, 6. Plutarque, *Sertorius*, 27. *Bell. Afric.*, VII, 5; XIV, 2; LIX, 5; LXXI, 3. Strabon, XVII, 3, 7. Élien, *Nat. anim.*, VII, 23 (d'après Juba II). Horace, *Od.*, I, 22, 2. Lucain, IV, 680-1. Silius Italicus, III, 339. Valérius Flaccus, *Arg.*, III, 587. Hérodien, VI, 7, 8; VII, 8, 5; VII, 9, 6. Ammien Marcellin, XXIX, 5, 25 et 32. Claudien, *Bell. Gildon.*, 436-8; *Consul. Stilich.*, I, 258, 352-6. Procope, *Bell. Vand.*, II, 10, 9; II, 11, 19, 27 et 49. Corippus, *Joh.*, I, 543; II, 11-13, 114, 133, 151-2; IV, 513, 551; V, 136, 251, 335, 378-9, 454; VI, 664; VIII, 194, 382-7.

3. Les Grecs se servent, en général, du terme ἀκόντιον (ἄκων dans Strabon, *l. c.*); on trouve aussi δοράτιον (dans Hérodien et dans Procope), λόγχη (dans Diodore, *l. c.*), αἰχμή (dans Procope, *B. V.*, II, 10, 9). En latin, le plus souvent, *iaculum*, ou bien *telum*. Et aussi *spiculum* (Claudien, *Cons. Stil.*, I, 354); *lancea* (Valérius Flaccus, *l. c.*; Corippus, II, 151; VIII, 385); *hasta* (Corippus, V, 251 et 335); *hastilia*, au pluriel (Claudien, *Cons. Stil.*, I, 352; Paul Orose, *l. c.*; Corippus, I, 543; II, 133); *missile*, *missilia* (Lucain, *l. c.*; Claudien, *Bell. Gild.*, 437, et *Cons. Stil.*, I, 356; Corippus, V, 379 et 454; VIII, 194); *venabula* pour des javelots employés à la chasse (Corippus, II, 11).

4. Gsell, *Bull. archéol. du Comité*, 1901, p. CLIII. Boulifa, *C. r. Acad. Inscr.*, 1910, fig. aux p. 791 et 793 (= *Rev. afric.*, LV, 1911, pl. à la p. 18, fig. 2 et 3).

5. Doublet, *Musée d'Alger*, pl. VI. Sur une stèle de Souama, représentant un fantassin, celui-ci tient des javelots; on a figuré trois hampes et seulement deux fers : *Bull. de corresp. afric.*, I, 1882-3, pl. à la p. 40.

6. Voir, p. ex., Gautier, *Sahara algérien*, p. 98; fig. 21, A, à la p. 103; fig. 24, E, à la p. 111.

âge, alors que les Berbères avaient reflué dans le désert. Sur des monnaies frappées en Numidie et en Maurétanie, une paire de javelots (ou un seul) accompagne, comme un attribut nécessaire, la tête de l'Afrique[1]; ce sont aussi deux javelots que tient la Maurétanie sur des monnaies impériales[2].

En résumé, la plupart des indigènes n'avaient, dans l'antiquité historique, qu'une seule arme offensive, le javelot; joignons-y le poignard ou le coutelas, fait pour égorger plus que pour combattre.

Beaucoup d'entre eux ne portaient aucune arme défensive[3]. C'était avec un pan de leur manteau qu'ils s'efforçaient de parer les coups[4]. Cependant le bouclier fut connu très tôt en Berbérie. Sur deux gravures rupestres, l'une de la région de Biskra, l'autre du Sud oranais, nous voyons un bouclier, offrant une double échancrure latérale[5], comme le bouclier dit béotien : telle était la forme que donnait une peau de quadrupède, tendue sur une armature en bois. Une autre gravure, du Sud oranais, représente un bouclier ovale[6]; une quatrième, peut-être un petit bouclier rond[7].

C'est de cette rondache que les Africains faisaient usage à l'époque historique[8]; elle était commune aux fantassins et aux cavaliers. Les auteurs anciens la mentionnent fréquemment,

1. Deux javelots : Müller, *Numism.*, III, p. 42, n° 54 (Juba Ier); p. 100, n° 15 (Bocchus); p. 103, nos 18-19, et p. 107, n° 71 (Juba II; conf. Dieudonné, dans *Rev. numism.*, 1908, p. 351, nos 1-5, et pl. XIII, fig. 7-9); p. 138, nos 209-210 (monnaies de Cæsarea). Un seul javelot : Müller, p. 130, n° 196 (Ptolémée).

2. Cohen, *Descr. des monn. impér.*, 2e édit., II, p. 185, nos 952-961 (Hadrien); p. 324, n° 552 (Antonin le Pieux).

3. Conf. peut-être le passage de Tite-Live cité p. 42, n. 6. Procope (*Bell. Vand* II, 11, 26) indique que beaucoup d'indigènes n'ont pas de bouclier.

4. Claudien, *Bell. Gildon.*, 436-9 :

In solis longe fiducia telis.
Exarmatus erit, cum missile torserit, hostis.
Dextra movet iaculum, praetentat pallia laeva ;
Cetera nudus eques.

5. T. I, p. 203. Flamand, *Les pierres écrites*, p. 67-70, 96.

6. Flamand, *l. c.*, p. 369, fig. 229.

7. Voir t. I, p. 202, n. 10.

8. Conf. t. II, p. 359; Schulten, *Numantia*, I, p. 44.

depuis les guerres puniques jusqu'au VI[e] siècle de notre ère[1]. Ils lui donnent plusieurs noms, grecs et latins[2]; ils l'appellent aussi *caetra* (ou *cetra*)[3], terme probablement espagnol : les Ibères se servaient, en effet, du même bouclier[4]. Nous en avons quelques images[5]. Sur des stèles de la grande Kabylie[6], des guerriers tiennent leur cætra de la main gauche, avec plusieurs javelots. Les cavaliers maures de la colonne Trajane[7] la tiennent de la même main, comme il est naturel dans le combat, l'autre main s'apprêtant à lancer le javelot[8]. C'est ce bouclier qui apparaît souvent sur les gravures rupestres du Sud oranais et du Sahara, dites libyco-berbères[9], dont les plus anciennes ne sont pas antérieures aux derniers siècles de l'antiquité. Il est encore usité chez des Africains, non pas en Berbérie, ni dans le Sahara, mais dans le Nord-Est du continent, chez les Bedja, les Abyssins et les Somali.

1. Tite-Live, XXII, 48, 2. Appien, *Lib.*, 46. Salluste, *Jug.*, XCIV, 1. Paul Orose, V, 15, 17. Strabon, XVII, 3, 7. Servius, *In Aeneid.*, VII, 732. Ammien, XXIX, 5, 39. *Notit. dignit.*, *Occid.*, V, 84 et 233; VII, 36. Procope, *B. V.*, II, 11, 19 et 26. Corippus, *Joh.*, II, 114, 126, 153-4; V, 323, 335; VIII, 191.

2. 'Ασπίς (Procope), πέλτη (Strabon), *clipeus* (Corippus, *passim*), *scutum* (Salluste, Paul Orose, Servius), *parma* (Tite-Live; Pomponius Méla, I, 26; Ammien; Corippus, V, 323).

3. Servius, *l. c.* : « caetra, scutum loreum, quo utuntur Afri et Hispani » (conf. Isidore de Séville, *Etym.*, XVIII, 12, 5 : « scutum loreum sine ligno, quo utuntur Afri et Mauri »). *Schol.* à Juvénal, XI, 140 : « cetras..., scuta Maurorum minora ». Pline l'Ancien, XI, 227. Silius Italicus, III, 278. *Notit. dignit.*, *ll. cc.* : « Mauri cetrati ». Corippus, *Joh.*, II, 153; VIII, 191 (où la *caetra* des indigènes est opposée au *clipeus* des Byzantins).

4. T. II, p. 371.

5. Outre celles que nous allons mentionner, on pourrait citer les boucliers ronds sculptés sur le mausolée du Khroub (II[e] siècle avant J.-C.) : Gsell, *Monum. antiques de l'Algérie*, I, pl. IV (à la p. 62). A Chemtou, trois fragments d'une frise représentant des boucliers, deux ronds, un autre ovale : Saladin, *Nouv. Arch. des Missions*, II, p. 393, fig. 13. Mais il s'agit là d'édifices de style grec, où l'on s'est sans doute peu soucié de reproduire des armes indigènes.

6. Doublet, *Musée d'Alger*, pl. VI. *Bull. de corresp. afric.*, I, 1882-3, pl. à la p. 40. *C. r. Acad. Inscr.*, 1910, fig. aux p. 791 et 793.

7. Cagnat, *Armée*, 2[e] édit., pl. à la p. 268.

8. On a aussi des images de ces boucliers ronds sur un bas-relief de Ghirza (en Tripolitaine), qui date du Bas-Empire : Tissot, *Géogr.*, I, fig. à la p. 495.

9. Flamand, *Bull. de géogr. hist.*, 1903, p. 508-510; fig. 1, 8, 9. Le même, *Les pierres écrites*, fig. 15, 24, 36. Gautier, *Sahara algérien*, p. 97, fig. 17; p. 103, fig. 21. Etc.

Mesurant, tout au plus, 0 m. 50 de diamètre[1], il était en cuir[2]; on employait volontiers le cuir d'éléphant, très épais[3]. Entouré d'une bordure[4], il était légèrement bombé à l'extérieur, mais non muni, autant qu'il semble, de cette bosse circulaire que les Latins appelaient *umbo* et qui, occupant le milieu de la face, faisait dévier les coups[5]. Par derrière, s'attachaient, comme des poignées, deux courroies parallèles : dans l'une était passé l'avant-bras; la main tenait l'autre[6]. On teignait peut-être ces boucliers ronds, en une couleur uniforme, ou bien en des couleurs variées[7]. Ils avaient l'avantage d'être légers[8], soit dans l'action, soit quand, en route, on les portait appliqués sur le dos ou suspendus au flanc[9]. Ils n'étaient pas résonnants[10] et ne pouvaient trahir dans ces embuscades où les indigènes excellaient. Mais, lorsque la pluie les mouillait, ils s'amollissaient, s'alourdissaient et n'étaient plus qu'une gêne[11]. Dans le combat, manœuvrés avec rapidité et adresse, ils servaient à parer les traits ou les pierres que l'on voyait

1. A en juger par les boucliers de la colonne Trajane. Les gens qui ont exécuté les stèles de Kabylie n'ont pas tenu compte des proportions.

2. Servius et Isidore de Séville, *ll. cc.* Salluste, *l. c.* : « scuta... Numidica ex coriis ». Strabon, *l. c.* : πέλτη μικρὰ βυρσίνη. *Schol.* à Juvénal, *l. c.* : emploi de peau d'antilope.

3. Appien, *l. c.* (bouclier qu'aurait porté Masinissa). Strabon, Pline l'Ancien, Paul Orose, *ll. cc.* Voir aussi Pomponius Méla, I, 26 (bouclier du géant Antée, en peau d'éléphant, conservé à Tingi).

4. Voir les boucliers maures de la colonne Trajane.

5. Sur les stèles kabyles, le bouclier offre, au milieu, un cercle assez large. Je suis disposé à croire qu'on a voulu indiquer ainsi la bordure (en en exagérant la largeur), et non pas une bosse centrale.

6. Cette seconde courroie se voit sur plusieurs boucliers maures de la colonne Trajane; la place qu'elle occupe et la position de l'avant-bras paraissent prouver l'existence de la première.

7. Silius Italicus (III, 278) parle de la *versicolor caetra* des Adyrmachides, Libyens voisins de l'Egypte.

8. Salluste, *Jug.*, XCIV, 1. Corippus, II, 153.

9. Tite-Live, XXII, 48, 2 : (des cavaliers numides) « parmas post terga habentes ». Corippus, II, 153-4 :

Caetraque saepe levis duro iacet horrida dorso
Aut lateri suspensa cadit.

10. Salluste, *l. c.* Cependant les Maures savaient, au besoin, en tirer du bruit, en les frappant contre leurs genoux : Ammien, XXIX, 5, 39.

11. Paul Orose, V, 15, 17.

venir, mais, quand il fallait lutter corps à corps, ils constituaient une défense tout à fait insuffisante[1]. Les Berbères, cependant, les gardèrent durant de longs siècles; ce n'est probablement qu'au moyen âge que les Touareg ont adopté le grand bouclier oblong, en cuir d'antilope, dont ils font encore usage[2].

Dans l'antiquité, les Africains n'avaient pas l'habitude de se coiffer d'un casque[3] : à la guerre, comme en tout temps, la plupart d'entre eux restaient tête nue[4]. Si, vraiment, dans une fête annuelle dont parle Hérodote[5], des gens de la petite Syrte ornaient d'un casque et d'une armure complète la jeune fille qui, promenée sur un char, incarnait une déesse, cet équipement était d'origine étrangère; d'ailleurs, Hérodote le dit. C'est aussi à l'étranger que quelques chefs avaient emprunté le casque qu'ils portaient, soit comme objet de parade, soit comme arme défensive. Une monnaie de Syphax offre, dit-on, l'image d'un cavalier casqué[6]. Dans le mausolée du Khroub, sépulture d'un contemporain de Masinissa, sinon de Masinissa lui-même, il y avait un casque en fer, piriforme, propre à préserver efficacement, non seulement le crâne, mais aussi la nuque et les joues[7]. Corippus[8] mentionne une fois,

1. Conf. Procope, *B. V.*, II, 11, 26.

2. Images de ces boucliers, p. ex., dans *Bull. de géogr. hist.*, 1903, p. 504-5, fig. 2-4.

3. Diodore de Sicile (III, 49, 4) dit expressément que les Libyens habitant le désert entre l'Égypte et les Syrtes n'ont pas de casque. Il y avait cependant des gens du Sahara qui portaient des casques, — des casques à cornes, — mais ce n'étaient pas des Libyens : voir Silius Italicus, I, 415; XV, 679; peut-être aussi Diodore, III, 73, 1; conf. ici, t. II, p. 359, n. 6.

4. *V. supra*, p. 31.

5. IV, 180.

6. Carbonnel, *Rec. de Constantine*, XLII, 1908, p. 189. Je n'ai pas vu cette monnaie et la reproduction qui en est donnée est évidemment d'un dessinateur peu expérimenté. Les cavaliers représentés sur les autres monnaies de Syphax (Müller, *Numism.*, III, p. 91) sont tête nue.

7. *Rec. de Constantine*, XLIX, 1915, pl. 5 et 6, à la p. 178. Sur ce casque, qui couvrait complètement les côtés de la tête, on a figuré en relief des oreilles. C'est là un cas assez rare. Quant à la forme, M. Salomon Reinach veut bien me faire savoir qu'il n'en connaît pas d'autre exemple.

8. *Joh.*, V, 112.

— une seule fois, si je ne me trompe, — un casque (*galea*), qu'un indigène s'était mis au-dessus d'une pièce d'étoffe (*palla*), enveloppant sa tête.

On ne se servait pas non plus de cuirasses[1]. Une cotte de mailles en fer (recouvrant une tunique en cuir), que contenait le mausolée du Khroub[2], était un objet d'importation. Non pas de provenance hellénique, car les Grecs n'usaient pas de cette armure, mais, sans doute, d'origine italienne; les plus riches parmi les Romains, nous le savons par Polybe[3], portaient alors, à l'armée, des cottes de mailles, invention des Gaulois, selon Varron[4].

Quant aux Africains, certains couvraient le haut de leur poitrine d'un plastron en cuir. Telle était, dit Strabon[5], la coutume des cavaliers maures; peut-être n'était-elle pas aussi répandue qu'il le croit : nous n'avons, en effet, aucune autre mention de ces plastrons[6].

On voit combien l'armement des Numides, Maures et Gétules était et resta sommaire. Nous avons constaté, à plusieurs reprises, l'introduction d'armes étrangères. Mais, seuls, les personnages importants, les princes, les chefs, les adoptaient. Les Carthaginois faisaient usage du casque, de la cuirasse, du grand bouclier, de l'épée, de la lance[7] : les indigènes, qui avaient de si fréquents rapports avec eux, connurent ces armes et quelques-uns les apprécièrent. Une belle cuirasse en bronze, fabriquée dans l'Italie méridionale au IVe

1. Tite-Live (XXII, 48, 2) attribue à des cavaliers numides des cuirasses (*loricae*), sous lesquelles ils auraient caché des glaives. Mais nous avons déjà fait observer (t. II, p. 364, n. 10) que ce récit est dénué de valeur historique.
2. *Rec. de Constantine*, *l. c.*, pl. 4 à la p. 178.
3. VI, 23, 15.
4. Conf. Déchelette, *Manuel*, II, p. 1155; Couissin, *Les armes romaines*, p. 268 et suiv.
5. XVII, 3, 7 : προθωράκιον.
6. A la guerre, dit Hérodote (IV, 175), les Maces se protègent avec des peaux d'autruche. S'agit-il de boucliers? ou de plastrons?
7. T. II, p. 349, 350.

ou au IIIe siècle, a été trouvée dans une tombe de Ksour es Saf, non loin de Mahdia, en Tunisie[1]. Peut-être est-ce un indigène qui l'a portée : ce que le mode d'ensevelissement permet de supposer. Masinissa et d'autres rois africains reçurent du peuple romain des présents, parmi lesquels il y avait des armes : Appien[2] mentionne une panoplie; Tite-Live[3], deux armures de cavalier avec des cuirasses. Le mausolée du Khroub nous a rendu l'attirail guerrier d'un prince, mort vers le milieu du second siècle; or ce sont, pour la plupart, des armes étrangères : casque, cotte de mailles, lances, épée. Le glaive de Jugurtha pouvait, nous l'avons dit, être romain ou espagnol. Mais les hommes du commun demeuraient plus fidèles à l'armement de leurs pères, soit par cette force de l'habitude à laquelle les Berbères ne se soustraient pas volontiers, soit parce qu'ils n'étaient pas assez riches pour s'équiper mieux.

II

Chez les nomades, le mobilier se réduisait au strict nécessaire, et il n'était guère plus abondant chez les sédentaires qui n'habitaient pas des villes.

Des outres en peau de chèvre, qu'au dedans on devait enduire de poix afin de les rendre imperméables[4], servaient de récipients pour les liquides, surtout pour l'eau[5]. L'usage de la poterie[6] n'était pratique que chez ceux qui ne se déplaçaient pas trop souvent[7]; cependant, même chez les

1. Voir t. II, p. 133; t. IV, p. 163.
2. *Lib.*, 32.
3. XXX, 17, 13 : « bina equestria arma cum loricis ».
4. Non goudronnées, ces peaux peuvent être des sacs pour les objets non liquides.
5. Salluste, *Jug.*, LXXV, 3. Strabon, XVII, 3, 7. Pline l'Ancien, XXV, 78. Élien, *Nat. anim.*, XIV, 5.
6. Pour la technique des poteries indigènes, *v. infra*, p. 64 et suiv.
7. Hellanicos (*Fragm. hist. Graec.*, I, p. 57, n° 93) n'indiquait pas en quelle

autres, il fallait tout au moins des marmites de terre, allant au feu, car les vases de métal étaient sans doute un luxe. Le bois, avec lequel on façonne encore de grands plats, montés ou non sur un pied, permettait de faire une vaisselle résistant aux heurts : Salluste [1] mentionne les vases en bois qu'on trouve dans les cabanes des Numides; Pomponius Méla [2], les vases en bois et en écorce des indigènes de l'intérieur [3]. Il est probable que, pour les aliments solides, on se servait aussi de corbeilles ou d'autres récipients tressés en diss, alfa, jonc, palmier : les gens qui, dès l'époque néolithique, poussaient de la terre dans des moules en vannerie pour fabriquer des poteries [4], n'avaient pas dû s'abstenir d'employer la sparterie à la confection de véritables vases, à la fois légers et non fragiles. Pour écraser les grains, on avait des mortiers, avec leur pilon, ou de ces moulins primitifs dont nous avons parlé [5].

Comme la plupart des Berbères d'aujourd'hui, leurs ancêtres se passaient de tables et de sièges [6] : on faisait cercle autour du plat, déposé sur le sol. C'est aussi sur le sol que beaucoup dormaient [7]; ils s'enveloppaient, dit Strabon [8], dans les peaux qui leur servaient de vêtements; selon Procope [9], seuls les gens aisés étendaient sous eux une toison [10]. Il est cependant permis de croire que, pour le repos de la nuit et pour la sieste,

matière étaient faits la coupe et le vase à eau, qui, disait-il, constituaient tout le mobilier de certains Libyens nomades.

1. *Jug.*, LXXV, 4 : « vasa cuiusque modi, sed pleraque lignea, collecta ex tuguriis Numidarum ».

2. I, 41 : « Vasa ligno fiunt aut cortice. »

3. Écuelles en bois dans une sépulture berbère du Hoggar : *C. r. Acad. Inscr.*, 1925, p. 339.

4. Voir t. I, p. 195, et, pour le Sahara, p. 207 (conf. Reygasse, *Rec. de Constantine*, LV, 1923-4, p. 235).

5. P. 6.

6. Pomponius Méla, I, 41 : (au delà du littoral) « humi quies epulaeque capiuntur ».

7. Méla (note précédente). Procope, *B. V.*, II, 6, 11.

8. XVII, 3, 7.

9. *L. c.*

10. Voir aussi un texte beaucoup plus ancien, cité *supra*, p. 2, n. 3.

nattes en été, tapis de laine en hiver n'étaient point choses inconnues, pas plus que les couvertures[1] dans les pays où le froid est rigoureux. Et si, généralement, on n'avait pas de lit, une banquette pleine, en maçonnerie, adossée à l'un des murs de la chambre, pouvait, dans une certaine mesure, en tenir lieu chez les sédentaires : ce qui est très fréquent de nos jours. Des berceaux étaient nécessaires, surtout chez les nomades, pour les enfants en bas âge[2]. Des textes mentionnent même des lits pour les adultes, et non pas seulement pour les riches, qui imitaient des exemples étrangers[3]. Des Libyens s'efforçaient, au dire d'Élien[4], d'éviter les piqûres des scorpions en couchant dans des lits très hauts, qu'ils éloignaient des murs et dont ils plaçaient les pieds dans des cruches pleines d'eau. Pour la même raison, d'après Strabon[5], des Masæsyles, vivant dans les campagnes, frottaient d'ail les pieds de leur lit et les entouraient de branches épineuses. On peut faire observer, à ce sujet, que, chez les sédentaires du Sahara, le lit est beaucoup plus usité que chez les habitants de la Berbérie : en été, il est plus frais que le sol des terrasses sur lesquelles on passe la nuit, et, comme les lits anciens, il isole des vipères et des scorpions; ce meuble est une sorte de cage, faite en branches de palmier.

Ceux qui occupaient des demeures fixes et s'adonnaient à l'agriculture, avaient à constituer chez eux les provisions nécessaires à la consommation familiale, le surplus de la récolte, s'il n'était pas aussitôt vendu, pouvant être déposé dans des silos ou dans des greniers publics. A cela servent, en Kabylie et ailleurs, de grandes jarres[6] non cuites, qu'avec

1. A moins qu'on ne se servît de vêtements.
2. Corippus, *Joh.*, VI, 86.
3. Nabdalsa, lieutenant de Jugurtha, étant en campagne, avait dans sa tente un lit garni d'un oreiller : Salluste, *Jug.*, LXXI, 1 et 4.
4. *Nat anim.*, VI, 23. Conf. ici, t. I, p. 134.
5. XVII, 3, 11.
6. Contenant des grains, ou bien des fruits secs.

de la terre glaise, mélangée de paille, les femmes édifient sur place, au-dessus d'une banquette, à l'intérieur même de la maison, et qu'elles décorent souvent de motifs géométriques rudimentaires en relief[1]. C'est vraisemblablement une coutume fort ancienne. De même, le grand coffre en bois, où l'on enferme les objets de quelque valeur. Enfin, le métier à tisser, grand cadre en bois démontable, formé de deux poteaux verticaux et de deux traverses horizontales, entre lesquelles la chaîne est tendue. Les textes ne nous apprennent rien à cet égard.

1. P. Ricard, *Pour comprendre l'art musulman*, p. 68.

CHAPITRE III

LA VIE DANS LES CAMPAGNES ET DANS LES VILLES

I

Ce n'est que par une série de conjectures que nous pouvons essayer de nous représenter la vie menée dans les campagnes : elle ne différait sans doute guère de ce qu'elle était encore à une époque peu éloignée de nous. Mais nous sommes ici sur un terrain si peu solide que la brièveté s'impose.

Les hommes ne font guère usage de leur maison que pour y prendre leurs repas et y dormir ; leur existence se passe surtout au grand air. Quand ils ne sont pas en guerre, ils chassent, ou bien, assis en petits groupes, échangeant des propos ou restant silencieux, ils laissent paresseusement s'écouler les heures. La surveillance des troupeaux ne les réclame pas tous et peut d'ailleurs se concilier avec une absence presque complète d'efforts. Et, lorsqu'on n'a pas à craindre des razzias, c'est l'affaire des enfants, plutôt que des adultes. L'agriculture n'exige un labeur énergique qu'au temps des labours et semailles et à la moisson [1], périodes pendant lesquelles on fait trêve à tout, même aux guerres. Des fêtes, des cérémonies religieuses ou magiques remplissent quelques journées. D'autres sont employées à la fréquentation des marchés et des foires.

Le marché est un des éléments essentiels de la vie sociale

1. Conf. t. V, p. 239.

des Berbères. Quelques textes et inscriptions[1] prouvent qu'il avait, sous la domination romaine, la même importance qu'aujourd'hui, et il faut probablement remonter plus haut. Il se tient à dates[2] et à lieu fixes, non pas dans les villages, qui sont d'accès trop difficile et où la place manquerait pour le bétail, mais dans la campagne, de préférence aux confins des territoires de plusieurs groupes politiques, auxquels il est commun. Du reste, l'attrait des marchés est tel qu'on s'y rend de plus loin encore, pourvu qu'on puisse aller et revenir dans le même jour. C'est là que se vendent les produits agricoles et le bétail des alentours : petites affaires entre gens du pays, achats plus importants, conclus par des négociants ou des agents commerciaux en tournée. C'est là aussi que des colporteurs, bravant les fatigues et les dangers de voyages à travers des pays sans routes et infestés de bandits, offrent des objets fabriqués dans les villes ou à l'étranger[3]; que des forgerons s'installent, — à part, car ils sont méprisés[4]. Mais il n'est pas besoin d'avoir à acheter ou à vendre pour fréquenter le marché : on y vient regarder, converser, recueillir des nouvelles, vraies et plus souvent fausses, même se concerter en vue de quelque révolte ou conflit. En principe, c'est un terrain neutre, presque sacré; il arrive cependant que des querelles, préméditées ou non, éclatent et que les matraques s'abattent sur les têtes : plus d'une guerre a commencé dans ces lieux de rencontre.

Tout le monde ne se contente pas du marché régional; ceux

1. Saint Cyprien, *De lapsis*, 6. Saint Optat, III, 4. *C. I. L.*, VIII, 23 246 (= 270 = 11 451); 4 508, l. 11; 6 357; 8 280. *Bull. archéol. du Comité*, 1903, p. CCXI; 1914, p. 567. L'inscription *C. I. L.*, VIII, 20 627 concerne une foire annuelle.

2. Pour l'époque romaine, on connaît des marchés bimensuels.

3. Ainsi ont pu pénétrer dans les campagnes une partie au moins des poteries puniques et étrangères qu'on recueille dans des sépultures indigènes (*v. infra*, p. 225), celles aussi qui ont servi de modèles à de grossières copies (voir p. 65).

4. Pour la fréquentation possible des marchés par des bijoutiers, voir p. 76.

qui le peuvent vont parfois à la ville, surtout si quelque grande foire les y attire.

Le temps passe ainsi pour les hommes, soit en occupations qui les passionnent, soit en flâneries; le travail pénible y tient le moins de place possible.

Il est assez rare qu'ils s'en déchargent sur des serviteurs : on n'a aucune preuve que l'esclavage ait été très répandu chez les indigènes [1]. C'est sur leurs femmes qu'ils laissent peser presque tout le fardeau de l'existence matérielle.

En règle, nous l'avons dit [2], les deux sexes mènent des vies bien distinctes. Aux hommes qui ne sont pas de leur famille, les femmes ne se mêlent que quand elles ne peuvent pas faire autrement : dans les déplacements des nomades, et aussi à la guerre. Car, dans beaucoup de guerres [3], depuis des temps lointains jusqu'à une époque récente [4], les gens armés étaient accompagnés de leurs femmes, enfants, vieux parents, comme aussi des troupeaux qui leur appartenaient [5]. Cela allait de soi quand il s'agissait d'une véritable migration, d'un abandon, temporaire ou définitif, du territoire où l'on venait de vivre. Mais il semble bien que, même dans d'autres circonstances, les hommes ne soient pas partis seuls. Ce qui peut s'expliquer de deux manières : la crainte de laisser, pendant leur absence, leur famille et leur bétail à la merci d'un coup de main; le

1. Conf. t. V, p. 210.
2. *Ibid.*, p. 48.
3. Non pas dans toutes. Quand un souverain, Syphax, Masinissa, Jugurtha, Juba I[er], rassemble des armées parmi ses sujets pour soutenir une guerre régulière, les hommes seuls quittent leur foyer. L'autorité royale leur garantit, ou est censée leur garantir la sécurité de leur famille et de leurs biens.
4. Chez les Libyens en guerre avec l'Égypte, au temps des XIX[e]-XX[e] dynasties : Bates, *East. Lib.*, p. 109. Inscription latine du III[e] siècle de notre ère : *Bull. archéol. du Comité*, 1907, p. CCXXIX. A l'époque byzantine : Procope, *Bell. Vand.*, I, 8, 26; II, 11, 18 et 54-55; II, 21, 14; Corippus, *Joh.*, II, 171; V, 372, 430 et suiv., 468, 481 et suiv.; VI, 82 et suiv., 109-110. Pour des temps plus récents, voir, p. ex., G. Marçais, *Les Arabes en Berbérie du XI[e] au XIV[e] siècle*, p. 218-9, 707-8; Hanoteau et Letourneux, *La Kabylie et les coutumes kabyles*, 2[e] édit., II, p. 75; A. Bernard, *Le Maroc*, p. 220.
5. Conf. t. V, p. 59, n. 3.

désir de ne pas renoncer aux services que les femmes pouvaient leur rendre en campagne[1] : construction des abris, préparation des aliments, nettoyage des armes, soin des chevaux, etc. Et, du moment qu'on emmenait les femmes, il fallait emmener aussi les enfants et les animaux domestiques dont elles avaient la charge.

D'ordinaire, elles ne prenaient point part à la lutte; si, comme Hérodote le dit[2], les Zauèces, Libyens de la Tunisie orientale, se servaient de leurs femmes pour conduire leurs chars de guerre, c'était là sans doute une exception[3]. Mais, par les cris qu'elles poussaient, elles excitaient les combattants[4]; on peut supposer aussi que, comme le faisaient leurs descendantes, elles insultaient et arrêtaient les fuyards, soignaient les blessés, s'emparaient des prisonniers et les torturaient.

Nous ne voyons pas que les femmes aient pris une part très active à la culture des céréales : ce qui était le cas dans certaines régions de l'Espagne, où les hommes, dédaignant cette tâche, l'imposaient à leurs compagnes[5]. Remarquons, cependant, qu'aujourd'hui encore, chez beaucoup de Berbères, ce sont les femmes qui procèdent au sarclage[6], tandis que labours, semailles, moisson, vannage concernent les hommes[7]. Peut-être y a-t-il là une tradition très ancienne, remontant à une époque où la culture se serait faite, non à la charrue, mais à la houe, et aurait été un travail féminin[8].

1. Ce qu'indique Procope, *B. V.*, II, 11, 18.
2. IV, 193.
3. D'ailleurs, ces guerriers devaient descendre de leur char avant d'aborder l'ennemi.
4. Corippus, *Joh.*, II, 171-2 (avant une bataille) :
Tremulis ululatibus aethera matres
Concutiunt.
5. Silius Italicus, III, 350-3 (en Galice).
6. Laoust, *Mots et choses berbères*, p. 330. Biarnay, *Notes d'ethnographie et de linguistique nord-africaines*, p. 102-3.
7. Qui ne négligent pas de se faire au besoin aider par leurs femmes. Conf. t. V, p. 210; pour l'antiquité, t. IV, p. 15, n. 4.
8. Au Soudan, la culture à la houe est l'affaire des femmes.

En temps ordinaire, les femmes doivent sortir de chez elles pour aller chercher de l'eau et ramasser du bois. Le reste de leur vie se passe à l'intérieur ou aux abords immédiats de leur demeure. Soigner et traire les animaux domestiques, moudre les grains [1], cuire la galette [2], faire le beurre et le fromage, préparer les repas, élever les enfants en bas âge : les occupations ne manquent pas.

Il faut y joindre la confection de certains objets n'exigeant qu'un outillage très simple. Industries qui se proposent de subvenir aux besoins de la famille et de restreindre ainsi les achats, beaucoup plus que de vendre au dehors; elles se pratiquent à temps perdu, quand les multiples tâches du ménage laissent quelque répit : par conséquent, elles ne sont pas susceptibles d'une production abondante.

Ainsi s'exécutent des travaux de sparterie, corbeilles tressées directement à la main, nattes fabriquées sur le métier qui sert à faire les tissus de laine. Pour ceux-ci, les soins préliminaires, nettoyage, cardage, filage, incombent, en général, à la tisseuse : l'industrie familiale ne comporte guère la division du travail. Les teintures se font avec des couleurs végétales [3] : la pourpre, chère aux Phéniciens, ne paraît pas avoir été employée par les Berbères [4]. Le métier de basse lisse, où les fils de la chaîne sont tendus horizontalement, est, autant qu'il semble, une importation relativement récente [5], à l'usage des hommes exerçant dans les villes la profession de tisserand; dans l'antiquité, il était sans doute inconnu des indigènes [6]. Le métier des femmes berbères, celui qu'on retrouve dans tant de tribus et

1. Conf. Corippus, *Joh.*, V, 432-3.
2. Procope, *B. V.*, II, 7, 3.
3. Du moins avant l'invasion récente des teintures minérales.
4. Comme le remarque H. Basset, *Rev. afric.*, LXII, 1921, p. 354.
5. Ce métier horizontal sert surtout à fabriquer des tissus de coton et de soie, ce qui n'a pu se faire en Afrique que depuis l'antiquité. Chez les nomades, les fils de la chaîne sont tendus horizontalement dans la confection des longues bandes de tente; cette technique a peut-être été introduite par les Arabes.
6. Stuhlmann, *Ein kulturgeschichtl. Ausflug in den Aures*, p. 113 et suiv., 148.

qui a dû y pénétrer depuis fort longtemps, est le métier de haute lisse, à chaîne verticale; nous ignorons d'où il est venu [1]. On fait ainsi des étoffes pour manteaux et tuniques, des couvertures et des tapis, par l'entrecroisement des fils de trame sur les fils de chaîne; le procédé des points noués, qui donne des tapis de haute laine, n'est peut-être connu des Berbères que depuis quelques générations, par imitation des tapis d'Asie Mineure.

La fabrication de la poterie, qui ne peut se développer que chez les sédentaires, est aussi une industrie pratiquée dans les campagnes par des femmes, non pas par toutes, car ce serait dépasser les besoins, mais par des ouvrières qui, ayant appris cette technique, travaillent à l'occasion pour les gens de leur village, sans se livrer à un véritable métier, sans chercher d'ordinaire à accroître leurs profits par la vente à des étrangers. Cette céramique, rurale et féminine, se distingue de celle des ateliers où travaillent des hommes en ce qu'elle n'emploie ni le tour, ni le four : les vases sont façonnés à la main et cuits à feu libre [2]; il en est même qu'on fait simplement sécher au soleil. Procédés primitifs qui attestent des traditions lointaines, obstinément conservées malgré la défectuosité des produits, très fragiles, pourrissant facilement et retenant mal les liquides.

Il y a deux sortes de poteries berbères. Les unes, marmites, écuelles, plats, bols, pots et tasses avec ou sans anses, lampes, etc., d'aspect grisâtre, brunâtre, noirâtre, ne sont que la suite de la vaisselle dont les tessons se recueillent dans les stations néolithiques [3]. Mais ces tessons offrent fréquemment des ornements géométriques rudimentaires, gravés à la pointe : luxe dont on se passe à l'époque historique. Il s'agit d'objets tellement vulgaires qu'on ne les juge pas dignes d'une décora-

1. Voir t. I, p. 349, n. 1.
2. On les place généralement sous un tas de bois, auquel on met le feu.
3. Voir t. I, p. 194-5.

tion, si peu compliquée qu'elle puisse être[1]; on se contente (et non pas toujours) de lisser les parois. Des sépultures indigènes, qui appartiennent aux derniers siècles avant notre ère, nous ont rendu beaucoup de ces vases grossiers[2]; ils ressemblent très souvent, à s'y méprendre, à des poteries que des femmes berbères façonnent encore et qu'on a surtout l'occasion de voir dans des sanctuaires, où elles sont apportées comme offrandes à des marabouts. Les formes sont, pour la plupart, de la plus grande simplicité; c'est, pourrait-on dire, de la céramique d'enfants.

Cependant, en certains lieux, à Magraoua (dans la Tunisie centrale)[3], à Roknia (près de Guelma), à Gastal (près de Tébessa), on constate de gauches imitations de vases étrangers, puniques et gréco-puniques, que le commerce introduisait, — assez parcimonieusement, — dans des bourgs indigènes. Ce sont, par exemple, des assiettes[4], des aiguières[5] d'un galbe assez régulier, des plats dont le centre présente un ombilic[6],

1. Des mamelons qui font saillie à la surface de certains vases ne sont pas des ornements, mais ont pour objet de faciliter la préhension.

2. Pour ces sépultures, voir ici, I. II, ch. III. — Vases des dolmens des Beni Messous (près d'Alger) et de Djelfa, au musée d'Alger; de Roknia : Bourguignat, *Hist. des monuments mégalith. de Roknia*, pl. 5-6, et Faidherbe, *Bull. d'Hippone*, IV, 1868, pl. III; de Ras el Aïn Bou Merzoug : *Rec. de Constantine*, VII, 1863, pl. VI, et *ibid.*, XXIV, 1886-7, pl. XII; musée d'Alger; de Sila : Frobenius, dans *Prähistor. Zeitschrift*, VIII, 1916, fig. aux p. 75, 77, 78; de Sigus : *Rec. de Constantine*, XXIV, pl. XIII; du Nord de l'Aurès : *ibid.*, VII, pl. XLVIII; de la région de Tébessa : *ibid.*, XLIV, 1910, pl. à la p. 84, fig. 11; musée d'Alger et collection Reygasse (poteries de Gastal); de Bulla Regia : dans *L'Anthropol.*, II, 1891, p. 7 et 12, fig. 5, 12 et 13; de Dougga : *ibid.*, XIV, 1903, fig. à la p. 621; de Téboursouk : Carton, *Découv. épigr. faites en Tunisie*, fig. aux p. 351, 352; de l'Enfida : *Rev. d'ethnogr.*, V, 1886, fig. à la p. 445, et *Bull. de Sousse*, VI, 1908, fig. à la p. 60. — On trouve parfois aussi de ces poteries dans des tombes où le reste du mobilier est punique : p. ex., à Collo et à Gouraya, où il y eut des colonies phéniciennes (Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 35), et dans des centres indigènes, à Bulla Regia (fouilles du docteur Carton), à Téboursouk (La Blanchère et Gauckler, *Catal. du Musée Alaoui*, p. 227-8, nos 119, 126-134, et pl. XLII), au Kef (*ibid.*, p. 226, n° 107).

3. *Catal. du Mus. Alaoui*, p. 230-1.

4. A Gastal.

5. A Roknia, à Magraoua.

6. A Gastal.

des pots dont le bec est muni d'un filtre[1], ou la panse d'un petit tube, ressemblant à une tétine[2], des lampes de type punique[3]. A Gastal[4] et dans un autre cimetière du département de Constantine[5], il y a des vases en forme de turbine ou de toupie, qui rappellent des poteries fabriquées en Gaule au Ier siècle avant J.-C.[6]; j'ignore s'il convient d'admettre une véritable parenté et, au cas où il en serait ainsi, comment on pourrait l'expliquer.

L'autre classe[7] se compose de poteries peintes, d'un travail bien plus soigné. Elles sont faites dans de nombreuses tribus[8] et peuvent être réparties, selon leur provenance, en des séries faciles à distinguer. Elles ont pourtant des caractères communs : fabrication à la campagne par des femmes, sans tour ni four; décor peint en noir ou en brun, — souvent avec emploi subsidiaire de rouge, — sur la surface, polie à l'aide d'un galet plat ou d'une palette en bois, et généralement enduite d'une couche d'argile plus fine, de couleur crème[9]. L'orne-

1. A Gastal, à Magraoua.

2. A Gastal. Pour ces vases-biberons, conf. t. IV, p. 61.

3. Le type de la lampe punique s'est conservé jusqu'à nos jours dans la céramique berbère : voir, p. ex., Laoust, *Mots et choses berbères*, p. 58, fig. 30.

4. Très fréquemment en ce lieu. Plusieurs des vases dont nous allons parler y ont été trouvés avec une monnaie carthaginoise et une monnaie de Masinissa.

5. A Ras el Aïn Bou Merzoug (exemplaires au musée d'Alger).

6. Déchelette, *Manuel*, II, p. 1482, fig. 677 (n° 3); p. 1487, fig. 681 (n° 1).

7. E. Violard, *De la céramique berbère* (Alger, 1897). D. Randall-Maciver et A. Wilkin, *Libyan notes* (Londres, 1901), p. 54 et suiv. J. Myres, dans *Journal of anthropological Institute*, XXXII, 1902, p. 248 et suiv. A. van Gennep, *Études d'ethnographie algérienne*, p. 13-67 (dans *Rev. d'ethnogr. et de sociologie*, 1911). Le même, *Recherches sur les poteries peintes de l'Afrique du Nord*, dans *Harvard African Studies*, II (1918), p. 235-297 et planches. Bertholon et Chantre, *Recherches anthropol. dans la Berbérie orientale*, I, p. 545 et suiv. Herber, dans *Hespéris*, II, 1922, p. 241-254.

8. Surtout dans les régions voisines du littoral. Cela s'explique par le fait que ces pays sont habités par des sédentaires : or, la fabrication de poteries, nous l'avons déjà dit, n'est pas l'affaire de gens qui ont à se déplacer.

9. Cet engobe manque quelquefois. L'emploi, en Kabylie, d'un vernis résineux qui, passé sur l'engobe, lui donne une couleur jaune, est probablement une innovation récente. Certaines poteries kabyles sont en partie revêtues d'une couverte rouge, sur laquelle on peint quelques motifs géométriques en blanc ou en noir.

mentation consiste en motifs géométriques rectilinéaires. Ils sont tracés au pinceau; le travail n'est jamais complété ou soutenu par des traits gravés. Les formes sont moins indigentes que dans la première classe de poteries berbères; parfois, elles offrent des complications qui nuisent à l'utilité pratique de cette vaisselle, mais qui ont des prétentions artistiques : pieds élancés en forme de cornet, cols très allongés, dentelures autour des bords, tubes d'orifice multiples, et même enchevêtrés, bols et gargoulettes reliés par groupes de trois, quatre et davantage, etc.

Des discussions se sont élevées sur les origines de cette céramique peinte, qui, jusqu'à ces dernières années, n'était connue que par des exemplaires contemporains, ou presque contemporains : on ne l'avait pas rencontrée dans des couches antiques, dans des sépultures auxquelles des objets de leur mobilier permettent d'assigner une date voisine des débuts de notre ère. Mais, comme, par la technique et l'ornementation rectilinéaire, elle ressemble à des poteries fabriquées au troisième millénaire avant J.-C. dans d'autres pays méditerranéens, surtout dans les îles de Chypre et de Sicile [1], on a cru pouvoir en conclure qu'elle est à peu près aussi vieille en Berbérie, où des immigrants l'auraient introduite [2]. A quoi d'autres ont répondu que ces ressemblances n'impliquent pas nécessairement parenté : ce qui le prouve, c'est que les poteries de l'Afrique du Nord ressemblent plus encore à celles que fabriquaient les Indiens du Pérou avant la découverte de l'Amérique : or il est impossible d'admettre des influences entre ces deux contrées. La céramique berbère aurait donc pu

1. En Sicile, ont été aussi trouvées des poteries à décoration peinte analogue, mais plus anciennes, néolithiques, que M. Orsi (*Monum. antichi dei Lincei*, XXVII, 1921, p. 125 et suiv.) croit avoir été importées d'Orient; la céramique peinte sicilienne en dériverait. — On a aussi comparé les poteries berbères à des poteries préhistoriques égyptiennes, mais, entre ces deux classes, il y a plus de différences que de ressemblances : conf. van Gennep, *Études*, p. 46-47, 58.

2. Van Gennep, *l. c.*, p. 62 et suiv. (conf. ici, t. I, p. 349-350).

naître dans la Berbérie même, on ne sait quand : peut-être, malgré son aspect et sa technique archaïques, à une époque assez récente, car, autrement, on en trouverait des témoignages anciens.

Ces témoignages ont été cherchés, et le désir de les trouver a suscité des comparaisons non fondées, ou très contestables, entre la vaisselle peinte des Berbères modernes et quelques vases faits en Afrique au moyen âge[1] ou dans l'antiquité[2]. Mais la parenté est, à mon avis, certaine pour des objets recueillis à Constantine, dans des couches qui contenaient des objets fabriqués peu avant ou après notre ère[3]. Et je crois que l'on peut remonter plus haut, si l'on observe la ressemblance, sans doute non fortuite, de plusieurs formes berbères avec des formes qui existaient dans la céramique égéenne dès les premiers temps de l'âge du bronze, avec des formes égyptiennes[4], phéniciennes, grecques. Comment et quand se sont faits ces emprunts ? Nous l'ignorons. Mais, pour une partie au moins d'entre eux, la céramique punique, à laquelle le décor de la céramique berbère ne doit rien[5], a pu servir d'intermé-

1. Des poteries des xe-xie siècles, trouvées à Tlemcen, ont un décor apparenté à celui de la céramique berbère, mais elles sont faites au tour et cuites au four : A. Bel, *Un atelier de poteries et faïences découvert à Tlemcen* (Constantine, 1914), p. 53-55 et fig. 40.

2. Les vases peints, d'époque byzantine, que l'on a découverts surtout à Bulla Regia, offrent des motifs végétaux et animaux, qui, comme leur technique au tour et au four, les distinguent nettement des poteries berbères : Carton, *C. r. Acad. Inscr.*, 1911, p. 601 ; 1914, p. 476 ; 1915, p. 122-5. De même, une aiguière, exhumée à Timgad et conservée au musée local, qui est ornée de motifs géométriques et de feuilles en noir et en rouge. Et encore d'autres poteries peintes, de basse époque, dont des débris ont été recueillis à Carthage, à Thuburbo Majus, à Dougga : Poinssot et Lantier, dans le *Bull. archéol. du Comité*, 1925, p. LXXIX. Même absence de parenté réelle pour d'autres vases peints, à décor géométrique, qu'on a trouvés dans la région de Kairouan et qui datent de l'époque romaine : *ibid.*, 1915, fig. aux p. 88 et 90.

3. G. Marçais, *Rec. de Constantine*, XLVIII, 1914, p. 177-183 et fig. à la p. 178 ; *ibid.*, L, 1916, p. 38-47 et pl. I.

4. Conf. van Gennep, *Études*, p. 34.

5. Ce qui n'est pas une objection à opposer à l'hypothèse d'emprunts de formes. Aujourd'hui, des femmes indigènes modèlent, par exemple, des théières, des verres à pied, puis les revêtent d'ornements géométriques.

diaire : ainsi, pour des amphores de type classique, des pots ventrus, à anse de panier[1], des supports consistant en deux cornets opposés, que relie un gros bourrelet[2]; pour des lampadaires, qui, montés sur un pied épais, comprennent une ou deux rangées de petites lampes à bec pointu[3]; pour des bassins, sur les bords desquels sont dressées de petites écuelles, comme sur les récipients appelés *kernoi* par les Grecs[4].

On voit que la céramique indigène, peinte ou non peinte, conserve avec obstination des habitudes fort anciennes. Cependant, si elle est asservie à la routine, elle n'est pas entièrement rebelle à des influences étrangères. Nous venons de noter des imitations probables de poteries puniques; de nos jours, on constate des emprunts à l'Europe : des copies de théières, de tasses à café, de chandeliers, etc. Les mêmes velléités d'innovation introduisent dans le décor quelques images de végétaux et d'êtres animés[5]. Mais ce sont là de rares exceptions.

L'art rural berbère a été, en somme, peu influencé par les peuples qui ont joué, depuis vingt-cinq siècles, un rôle historique dans l'Afrique du Nord. D'autre part, cet art ignore la nature. Il ne regarde pas autour de lui et n'est pas sensible au spectacle de la vie. Il ressasse des motifs transmis par la tradition et qu'on exécute machinalement, sans recourir à des modèles.

Qu'il s'agisse de poteries, de tissus, de cuirs, de bois ouvrés, l'ornementation est géométrique et, presque toujours, rectilinéaire[6]. Ce sont des filets parallèles, des groupes de hachures,

1. En Kabylie.
2. Chez les Msirda, au Nord-Ouest de l'Algérie.
3. En Kabylie.
4. *Ibid.* Pour des poteries puniques analogues à celles que nous venons de mentionner, voir, p. ex., t. IV, p. 61 et 64-65.
5. Poissons, oiseaux et même des personnages. Voir Ricard, *Hespéris*, 1, 1921, p. 421 et suiv.
6. Ce qui peut s'expliquer en partie, mais en partie seulement, par des nécessités techniques. C'est le cas pour les ouvrages en vannerie, et aussi pour les tissus fabriqués sur des métiers verticaux. Mais ce décor rectilinéaire se retrouve sur

chevrons et zigzags[1], des croix dont les branches se coupent obliquement ou à angles droits, des peignes; des triangles, losanges et carrés, pleins, ou enfermant des figures semblables, plus petites, ou remplis de diagonales croisées, qui forment quadrillage; des damiers; d'autres motifs encore, d'où les lignes courbes sont exclues[2]. Qu'il y ait là, au moins en partie, des dégénérescences d'images jadis empruntées à la nature vivante, c'est possible. C'est même probable : par exemple, le peigne peut être la déformation d'une main avec ses doigts ouverts; une série de chevrons superposés, pointe en bas, peut représenter une branche à feuilles symétriques : du reste, quelquefois, le doute n'est pas permis, puisqu'on a tracé la tige sur laquelle ces feuilles latérales, réduites à des traits, s'insèrent obliquement. Mais tout cela est devenu figures géométriques.

Il y a certainement très longtemps que l'art berbère a ainsi perdu tout contact avec la nature, pour s'enliser dans le dessin rectilinéaire. Des stèles, trouvées dans l'Algérie centrale, présentent, auprès d'inscriptions libyques, des images de peignes, qui paraissent bien équivaloir à des mains prophylactiques[3]. Chez les Libyens orientaux, les tatouages étaient, dès le second millénaire avant J.-C., des motifs géométriques[4] : ce qu'ils sont restés, en général, dans l'Afrique du Nord.

Les figures de ce répertoire si pauvre se juxtaposent et s'assemblent diversement, mais toujours par bandes ou zones parallèles[5], et non par rayonnement autour d'un motif

des matières où des courbes eussent été d'une exécution aisée et où il n'apparaît nullement comme un emprunt à la vannerie ou au tissage.

1. Qui, parfois, tracés hâtivement, prennent la forme de lignes ondulées, par dérogation au système rectilinéaire.

2. Des motifs curvilignes, comme des rosaces et des arcatures, usités surtout dans les ouvrages en bois, ressemblent tellement à des décors d'origine orientale, répandus en Occident du IVe au VIe siècle, qu'il y a lieu d'admettre des emprunts purs et simples : voir, entre autres, Gsell, *Musée de Tébessa*, p. 46-47.

3. Voir Berbrugger, *Rev. afric.*, XII, 1868, p. 172; Gsell, *Bull. archéol. du Comité*, 1901, p. CLIII. Pour le rôle prophylactique de la main ouverte, conf. t. IV, p. 355.

4. *V. supra*, p. 11, n. 5.

5. Ricard, *Pour comprendre l'art musulman*, p. 74.

central[1]. Dans les tissus, l'ordonnance est souvent heureuse et satisfait l'œil par la netteté de la composition et l'adroite répartition des parties décorées et des vides. Des poteries témoignent des mêmes qualités d'agencement. Beaucoup d'autres choquent par un manque de cohésion et une surcharge barbares : ce sont des documents ethnographiques plus que des objets d'art.

Le coloris est d'ordinaire très sobre, fréquemment même réduit à une seule couleur, se détachant sur un fond uniforme[2] : on évite ainsi les défauts d'une polychromie criarde, mais l'aspect d'ensemble est souvent monotone et triste; certaines étoffes berbères ont, pourtant, dans leur simplicité vigoureuse, une tenue sévère qui ne manque pas de beauté.

Le principal mérite de cet art est d'être profondément populaire. Il est, non pas un luxe que des habiles font métier de procurer à des riches, mais une parure qui semble nécessaire aux choses les plus usuelles, l'œuvre et la joie de gens très humbles[3].

Les Libyens aimaient le chant, la danse, la musique. Les femmes poussaient dans les fêtes religieuses[4], et sans doute dans d'autres circonstances[5], des cris modulés, qu'avait entendus Hérodote : ce sont les *you-you*, aigus et prolongés, que leurs descendantes poussent encore aujourd'hui. Des réjouissances, que l'on célébrait volontiers la nuit[6], comportaient des danses et des chants[7]. Des groupes moins nombreux tuaient le temps

1. Sauf pour des intérieurs de plats, où le décor par rayonnement s'offrait de lui-même.
2. Il n'en était cependant pas toujours ainsi. *V. supra*, p. 29, n. 3, pour des tuniques multicolores, portées par des indigènes; p. 52, n. 7, pour des boucliers.
3. Terrasse et Hainaut, *Arts décoratifs au Maroc* (Paris, 1925), p. 4.
4. Hérodote, IV, 189.
5. Pour les cris modulés des femmes avant le combat, *v. supra*, p. 62, n. 4.
6. Ce qui peut s'expliquer suffisamment par la beauté et la fraîcheur des nuits d'été en Afrique.
7. Salluste, *Jug.*, XCVIII, 6 : « Crebris ignibus factis, plerumque noctis barbari more suo laetari, exultare, strepere vocibus. » Voir aussi Corippus, *Joh.*, VIII, 300 et suiv.

à réciter et à écouter des chansons d'amour[1]. Le rythme pouvait être marqué, soit par des battements de mains, dont l'usage n'a disparu ni en Berbérie, ni en Espagne, soit par les sons du tambourin. Car les Libyens devaient se servir de cet instrument, que connaissaient les Guanches des Canaries[2] et qui, dès le ve siècle avant J.-C., s'était répandu chez les nègres de l'Afrique occidentale[3].

C'est à un Libyen nomade[4], Seirites, que Douris, auteur du début du IIIe siècle avant notre ère, attribuait l'invention de la flûte, ou plutôt du chalumeau[5]: ce Seirites l'aurait fait entendre dans des cérémonies religieuses[6]. D'autres textes prouvent la célébrité des flûtes libyques[7]. Pour les fabriquer, on employait du bois de lotus (jujubier)[8], ou de laurier-rose[9]. Ce n'étaient pas seulement les hommes qu'enchantaient les accents aigus de ces flûtes, accompagnés ou non de danses et de chants[10]; les chevaux passaient pour y être merveilleusement sensibles[11].

Telle était, dans la mesure où nous pouvons la connaître, —

1. Élien, *Nat. anim.*, XIV, 5.

2. H. Basset, *Essai sur la littérature des Berbères*, p. 317.

3. *Périple* d'Hannon, 14. Voir ici, t. I, p. 497.

4. Ou peut-être un Numide : Λίβυς ἦν τῶν Νομάδων. Cette signification ethnique a pu être donnée au mot νομάς par Douris, comme elle l'a été par Diodore de Sicile (voir t. V, p. 105), lequel s'est servi de Douris (t. III, p. 27). Mais il s'agit plutôt d'un nomade : voir Pollux, cité *infra*, n. 6.

5. La « flûte » (*ghaïla*) dont se servent les indigènes ressemble à une clarinette.

6. *Fragm. hist. Graec.*, II, p. 478, n° 34. Conf. Pollux, IV, 74, qui attribue l'invention de la flûte aux Libyens Scénites [nomades]. Mais la croyance à l'origine phrygienne de cet instrument était beaucoup plus répandue. « L'hypothèse d'une origine africaine, dit M. Th. Reinach (dans *Dictionn. des Antiquités*, V, *s. v. tibia*, p. 301), sans pouvoir invoquer aucune preuve solide, ne se heurte à aucune impossibilité. »

7. Euripide, *Alceste*, 346-7 : *Hélène*, 170-1 ; *Troyennes*, 544; *Hercule furieux*, 684. Nonnos, *Dionys.*, X, 230; XXIV, 38.

8. Le terme λωτός était employé en grec pour désigner la flûte libyque : Euripide, *Hélène* et *Troyennes*, *ll. cc.*; Hésychius, *s. v.* Λίβυς.

9. Élien, *Nat. anim.*, XII, 44. Pollux, *l. c.* Sans parler des chalumeaux en roseau, qui devaient être les plus fréquents et dont on se sert encore beaucoup; ces objets sont souvent ornés de figures géométriques.

10. Plutarque, *César*, 52 : mention d'un Libyen qui dansait en jouant admirablement de la flûte et autour duquel on faisait cercle.

11. Voir t. V, p. 184.

ou la deviner, — l'existence matérielle des gens des campagnes. Strabon[1] faisait remarquer que la manière de vivre des Maures ressemblait beaucoup à celle des Masæsyles, et, d'une manière générale, de tous les Libyens. Une civilisation assez uniforme s'était, en effet, répandue à travers l'Afrique du Nord, quelles que fussent les origines diverses des populations et des États dans lesquels elles se groupaient. Elle allait en s'affaiblissant du Nord au Sud, de la mer vers l'intérieur : les Gétules étaient plus barbares que les Numides et les Maures, voisins de la Méditerranée[2].

Beaucoup d'indigènes africains firent des progrès sous l'impulsion énergique de Masinissa. Mais, dans cette contrée comme ailleurs, les mœurs changeaient moins vite à la campagne qu'à la ville. Au cours des pages précédentes, nous avons plus d'une fois remarqué que, dans la vie des paysans et des nomades, bien des choses ont traversé les siècles jusqu'à nos jours, sans subir de profondes modifications. Si les exemples carthaginois ont exercé, avant les exemples romains' quelque influence sur une partie de ces hommes, ils ne les ont pas transformés[3]. Les traits essentiels de la civilisation des Berbères ruraux s'étaient constitués, sans doute fort lentement et très péniblement, dans un passé auquel nous ne pouvons pas remonter. Sur les générations qui se sont succédé depuis lors, la routine a été d'ordinaire plus puissante que les exemples extérieurs et le désir de plus de bien-être.

1. XVII, 3, 7 (d'après Posidonius?).
2. Salluste, *Jug.*, XIX, 5; LXXX, 1; LXXXIX, 7-8. Strabon, XVII, 3, 19. Pomponius Méla, I, 41-42.
3. H. Basset (*Rev. afric.*, LXII, 1921, p. 349 et suiv.) a montré avec raison que Carthage a fort peu contribué aux progrès industriels des indigènes.

II

C'est dans les villes que la civilisation s'est développée en Berbérie aux temps historiques, civilisation d'emprunt, plus brillante que solide, tour à tour punique, romaine, musulmane. Elle ne s'est guère répandue en dehors des cités. D'où le contraste, souvent violent, entre les populations urbaines et les populations rurales, entre les mœurs plus ou moins policées et la barbarie ou la demi-barbarie presque immuables : cette opposition est un des caractères évidents de l'histoire de l'Afrique septentrionale.

A l'époque que nous étudions, la civilisation punique dominait dans les villes.

Il ne pouvait en être autrement dans les anciennes colonies phéniciennes et carthaginoises du littoral. Si les gens d'origine indigène y étaient nombreux, peut-être plus nombreux que les descendants des colons, ils avaient adopté les mœurs étrangères; ils les conservèrent, même quand l'autorité des rois remplaça celle de Carthage. D'ailleurs, la vie commune et surtout des mariages avaient à peu près fondu les éléments divers qui constituaient la population de ces villes[1].

Quelques traits révélaient cependant des traditions ou des influences africaines : certaines altérations de la langue punique, parlée par tous[2], la fusion de divinités orientales et de dieux indigènes[3]; çà et là, des rites funéraires non phéniciens, mais en usage depuis longtemps chez les autochtones[4]. Il en était sans doute de même dans la vie matérielle, dans le costume, la nourriture, le mobilier[5].

1. Conf. t. II, p. 115; t. IV, p. 173, 484.

2. Salluste (*Jug.*, LXXVIII, 4) dit de Leptis : « Lingua modo convorsa conubio Numidarum, legum cultusque pleraque Sidonica. »

3. Surtout Baal Hammon et Ammon : *v. infra*, p. 247.

4. Voir t. IV, p. 452 et suiv.; ici, p. 247.

5. Quelques poteries berbères dans des tombes puniques : *supra*, p. 65, n. 2.

D'autres villes, à la fondation desquelles les Phéniciens et les Carthaginois n'avaient pas pris part, s'ouvrirent, elles aussi, à la civilisation punique, surtout dans la Numidie orientale. On ne cessa pas d'y parler la langue indigène, mais le punique s'y implanta et servit aux relations commerciales, y devint même la langue officielle, soit auprès du libyque, comme à Thugga [1], soit probablement sans partage, comme à Cirta [2]. Dans la première de ces villes, des noms phéniciens apparaissent, en minorité, auprès de noms libyques, sur des inscriptions puniques et libyques datant de l'époque royale [3]; dans la seconde, ils figurent presque seuls sur des inscriptions puniques [4] : preuve que, sinon le peuple, du moins la bourgeoisie, qui fit faire ces ex-voto, avait très largement adopté la langue carthaginoise. Les mêmes pierres attestent qu'elle avait également adopté les principaux dieux de Carthage [5]. Il y a donc lieu de croire, même en l'absence de témoignages directs, que, dans d'autres domaines de la vie urbaine, la civilisation punique prit une place importante.

Dans ces villes où s'élevaient des édifices publics et des demeures confortables [6], les industries du bâtiment devaient nécessairement se développer. La dédicace libyco-punique d'un mausolée de Dougga mentionne, après trois hommes qui ont, autant qu'il semble, dirigé les travaux [7], leurs collaborateurs (dans le gros œuvre?), au nombre de trois, puis deux charpentiers, enfin deux fondeurs en fer [8]. Le mausolée, aujourd'hui restauré, qui se voit en ce lieu, et le mausolée du Khroub, auprès de Constantine [9], sont fort bien bâtis et font

1. Voir t. V, p. 264.
2. *Ibid.*, p. 274.
3. Chabot, *Punica*, p. 201 et suiv.; le même, *Journ. asiat.*, 1921, I, p. 67 et suiv.
4. Chabot, *Pun.*, p. 149 et suiv.
5. *V. infra*, p. 146.
6. Conf. t. V, p. 254.
7. *V. infra*, p. 254.
8. Chabot, *Pun.*, p. 204 et 207-8.
9. Pour ces deux édifices, *v. infra*, p. 251 et suiv.

honneur aux maçons de Thugga et de Cirta qui les construisirent.

D'autres industries fabriquaient des objets mobiliers. Elles paraissent avoir été beaucoup moins prospères que dans la Gaule indépendante, où elles trouvaient des débouchés plus larges en dehors des villes. Les femmes se chargeaient, nous l'avons vu, de la confection d'une bonne partie des choses nécessaires à leur famille. Certaines industries exigeaient pourtant une installation, un outillage, des connaissances techniques, une régularité et une continuité qui dépassaient le cadre et les aptitudes du travail domestique : par exemple, la fabrication des armes et outils en métal, la bijouterie, la céramique faite au tour et au four. Elles étaient exercées par des hommes, qui en faisaient métier et qui travaillaient à la ville dans des ateliers, sans doute groupés par professions, selon un usage fréquent depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Cependant, il y avait peut-être déjà, comme plus tard en Afrique, des forgerons et des bijoutiers ambulants qui circulaient dans les campagnes, et surtout dans les marchés ruraux [1]. Il se peut aussi que des potiers se soient établis dans le voisinage immédiat des couches d'argile qui leur fournissaient leur matière première [2]. Mais, en général, l'industrie était une occupation de citadins.

Elle nous est presque entièrement inconnue. Un hasard nous apprend qu'on faisait des étoffes de pourpre renommées à Chullu [3] (Collo), sur la côte algérienne. Un ex-voto punique

1. Conf. t. IV, p. 134. C'est à ces bijoutiers ambulants qu'on pourrait attribuer la fabrication d'une partie des grossiers objets de parure, en cuivre, en bronze, en fer, très rarement en argent, qui se rencontrent dans des sépultures indigènes éloignées des villes.

2. Ce que l'on constate aujourd'hui en divers lieux du Maroc méridional.

3. Solin, XXVI, 1 : « Chullu, purpurario fuco Tyriis velleribus comparata. » On ne sait à qui Solin, auteur du IIIe siècle de notre ère, a emprunté cette indication; mais on peut supposer que l'industrie, proprement phénicienne, de la pourpre existait à Chullu avant l'époque romaine.

de Cirta mentionne un fondeur[1]. A Chullu et à Gunugu, on a trouvé des poteries de formes particulières[2], ce qui permet de croire à l'existence de fabriques locales.

Dans l'inscription bilingue du mausolée de Dougga, les ouvriers et leurs pères portent des noms qui sont ou paraissent être libyques, sauf un des deux fondeurs en fer, dont le nom, Shafot, est phénicien[3]. Le fondeur de Cirta et son père ont aussi des noms phéniciens. Mais, s'il devait être rare que des gens d'origine phénicienne reçussent des noms libyques, il est certain que des noms phéniciens ont été donnés à des Libyens[4]. Nous pouvons donc supposer que les ouvriers étaient, en majorité, indigènes. D'ailleurs, ces hommes, vivant dans des villes de civilisation phénicienne, devaient être les élèves, directs ou non, de l'industrie punique. C'est seulement pour les potiers que nous en avons des preuves. Des tombes de cette époque, fouillées à Collo, à Gouraya[5], à Béja[6], à Téboursouk[7], à Dougga[8], à Bulla Regia[9], à Constantine[10], etc., contenaient des poteries vulgaires, fort analogues à celles qui garnissent les sépultures les plus récentes de la première Carthage. Ce sont des produits africains, de vente courante, qu'on fabriquait dans diverses villes. Quelques formes puniques ont persisté jusqu'à nos jours dans des centres urbains[11],

1. Chabot, *Pun.*, p. 164. Il s'appelait Abdmelqart et était fils d'un Adonibaal.
2. Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 32, 43; ici, t. IV, p. 20, n. 5; p. 58.
3. Chabot, *l. c.*, p. 204 et 208.
4. Conf. *supra*, p. 75.
5. Voir les indications bibliographiques données t. II, p. 154 et 162.
6. T. II, p. 109, n. 10. La Blanchère et Gauckler, *Catal. du Musée Alaoui*, p. 225-6, n°s 101-2. Les poteries puniques de ce lieu datent du IIe siècle avant J.-C.
7. Caveau du milieu du Ier siècle avant notre ère : *Catal. Alaoui*, p. 227-9, n°s 112 et suiv.; pl. XLII. Dolmen : Carton, *Découv. faites en Tunisie*, p. 350.
8. Icard, *Bull. de Sousse*, III, 1905, p. 254 (dans un dolmen).
9. Carton, *Bull. archéol. du Comité*, 1890, p. 219 et suiv.; 1892, p. 74 et suiv., pl. XIV (dans des dolmens et d'autres tombes indigènes).
10. T. IV, p. 133, n. 5. Voir aussi Marçais, *Rec. de Constantine*, L, 1916, p. 45-46 et pl. à la p. 45.
11. Conf. t. IV, p. 61, n. 3.

comme il en est resté quelques-unes dans la céramique berbère des campagnes[1].

Sauf ces survivances, médiocrement importantes, on ne constate pas d'emprunts aux Phéniciens et aux Carthaginois dans les industries que pratiquent aujourd'hui des artisans[2], pas plus que dans les industries familiales. Pour celles-ci, les influences puniques avaient été très faibles, presque nulles; pour celles-là, elles furent remplacées par d'autres, car, si la civilisation rurale ne se modifie guère, la civilisation urbaine se conforme d'une manière assez docile aux exemples qui lui viennent successivement de l'étranger. C'est ainsi que, pour les bijoux, les tissus, les céramiques, de larges emprunts ont été faits aux arts musulmans d'Espagne et d'Orient, et aux arts de l'Europe chrétienne. Et même l'art rural des Berbères n'a pas été sans influence sur l'art urbain.

Il se peut, cependant, que certaines industries, exercées par des gens de métier, se soient constituées depuis fort longtemps, même avant la pénétration de la civilisation punique chez les Berbères, et qu'elles aient continué leur existence indépendante. Telle pourrait être celle du forgeron. Nous ignorons les origines du travail du fer dans l'Afrique septentrionale : il n'est pas incontestable[3] que le mot berbère *azzel*, ou *ouzzel*, qui désigne ce métal, dérive du mot sémitique *barzel*, usité chez les Phéniciens[4], comme chez les Hébreux[5]. Dans beaucoup de régions, les forgerons ont formé jusqu'à une époque récente une sorte de caste, méprisée[6], endogame, ayant fort

1. *V. supra*, p. 68-69.
2. Voir H. Basset, *Rev. afric.*, LXII, 1921, p. 351-4.
3. H. Basset le conteste (*l. c.*, p. 353, n. 3).
4. Comme le prouve l'inscription bilingue du mausolée de Dougga (Chabot, *Pun.*, p. 204) : BRZL, dans le texte punique (ZL' dans le texte libyque).
5. Conf. t. I, p. 212, n. 4.
6. *Ibid.*, p. 213, n. 1. Remarquer cependant qu'on a fait aux fondeurs en fer qui ont travaillé au mausolée de Dougga l'honneur de les mentionner sur la dédicace de ce monument. L'un d'eux porte un nom punique, comme le fondeur d'une inscription de Cirta. Cela ne convient guère à des parias. Peut-être y avait-il

peu de rapports avec les autres hommes et se transmettant sa technique de génération en génération. Pour la céramique, nous avons dit qu'il y avait des ateliers où l'on fabriquait des poteries de type punique, évidemment avec des procédés puniques. Or ces procédés étaient plus compliqués que ceux dont se servent encore des potiers indigènes, vivant surtout dans le Sud du Maroc et laissés, comme les forgerons, en dehors de la société, qui les méprise[1]. On peut donc se demander s'il ne s'agit pas là d'une industrie très ancienne, qui aurait persisté à travers les siècles, à côté de la céramique barbare des femmes, à côté de la céramique urbaine, d'une technique plus savante. Mais ce sont là, assurément, des hypothèses très fragiles.

Les artisans des villes devaient vendre eux-mêmes leurs produits, comme cela se fait encore dans les souks de Tunis et de Fès : les ateliers étaient en même temps des boutiques. D'autres boutiques, occupées par des marchands, offraient des objets importés. Ainsi, les citadins et les gens qui venaient du dehors pouvaient, en toute saison, faire leurs achats. Mais le commerce était surtout actif lors des foires tenues dans certaines villes, qui, par leur situation géographique ou leur importance, se prêtaient à ces vastes rendez-vous : telles, par exemple, Vaga, Sicca et Cirta, Cirta où l'on venait du Sud du Maroc[2]. Ces foires avaient lieu à date fixe, probablement en été, saison où l'on n'a pas à craindre que la pluie ne rende les pistes impraticables, où les agriculteurs disposent des céréales qu'ils viennent de moissonner, où les nomades se trouvent dans le Tell avec leurs animaux domestiques et ont à faire leurs provisions de grains[3]. C'est là que se traitent les grosses

forgerons et forgerons : ceux qui, établis dans des villes, travaillaient d'après les méthodes puniques et étaient considérés; ceux qui parcouraient les campagnes et vivaient à part.

1. Laoust, *Mots et choses berbères*, p. 65-69. Basset, *l. c.*, p. 350-1.
2. Voir t. V, p. 9 et 274.
3. Conf. G. Marçais, *Les Arabes en Berbérie du XIe au XIVe siècle*, p. 553.

affaires de blés, d'orges, de laines, de bétail; là aussi que les cultivateurs et les pasteurs font des achats avec l'argent qu'ils gagnent par leurs ventes. A l'aller comme au retour, ils voyagent en caravane et sont ainsi capables de se défendre contre les coupeurs de chemins.

Le trafic avec l'étranger se faisait par les colonies phéniciennes ou puniques, délivrées des entraves que Carthage avait mises à leur commerce[1]. Il est vrai que la plupart avaient des ports médiocres, que la piraterie sévissait dans la Méditerranée, que l'absence de routes dans des régions accidentées et l'insécurité gênaient les communications entre le littoral et les villes de l'intérieur.

Le commerce entre les royaumes africains et les pays d'outremer n'en était pas moins assez actif. C'est ce dont témoignent des trouvailles de monnaies. Les monnaies numides et maures abondent en Espagne, surtout dans le Sud de la péninsule[2]. On en a recueilli aussi en France[3] et jusqu'en Croatie : dans cette dernière contrée, un trésor enfoui à Mazin, vers 80 avant J.-C., contenait 328 pièces à l'effigie de Masinissa, mêlées à plus de cinq cents monnaies carthaginoises[4]. D'autre part, on découvre quelquefois en Algérie des monnaies grecques, d'Athènes, de Cyrénaïque, de Rhodes, des Ptolémées, de Marseille[5]; souvent des monnaies espagnoles et baléares[6]; souvent aussi des

1. Pour ces entraves, voir t. II, p. 297.

2. Müller, *Numism.*, III, p. 144, n. 2; Supplément, p. 62-63.

3. Pour des deniers de Juba I[er] et de Juba II, trouvés en divers lieux de France, voir Blanchet, *Rev. numism.*, 1909, p. 270.

4. *Rev. numism.*, 1901, p. 290-1, d'après Bahrfeldt, *Der Münzfund von Mazin (Croatien)*, Berlin, 1901. Un autre trésor, trouvé en Croatie, à Kula, contenait aussi des monnaies numides.

5. Voir Monceaux, *Bull. de corresp. afric.*, II, 1884, p. 346, 350 et suiv., 358. Mais il convient de remarquer que toutes les monnaies grecques qui sont entrées au musée d'Alger n'ont pas été trouvées en Algérie. — Monnaie d'Athènes découverte à Alger même : *Rev. afric.*, II, 1857-8, p. 415. Monnaies d'Athènes et de Marseille dans un trésor de monnaies d'argent, enfoui à Cirta vers 79 avant notre ère : voir t. V, p. 157.

6. Monceaux, *l. c.*, p. 356-7. Sur les 237 pièces d'argent du trésor de Cirta, il y avait 75 monnaies espagnoles et 136 deniers de la République romaine.

deniers de la République romaine, qui, au Ier siècle avant notre ère, étaient les espèces en argent les plus répandues dans l'Afrique du Nord[1]. On a vu[2] que les rois indigènes antérieurs à Juba II ont frappé fort peu de monnaies en métal précieux : les monnaies étrangères qui en tenaient lieu étaient nécessairement introduites en paiement de produits du pays.

Malaca était, sur la côte méridionale de l'Espagne, la ville qui avait le plus de rapports avec les Africains[3]. Des Italiens, probablement surtout des gens du Sud de la péninsule[4], des Grecs entretenaient aussi des relations commerciales avec eux. Dans l'île de Délos, deux statues furent élevées à Masinissa, l'une par un Délien qui se disait son ami, l'autre par un Rhodien[5] : ces deux personnages avaient sans doute traité de grosses affaires avec le souverain numide. Strabon[6] nous apprend que Micipsa établit des Grecs dans sa capitale, Cirta, et on a découvert à Constantine deux inscriptions grecques de l'époque royale[7]. Une partie de ces étrangers devaient être des marchands. Un fragment d'inscription grecque de la même époque a été trouvé dans la ville maritime d'Hippo Regius[8]. Au temps de Jugurtha, de nombreux Italiens résidaient à Vaga, où ils faisaient du commerce[9]. Il y avait aussi à Cirta

1. Conf. note précédente. Voir aussi, p. ex., Ravard, *Bull. archéol. du Comité*, 1896, p. 146; Gauckler, *ibid.*, 1902, p. CXVII. D'ailleurs, ces deniers restèrent en cours jusque sous l'Empire.

2. T. V, p. 156-7 et 199.

3. Strabon, III, 4, 2. Gadès, dont les bateaux de pêche fréquentaient la côte occidentale d'Afrique (Strabon, II, 3, 4; conf. ici, t. IV, p. 52), devait aussi envoyer des navires marchands en Maurétanie, où les monnaies de cette ville ne sont pas rares (Monceaux, *l. c.*, p. 357). Des commerçants gaditains allaient même plus loin, jusque chez des Éthiopiens : Strabon, III, 4, 3; Pline l'Ancien, II, 169.

4. Comme ceux qui allaient faire du commerce dans la Méditerranée orientale.

5. T. III, p. 307-8. Durrbach, *Choix d'inscriptions de Délos*, nos 68 et 69.

6. XVII, 3, 13.

7. *C. I. L.*, VIII, p. 620, *b* et *d*. Conf. Gsell, *Texte explicatif* de Delamare, p. 125, à la pl. 129, fig. 6.

8. Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, I, 28.

9. Salluste, *Jug.*, XLVII, 1. Conf. t. V, p. 192.

beaucoup de négociants italiens ; ils contribuèrent à la défense de la ville, assiégée par Jugurtha[1]. Une inscription latine, exhumée à Constantine, est un ex-voto par un Ieron[2], qu'on peut croire originaire de la Sicile ou de la grande Grèce. Un autre ex-voto fut fait par un Lucius, fils de Numerius, qui, apparemment, habitait Cirta depuis longtemps, puisque ce texte est rédigé en punique[3]. Dans la capitale de Juba Ier, Zama, résidaient des citoyens romains[4].

Nous avons fort peu de renseignements sur les marchandises qui donnaient lieu à ce mouvement commercial. Des vins étaient importés d'Orient et d'Italie : à Vaga, on a trouvé une jarre portant une estampille latine[5]; à Cirta, des amphores[6] avec des marques rhodiennes[7], de ces amphores que Carthage recevait en si grand nombre dans les derniers temps de son existence[8]. Mais les vins étrangers étaient un luxe, bon pour les citadins[9]; on sait que la plupart des indigènes se bornaient d'ordinaire à boire de l'eau[10].

Il y a lieu d'admettre des importations d'objets mobiliers, armes[11], vases en métal[12], etc., qui ne se répandaient guère non

1. Salluste, XXI, 2 (« multitudo togatorum »; ce terme désigne des Italiens, et non pas spécialement des citoyens romains : Mommsen, *Röm. Staatsrecht*, III, p. 222 et 674); XXVI, 1 et 2 (« Italici »); XXVI, 3 (« negotiatores »). Diodore de Sicile, XXXIV-V, 31.

2. *C. I. L.*, VIII, 6 952. Conf. *Rec. de Constantine*, X, 1866, pl. XXV.

3. Chabot, *Pun.*, p. 182.

4. *Bell. Afric.*, XCVII, 1.

5. *C. I. L.*, VIII, 22 637, n° 12 (p. 2183).

6. Ou des anses d'amphores.

7. *C. I. L.*, VIII, 22 639, nos 38 et 152 (p. 2192 et 2198) : au musée de Constantine; il est très probable que ces anses ont été trouvées à Constantine même. Hinglais, *Rec. de Constantine*, XXXVIII, 1904, p. 299, nos 279-282. Bosco, *ibid.*, LI, 1917-8, p. 160. Estampille non publiée, sur une jarre qui se trouvait dans le mausolée du Khroub (*v. infra*, p. 259).

8. T. IV, p. 153-4.

9. Vin à Thala, ville royale : Salluste, *Jug.*, LXXVI, 6.

10. *Supra*, p. 9.

11. Voir p. 54-55.

12. Avec des armes étrangères, le mausolée du Khroub contenait de la vaisselle d'argent, certainement de fabrication grecque : vases avec des médaillons représentant le dieu Poseidon, une tête de cerf, une tête de lionne, etc. : *Rec. de Constantine*, XLIX, 1915, pl. 8 à la p. 178.

plus dans les campagnes[1]. Dans des sépultures de quelques villes du littoral et de l'intérieur, on a recueilli des lampes de type grec[2] et des vases à vernis noir, dits campaniens[3]. Il faut ajouter que ces poteries ne venaient pas toutes d'outre-mer : des fabriques africaines imitaient plus ou moins bien les produits étrangers[4]. Ceux-ci avaient commencé à pénétrer en Afrique au temps où Carthage se réservait le monopole du commerce avec la Numidie et la Maurétanie[5]; quand elle l'eut perdu, après la seconde guerre punique, quand elle eut disparu, un demi-siècle plus tard, ce furent sans doute des vaisseaux grecs et italiens qui les apportèrent; en tout cas, rien n'indique que des flottes marchandes se soient formées dans les ports africains et y aient succédé aux vaisseaux carthaginois.

Les blés constituaient certainement la plus large part des exportations[6] : Vaga, fréquentée et habitée par de nombreux négociants italiens, a toujours été un marché de grains[7]. Et l'on sait que des blés et des orges de Numidie furent exportés dès l'époque de Masinissa[8].

1. A moins d'être acquis par des chefs indigènes. Un objet grec en bronze, du VIe siècle avant J.-C., a été exhumé au Kheneg, au Nord-Ouest de Constantine : voir t. IV, p. 133.

2. Pour ces lampes, voir t. IV, p. 161-2. On en a trouvé à Hippone (Papier, *Lettres sur Hippone*, pl XXXI), Collo, Gouraya (Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 26), Béja (*Catal. Alaoui*, p. 147 et suiv., nos 6, 14, 59, 64, 76), Téboursouk (*ibid.*, p. 148, n° 13; p. 154, n° 60), Bulla Regia (Carton, *Bull. archéol. du Comité*, 1890, p. 219 et 221; 1892, p. 76; *Catal. Alaoui*, p. 147 et suiv., nos 6, 8, 15, 17, 20, 57, 58, 65, 68, 70, 73, 74, 78), Constantine (Delamare, *Archéologie*, pl. 130, fig. 11-12, et *Texte explicatif*, par Gsell, p. 126).

3. Pour ces poteries, voir t. IV, p. 159 et suiv. On en a trouvé à Collo, Gouraya, Béja, Magraoua (*ibid.*, p. 160, n. 1-3), Bulla Regia (Carton, *B. a. Comité*, 1892, p. 71, 76 et 78). Mentionnons aussi une coupe italo-grecque à décor émaillé blanc et rose, dans une tombe de Ben Smeïda, auprès du Kef (*Catal. Alaoui*, p. 226, n° 105).

4. Voir t. IV, p. 62, n. 5. Une lampe de type grec, découverte à Téboursouk, porte en estampille le signe dit de Tanit (*Catal. Alaoui*, p. 148, n° 13); une autre, trouvée à Bulla Regia, une lettre punique, autant qu'il semble (*B. a. Comité*, 1892, p. 76). Elles ont donc été fabriquées en Afrique.

5. T. IV, p. 199.

6. Conf. t. V, p. 192.

7. *Ibid.*, p. 190.

8. T. III, p. 309, n. 2; t. V. p. 190.

Nous pouvons admettre aussi des envois de laines, de peaux, de cuirs, de bétail, de chevaux, d'esclaves, mais les textes sont muets à cet égard. Les escarboucles et les grenats du pays des Masæsyles[1], l'ivoire[2] et le bois de *citrus* (thuya)[3] étaient très recherchés, et le marbre numidique de Simitthu[4] commençait à devenir célèbre. Les jeux publics de Rome réclamaient des bêtes féroces ou curieuses[5]; les tables aristocratiques, des oiseaux et d'autres animaux africains à la chair exquise, mais aussi rares que coûteux[6].

Tout cela ne donnait pas nécessairement lieu à des opérations commerciales régulières. Des rois offraient gratuitement à leurs amis d'outre-mer fauves, blé, ivoire et thuya[7]. Mais ces actes de munificence, accomplis à bon escient, ne pouvaient être qu'exceptionnels. Les souverains préféraient évidemment tirer profit des ressources de leur pays, des blés que produisaient leurs domaines ou que leurs sujets leur versaient à titre d'impôt, de l'ivoire, des bois précieux, des fauves que, sur leurs ordres, on allait chercher dans les forêts, du marbre numidique dont ils s'étaient réservé la propriété et l'exploitation.

Il est donc probable qu'ils étaient les plus grands marchands de leurs États; c'est sans doute à eux que les gros négociants grecs et italiens faisaient les achats les plus importants[8]. Aux

1. Strabon, XVII, 3, 11.
2. T. V, p. 170.
3. *Ibid.*, p. 211.
4. *Ibid.*
5. *Ibid.*, p. 170 et suiv. A la fin de la courte description qu'il donne de la Numidie (comprise entre l'Ampsaga et la Tusca), Pline l'Ancien écrit (V, 22) : « Nec praeter marmoris Numidici ferarumque proventum aliud insigne ei. » Jugement du reste trop sévère, pour l'époque de Pline comme pour les temps qui précédèrent la domination romaine.
6. Macrobe, III, 13, 9, citant Salluste : « ex Mauretania volucrum et ferarum incognita antea plura genera », Parmi ces envois, il y avait probablement des pintades, des antilopes, des ânes sauvages, animaux dont la chair, nous le savons par ailleurs, était très estimée des gourmets romains (conf. t. I, p. 117, 120; Varron, *Rust.*, III, 9, 18).
7. Voir t. III, p. 307; t. V, p. 171.
8. Conf. t. V, p. 139, 199.

affaires commerciales, ces étrangers pouvaient joindre des entreprises de transports maritimes; quelques-uns aussi, des opérations de banque, c'est-à-dire d'usure : nous savons par Cicéron, — qui ne donne pas de détails à ce sujet, — que le Campanien Sittius avait, en 64 avant J.-C., une forte créance sur le roi de Maurétanie [1].

La richesse qui s'accumulait dans certaines villes, chefs-lieux politiques et centres commerciaux, y développait le luxe. Les princes qui y résidaient voulaient habiter des demeures dignes de leur puissance : des textes mentionnent les palais de Syphax et de Masinissa à Cirta [2], de Jugurtha à Thala [3], de Juba Ier à Zama [4]. Il fallait aussi, aux dieux, des temples, aux morts illustres ou orgueilleux, des mausolées, qui se dressaient tantôt près des villes, — tel le mausolée de Dougga, — tantôt dans une solitude majestueuse, — telles la Çoumâ du Khroub et les deux vastes sépultures royales qu'on appelle le Médracen et le Tombeau de la Chrétienne [5].

La civilisation urbaine, nous l'avons montré [6], se répandit moins dans la Numidie occidentale et en Maurétanie que dans la Numidie orientale. Celle-ci était, selon Salluste [7], riche en édifices. Parmi les villes qui se parèrent de beaux monuments, les principales paraissent avoir été Cirta [8], « bien pourvue de de toutes choses, dit Strabon [9], surtout par les soins de Micipsa », « la ville la plus opulente du royaume de Juba », dit l'auteur du récit de la campagne de César [10]; Zama, le séjour préféré de

1. *Pro Sulla*, 20, 56 : « magna ratione cum Mauretaniae rege contracta »; *ibid.*, 58 : « in regnis maximae pecuniae » (dues à Sittius).
2. Tite-Live, XXX, 12, 10. Appien, *Lib.*, 27 et 106.
3. Salluste, *Jug.*, LXXVI, 6.
4. Vitruve, VIII, 3, 24.
5. Pour ces monuments, *v. infra*, p. 251 et suiv.
6. T. V, p. 257 et 279.
7. *Jug.*, XVI, 5.
8. Voir t. V, p. 273.
9. XVII, 3, 13.
10. *Bell. Afric.*, XXV, 3.

ce même Juba[1]; Thugga, importante dès le IV[e] siècle[2]. De ces édifices élevés dans les royaumes africains, il reste plusieurs mausolées, que nous étudierons avec les autres tombeaux. Il faut y joindre des membres dispersés d'architecture, recueillis en divers lieux : débris que l'époque romaine a recouverts ou utilisés, et qu'il est d'ordinaire impossible de dater avec précision. Enfin, des images tracées sur des monnaies de Juba I[er] représentent, l'une un temple[3], l'autre un monument indéterminé, peut-être la façade d'un palais[4] : on peut supposer que le roi fit construire ces deux édifices à Zama.

Les indigènes n'avaient pas d'art monumental; ils empruntèrent celui des Carthaginois, auxquels ils devaient tant d'autres choses. Art hybride[5], mélange à doses variables de motifs orientaux et de motifs helléniques; art routinier, d'aspect archaïque. Ce furent probablement des architectes puniques que l'on appela d'abord pour bâtir les édifices dont on avait besoin; ils purent avoir des élèves d'origine numide, qui, du reste, n'auraient rien innové. Le temple de Masinissa, élevé à Dougga peu d'années après la ruine de Carthage, eut pour constructeurs Hanno, fils d'Iatonbaal, fils d'Hannibal, — trois noms phéniciens, — et Niptasan, — nom libyque, — fils de Shafot, — nom phénicien (mais la lecture n'est pas certaine)[6]. L'inscription du mausolée de Dougga, qui est à peu près contemporain du temple, indique, comme « constructeurs des pierres », un Ab[d]arish, fils d'Abdashtart, — deux noms phéniciens, — puis un Libyen, le propre fils du personnage pour lequel le mausolée fut fait, enfin un Mangi, fils de Varsacan, — deux noms libyques[7]. Le premier

1. T. V, p. 269.
2. *Ibid.*, p. 263-4.
3. Müller, *Numism.*, III, p. 42, n[os] 50 et 51; p. 43, n° 57.
4. *Ibid*, p. 43, n° 57, et Supplément, p. 65.
5. T. IV, p. 197-8.
6. Chabot, *Pun.*, p. 210 et 220. Remarquer que, dans cette inscription bilingue, la mention des constructeurs est faite seulement en langue punique.
7. Chabot, *l. c.*, p. 204 et 207-8.

de ces trois hommes, apparemment un Carthaginois, a pu être l'architecte, tandis que les deux autres auraient participé de quelque autre manière à la construction, faisant les frais, surveillant les travaux, etc. Des architectes d'origine hellénique vinrent peut-être aussi offrir leurs services aux princes numides et maures, et former, eux aussi, des élèves. Dans cette concurrence, c'est l'art grec qui finit par l'emporter sur l'art carthaginois.

A celui-ci appartenait la gorge d'origine égyptienne, cette large moulure d'entablement, recourbée en quart de cercle [1]; nous la retrouvons au mausolée de Dougga [2] et au Médracen. Au même art se rattache un linteau, découvert à Ebba [3] (région du Kef): un disque solaire radié y est flanqué de fleurs de lotus et peut-être de palmettes dites phéniciennes [4].

Un des motifs les plus fréquents de cet art gréco-punique est le chapiteau dit éolique, à deux crosses dressées et se tournant le dos, souvent accostées de boutons de lotus [5]; il servait surtout à coiffer des pilastres d'angle. Il se rencontre çà et là en Numidie: à Dougga (en place au mausolée et fragments épars [6]) et aux environs de ce lieu [7]; dans la région de Ksour (au Sud du Kef) [8]; à Guelaa Bou Atfane, Henchir el Aria, Tifech (dans l'Algérie orientale); à Hammam Meskoutine (près de Guelma); sur un coffre funéraire de Constantine [9]. Ce sont, autant qu'on en peut juger, des chapiteaux de cette forme qui

1. T. IV, p. 198.
2. Et dans des débris d'architecture du même lieu : Poinssot, *C. r. Acad. Inscr.*, 1910, p. 785, n. 2, et *Nouv. Arch. Missions*, XXII, fasc. 2, p. 171.
3. Saladin, *Arch. Missions*, 3e série, XIII, p. 198-9, fig. 344.
4. Pour ces palmettes, voir t. IV, p. 70 et 199.
5. T. IV, p. 200-201.
6. Poinssot, *ll. cc.*
7. Carton, *Découv. épigr. faites en Tunisie*, p. 149, fig. 45. *Ibid.*, p. 48; Diehl, *Nouv. Arch. Missions*, IV, 1893, p. 432 et fig. 4 (dans ce chapiteau de pilastre d'angle, les crosses ne se tournent pas le dos).
8. Saladin, *l. c.*, p. 200. fig. 346 (chapiteau de colonne).
9. Gsell, *Bull. archéol. du Comité*, 1900, p. 379-381, et ici, t. IV, p. 201, n. 1, 3 et 4.

surmontent les colonnes des deux édifices représentés sur les monnaies de Juba[1]. Le chapiteau éolique resta en usage à Dougga jusqu'au milieu du premier siècle de notre ère[2], peut-être même plus longtemps ailleurs.

L'art punique employait le chapiteau ionique, mais sous une forme archaïque, la bordure inférieure du canal transversal qui relie les deux volutes étant fortement incurvée vers le bas[3]. Tel est le chapiteau ionique que nous trouvons au mausolée de Dougga, avec le chapiteau éolique et la gorge égyptienne. Au Tombeau de la Chrétienne, les chapiteaux offrent la même courbure du canal. Mais, comme ce monument ne présente par ailleurs aucun motif punique, et que ces chapiteaux ioniques archaïques ont subsisté longtemps dans certaines écoles d'origine grecque, il ne semble pas nécessaire de faire intervenir ici l'art carthaginois. Est-ce à cet art, ou à l'art grec, que se rattachent certains chapiteaux ioniques de formes particulières, découverts à Philippeville et dans la région du Kef (à Djezza et à Ksour)[4]? Je ne saurais le dire.

Quant au chapiteau dorique, que les Carthaginois ont peu employé[5], il est peut-être venu directement d'un pays grec (de Sicile?) en Numidie, où nous le trouvons à Cirta[6], à la Çoumâ du Khroub et au Médracen. Du reste, avec des dérogations aux règles ordinaires: ni au Khroub, ni au Médracen, les fûts que coiffent ces chapiteaux ne sont cannelés; au Médracen, l'entablement qui les surmonte est une gorge égyptienne; à la Çoumâ, nous n'avons aucun indice qu'il ait été d'ordre dorique. Ce mausolée n'en est pas moins un monument grec, dépourvu de

1. Colonnade précédant le temple. Colonnes alternant avec des Atlantes, au bas de l'autre édifice; les colonnes qui flanquent les pavillons de l'étage sont d'ordre ionique.
2. T. IV, p. 201, n. 2.
3. *Ibid.*, p. 201.
4. Voir *ibid.*, p. 203, n. 3.
5. *Ibid.*, p. 203.
6. Chapiteaux isolés : Gsell, *Monum. antiques de l'Algérie*, I, p. 61, n. 7.

motifs orientaux, tandis que le mausolée de Dougga, presque contemporain, — ils furent l'un et l'autre construits vers le milieu du second siècle, — est véritablement un monument punique.

Un autre édifice grec s'élevait à Simitthu. C'était un temple, qui fut remplacé à l'époque romaine par un nouveau sanctuaire, et dont il ne reste que quelques débris : un bandeau d'architrave, avec le bas d'un des triglyphes qui, selon l'ordonnance dorique, décoraient la frise; un chapiteau de pilastre, à feuilles et volutes, orné d'un griffon; trois fragments d'une frise, où sont représentés des boucliers[1]. Comme ces morceaux sont en marbre numidique, le monument auquel ils appartenaient n'était probablement pas antérieur au IIe siècle avant notre ère[2]. Près de là, à Bulla Regia, a été exhumé un fragment de frise dorique[3], débris d'un temple qui devait être à peu près contemporain de celui de Simitthu. On pourrait attribuer à la même époque une corniche de style grec, d'Ebba, où se superposent une rangée de pirouettes, des rais de cœur, alternant avec des fleurons, enfin des denticules[4]. Les édifices que reproduisent les monnaies de Juba Ier sont aussi d'architecture grecque : le temple, précédé d'un portique, et sans doute entouré d'un péribole, est coiffé d'un fronton triangulaire; la facade du palais (?) offre en bas des colonnes alternant avec des Atlantes, et, au-dessus, trois pavillons (?), flanqués de colonnes ioniques. Seuls, dans ces deux monuments, des chapiteaux qui semblent bien être éoliques rappellent l'art carthaginois. A Cæsarea, la capitale du fils de Juba Ier, Juba II, ce fut l'architecture grecque classique qui régna sans partage[5].

1. Saladin, *Nouv. Arch. Missions*, II, p. 388-393, fig. 5-13; conf. Cagnat, Gauckler et Sadoux, *Les temples païens de la Tunisie*, p. 110.
2. Voir t. V, p. 212.
3. Carton, *Bull. d'Oran*, 1899, p. 155, n. 1.
4. Saladin, *Arch. Missions*, 3e série, XIII, p. 199, fig. 345.
5. Voir t. VIII, l. II, ch. II, § V.

Il est regrettable que ni des textes ni des documents archéologiques ne nous permettent de reconstituer les palais royaux. Ils devaient abriter une population nombreuse : femmes et parents du maître, serviteurs, gardes du corps. Outre les appartements, magasins, bureaux, casernes, écuries, etc., ils contenaient évidemment des salles d'apparat, convenant aux cérémonies et aux fêtes où les sujets observaient les règles d'une stricte étiquette, où le souverain étalait orgueilleusement ses richesses [1].

Ces rois tenaient à montrer qu'ils n'étaient pas des barbares : avant de disparaître, Carthage leur avait appris ce qu'est une civilisation raffinée. Le plus célèbre d'entre eux, Masinissa, avait été élevé, dit-on, dans l'opulente cité [2]; plusieurs princes numides épousèrent des Carthaginoises, qui appartenaient aux premières familles de l'aristocratie [3] et qui auraient trop souffert de leur exil, si elles n'y avaient pas retrouvé le cadre luxueux de leur vie antérieure. Nous savons par Pline l'Ancien [4] que, lors de la destruction de Carthage, les bibliothèques de cette ville furent données par Rome aux rois numides. Ce présent ne fut pas inutile à ceux qui le reçurent et à leurs descendants. Hiempsal, arrière-petit-fils de Masinissa, écrivit en langue punique un ou plusieurs ouvrages [5], et son petit-fils Juba II consulta des livres puniques [6].

Mais, si la civilisation carthaginoise s'offrait, pour ainsi dire, d'elle-même à ces princes, ils n'ignoraient pas combien la civilisation grecque lui était supérieure. Masinissa avait appelé à sa cour des musiciens grecs [7], et un Délien pouvait se

1. Voir t. V, p. 128-9.
2. Appien, *Lib.*, 10, 37 et 79. Conf. t. II, p. 283.
3. T. II, p. 257, 283; t. III, p. 190, 197-8, 238. Conf. Silius Italicus, V, 288 et suiv. (mais il ne s'agit pas d'un fait historique).
4. XVIII, 22.
5. T. I, p. 331-2.
6. Solin, XXXII, 2. Ammien Marcellin, XXII, 15, 8.
7. T. III, p. 303.

vanter de son amitié[1]. Son fils Mastanabal était, affirme-t-on, instruit dans les lettres grecques[2]; il ne dédaignait pas d'envoyer des chevaux de ses haras à des courses d'Athènes, où ils remportaient le prix[3]. Parmi les Grecs qui, sous Micipsa, frère de Mastanabal, s'établirent à Cirta[4], il y avait probablement des artistes, — nous avons mentionné des débris d'architecture grecque retrouvés à Constantine, — des lettrés, des savants, entre autres des médecins[5]. S'il faut en croire Diodore de Sicile[6], Micipsa vivait dans la société de Grecs instruits, qu'il avait appelés près de lui, et il s'adonnait à diverses études, surtout à la philosophie. C'est là, sans doute, une exagération. Mais les Grecs savaient qu'ils pouvaient espérer un bon accueil auprès des rois africains.

Vers le début du Ier siècle avant J.-C., un aventurier, Eudoxe de Cyzique, dont Posidonius a raconté l'odyssée[7], s'était mis en tête, après deux voyages en Inde par la mer Rouge, de gagner cette contrée en faisant le tour de l'Afrique. Il était donc parti de Gadès. Ayant dû interrompre son expédition, il se rendit auprès du roi de Maurétanie[8] et sollicita de lui les moyens de se remettre en route. Le prince parut y consentir. Mais, bientôt, Eudoxe craignit, à tort ou à raison,

1. *Supra*, p. 81.
2. Tite-Live, *Epit. l.* L : « ... Mastanabalem, qui etiam Graecis litteris eruditus erat. »
3. T. V, p. 182.
4. Voir p. 81.
5. Qui ont pu faire concurrence à des confrères africains, dont la science était d'origine carthaginoise (conf. t. IV, p. 215). On a découvert à Constantine trois ou quatre inscriptions puniques mentionnant des médecins; leurs noms et ceux de leurs pères sont puniques : *Répert. d'épigr. sémit.*, III, 1546; Chabot, *Punica*, p. 153, n° 15; p. 159, n° 48; p. 186, n° 5 (?).
6. XXXIV-V, 35 (d'après Posidonius?). C'est par erreur que Diodore (ou un copiste) écrit que ce Micipsa était fils du Micipsa, fils de Masinissa, qui régna en Numidie. Il s'agit du roi lui-même.
7. *Apud* Strabon, II, 3, 4.
8. Que Posidonius, ou Strabon qui le copie, appelle Bogos, c'est-à-dire Bogud. C'est peut-être là une erreur : il est probable que le fameux Bocchus, celui qui avait livré Jugurtha, régnait encore en Maurétanie (voir t. VII, l. II, ch. v, § 1).

qu'il ne fût pas sincère et ne voulût le perdre; il s'enfuit et, par un long détour, regagna l'Espagne.

D'autres Grecs, qui venaient chercher fortune dans la lointaine Afrique, devaient être plus heureux. Ils jouèrent un rôle utile, mais assez restreint, car, quand ils n'étaient pas des marchands, ils n'avaient de relations qu'avec l'élite de la société indigène. Et même cette élite restait sous la dépendance de la civilisation punique, d'ailleurs très pénétrée d'hellénisme. Juba II fut le premier roi africain vraiment grec d'éducation et de culture. Ce n'est pas en Afrique, c'est à Rome, pendant son long exil, qu'il était devenu ardemment philhellène.

LIVRE II

VIE INTELLECTUELLE ET MORALE

CHAPITRE PREMIER

LANGUES ET ÉCRITURES

I

Sauf le punique, on ne paraît pas avoir parlé, dans les royaumes indigènes, d'autre langue que le libyque[1], morcelé en un certain nombre de dialectes[2]. Aucun d'entre eux ne s'éleva à la dignité de langue d'État. Syphax, Masinissa et ses successeurs adoptèrent comme langue officielle le punique[3], de même que les souverains berbères du moyen âge adoptèrent l'arabe.

Comme les étrangers n'apprenaient pas volontiers ces dialectes, dont ils n'auraient pu faire qu'un usage restreint, il fallait que leur langue fût connue des Africains avec lesquels ils étaient en rapports ; il arriva même qu'elle fit office de langue commune à des indigènes qui, autrement, eussent eu de la peine à se comprendre.

1. Sur cette langue, voir t. I, p. 309 et suiv.
2. *Ibid.*, p. 311.
3. De même, les cités, du moins celles qui battirent monnaie. Aucune monnaie africaine ne porte de légende libyque. A Dougga seulement, on constate l'usage officiel de cette langue, mais auprès du punique : *v. infra*, p. 110.

Les dialectes libyques restèrent donc confinés dans des limites étroites, où, d'ailleurs, la plupart se maintinrent opiniâtrément, conservés par le particularisme berbère, défendus surtout par les femmes, qui, ne sortant guère de leur famille ou, du moins, de leur village, transmettaient à leurs enfants la seule langue dont elles eussent besoin de se servir[1]. Parlers de paysans grossiers, ils n'exprimaient que des idées vulgaires. Le vocabulaire qui, dès l'origine, était probablement abondant, pouvait s'enrichir encore, car les Berbères ne répugnent pas à accueillir les mots étrangers. Mais le mécanisme grammatical demeurait rudimentaire. Pauvres en images, peu capables de s'adapter à des abstractions, ces dialectes ne se prêtaient pas au développement d'une littérature[2]. Les Africains qui prétendaient être des gens cultivés devaient se tourner vers une autre langue : à cette époque, ce fut le punique, comme, plus tard, le latin, puis l'arabe.

La langue libyque a eu, cependant, une écriture particulière, dont nous possédons de nombreux témoignages. Ce n'est pas chez les Grecs et les Latins qu'il faut les chercher. Fulgence, un Romain d'Afrique contemporain de la domination vandale, est le seul auteur qui mentionne l'alphabet libyque, composé, dit-il, de vingt-trois lettres[3]. Mais on a relevé environ cinq

1. Conf. H. Basset, *Essai sur la littérature des Berbères*, p. 43.

2. Depuis l'antiquité, un petit nombre d'ouvrages ont été écrits en berbère, surtout chez les Chleuhs du Sud marocain : traités théologiques, composés par des hérétiques ou des orthodoxes, poèmes religieux. La valeur de ceux qui nous restent est très mince : voir H. Basset, *l. c.*, p. 61 et suiv., et *Journ. asiat.*, 1923, I, p. 299-303. Il n'y a aucune raison de supposer que la littérature berbère ait eu un passé plus lointain.

3. *De aetatibus mundi*, préface, p. 131, édit. Helm : « Viginti et duobus elementis penes Hebreos ordo loquendi disponitur, uno itidem superiecto nostrae linguae profusio, sed et Romanae colligitur, etc. — ... nostrae linguae... ordinem..., quo non bis duodeno vel bis undeno, sed Grecis uno elemento subducto et Hebreis uno superinposito unicus ordo Libico monstretur in numero. » Conf. *ibid.*, p. 132 : « Romuleis Libicisque litteris ». Dans quelques textes, le mot *Libycus* est synonyme de *Punicus* (voir t. I, p. 312). Mais, comme l'alphabet hébreu (mentionné par Fulgence), l'alphabet phénicien avait 22 lettres, et non pas 23. Il s'agit donc bien ici d'un alphabet proprement libyque.

cents inscriptions dites libyques[1], qui ont été étudiées surtout par de Saulcy[2], Judas[3], Halévy[4], M. l'abbé Chabot[5]. Le général Faidherbe, en 1870[6], et le docteur Reboud, en 1870-1887[7], ont publié des recueils de ces textes épigraphiques.

On reconnaît aisément les lettres libyques, lignes droites qui, isolées ou groupées en des combinaisons très simples, ressemblent à des figures géométriques. Pour certaines de ces lettres, il existe deux formes : l'une rigide et anguleuse, l'autre où les lignes se courbent et où les angles s'arrondissent, où, par conséquent, le carré, le demi-carré, les deux triangles tangents à leur sommet sont remplacés par un cercle, un demi-cercle, deux boucles en 8[8]. La direction de l'écriture n'est pas partout la même : dans des inscriptions de Dougga, dont deux sont bilingues (en libyque et en punique), le texte se développe en lignes horizontales superposées, se lisant de droite à gauche, sans doute par imitation de l'écriture punique[9]. Ailleurs, l'inscription est répartie en colonnes verticales, qui doivent se lire

1. L'appellation « inscriptions numidiques », proposée par Faidherbe, n'a pas prévalu.

2. *Journ. asiat.*, 1843, I, p. 85-126 (inscription bilingue du mausolée de Dougga).

3. Diverses publications, parmi lesquelles je citerai : *Sur l'écriture et la langue berbères dans l'antiquité et de nos jours*, Paris, 1863.

4. *Journ. asiat.*, 1874, I, p. 73-203, et II, p. 369-416; 1884, I, p. 253-266.

5. *C. r. Acad. Inscr.*, 1917, p. 558-564; *Journ. asiat.*, 1918, I, p. 259-302 (= Chabot, *Punica*, p. 200-243); *J. as.*, 1921, I, p. 67-96. — Voir aussi Letourneux, dans *Atti del IV° Congresso internaz. degli Orientalisti* (Florence, 1878), I, p. 57-75; Tissot, *Géogr. de la prov. rom. d'Afrique*, I, p. 517-527; Duveyrier, dans *Instructions pour la recherche des antiquités dans le Nord de l'Afrique* (Paris, 1890), p. 45-62; Ph. Berger, *Hist. de l'écriture dans l'antiquité*, p. 324-332; G. Mercier, *Journ. asiat.*, 1924, II, p. 220 et suiv.

6. *Collection complète des inscriptions numidiques (libyques)*, Paris, 1870.

7. *Recueil d'inscriptions libyco-berbères*, dans *Mémoires de la Soc. franç. de numism. et d'archéol.*, 1870. Suite dans un fascicule publié à Perpignan (1871). Puis dans *Rec. de la Soc. archéol. de Constantine*, XVII, 1875; XIX, 1878; XXII, 1882; XXIV, 1886-7.

8. Il est à croire que la forme primitive est la forme anguleuse. La forme arrondie, qui se trace plus rapidement, du moins sur une matière molle, indique une tendance à l'écriture cursive. Conf., pour l'arabe, W. et G. Marçais, *Monuments arabes de Tlemcen*, p. 85-86.

9. Il s'ensuit que les lettres dressées dans l'écriture à colonnes verticales sont couchées dans cette écriture à lignes horizontales, et réciproquement. Cependant, plusieurs lettres ont échappé à ce mouvement de conversion.

de bas en haut, le début étant, le plus souvent, au bas de la colonne de gauche[1].

La diffusion des inscriptions libyques est fort inégale. Le Maroc, encore très peu exploré, n'en a pas livré; mais c'est là une lacune qui sera peut-être comblée. Il n'est guère probable qu'il en soit de même pour l'Est de la Tunisie, où l'épigraphie libyque fait défaut. Elle abonde surtout dans le Nord-Est de l'Algérie et dans les régions de la Tunisie voisines du territoire algérien : entre Bône et La Calle, au Nord, Guelma et Chemtou, au Sud; en particulier entre Souk-Arrhas et La Calle. Elle est assez bien représentée dans le massif central tunisien et aux alentours de Constantine et de Mila. Plus au Sud, les inscriptions libyques sont rares dans la Berbérie orientale. Sauf la grande Kabylie, le département d'Alger n'en a donné qu'un très petit nombre; le département d'Oran est encore plus pauvre.

En dehors de la Berbérie, on a signalé une inscription libyque au mont Sinaï[2]; elle a dû être gravée par un voyageur ou un exilé. Des inscriptions rupestres, découvertes dans deux des îles Canaries[3], offrent un ensemble de lettres qui paraissent être apparentées à celles de l'écriture libyque; on ne saurait dire, même approximativement, quand elles furent tracées.

Parmi les inscriptions libyques de la Berbérie qui peuvent être datées, la plus ancienne est l'une des deux bilingues de Dougga, dédicace d'un sanctuaire élevé à Masinissa en l'an X du règne de son fils Micipsa[4] : ce qui répond à l'année 139

1. Dans l'écriture moderne des Touareg, le sens est variable (surtout de droite à gauche, à l'imitation de l'arabe).

2. Halévy, *Journ. asiat.*, 1874, I, p. 101, nº 17 (époque voisine de notre ère?). — M. Flinders Petrie a regardé comme libyques deux inscriptions découvertes en Égypte, mais cette opinion ne semble pas fondée : voir Bates, *The Eastern Libyans*, p. 253-4.

3. Dans l'île de Fer et dans la grande Canarie, peut-être aussi à Fuerteventura : Verneau, *Rev. d'ethnogr.*, I, 1882, p. 279-287; Bösch y Abril, *ibid.*, V, 1886, p. 280-2; Verneau, *Arch. Missions*, 3e série, XIII (1887), p. 793-803.

4. Chabot, *Punica*, p. 208-220.

avant J.-C. La seconde inscription bilingue, dédicace du célèbre mausolée de style punique[1], et les textes libyques de Dougga qui sont disposés en lignes horizontales[2], doivent remonter à peu près au même temps.

D'autres inscriptions bilingues, trouvées en Tunisie et dans le département de Constantine, montrent, auprès du texte libyque, un texte écrit soit en néopunique[3], soit en latin[4]; elles datent de la domination romaine. A la même époque appartiennent des stèles portant seulement des inscriptions libyques, mais qui furent dressées dans le voisinage des précédentes; qui ont le même aspect général et contiennent les mêmes groupes de lettres; qui se mêlent dans des cimetières à des épitaphes latines et offrent parfois des noms propres latins, des bas-reliefs dont le style indique les trois premiers siècles après J.-C. Elles sont donc postérieures aux temps dont nous étudions ici l'histoire[5].

Des stèles de la grande Kabylie représentent des guerriers, à pied ou, plus souvent, à cheval, figures que de courtes inscriptions libyques accompagnent[6]. Ces grossières images sont

1. Chabot, *ibid.*, p. 201-8. Ph. Berger (*Hist. de l'écrit.*, p. 325) la date de cent ou deux cents ans avant J.-C.; M. Chabot (*l. c.*, p. 208) la croit à peu près contemporaine de celle du sanctuaire de Masinissa. L'écriture est la même. Le style du monument ne s'oppose pas à cette date (conf. t. IV, p. 194, n. 8; ici, p. 255).

2. Chabot, *Journ. asiat.*, 1921, I, p. 70 et suiv.

3. Inscriptions de Maktar, Bordj Hellal, Aïn el Kebch : Chabot, *Pun.*, p. 220 et suiv. Inscription des Beni Oukden : *C. r. Acad. Hippone*, 1890, p. LXX.

4. *C. I. L.*, VIII, 17 317 (= Chabot, *Pun.*, p. 228); Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, I, 137, 138, 141, 145, 147, 152, 153, 156, 162, 168, 169 : entre Souk-Arrhas et La Calle. *Ibid.*, 468 (= *C. r. Acad. Hippone*, 1895, p. XXII) : près de Guelma. L'inscription latine Gsell, *l. c.*, 982, dédicace à Hercule, est accompagnée d'une inscription libyque qui n'a sans doute aucun rapport avec elle. De même, pour des inscriptions libyques gravées auprès d'inscriptions latines sur des pierres découvertes à Duperré, dans la vallée du Chélif, et à Lalla Marnia, près de la frontière algéro-marocaine : Albertini, *Bull. archéol. du Comité*, 1925, p. CCXIII-CCXIV; *C. I. L.*, VIII, 9 976.

5. Une inscription libyque, tracée par un visiteur sur une colonne du Medracen, mausolée royal, pourrait être de l'époque romaine : Moliner-Violle, *Rec. de Constantine*, XXVIII, 1893, p. 64 et planche.

6. Doublet, *Musée d'Alger*, p. 72-73 et pl. VI (= Tissot, *Géogr.*, I, p. 492, fig. 51). Masqueray, *Bull. de corresp. afric.*, I. 1882-3, p. 38 (= Tissot, *l. c.*, p. 493, fig. 52). Gsell, *Bull. archéol. du Comité*, 1901, p. CLII-CLIV. Basset, *C. r. Acad. Inscr.*, 1909, p. 592. Boulifa, *ibid.*, 1910, fig. aux p. 791 et 793 (conf. *Rev. afric.*, LV, 1911, pl.

tracées en un relief très plat, inusité dans les milieux romains aux premiers siècles de notre ère, et qu'on attribuerait soit à une époque antérieure, soit à une époque plus tardive, s'il ne s'agissait pas d'œuvres d'artisans indigènes, qui pouvaient rester fidèles à de vieilles traditions. Dans la même région, à Ifri-n-Dellal, près d'Ifira, un grand nombre d'inscriptions libyques furent peintes sur la paroi d'une cavité naturelle, qui servait peut-être de lieu de culte[1]; il est impossible de les dater.

L'écriture libyque ne disparut pas avec la fin de l'antiquité. Dans le Sud de l'Oranie et du Maroc, en Tripolitaine, en Cyrénaïque, et çà et là dans le Sahara, des inscriptions rupestres[2], dites libyco-berbères[3], ont été gravées, d'ordinaire en pointillé. Elles accompagnent souvent des images de chameaux, qui n'ont guère pu être exécutées avant le IIIe ou le IVe siècle[4], et qui, en général, sont sans doute plus récentes.

Cet alphabet s'est même maintenu jusqu'à nos jours dans le désert, parmi les Touareg. Les *tifînagh*, — tel est le nom qu'on donne aux lettres, — sont connues surtout des femmes, plus instruites chez ces indigènes que chez les autres Berbères. L'usage en est restreint : de courtes inscriptions peintes ou gravées sur des rochers, tracées sur des bracelets en serpentine ou sur des boucliers en cuir; des billets laconiques que transmettent des méharistes. Jamais les tifînagh n'ont servi à écrire des livres. Dans le Maghreb, l'alphabet libyque est depuis longtemps oublié : les rares ouvrages composés en langue berbère ont été écrits en caractères arabes.

Bien que l'écriture des Touareg dérive de l'ancienne écriture libyque, elle ne saurait, à elle seule, en donner la clef. On peut

à la p. 18, fig. 2 et 3). — Voir aussi Basset, *C. r. Acad. Inscr.*, 1912, p. 337-8, pour une autre stèle kabyle à figure et à inscription libyque.

1. Basset, *C. r. A. I.*, 1909, p. 590-3. Boulifa, *Rev. archéol.*, 1909, II, p. 387-415.

2. On en a gravé aussi sur des parois de monuments de l'époque romaine : voir Judas, *Rev. archéol.*, 1862, II, p. 160-161.

3. Sur ces inscriptions, voir t. I, p. 258.

4. Conf. t. I, p. 60; t. V, p. 3.

constater, en effet, que certaines tifînagh ne représentent pas le même son que des lettres libyques dont elles ont exactement la forme[1]; d'autres ne se retrouvent pas dans la vieille écriture (telle, du moins, que nous la connaissons), de même que des lettres de cette écriture ne reparaissent pas dans celle des Touareg. Il est, du reste, probable que les ancêtres des Berbères n'ont pas eu un alphabet unique, qui se serait appliqué à divers dialectes et qui n'aurait pas subi de modifications pendant des siècles. Les inscriptions à lignes horizontales de Dougga, dont l'une date incontestablement du second siècle avant J.-C., contiennent plusieurs lettres qu'on ne rencontre pas dans les inscriptions tunisiennes et constantinoises à colonnes verticales de l'époque romaine. Celles de l'Algérie centrale et occidentale ont aussi des lettres qui leur sont particulières; cela est vrai surtout pour les textes de la cavité d'Ifira. Le nombre des caractères employés a pu varier : on a vu que Fulgence mentionne un alphabet libyque de 23 lettres; nous en comptons aussi 23 dans les textes horizontaux de Dougga, et 22 dans le groupe des inscriptions de la région de Souk-Arrhas[2].

Il résulte de ces observations que la valeur des lettres ne peut être fixée que pour les séries où nous disposons de textes bilingues. Car ceux-ci contiennent des noms propres, qui, d'une langue à l'autre, se transcrivaient et ne se traduisaient pas[3].

On est parvenu ainsi à déterminer la valeur de presque toutes les lettres des inscriptions horizontales de Dougga et des inscriptions verticales du Nord-Est de l'Algérie, du Nord-Ouest et du centre de la Tunisie[4]. Ce premier résultat a permis de

1. Conf. Chabot, *Pun.*, p. 207.
2. Davantage dans les inscriptions d'Ifira. L'alphabet des Touareg a 26 lettres.
3. Ce qui n'était cependant pas une règle absolue : voir Chabot, *C. r. Acad. Inscr.*, 1917, p. 563.
4. C'est de Saulcy qui a eu le mérite d'identifier la plupart des lettres libyques, d'après l'inscription bilingue du mausolée de Dougga. La valeur de quelques autres lettres a été fixée par Halévy, Letourneux et M. Chabot.

déchiffrer beaucoup de noms propres, qui sont connus par ailleurs, les uns puniques, d'autres d'aspect libyque, quelques-uns même d'origine latine. On a aussi retrouvé, entre des noms de personnes lus avec certitude, le mot libyque *ou*, qui signifie *fils*, comme en berbère[1]. Les bilingues de Dougga, où les deux textes, libyque et punique, sont la traduction exacte l'un de l'autre, ont encore fourni quelques groupes de lettres qui répondent à des mots intelligibles dans la partie punique, et qui doivent, par conséquent, avoir le même sens[2]. L'un d'eux, GLD, dont la signification est « chef, roi », se rencontre dans des dialectes berbères sous la forme *aguellid*[3].

Ceux qui ont gravé les inscriptions horizontales de Dougga ont pris soin de séparer les mots par des points. Il n'en est pas ainsi ailleurs, si bien qu'on peut être embarrassé pour constituer les groupes de lettres répondant à des mots. Est-il même sûr que, dans une suite de trois, quatre, cinq lettres, on doive toujours chercher un mot dont elles auraient formé les éléments? Dans des inscriptions de la région de Souk-Arrhas, dans d'autres de l'Algérie centrale, apparaissent souvent des séries de lettres, rangées dans un ordre uniforme[4]. Il est invraisemblable que ce soient des noms propres, dont l'extrême fréquence ne s'expliquerait pas. Elles peuvent répondre à quelque mot qui serait bien à sa place sur ces stèles, par exemple *tombeau*. Mais elles peuvent aussi être des abréviations de formules usuelles, analogues aux DMS (*Dis manibus sacrum*) et HSE (*Hic situs est*) de tant d'épitaphes latines. Le déchiffrement se heurte à une autre difficulté : comme dans l'écriture punique, les mots, même quand ils ne sont pas abrégés, ne sont représentés que par leur squelette de consonnes; les voyelles sont omises.

1. Conf. t. I, p. 310.
2. Voir Chabot, *Journ. asiat.*, 1921, I, p. 86-87.
3. T. V, p. 72 et 127.
4. Voir, p. ex., Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, I, 137.

On n'a donc pas tiré grand'chose de l'épigraphie libyque. Il n'y a peut-être pas lieu de le regretter beaucoup. Sauf quelques inscriptions de Dougga et la série d'Ifira, la plupart de ces textes sont des épitaphes de pauvres gens, qui, outre leur nom, n'avaient sans doute rien d'intéressant à nous apprendre.

II

Quelle est l'origine de cette écriture, dont nous suivons l'histoire depuis vingt et un siècles? Cent quarante ans au plus tard avant J.-C., elle était constituée; c'était une écriture strictement phonétique : non pas un syllabaire, comme d'autres écritures de l'antiquité, mais un véritable alphabet, ne comprenant qu'un petit nombre de lettres, des consonnes seulement.

Avant de l'adopter, les indigènes avaient-ils fait usage d'un système pictographique, dans lequel des images auraient reproduit, bien ou mal, des êtres ou des objets? Ces images seraient-elles devenues ensuite des signes phonétiques? Et ceux-ci, par déformation et simplification, auraient-ils pris plus tard un aspect linéaire? Rien n'indique que les choses se soient passées ainsi.

Des figures élémentaires, semblables aux lettres de l'alphabet libyque, apparaissent déjà, mélangées à des animaux, sur des gravures rupestres, dont l'âge n'est pas connu, mais qui sont certainement antérieures au premier millénaire avant J.-C. On en a signalé à Kef el Mektouba (dans le Sud oranais)[1], à Khanguet el Hadjar (non loin de Guelma)[2], à Chaba Naïma (au Sud-Ouest de Biskra)[3]. Tantôt ces figures sont isolées, tantôt elles forment des groupes de deux, quatre, cinq éléments, jux-

1. Flamand, *Les pierres écrites*, p. 354.
2. Gsell, *Bull. archéol. du Comité*, 1899, p. 440-1, et *Monum. antiques de l'Algérie*, I, p. 47. Flamand, *l. c.*, p. 33-34.
3. Blanchet, *Rec. de Constantine*, XXXIII, 1899, p. 304 et planche. Gsell, *Monum.*, I, p. 48-49. Flamand, *l. c.*, p. 69.

taposés ou superposés. D'après leur patine et la place qu'elles occupent, elles doivent être contemporaines des images qu'elles accompagnent.

Pourquoi les a-t-on tracées? C'est ce qu'il est difficile de dire. Certaines d'entre elles sont-elles des marques de propriété? Par exemple, celle qui se voit sur l'épaule d'un quadrupède indéterminé, à Khanguet el Hadjar; un groupe de quatre caractères, sur une sorte de housse, portée par un bœuf, et un groupe de cinq, sur le cou d'un autre bœuf, à Chaba Naïma. Observons, toutefois, que le nombre même de ces caractères pourrait indiquer l'enchaînement de plusieurs idées : une série de cinq marques n'eût sans doute pas été nécessaire pour faire reconnaître un animal sur lequel on aurait eu des droits. Mais nous n'avons aucune bonne raison d'affirmer que ces figures aient été, à proprement parler, des éléments d'écriture, des lettres représentant des sons. Longtemps après, nous en trouvons de semblables, dans l'Afrique du Nord comme dans d'autres pays, parmi des marques de carrière ou de chantier, gravées sur des pierres de taille[1]; de nos jours encore, parmi les marques de propriété que des indigènes du Sahara tracent sur des objets mobiliers ou sur des animaux, surtout sur leurs chameaux[2].

Des signes linéaires, analogues ou identiques à ceux qu'offrent ces gravures rupestres africaines, se rencontrent dans d'autres pays dès une très haute antiquité : par exemple, sur des os travaillés à l'époque magdalénienne, sur des galets peints vers la fin des temps paléolithiques, sur des dolmens; en

1. P. ex., Gsell, *Bull. archéol. du Comité*, 1899, p. 442-3 (marques du mausolée royal dit Tombeau de la Chrétienne); le même, *Inscr. lat. de l'Algérie*, I, 3100 (marques de la basilique chrétienne de Tébessa).

2. Voir, entre autres, Judas, *Sur l'écrit. et la langue berbères*, p. 8; Pillet, *Rev. tunis.*, XXII, 1915, p. 48-54. C'est probablement de la même manière qu'il faut interpréter des signes gravés sur des poteries grossières, qui ont été trouvées dans des tombes indigènes de Sila, datant d'une époque rapprochée de l'ère chrétienne : Frobenius, dans *Prähistor. Zeitschrift*, VIII, 1916, p. 76 et fig. 145-8.

Égypte, sur des poteries contemporaines des premières dynasties, ou même plus anciennes[1]. Ces figures sont si simples qu'elles ont pu être tracées dans différentes contrées par des hommes qui n'auraient eu entre eux aucune relation; elles ont pu avoir des significations fort diverses, que nous ignorons.

Quel qu'ait été le sens attaché aux plus vieilles marques de l'Afrique du Nord, on pourrait supposer qu'un petit nombre d'entre elles ont servi à constituer, sans aucun emprunt à l'étranger, une écriture proprement libyque : à chacun des signes choisis aurait été attribuée la valeur phonétique d'une consonne, les voyelles étant exclues[2]. Mais cette hypothèse ne serait pas acceptable. Outre qu'elle ferait honneur aux Africains d'un esprit d'abstraction et de simplification systématique dont ils n'auraient pas donné d'autres preuves, elle n'expliquerait pas la ressemblance indéniable de l'écriture libyque avec des écritures linéaires qui ont été en usage dans le monde antique : dans l'île de Crète, dans la Grèce archaïque, en Carie, en Phénicie, en Arabie[3], en Espagne[4]. Bon nombre de caractères offrent un aspect analogue ou sont même tout à fait semblables. Ce qui ne peut, il est vrai, être considéré comme une preuve péremptoire de parenté, si les lettres de même forme

1. Trouvées surtout à Abydos et à Négadah.

2. Hypothèse qu'on limiterait à la Berbérie, mais qui serait analogue à une théorie bien plus générale, soutenue par M. Flinders Petrie dans divers écrits (entre autres, *The formation of the alphabet*, Londres, 1912; voir le résumé qu'il a donné de sa théorie dans *Scientia*, XXIV, 1918, p. 438-444, et supplément en français). Selon ce savant, un corps d'écriture, d'origine non pictographique, aurait été constitué en Égypte au moyen d'un certain nombre des marques usitées dans cette contrée; au cours du second millénaire avant J.-C., il se serait répandu à travers différents pays et, par suite de sélections et modifications, il aurait donné naissance à diverses écritures, syllabaires et alphabets, depuis l'Espagne jusqu'au Sud de l'Arabie.

3. Dans l'Arabie méridionale, alphabet minéo-sabéen (qualifié d'ordinaire d'himyarite); alphabets thamoudéen et safaïtique, dans le Nord de l'Arabie.

4. Deux alphabets apparentés, l'un dit celtibérien, l'autre dit turdétain. Voir, en dernier lieu, Schulten, dans *Zeitschrift der deutsch. morgenl. Gesellschaft*, LXXVIII, 1924, p. 1-18. — A ces écritures, il conviendra de joindre celle qu'offrent des briques découvertes récemment en France, à Glozel, s'il est prouvé qu'elles appartiennent à une époque très reculée.

ont des valeurs différentes : or tel est le cas pour certaines d'entre elles. Mais, pour plusieurs autres, correspondant à nos lettres *g*, *i* (consonne), *s* (chuintante), *t*, nous constatons la concordance phonétique des lettres semblables, appartenant, d'une part, à l'alphabet libyque, d'autre part aux alphabets grecs archaïques, phénicien, carien, arabes, ibériques[1].

On s'est donc demandé si l'écriture employée par les Libyens n'a pas été chez eux une importation étrangère. Diverses hypothèses ont été émises : on a pensé à une écriture égéenne, à un alphabet grec[2], à un alphabet arabe[3], à l'alphabet phénicien[4].

Mais ce que nous savons à l'heure actuelle des écritures égéennes permet seulement de constater la ressemblance d'un certain nombre de caractères, dont nous ignorons la valeur phonétique, avec des lettres libyques : cela ne suffit pas pour établir la parenté. Ces écritures, où le nombre des caractères était bien plus élevé qu'en libyque, étaient sans doute des syllabaires, comme l'écriture chypriote, qui dérive de l'une d'elles, tandis que l'écriture libyque est un alphabet. La transformation eût exigé de la part des Africains un effort probablement supérieur à leurs facultés intellectuelles.

Les écritures grecques archaïques sont bien des alphabets et on y retrouve, nous l'avons dit, plusieurs lettres de même

1. Naturellement, il n'est question ici que des séries d'inscriptions libyques où la valeur des lettres nous est connue. Il n'est pas impossible qu'ailleurs, d'autres lettres libyques aient eu à la fois la même forme et le même son que des lettres d'alphabets étrangers.

2. Dussaud, *Journ. asiat.*, 1905, I, p. 358, 360.

3. Blau (*Zeitschr. der d. morgenl. Gesellsch.*, V, 1851, p. 330 et suiv.) et Judas (*Rev. archéol.*, 1862, II, p. 167 et suiv.) rapprochent l'alphabet libyque de l'alphabet sabéen (ou himyarite) et de l'alphabet éthiopien, qui en dérive. Littmann (*Journ. asiat.*, 1904, II, p. 423-440) le rapproche des alphabets du Nord de l'Arabie. *Contra* : H. Basset, *Essai*, p. 16-17.

4. Halévy, *Journ. asiat.*, 1874, I, p. 85-86. Movers (*Die Phönizier*, II, 2, p. 407) croit à la parenté des alphabets phénicien et libyque, mais l'alphabet libyque se rattacherait à un alphabet cananéen, qui serait plus ancien que le phénicien, et dont celui-ci serait dérivé. Voir aussi Mommsen, *Hist. romaine*, trad. Alexandre, III, p. 15, n. 1 ; Schulten, *l. c.*, p. 15.

forme et de même son que des lettres libyques. Mais les lettres qui diffèrent sont bien plus nombreuses. Ces alphabets se composent, non seulement de consonnes, mais de voyelles ; pourquoi les Africains, s'ils avaient adopté l'un d'entre eux, auraient-ils éliminé les voyelles?

Entre l'alphabet libyque et les vieux alphabets arabes l'identité de forme et de son est également limitée à quelques lettres. D'ailleurs, comment l'emprunt aurait-il pu se faire? Il n'y avait pas de contrées qui fussent plus étrangères l'une à l'autre. L'hypothèse d'immigrations arabes antérieures à notre ère ne s'appuie sur aucun argument sérieux et est fort invraisemblable[1].

Reste l'alphabet phénicien. Écartons d'abord un argument sans valeur. On a vu que les lettres de l'alphabet des Touareg sont appelées *tifinagh*, au singulier *tafinek*. Hanoteau[2] a proposé de donner à ce mot le sens de « la (lettre) phénicienne » : ce serait une preuve encore tangible de l'origine phénicienne de l'alphabet libyque. Mais, tout ingénieuse qu'elle soit, l'étymologie doit être rejetée : si les Phéniciens étaient appelés Φοίνικες par les Grecs, ce terme ne paraît pas reproduire un nom qu'ils se seraient eux-mêmes donné et sous lequel les indigènes africains les auraient désignés d'après leur exemple[3].

On a de meilleurs arguments à invoquer. Le système d'écriture adopté par les Africains est exactement le même que celui des Phéniciens : alphabet d'un petit nombre de lettres, qui ne sont que des consonnes. Cependant un emprunt pur et simple n'est pas admissible, si on veut le placer à une époque voisine de celle à laquelle appartiennent les plus anciennes inscriptions libyques actuellement connues. L'alphabet des inscriptions de Carthage offre un aspect bien différent de

1. Conf. t. I, p. 279, n. 2.

2. *Essai de grammaire de la langue tamachek*, p. 5. Conf., entre autres, Bates, *East. Libyans*, p. 88, n. 1.

3. Conf. Tissot, *Géogr.*, I, p. 525. Il n'y a pas lieu d'admettre que les *Fenkhou*, mentionnés dans des documents égyptiens depuis la V[e] dynastie, aient été les Phéniciens : voir Moret et Davy, *Des clans aux empires*, p. 270, n. 1.

l'alphabet libyque. Mais des relations suivies se sont établies entre les Phéniciens et les Africains dès le XIIe siècle avant notre ère, sans doute même plus tôt. Et c'est avec les plus vieilles inscriptions phéniciennes[1], à lettres anguleuses, que l'écriture libyque est apparentée : certaines lettres de même son ont exactement la même forme. Pourtant, là encore, les lettres différentes sont beaucoup plus nombreuses que les lettres semblables : il faudrait donc supposer qu'après avoir emprunté l'alphabet phénicien, les Africains l'auraient très largement modifié, n'en retenant que quelques lettres.

Deux autres hypothèses pourraient être présentées.

1° L'alphabet libyque ne dériverait pas directement de l'alphabet phénicien, mais tous deux seraient issus d'un alphabet beaucoup plus ancien[2], qui aurait donné naissance à d'autres écritures encore. Ainsi s'expliqueraient la ressemblance générale d'aspect et l'identité matérielle et phonétique de certaines lettres; quant aux différences, elles résulteraient d'altérations et de sélections variables selon les pays : travail de plusieurs siècles. C'est là une théorie soutenue par M. Flinders Petrie[3]. Elle n'apporte pas la preuve de l'existence de cette écriture mère et elle se heurte à de fortes objections, qu'il serait trop long d'exposer ici[4].

2° Les Africains auraient adopté le *système d'écriture* des

1. Dont la plus ancienne, dans l'état actuel de nos connaissances, est l'épitaphe d'Ahiram, roi de Gebal; elle date du XIIIe siècle : voir Dussaud, dans *Syria*, 1924, p. 135 et suiv.

2. On devrait admettre que le libyque et le phénicien se rattachent à une écriture n'indiquant que les consonnes (et non à un syllabaire), à moins qu'on ne veuille greffer, sur l'hypothèse d'une origine commune du libyque et du phénicien, celle de l'emprunt, par le premier au second, du système d'alphabet limité aux consonnes.

3. *V. supra*, p. 103, n. 2.

4. Elle est incompatible avec la théorie, soutenue par de Rougé, selon laquelle l'alphabet phénicien aurait été tiré de l'écriture cursive égyptienne, dite hiératique, forme dégénérée de l'écriture hiéroglyphique, qui était, en principe, une pictographie. Cette opinion a été de nouveau soutenue récemment, mais en admettant, entre la cursive égyptienne et l'alphabet phénicien, une écriture sémitique intermédiaire, que des inscriptions trouvées au Sinaï nous feraient

Phéniciens, consistant dans l'emploi d'un petit nombre de signes très simples pour noter les articulations des consonnes; mais ils n'auraient pas adopté la *forme des lettres* phéniciennes, sauf quatre ou cinq [1], qui ressemblaient exactement à des marques ou signes dont ils faisaient usage depuis longtemps. Pour les autres lettres de leur alphabet, ils auraient puisé dans la série de ces marques [2]. Les lettres qui auraient été empruntées aux Phéniciens auraient appartenu au vieil alphabet de ce peuple, et non pas à celui qui était employé à Carthage. L'emprunt aurait donc remonté à une époque assez lointaine, à moins que ce vieil alphabet ne se fût conservé dans quelque autre colonie phénicienne d'Afrique [3], où l'aurait connu l'inventeur de l'alphabet libyque. Telle est, je crois bien, l'hypothèse la plus admissible.

On s'est demandé [4] si cette invention, ou plutôt cette adaptation, n'eut pas lieu sous le règne et par la volonté de Masinissa, qui fit de grands efforts pour civiliser ses sujets. Cela n'est pas vraisemblable, puisque Masinissa adopta comme langue officielle le punique, dont il souhaita évidemment la diffusion. Et si, malgré cette préférence accordée à la langue des Carthaginois, il eût reconnu l'utilité de donner aux dialectes libyques une écriture qui leur eût encore manqué, il est à présumer qu'il eût simplement choisi l'alphabet punique, comme, au moyen âge, on se servit de l'alphabet arabe pour écrire le berbère : les bilingues de Dougga attestent que l'alphabet

connaître; les Phéniciens auraient constitué leur alphabet de 22 lettres en se servant surtout de signes appartenant à cette écriture, et probablement aussi en faisant des emprunts à une écriture égéenne : conf. Glotz, *La civilisation égéenne*, p. 423 et 438. — Une autre opinion, fort ancienne, mais qui revient en faveur (voir Dussaud, dans *Syria*, 1924, p. 147 et suiv.), s'oppose également à la théorie de M. Petrie : l'alphabet phénicien serait une création originale, d'un caractère entièrement artificiel, et tous les autres alphabets en dériveraient.

1. Qui auraient été le *ghimel* (*g*), le *yod* (*i*), — en laissant de côté une barre médiane, — le *schin* (*sh*), le *taw* (*t*) et peut-être le *zaïn* (*z*).

2. Cette solution du problème concorde à peu près avec celle que donne Bates, *East. Libyans*, p. 85-86.

3. Conf. t. IV, p. 181-2.

4. Meltzer, *Geschichte der Karthager*, I, p. 439. La Blanchère, *Bull. de corresp. afric.*, I, 1882-3, p. 360-3; le même, *Musée d'Oran*, p. 12.

libyque de 23 consonnes ne présentait guère plus de ressources que l'alphabet punique de 22 consonnes pour reproduire les articulations de la langue indigène.

Nous sommes donc disposé à croire que l'alphabet libyque est plus ancien. Mais, comme les Africains éprouvaient rarement le besoin de s'en servir, on s'explique que la plus vieille inscription libyque à date certaine ne soit pas antérieure au milieu du second siècle. Il se peut que les progrès de la civilisation dans les États de Masinissa et de ses successeurs aient donné un regain de faveur aux caractères indigènes. L'usage de l'écriture se répandit alors bien plus qu'auparavant. Tandis que des Numides adoptaient, comme leurs souverains, la langue punique avec son alphabet, d'autres ne voulurent sans doute pas renier l'héritage de leurs pères; d'autres enfin acceptèrent les deux langues et les deux alphabets : les inscriptions bilingues de Dougga en font foi.

III

Dans les colonies maritimes qui obéissaient à Carthage, le phénicien était à la fois la langue officielle et la langue commune[1]. Sur le territoire carthaginois, c'est-à-dire sur une grande partie de la Tunisie, beaucoup d'indigènes comprenaient et parlaient, — plus ou moins mal, — la langue de leur maîtres : les occasions ne leur manquaient pas d'en faire usage dans les relations administratives et économiques, surtout au service militaire[2]. Les Berbères acquièrent, du reste, assez aisément la connaissance des langues étrangères[3].

Au temps où Carthage existait encore, le punique dut commencer à se répandre en Afrique, même en dehors des

1. Conf. *supra*, p. 74.
2. Voir Polybe, I, 80, 6. Conf. ici, t. IV, p. 493.
3. H. Basset, *Essai*, p. 28, 33.

villes et des pays soumis à ses lois : à la fois par les mercenaires et les auxiliaires qui servaient, comme les sujets libyens, dans les armées de la République, par l'influence des colonies éparses sur les côtes des Syrtes, de la Numidie et de la Maurétanie, par le commerce, surtout par l'exemple des rois.

Ceux-ci, Carthage avait tout intérêt à les attacher, non seulement à sa politique, mais aussi à sa civilisation. Des séjours dans la grande ville, des mariages[1] pouvaient les aider à apprendre le punique. C'est en cette langue que Syphax et son fils Vermina, que Masinissa inscrivirent leur nom et leur titre royal sur leurs monnaies[2]; que Masinissa rendit hommage à une déesse vénérée dans l'île de Malte[3].

Il n'y avait donc aucune raison, — bien au contraire, — pour que le punique fût abandonné dans les colonies qui passèrent sous l'autorité des rois et dans les parties du territoire carthaginois dont Masinissa s'empara. Des monnaies frappées par des villes maritimes portent des légendes puniques[4] : postérieures à la domination de Carthage et même, pour une bonne part, contemporaines d'Auguste et de Tibère[5], elles attestent l'usage officiel de la langue phénicienne jusqu'au delà de notre ère; langue dont la survivance en ces lieux est confirmée par quelques inscriptions sur pierre[6], publiques[7] ou privées. Des textes anciens

1. *V. supra*, p. 90.

2. T. V, p. 157-8.

3. Cicéron, *Verrines*, act. II, IV, 46, 103 : « litteris Punicis ». Valère-Maxime (I, 1, *ext.*, 2), qui rapporte le même fait, écrit : « gentis suae [de Masinissa] litteris », ce qui pourrait induire à croire qu'il s'agissait d'une inscription libyque, si le texte de Cicéron ne s'y opposait pas. On doit ajouter que cette inscription fut gravée sur des objets qui avaient été volés à une déesse phénicienne et que Masinissa lui restitua : il était naturel que le roi numide fît usage de la langue phénicienne.

4. Voir t. V, p. 130-1.

5. Leptis Magna, Œa, Sabratha, Thænæ, Tingi : Müller, *Numism.*, II, p. 5-7, 16, 23, 27-28, 40; III, p. 146.

6. Trouvées dans plusieurs villes des Syrtes; en Algérie, à Dellys, Cherchel, Saint-Leu.

7. Dédicace à Micipsa de Cherchel : voir t. V, p. 248. Eu égard au type d'écriture, elle n'est probablement pas antérieure au milieu du Ier siècle avant J.-C. : *v. infra*, p. 113. Dédicace bilingue (latino-punique) de Leptis Magna : *C. I. L.*, VIII, 7.

nous apprennent qu'elle était encore parlée au second siècle après J.-C. dans les villes d'Œa et de Leptis, entre les deux Syrtes.

Quant aux rois, ils demeurèrent longtemps fidèles à l'exemple de Syphax et de Masinissa. Des légendes puniques figurent encore, un siècle après la destruction de Carthage, sur des monnaies de Juba Ier et de Bocchus le Jeune [1]. Et le punique n'était pas seulement la langue officielle des souverains : nous avons dit[2] que la littérature carthaginoise ne fut pas indifférente à plusieurs d'entre eux. Dans les familles royales, des noms phéniciens, Adherbal [3], Hiarbal [4], se mêlaient aux noms libyques [5].

Parmi les sujets indigènes de ces princes, ceux qui voulaient sortir de la barbarie s'efforçaient de les imiter [6]. C'est sans doute surtout dans les villes, foyers de civilisation, puis par les villes, que le punique se répandit alors, comme, plus tard, le latin et l'arabe. Il y était la langue de l'administration, du commerce, de la bonne société, de ces croyances qui s'adressaient volontiers à des dieux carthaginois. Et, la vie urbaine s'étant beaucoup plus développée dans la Numidie orientale que dans la Numidie occidentale et en Maurétanie, la langue punique s'y implanta bien plus fortement.

Des inscriptions puniques se lisent sur les monnaies des villes de l'intérieur, comme sur celles des cités maritimes : monnaies de Cirta, de Thagura et d'autres lieux non identifiés [7]. A Thugga, le texte punique précède le texte libyque dans la dédicace officielle du temple qui fut consacré à Masinissa, en 139 avant J.-C. [8].

1. T. V, p. 160.
2. P. 90.
3. Nom d'un fils de Micipsa et d'un prince royal au début du Ier siècle.
4. Nom d'un roi contemporain de Pompée; les Romains l'appelaient Hiarbas.
5. Déjà un des fils de Masinissa avait reçu un nom qui paraît bien être punique, Mastanabal.
6. P. ex., un des lieutenants de Jugurtha portait le nom punique de Bomilcar : Salluste, *Jug.*, XXXV, 4; XLIX, 1; etc.
7. Voir t. V, p. 131.
8. Chabot, *Punica*, p. 210. Il n'en était pas de même dans la dédicace du mausolée, monument privé. Le texte libyque y était placé à droite, c'est-à-dire en avant du texte punique : Chabot, *l. c.*, p. 203-4.

La plupart des nombreux ex-voto puniques trouvés à Cirta doivent dater du second siècle et de la première moitié du siècle suivant[1]. Une inscription punique d'Althiburos (au Sud du Kef) n'est peut-être pas plus récente[2]. On a vu[3] que, sur les inscriptions de Cirta, les dédicants portent presque tous des noms phéniciens, que ces noms ne sont pas rares sur les inscriptions contemporaines, découvertes à Thugga.

A l'époque impériale, la langue punique était largement répandue en dehors des villes, du moins dans certaines régions : principalement en Tripolitaine, dans la Tunisie centrale, dans le Nord-Ouest de la Tunisie et le Nord-Est de l'Algérie. Ce ne sont pas de rares inscriptions qui suffisent à le prouver : les paysans qui faisaient alors usage du punique ne l'avaient pas appris à l'école et fort peu d'entre eux devaient savoir l'écrire. Ce sont, bien plus encore, des textes anciens[4], surtout de l'Africain saint Augustin, qui ne laissent aucun doute à cet égard. Jusque sous le Bas-Empire, et même jusque sous la domination byzantine, on parla le punique dans des campagnes de Tripolitaine et de Numidie[5]. Et, parmi ceux qui le parlaient, beaucoup n'avaient pas abandonné le dialecte libyque de leurs pères; plus d'un savait s'exprimer en latin[6]. Le punique avait cependant cessé depuis longtemps d'être une langue tolérée par le gouvernement romain dans les actes publics : peut-être depuis le règne de Tibère[7]. Dans les villes, il avait été, en général, supplanté par le latin, après une résistance plus ou moins tenace :

1. *V. infra*, p. 115-6.
2. T. V, p. 267.
3. P. 75.
4. Auxquels on peut joindre la fréquence des noms puniques sur des inscriptions latines datant, pour la plupart, des second et troisième siècles de notre ère.
5. Conf. t. IV, p. 496.
6. Comme le prouvent les inscriptions bilingues, libyco-puniques et punico-latines. Les inscriptions libyques, datant de l'époque impériale, abondent dans le Nord-Est de l'Algérie, région où, aux IVe-Ve siècles, — nous le savons par saint Augustin, — les paysans parlaient couramment le punique.
7. C'est à ce règne qu'appartiennent les plus récentes monnaies municipales d'Afrique à légendes puniques.

disparaissant, par exemple, de bonne heure à Cirta[1], se défendant mieux à Calama, à Mactaris, à Œa, à Leptis Magna[2]. Enfin, il ne se maintint plus guère que dans les campagnes.

Quand et comment s'y était-il établi? Nous l'ignorons. Rome, tout en refusant de le reconnaître officiellement, ne l'avait pas combattu. On peut même se demander si, comme la conquête française a contribué à la diffusion de l'arabe chez les Berbères, la conquête romaine ne favorisa pas celle du punique, par la facilité plus grande qu'elle assura aux communications à travers l'Afrique du Nord[3]. Il est pourtant vraisemblable que cette expansion, qui partit des villes, commença avant l'époque où, dans ces villes, le punique eut à soutenir une lutte inégale contre le latin.

Ainsi, sous les rois indigènes, la langue de Carthage fut, dans une large mesure, la langue commune dont l'emploi paraissait nécessaire au milieu du chaos des dialectes berbères. Elle dut aussi prêter beaucoup de son vocabulaire à certains de ces dialectes[4], sans pouvoir, du reste, modifier leur structure.

Apportée d'Orient, elle avait subi en Afrique des modifications, même aux temps de l'existence de Carthage, qui demeurait en relations étroites avec la Phénicie; les indigènes qui l'adoptaient contribuaient à la corrompre[5]. Mais elle s'altéra évidemment beaucoup plus vite quand elle ne fut plus parlée qu'en Afrique, — en Phénicie, on ne se servait plus que de l'araméen et du grec, — quand elle fut privée, en Afrique même, d'un centre de direction. Cependant, sous les rois, elle était encore

1. Conf. t. V, p. 274, n. 9.
2. Nous aurons à étudier plus tard cette persistance du punique sous l'Empire romain.
3. Conf. t. IV, p. 496. H. Basset, *Essai*, p. 50.
4. Ce dont nous ne pouvons donner de preuves, car les apports puniques que les apports arabes n'ont pas éliminés plus tard se confondent aujourd'hui avec eux, eu égard à l'étroite parenté des deux langues et à notre ignorance presque complète des particularités du punique qui permettraient de faire un tri. Conf. Mercier, *Journ. asiat.*, 1924, II, p. 199-200.
5. Voir t. IV, p. 180.

une langue de civilisation, voire même une langue littéraire. C'est seulement sous la domination romaine qu'elle tomba au rang de parler de paysans et se gâta d'une manière irrémédiable[1]. On ne peut saisir les preuves de cette décadence progressive que dans quelques faits de prononciation, révélés par l'épigraphie punique et par des noms propres transcrits en grec ou en latin : assourdissement des voyelles, amollissement des gutturales, qui tendent à se confondre, chute fréquente des liquides *l* et *r* devant une consonne.

IV

L'écriture dite néopunique fut d'abord tracée à main courante, avec un pinceau ou une pointe, sur des matières qui la recevaient sans résistance. Simplification hâtive de l'écriture monumentale dite punique, elle avait commencé à se mêler, très timidement, à celle-ci dans quelques inscriptions sur pierre, aux derniers temps de l'existence de Carthage[2]. Mais, en général, dans l'épigraphie lapidaire, c'était exclusivement l'écriture punique qu'on avait continué à employer jusqu'à la destruction de la ville, en 146.

Ce fut aussi en écriture punique que l'on grava à Thugga la dédicace du sanctuaire de Masinissa, en 139, sous le règne de Micipsa[3]. Une dédicace à Micipsa, trouvée à Cherchel[4], est, au contraire, en écriture néopunique, mais elle a pu être faite assez longtemps après la mort de ce prince, survenue en 118 : les rois défunts, adorés comme des dieux, recevaient encore des hommages sous l'Empire romain[5]. Une autre inscription néopunique sur pierre, découverte en Tripoli-

1. T. IV, p. 181.
2. *Ibid.*, p. 182.
3. Chabot, *Pun.*, p. 210.
4. Berger, *Rev. d'assyriologie*, II, p. 36.
5. *V. infra*, p. 130.

taine[1], porte une indication chronologique certaine : elle mentionne un proconsul qui gouverna la province d'Afrique vers 15-16 après notre ère. Dans les inscriptions lapidaires de Numidie qui sont bilingues, en latin et en punique, le texte punique est toujours en écriture néopunique; c'est aussi en lettres néopuniques que sont tracées les nombreuses inscriptions puniques qui contiennent des noms latins[2]. Monuments qui datent de la domination romaine : à cette époque, les lapicides ne connaissaient plus que l'écriture néopunique.

Des légendes en lettres puniques se lisent sur des monnaies de Syphax et de son fils Vermina, de Masinissa, qui mourut en 148[3]. Mais l'alphabet néopunique est employé sur celles du roi de Numidie Juba Ier[4], mort en 46, et du roi de Maurétanie Bocchus[5], mort en 33. C'est cet alphabet qui figure sur des monnaies qu'on peut attribuer à Mastanesosus[6], lequel régnait dans la Numidie occidentale aux environs de l'année 60; l'une d'elles[7] offre aussi quelques lettres appartenant à l'écriture punique. Les monnaies municipales de Cirta, à légendes phéniciennes[8], sont antérieures à la conquête de cette ville par l'Italien Sittius, en 46 avant J.-C.; on y a employé l'alphabet néopunique. De même, sur des monnaies que frappèrent des villes des Syrtes et de Maurétanie, et dont certaines datent d'Auguste et de Tibère[9]; cependant, çà et là, des lettres de

1. *Répert. d'épigr. sémit.*, II, 662 et 943.

2. Sauf une inscription de Cirta, mentionnée plus haut (p. 82), qui peut être de l'époque royale.

3. On sait que les successeurs de Masinissa conservèrent son effigie sur leurs monnaies (t. V, p. 158). Le nom de l'un d'eux, Adherbal (mort en 112), paraît être représenté par deux lettres en écriture punique : Müller, *Numism.*, III, p. 18, n° 31.

4. Müller, *l. c.*, p. 42-43. Des monnaies que l'on attribue, mais sans aucune certitude, au père de Juba, Hiempsal, offrent une ou deux lettres puniques : *ibid.*, p. 38.

5. *Ibid.*, p. 97-98.

6. *Ibid.*, p. 48. Conf. t. V, p. 160.

7. Le n° 59 de Müller, au revers.

8. *Ibid.*, p. 60.

9. *Supra*, p. 109 n. 5. Voir aussi une monnaie frappée sous Juba II à Shemesh : Müller, III, p. 111.

l'écriture monumentale s'y mêlent encore à l'écriture cursive [1]. Même mélange sur une monnaie de Zili [2] (en Maurétanie), antérieure à la création d'une colonie en ce lieu par Auguste (création qui doit se placer entre 33 et 25).

Ces constatations concordent à peu près avec celles que l'on peut faire ailleurs. Une inscription trilingue sur pierre, trouvée à Henchir Aouin, dans la province d'*Africa*, date vraisemblablement de 91 avant notre ère [3] : le texte punique y est en écriture monumentale, mais avec quelques lettres cursives. Sur une inscription de Sardaigne [4], qu'on place approximativement entre 80 et 50 [5], l'écriture néopunique prédomine, non sans accompagnement de plusieurs lettres anciennes. Elle règne sans partage sur des monnaies frappées au temps de Tibère dans l'île d'Ébusus (Ibiça) [6] et en Espagne [7].

On en conclura que c'est, d'une manière générale, au cours du premier siècle avant J.-C. qu'elle a remplacé l'écriture monumentale sur la pierre et sur le métal : ici plus tôt, là plus tard, avec des périodes de transition plus ou moins longues, et même, en certains lieux, quelques survivances obstinées de l'ancien alphabet jusqu'après notre ère.

Il est probable qu'à Cirta, la langue phénicienne disparut rapidement quand la capitale numide fut devenue une colonie romaine. Or la riche collection d'ex-voto puniques trouvés à Constantine [8] offre des inscriptions en un alphabet punique pur, d'autres qui sont presque entièrement néopuniques, d'autres enfin, — de beaucoup les plus nombreuses, — où les

1. Conf. Müller, II, p. 11, 14, 34-35; III, p. 83, 151-2.
2. *Ibid.*, III, p. 153.
3. *C. I. L.*, VIII, 24 030. *Répert. d'épigr. sémit.*, I, 79.
4. *C. I. S.*, *Phoen.*, I, 149.
5. D'après l'inscription latine qui accompagne l'inscription phénicienne.
6. A. Heiss, *Descript. des monnaies antiques de l'Espagne*, p. 422, n° 23; pl. LXIV.
7. A Abdéra : Heiss, *l. c.*, p. 310, n°s 10-11; pl. XLV.
8. Elle comprend actuellement plus de 160 inscriptions.

deux écritures se mêlent[1]. D'après ce qui précède, les inscriptions néopuniques de Cirta peuvent être placées à des dates voisines du milieu du premier siècle avant l'ère chrétienne, les puniques au IIe siècle, les mixtes dans l'intervalle. Les mêmes principes serviront à dater, approximativement, selon la forme des lettres, plus ou moins dégradées, les monnaies portant des légendes en langue phénicienne.

Pour les inscriptions néopuniques ou mixtes tracées sur d'autres matières, — gravées sur des plats[2], peintes sur des urnes cinéraires[3], — il n'est pas impossible d'admettre des dates plus anciennes, puisque nous avons des preuves que cette écriture, en tant qu'écriture cursive, était déjà usitée assez longtemps avant la destruction de Carthage.

Elle n'avait pas alors, elle ne prit pas plus tard un aspect strictement uniforme : l'écriture monumentale s'était altérée de diverses manières. Deux types se distinguent surtout. « Tantôt, dit Philippe Berger[4], les lettres, en général très grandes, ont conservé plus ou moins leurs formes primitives; les têtes des lettres sont encore reconnaissables et leurs queues s'allongent en longs jambages qui traînent, comme des membres dépourvus de nerfs, dans toutes les directions. Tantôt, au contraire, à part un ou deux caractères qui sont jetés en dehors de la ligne, les lettres sont ratatinées et réduites à n'être plus que de simples virgules; elles se ressemblent au point de se confondre les unes avec les autres et rendent la lecture de ces inscriptions très incertaine. » Mais, entre ces deux types, si nettement caractérisés, il y a des écritures intermédiaires.

1. Berger. *Actes du XIe Congrès des Orientalistes* (Paris, 1897), IV, p. 275.

2. P. ex., sur des plats trouvés à Collo et à Gouraya, dans des sépultures des IVe-IIe siècles. A Collo, la plupart des lettres appartiennent à l'alphabet punique; à Gouraya, elles appartiennent à l'alphabet néopunique. Voir Hélo, *Bull. archéol. du Comité*, 1895, pl. XIV; Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 25, fig. 11; *Répert. d'épigr. sémit.*, II, 770, et III, 1979-2000.

3. Trouvées à Sousse : voir t. II, p. 139, n. 4; t. IV, p. 451-2.

4. Dans *Instructions pour la recherche des antiquités dans le Nord de l'Afrique*, p. 71-72.

En même temps que l'alphabet, l'orthographe subit des modifications[1], qui deviendront plus fréquentes à l'époque romaine : on omet ou on échange entre elles les gutturales (*aleph*, *hé*, *heth*, *aïn*), qui se confondent dans la prononciation ou ne se prononcent même plus; ou bien on les fait servir, avec les lettres *yod* et *waw*, à exprimer les voyelles, jusqu'alors omises dans l'écriture.

V

Le grec, langue d'une civilisation dont Carthage avait été largement tributaire, pouvait exercer son attraction sur quelques esprits avides de culture : parmi eux, il faut, dit-on, compter deux fils de Masinissa, Micipsa et Mastanabal[2]. Il n'est pas vraisemblable que la colonie grecque de Cirta ait beaucoup fait pour propager sa langue dans la population de cette ville. La fréquentation des ports numides et maures par des marins et des marchands venus des pays grecs d'Orient, de la Sicile, de la Grande Grèce, eut peut-être un peu plus d'influence; à vrai dire, nous n'en savons rien. Mais, sur le littoral des Syrtes, au voisinage du pays grec qu'était la Cyrénaïque, la langue grecque paraît avoir été d'un usage assez courant[3]. C'est sans doute dans cette contrée que furent frappées, au second siècle, des monnaies portant la légende Λιβύων, et aussi une lettre punique[4].

Le latin fut très peu répandu en Numidie et en Maurétanie jusqu'à la seconde moitié du Ier siècle avant notre ère. Rome

1. On les constate dans les inscriptions de Constantine : voir Berger, *Actes du XIe Congrès*, IV, p. 276.
2. *V. supra*, p. 91. — Selon Suétone (*Jules César*, 52), la femme du roi maure Bogud s'appelait Eunoe, nom grec. Mais était-ce bien le nom que lui donnaient les Maures?
3. Du moins, elle y était d'un usage courant sous l'Empire, et l'on peut supposer qu'elle s'y était implantée plus tôt.
4. Voir t. V, p. 104 et 159.

demandait de temps en temps des troupes auxiliaires aux rois, ses alliés; mais le nombre des gens qui avaient ainsi l'occasion d'apprendre un peu de latin était bien inférieur à celui des anciens soldats africains de Carthage. Les marchands italiens qui venaient trafiquer, et même s'établir dans des ports et dans quelques villes de l'intérieur, étaient surtout originaires de la Grande Grèce : pour se faire entendre, s'ils ignoraient le punique ou s'ils ne recouraient pas à des interprètes, il valait peut-être mieux pour eux se servir du grec que du latin.

Cependant, la langue latine était celle de la grande République qui dominait le monde méditerranéen, qui prétendait traiter les rois africains comme des clients. Jugurtha l'avait apprise lorsqu'il servait dans l'armée romaine qui assiégeait Numance[1]. Il est à croire que, parmi les souverains qui régnèrent après lui, plus d'un eut quelque connaissance du latin : par exemple, Gauda, qui, pendant la longue guerre de Jugurtha, fit campagne avec les Romains; Juba Ier, qui fut en relations étroites à Rome et en Afrique avec les personnages les plus importants de la République. Quand ce roi frappa, à l'imitation de l'État romain, des monnaies d'argent[2], il y mit, sur la face, ses nom et titre en latin : *Rex Iuba*; tandis qu'au revers, la même indication figurait en punique, la seule langue qu'il ait employée sur ses monnaies de bronze. Son contemporain, le roi maure Bogud, renonçant à la langue punique, fit inscrire la légende *Rex Bogut* aussi bien sur ses deniers que sur ses bronzes[3].

1. Salluste, *Jug.*, CI, 6.
2. Müller, *Numism.*, III, p. 42. Conf. ici, t. V, p. 160.
3. Müller, *l. c.*, p. 95. Ici, t. V, p. 161.

CHAPITRE II

RELIGIONS

I

Un grand nombre de Berbères s'adonnent encore à des pratiques d'origine magique, rites mécaniques qui, pour produire les résultats souhaités, les imitent ou les amorcent. Ces rites sont mis en œuvre soit par des individus, ne cherchant que leur intérêt personnel, soit par des groupes qui agissent collectivement pour le bien de la communauté, d'ordinaire sans recourir à des prêtres, ni s'assembler dans des sanctuaires.

Il y a là un vaste champ d'études, qui commence à peine à être défriché : des travaux remarquables de MM. Doutté, W. Marçais, Bel, Destaing, Biarnay, H. Basset, Laoust, Desparmet, etc.[1], et d'un savant finlandais, M. Westermarck[2], sont les premiers matériaux d'une enquête qui se poursuit heureusement.

1. Je ne mentionnerai que quelques-uns de ces travaux. Doutté, *Magie et religion dans l'Afrique du Nord* (Alger, 1909). Bel, *Quelques rites pour obtenir la pluie*, dans *Recueil de mémoires publié en l'honneur du XIVe Congrès des Orientalistes par l'École des Lettres d'Alger* (Alger, 1905), p. 49-98. Destaing, *L'Ennâyer chez les Beni Snous*, dans *Rev. afric.*, XLIX, 1905, p. 56-70; *Fêtes et coutumes saisonnières chez les Beni Snous*, *ibid.*, L, 1906, p. 244-260. Laoust, *Mots et choses berbères* (Paris, 1920), surtout p. 204 et suiv.; le même, *Noms et cérémonies des feux de joie chez les Berbères du Haut et de l'Anti-Atlas*, dans *Hespéris*, 1921, p. 3-66, 253-316, 387-420. W. Marçais et Abderrahmân Guîga, *Textes arabes de Takroûna*, I (1925), *passim*.

2. *Ceremonies and beliefs connected with agriculture, certain dates of the solar year and the weather in Morocco* (Helsingfors, 1913). *Cérémonies du mariage au Maroc*, trad. Arin (Paris, 1921).

Tortur...

Elle présente de grandes difficultés. La constatation exacte des faits exige une longue familiarité avec les mœurs et la langue des indigènes. Des rites d'origine commune se sont, selon les lieux, modifiés en divers sens. D'autres, d'abord indépendants, se sont juxtaposés ou enchevêtrés : par exemple, le carnaval et les feux de joie, des opérations par lesquelles on veut se purifier et des rites agraires ou solaires. La croyance à l'existence de génies, de dieux, d'un Dieu unique, a mêlé des pratiques de propitiation aux procédés techniques de la magie. Des cérémonies dont l'objet ne s'explique que par les dates où elles étaient autrefois célébrées, ont été reportées à des jours de fêtes musulmanes. Il importe de discerner et d'écarter ces éléments étrangers, pour atteindre le fond primitif. Et, lorsqu'on y parvient, on se trouve en présence de rites souvent très compliqués, qui sont nés d'associations d'idées bizarres et confuses, rites dont le sens est presque toujours ignoré des populations chez lesquelles ils ont subsisté. Des rites analogues, conservés dans d'autres contrées, et étudiés par Mannhardt, Frazer et leurs disciples, guident, il est vrai, l'interprétation, quand les explications qu'on en a proposées peuvent être regardées comme vraiment acquises.

Nous connaissons mal encore ceux qui, dans l'Afrique du Nord, concernent les troupeaux et l'emploi de leurs produits[1]. Ceux qui se rapportent aux céréales sont nombreux. On en célèbre aux labours et aux semailles, à la moisson, au dépiquage. Il faut surtout obtenir la pluie, si nécessaire aux récoltes, et qui, trop souvent, se fait désirer sous le ciel africain. En divers lieux, des baignades ou des aspersions d'eau accompagnent, au solstice d'été, les feux de joie dont nous allons parler. En cas de sécheresse prolongée, ce sont aussi, entre autres rites, des baignades, volontaires ou forcées. C'est la promenade d'une grande cuillère à pot, en bois (*ghonja*),

1. Voir H. Basset, *Les rites du travail de la laine à Rabat*, dans *Hespéris*, 1922, p. 139-160.

qui, à l'origine, devait être simplement un substitut magique de la terre altérée[1], mais qui, par un développement ultérieur des rites[2], a pris une personnalité : on l'appelle « la Fiancée d'Anzar » (nom masculin, signifiant « la pluie ») et on l'affuble de chiffons, la transformant ainsi en une grossière poupée[3]. Il faut aussi soutenir l'énergie du soleil, alors qu'elle commence à décroître : on y pourvoit par des feux qu'on allume au solstice d'été et qui répondent aux feux de la Saint-Jean. Des pratiques sexuelles, que nous avons déjà mentionnées[4], ont sans doute pour objet de favoriser la fécondité de la nature, en particulier des plantes nourricières. D'autres rites doivent renouveler la force vitale de la végétation, affaiblie par l'âge. Le substitut magique de cette force est un « vieux », animal ou homme, que, primitivement, on mettait à mort, d'ordinaire par le feu, mais dont l'exécution n'est plus que simulée, ou qu'on remplace par un mannequin. Cérémonie qui, là où elle n'a pas été captée par des fêtes musulmanes, se célèbre à la fin de l'hiver ou au printemps, et qui répond au carnaval; comme en d'autres pays, elle donne lieu à des travestissements burlesques et à de bruyantes folies.

Ce sont encore des rites qui accompagnent les naissances, mariages, funérailles; d'autres, pour la construction et l'emménagement des maisons, le creusement des puits, etc.

Ceux qui sont destinés à expulser le mal, sous toutes ses formes, offrent une grande variété : bains, passage à travers des feux; combats où l'on échange des coups pour déloger l'ennemi; transfert de ce mal dans une bête qu'on chasse ou qu'on tue, dans des chiffons qu'on noue à des arbres, dans des pierres qu'on ramasse et qu'on rejette.

1. H. Basset, *Rev. de l'hist. des religions*, 1921, II, p. 159.
2. Je ne crois pas que M. van Gennep (*L'état actuel du problème totémique*, p. 217, n. 5) ait raison d'admettre un processus contraire.
3. Voir Bel, *l. c.*, p. 64 et suiv.; Laoust, *Mots*, p. 204 et suiv.; Marçais et Guîga, *l. c.*, p. 205 et suiv.
4. T. V, p. 32-33.

L'étude détaillée de ces pratiques et d'une foule d'autres ne saurait trouver place ici. Elles sont du domaine de l'ethnographie, non de l'histoire, qui a besoin de repères chronologiques : or il est impossible de savoir quand elles ont été adoptées par les Berbères, quand elles ont subi des modifications qui en ont altéré le caractère primitif.

Qu'elles remontent, pour la plupart, à une très haute antiquité, c'est ce qui ne fait aucun doute. L'étroite parenté qui les unit à celles que nous rencontrons dans les pays les plus divers, atteste un fond commun extrêmement ancien[1]. Les moyens de contrainte qu'elles emploient vis-à-vis des forces de la nature, le rôle important qu'elles réservent aux femmes dans les opérations collectives, sont opposés à l'esprit de l'Islam. Quelques-unes d'entre elles se trouvent d'ailleurs mentionnées brièvement dans des textes grecs et latins : procédés et cérémonies pour obtenir la pluie[2], pour expulser le mal[3]. La « nuit de l'erreur », ce rite sexuel, était connue d'un contemporain d'Auguste[4]. Une fête joyeuse, qui, à l'époque de Jugurtha, se célébrait, dit Salluste[5], par toute l'Afrique et qui avait lieu vers la fin de l'hiver[6], pouvait être un carnaval.

Dans tout cet ensemble de rites qui ont survécu jusqu'à nos

1. Certains de ces rites n'ont pas dû être imaginés en Berbérie. Si les feux de joie au solstice d'été ont bien pour objet de soutenir la force du soleil, et les baignades à la même date, d'obtenir la pluie, on ne peut guère les justifier dans une contrée où la chaleur est très forte à la fin de juin et pendant les deux mois suivants, où la pluie n'est nullement nécessaire au début de l'été pour les moissons, déjà mûres ou déjà même coupées.

2. Voir les textes de Dion Cassius et de saint Augustin indiqués t. I, p. 242, n. 4 et 5.

3. Textes d'Arnobe, d'Hérodote, de saint Augustin indiqués *ibid.*, n. 7, 9, 10. Bates (*East. Lib.*, p. 205) interprète autrement le combat mentionné par Hérodote. Il y voit une cérémonie figurant une lutte entre la sécheresse et la pluie. — Il y avait évidemment quelque pratique magique dans la manière dont les Nasamons concluaient leurs serments, au dire d'Hérodote (IV, 172) : « Ils se donnent mutuellement à boire dans la main; s'ils n'ont rien de liquide, ils prennent à terre de la poussière, qu'ils lèchent. »

4. Nicolas de Damas (d'après une source de date indéterminée). Voir t. V, p. 32-33.

5. *Jug.*, LXVI, 2. Conf. t. IV, p. 404, n. 2.

6. Comme le prouve l'ensemble du récit de Salluste : voir t. VII, l. II, ch. III, § IV.

jours, on ne reconnaît pas de traces incontestables d'influences puniques. Si les Phéniciens ont usé de procédés analogues pour assurer le renouvellement de la végétation, pour soutenir la vigueur du soleil, ils les ont étroitement rattachés à des mythes et à des cultes de divinités, dès une époque antérieure à leur venue en Afrique [1]. Tout au plus pourrait-on admettre que leur exemple a incité les indigènes à faire pénétrer la religion dans la magie : par exemple, dans un des rites provocateurs de la pluie, à transformer la cuillère en une sorte d'idole, image de la Terre personnifiée, que l'on implore; à vrai dire, nous n'avons aucun moyen de savoir quand et comment cette transformation s'est faite [2].

Les influences latines paraissent avoir été très restreintes. Çà et là, la date des feux de joie et du carnaval a été déplacée pour être reportée au premier jour du calendrier julien [3] : les rites de renouvellement s'appliquent, non plus au soleil ou à la végétation, mais à l'année. Dans ces fêtes, sont usités des termes auxquels on a attribué une origine latine, *Bounânn*, *Boun Ini* (ou *Bou Ini*), *Byanno*, *Bennayo*, etc. [4]; cependant l'explication proposée, *bonum annum*, ne peut pas être regardée comme incontestable.

Nulle part, le christianisme n'a laissé d'empreintes certaines.

L'Islam aurait dû chercher à abolir ces rites, ou, s'il ne pouvait les faire disparaître, y rester entièrement étranger. Il n'a pas adopté, en général, cette attitude intransigeante. Bon gré mal gré, il s'est prêté à des compromis. Des prières à Allah, des recours à l'intercession des saints, morts ou vivants,

1. Conf. t. IV, p. 311-3, 319.

2. M. Laoust (*Mots*, p. 214 et 221) croit retrouver un ou deux mots latins (*mater* et *terra mater*) dans les invocations qu'on adresse à la *ghonja* en certains lieux. Ce qui me paraît fort douteux.

3. Où, d'ordinaire, elle ne s'est pas maintenue, ayant été reportée à une fête musulmane : *v. infra*.

4. Voir Doutté, *Merrâkech*, p. 374, et *Magie et religion*, p. 549-550; Laoust, *Mots*, p. 197, note, et dans *Hespéris*, 1921, p. 387 et suiv.

se sont étroitement mêlés aux procédés mécaniques. Les vieilles fêtes saisonnières ont été, pour la plupart, captées par les fêtes musulmanes, dont les dates, fixées d'après l'année lunaire de 354 jours, sont indépendantes des saisons : en beaucoup de lieux, le carnaval et les feux de joie se célèbrent maintenant à l'*Aïd el Kebîr* (jour des sacrifices à la fin du grand pèlerinage de la Mecque), au *Mouloud* (Nativité du Prophète), surtout à l'*Achoura* (dixième jour du premier mois du calendrier musulman).

On peut même se demander si des influences soudanaises, importées par des esclaves, ne se sont pas immiscées dans certains rites, n'en ont pas introduit de nouveaux[1].

Mais, à travers ces transformations, ce qui subsiste, avec une vitalité plus ou moins grande, c'est un ensemble de pratiques dont l'origine se perd dans des temps très antérieurs à l'histoire.

II

Dès l'âge de la pierre, les Africains portaient sur eux des objets qui étaient des amulettes, plutôt que des ornements[2]. Cet usage a persisté jusqu'à nos jours. La protection qu'assurent les amulettes peut venir, soit d'un génie, soit d'un dieu, qui y dépose, de diverses manières, une parcelle de son pouvoir. Mais, dans les croyances primitives, c'était peut-être une force impersonnelle qui venait s'y concentrer, sorte de fluide épars à travers le monde.

Peut-être était-ce aussi ce fluide qui, s'accumulant dans des êtres vivants, leur conférait une puissance particulière, dont on devait beaucoup craindre et beaucoup espérer. A leur égard, on pouvait essayer l'effet des moyens de contrainte qu'offrait la magie. Cependant il valait mieux tenter de fléchir ces êtres

1. Conf. van Gennep, *l. c.*, p. 249 et suiv.
2. T. I, p. 196; ici, p. 35.

doués d'intelligence et de volonté. Le sentiment de la dépendance créa la religion.

Les Berbères sont, pour la plupart, religieux; ils ont le goût de l'apostolat, ils défendent leur foi avec une véhémence qu'atteste, en particulier, une longue série de troubles et de guerres dans les derniers siècles de l'antiquité et dans ceux qui ont suivi la conquête arabe. Mais, comme ils manquent d'imagination et que leur esprit est peu enclin au mysticisme, leur religion n'est guère sortie du domaine des rites, accomplis avec ponctualité et souvent avec ferveur[1].

Certains de leurs ancêtres ont pratiqué la zoolâtrie.

Au Sahara, on constate chez les Touareg des vestiges de totémisme[2], croyance à la parenté d'un groupe humain et d'un groupe d'une espèce animale[3], vivant l'un et l'autre sur le même territoire. Mais il n'est pas inadmissible qu'il y ait eu là un emprunt aux nègres du Soudan. Nous avons mentionné[4] la possibilité de rattacher au totémisme des pratiques que des auteurs anciens signalent chez des peuples de la Berbérie proprement dite : hypothèse que nous avons présentée avec beaucoup de réserve et qui n'a pas été accueillie par M. van Gennep[5]. Nous reconnaissons que les textes invoqués ne permettent pas une conclusion ferme. Les égards, les soins que des Berbères ont encore pour certains animaux, les scrupules qui les empêchent de les tuer, de se nourrir de leur chair[6], ne sont nullement des preuves en faveur de cette hypothèse. Du reste, le totémisme n'est pas une religion, s'adressant à des êtres considérés comme supérieurs à leurs prétendus parents humains.

1. Sur la religion des Libyens et des Berbères, voir R. Basset, *Rev. de l'hist. des religions*, 1910, I, p. 291-342 ; O. Bates, *The Eastern Libyans* (Londres, 1914), p. 172-209.
2. Conf. t. I, p. 246, n. 1.
3. Ou, parfois, végétale.
4. T. I, p. 246-7.
5 *L'état actuel du problème totémique*, p. 220-5. L'opinion de M. Frazer est qu'aucune des races blanches n'a été totémique.
6. *V. supra*, p. 2-3.

Mais on ne saurait douter que, dès une époque lointaine, des animaux, choisis dans une espèce déterminée, et sans doute d'après des signes particuliers, n'aient eu véritablement un caractère sacré. Il faut revenir sur les gravures rupestres, datant peut-être du second millénaire avant J.-C.[1], qui montrent un bélier, le cou souvent entouré d'un collier, la tête coiffée d'un gros objet de forme arrondie, sphère plutôt que disque, que, parfois, une sorte de jugulaire semble maintenir[2]. Des figures analogues à celles qui étaient déjà connues dans le Sud oranais ont été découvertes récemment, les unes au Sud de l'Algérie[3], les autres dans la région de Constantine[4] : ce qui prouve la très large diffusion du culte des béliers. Qu'il ait été célébré devant les images tracées sur les rochers, il y a tout lieu de le croire; mais ces images ne s'expliquent que par un culte rendu aux animaux réels qu'elles reproduisent : elles leur assurent le privilège d'être présents en plusieurs lieux, pendant qu'ils vivent, et la survivance, quand ils sont morts. Plus d'une tribu a dû posséder son ou ses béliers sacrés[5]; des Berbères qui occupaient, au Sud du Maroc, une montagne escarpée, en adoraient

1. D'autres les croient beaucoup plus anciennes (p. ex., van Gennep, *l. c.*, p. 215 : « Ces gravures rupestres datent de 10 à 12 000 ans »). Mais le cheval y apparaît parfois (t. I, p. 231) et je ne crois pas qu'il ait été connu en Berbérie avant de l'être en Égypte, c'est-à-dire avant le second millénaire (*ibid.*, p. 232-3).

2. Indications bibliographiques au t. I, p. 226, n. 1-3. Pour les deux béliers de Bou Alem, voir Flamand, *Les pierres écrites* (Paris, 1921), p. 65-66, 357-365 et pl. IX; *ibid.*, p. 66, 365-6, fig. 17 et pl. X. Pour le bélier de Zenaga, mentionné t. I, p. 226, n. 2, voir Flamand, *l. c.*, pl. LI. Pour un autre bélier du même lieu, Gautier, *Sahara algérien*, fig. 11, en bas (p. 89). Pour le bélier d'Er Richa, Flamand, p. 67, 336, et fig. 19, 48, 204. Voir encore Bates, *East. Lib.*, p. 196, fig. 82-84 (béliers de Zenaga et de Bou Alem); H. Basset, *Quelques notes sur l'Ammon libyque*, dans les *Mélanges R. Basset*, I, p. 12 et suiv.

3. A Ksar Zaccar, au Sud-Est de Djelfa : Flamand, dans *L'Anthropologie*, XXV, 1914, p. 444, fig. 12. A la gâda de Kharrouba (annexe d'Aflou) : Flamand, *Pierres écr.*, p. 314-8, pl. III et IV.

4. Bosco et Solignac, *Rec. de Constantine*, XLV, 1911, p. 342; pl. IV, n° 4; pl. V, n° 3. Ces images sont fort imparfaites, et c'est seulement la comparaison avec les gravures du Sud de l'Algérie qui permet d'y reconnaître la coiffure arrondie portée par l'animal.

5. Saint Athanase (*Contra gentes*, 24) dit, d'une manière générale, que les Libyens considèrent le mouton comme un dieu : conf. t. I, p. 252, n. 2.

encore un dix siècles après J.-C.[1]. Pourquoi ce culte? Adopté par des pasteurs, était-il en rapport étroit avec l'élevage et destiné à assurer la prospérité des troupeaux? On peut tout au moins le supposer[2].

La coiffure arrondie d'un des béliers gravés à Bou Alem[3] est flanquée de deux appendices allongés, s'évasant vers le haut et se dressant symétriquement. J'avais cru[4], avec d'autres, y reconnaître un attribut proprement égyptien, le disque solaire, flanqué de deux serpents au cou gonflé. Cet attribut, le dieu de Thèbes, Amon, l'a porté, comme d'autres divinités de la vallée du Nil, quand, assimilé au dieu d'Héliopolis, il est devenu un dieu solaire, Amon-Ré, c'est-à-dire Amon-Soleil. Mais l'Amon thébain avait été primitivement un dieu bélier; c'est avec une tête de bélier qu'on le représente à l'époque historique[5], à Thèbes, comme aussi dans l'oasis de Syouah (au Sud-Est de la Cyrénaïque)[6], où le dieu thébain a possédé un sanctuaire fameux. J'en avais conclu que c'était le culte égyptien de cet Amon, à la fois Bélier et Soleil, qui s'était répandu à travers la Berbérie dès le second millénaire avant notre ère. Aujourd'hui, cette hypothèse ne me paraît plus admissible.

On a fait remarquer[7] que les deux appendices de la gravure de Bou Alem offrent une ligne qui les partage en deux dans le sens de la longueur : ce qui convient à des plumes, et non pas à des serpents. Sur une gravure de la gâda de Kharrouba[8], la coiffure ronde d'un bélier sacré est flanquée de quatre appendices, disposés symétriquement : une paire en haut, une autre

1. El Bekri, *Descr. de l'Afrique septentr.*, trad. de Slane, édit. d'Alger, p. 305. Pour une idole à tête de bélier découverte en plein Sahara, *v. infra*, p. 161.

2. Conf. H. Basset, *l. c.*, p. 18.

3. Flamand, *l. c.*, pl. IX.

4. T. I, p. 250-3.

5. Du moins sous une de ses deux formes usuelles; l'autre est entièrement humaine.

6. Conf. Gsell, *Hérodote*, p. 186.

7. Bates, *l. c.*, p. 197, n. 1.

8. Flamand, pl. III et IV.

paire en bas; il semble bien que ce soient des plumes. Nous avons maintenant une excellente reproduction d'un des béliers du col de Zenaga[1]. La sphère y est entourée d'appendices qui rayonnent autour d'elle : les uns, au nombre de quatre, ayant la forme de ceux des deux gravures précédentes, les autres, au nombre de sept, simples traits allongés et légèrement courbes; très probablement, l'artiste a voulu représenter un faisceau de plumes. Sur une autre gravure du même lieu[2], ce sont trois groupes de traits droits ou légèrement recourbés qui rayonnent autour de la sphère et qu'explique la première gravure. Ailleurs, la sphère est dépourvue d'appendices. Comme c'étaient seulement les prétendus serpents qui pouvaient faire reconnaître en elle une image du soleil, l'hypothèse tombe. Nous nous trouvons en présence d'un insigne, sans doute religieux, mais dont nous ignorons la nature exacte et le sens : objet ressemblant à une calebasse, auquel on attachait souvent des plumes dressées. Cela n'a plus rien d'égyptien, et ces béliers des gravures rupestres algériennes ne peuvent plus être qualifiés d'Amon-Ré. Ce sont des animaux sacrés, qui restent distincts les uns des autres, quoique les hommages qu'on leur rend revêtent des formes analogues dans des groupes humains dispersés à travers l'Algérie depuis Constantine jusqu'auprès de Figuig. Nous aurons à examiner si, plus tard, l'Amon thébain, accueilli par une partie des Libyens, ne transforma pas cette zoolâtrie; mais nous n'avons plus aucune raison de croire qu'elle ait été primitivement associée à un culte solaire.

Le taureau fut aussi un animal sacré pour des tribus du Nord de l'Afrique. On peut se demander si tel n'était pas le quadrupède mâle, cornu, qu'une médiocre gravure rupestre de Bou Alem nous montre la tête surmontée de deux longs traits ver-

1. Flamand, pl. LI.
2. Gautier, *Sah. alg.*, fig. 11.

ticaux[1] : ce seraient des plumes, comme celles qui entourent la sphère du bélier. Au VIe siècle de notre ère, les Laguatan, peuplade de la région des Syrtes, lâchaient sur l'ennemi, avant d'engager la bataille, un taureau qui leur servait, en quelque sorte, de chef de guerre et qui représentait, disaient-ils, leur dieu Gurzil[2], né d'Ammon et d'une vache[3]. Cette croyance à l'incarnation d'une divinité dans un animal avait dû se substituer chez eux à la zoolâtrie pure[4].

On peut dire, sans trop d'exagération, que l'anthropolâtrie règne encore en Berbérie. Nulle part, le culte des saints n'y est aussi fervent. Ces saints, les marabouts, sont détenteurs d'une force sacrée qui les met au-dessus des autres hommes, d'un fluide qui exerce son action par leur contact, ou même par leur approche. Action généralement bienfaisante, guérissant les maladies, écartant les fléaux, assurant le succès des entreprises, mais capable aussi d'infliger de grands maux, par justice ou par vengeance. Des miracles, une vie ascétique, une piété extraordinaire, des allures anormales, qui ont pour cause un dérangement de l'esprit, quand elles ne sont pas simulées, d'autres signes encore attestent qu'un homme privilégié est en possession de cette force sacrée. Celui qui est ainsi reconnu marabout par la voix du peuple transmet sa sainteté à ses héritiers naturels ou à ses élus; elle ne l'abandonne pas lui-même lors de sa mort, mais elle rayonne autour de son tombeau. Ajoutons que le culte des marabouts garde le plus souvent un

1. Flamand, p. 66, 367-8; fig. 18 et pl. X. L'hypothèse que cette image pourrait représenter une divinité d'importation égyptienne, le taureau d'Erment (t. I, p. 253), me paraît aujourd'hui devoir être écartée.

2. Corippus, *Joh.*, V, 22-26 :

> Cum magica subito taurus dimittitur arte,
> Maurorum e medio, taurus, quem lerna sacerdos...
> Finxerat Ammonii signantem numina Gurzil,
> Omina prima suis.

3. *Ibid.*, II, 109-111.

4. Pour divers cultes de serpents en Afrique à l'époque romaine, voir t. IV, p. 320-1. Mais ils ne semblent pas être d'origine indigène.

caractère local, chaque pays ayant ses saints, qui, sauf quelques exceptions, ne trouvent guère de dévots ailleurs.

C'est par la grâce et au nom d'Allah que les marabouts donnent des preuves de leur puissance : ce culte s'est donc incorporé dans la religion musulmane. Mais il est sans doute une forme de piété antérieure à l'Islam, et que celui-ci a dû admettre, ne pouvant obtenir que les hommages des croyants fussent réservés à Dieu seul. Peut-être la très grande popularité du culte des martyrs chrétiens en Afrique doit-elle, dans une certaine mesure, s'expliquer par des motifs analogues [1].

Pour des temps plus anciens, nous avons des preuves d'anthropolâtrie, mais elles ne concernent que des souverains. Plusieurs auteurs chrétiens, Tertullien [2], Minucius Félix [3], saint Cyprien [4], Lactance [5], affirment que les Maures adoraient leurs rois, entre autres Juba. Quelques inscriptions, recueillies en Afrique, témoignent de ce culte, chez les Numides comme chez les Maures. Dix ans après la mort de Masinissa, on lui éleva à Thugga un temple, dont la dédicace, rédigée en punique et en libyque, a été retrouvée [6]. Une inscription néopunique, découverte à Cherchel, mentionne peut-être un sanctuaire de Micipsa [7]; elle est probablement postérieure d'au moins un demi-siècle à la mort de ce roi [8]. Des inscriptions latines, datant de l'Empire

1. Il y a cependant des différences essentielles. Le culte des saints chrétiens s'adresse seulement à des morts, tandis que celui des marabouts défunts fait suite au culte qui leur était rendu de leur vivant. D'autre part, la sainteté chrétienne est rigoureusement personnelle, tandis que la sainteté maraboutique est transmissible.

2. *Apol.*, 24 : « Unicuique provinciae... suus deus est, ut... Mauretaniae reguli sui. »

3. *Octav.*, 21, 9 : « Post mortem deos fingitis, ut... Iuba, Mauris volentibus, deus est. »

4. *Quod idola dii non sint*, 2 : « Mauri vero manifeste reges colunt, nec ullo velamento hoc nomen obtexunt. »

5. *Inst.*, I, 15, 6 : « Mauri reges suos (consecraverunt)... Mauri Iubam (coluerunt). » — Voir encore *Mythogr. Vat.*, II, 1; Isidore de Séville, *Etym.*, VIII, 11, 1.

6. Chabot, *Punica*, p. 208 et suiv.

7. Berger, dans *Rev. d'assyriol.*, II, p. 36 et suiv.

8. Conf. *supra*, p. 113.

romain, sont des dédicaces aux rois Gulussa [1], Hiempsal [2], Juba [3], peut être à Masinissa, qui serait qualifié de *deus* [4]. Dans ces textes épigraphiques, il s'agit de personnages défunts, qui avaient encore des dévots fort longtemps auprès leur mort; c'est aussi d'un culte rendu à des morts que parlent les écrivains chrétiens [5].

Les rois de Numidie et de Maurétanie étaient-ils déjà adorés de leur vivant, comme les Pharaons? Nous n'en avons pas la preuve. Une dédicace de Cherchel est adressée *Geni*[*o*] *regis Pto*[*lemaei*], *regis* [*Iubae f(ilii)*] [6]. Mais c'est ici le Génie du roi, non le roi lui-même, que l'on honore comme une divinité : ce qui, d'ailleurs, ne permet nullement de conclure que Ptolémée n'était point un dieu pour ses sujets, car cette inscription a pu être gravée par les soins d'un Romain, d'un étranger, lequel ne se serait pas cru obligé, vis-à-vis du souverain, aux mêmes actes de piété que les Maures. Le père de Ptolémée, Juba II, se fit représenter, sur un grand nombre de ses monnaies, la tête couverte de la peau du lion de Némée [7] et il prétendait descendre d'Héraclès [8]. Mais ces monnaies étaient copiées sur des modèles grecs, et c'est à l'Héraclès grec que Juba se rattachait. Si les indigènes l'adoraient comme un dieu vivant, ce devait être d'une tout autre manière.

1. *C. I. L.*, VIII, 18 752 (région d'Aïn Beïda).
2. Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, I, 1 242 (Khamissa). *C. I. L.*, VIII, 8 834 (Tiklat, près de Bougie).
3. *C. I. L.*, VIII, 20 627 (région de Bordj bou Arréridj).
4. *Ibid.*, 20 731 (inscription trouvée en Kabylie) : « Tabla (= tabula) deo Masi[nissae?]. » — Une dédicace du IIIe siècle, découverte dans la région de Dougga (*ibid.*, 27 431), s'adresse *Masgav*[*ac*?]. Serait-ce un fils de Masinissa, Masgaba (Tite-Live, XLV, 13, 12), qui n'avait cependant pas régné? Je crois que c'est plutôt un dieu d'origine non humaine.
5. Les deux mausolées royaux appelés communément le Médracen et le Tombeau de la Chrétienne présentent des aménagements qui peuvent faire croire qu'on y célébrait des cérémonies en l'honneur des souverains ensevelis sous ces monuments : *v. infra*, p. 265, 266, 269.
6. *C. I. L.*, VIII, 9 342.
7. Voir t. VIII, l. II, ch. II, § V.
8. *V. infra*, p. 154.

Nous avons montré que, pour ces indigènes, le roi était, avant tout, un chef de guerre, maintenant, tant bien que mal, sous sa domination un assemblage de tribus. C'est par surcroît qu'il aurait été un personnage sacré : ce qui pourrait s'expliquer, non seulement par cette tendance des Africains à l'anthropolâtrie qu'atteste le culte des marabouts, mais encore par la volonté d'un de leurs souverains, du plus grand d'entre eux; s'inspirant peut-être des Ptolémées, héritiers des Pharaons, Masinissa aurait jugé bon de renforcer son autorité en lui donnant un caractère divin, et ses successeurs auraient suivi son exemple.

III

La croyance aux génies est répandue partout en Berbérie [1]; elle n'est point contraire à l'Islam, qui admet l'existence des *djinns* [2], mais qui ne les a pas introduits dans cette contrée. Anonymes, immatériels ou enfermés dans une enveloppe très subtile, que les yeux humains ne voient pas, ces esprits sont en nombre infini. Ils habitent confusément l'intérieur de la terre, surtout les massifs montagneux. Mais ils en sortent, de préférence la nuit, par les passages qui s'offrent à eux, à travers les grottes, les sources, les arbres. Ils errent à l'aventure, ou se fixent, pour un temps plus ou moins long, dans des corps inanimés ou vivants, en particulier dans des corps d'animaux. Plus puissants, plus instruits que les êtres humains, ils peuvent les assister et les secourir, leur enseigner des connaissances utiles et des remèdes efficaces, leur révéler l'avenir, donner aux femmes la fécondité, aux hommes la richesse, rendre prospère

1. Sur ces génies, voir Westermarck, *The belief in spirits in Morocco*, dans *Acta Academiae Aboensis*, *Humaniora*, I (Abo, 1920); H. Basset, *Le culte des grottes au Maroc* (Alger, 1920), p. 87 et suiv.

2. *Djinn* au singulier; le pluriel est *djenoun*, mais la forme *djinns* est passée dans l'usage français.

la maison où ils viennent s'établir et où ils sont bien traités[1]. Mais, le plus souvent, ils se plaisent à nuire, par les multiples moyens dont ils disposent : ce sont eux, par exemple, qui causent les maladies, en se logeant, quelquefois en troupe, dans le corps des patients.

On s'efforce de les tenir à distance à l'aide d'amulettes; on emploie contre eux les recettes de la magie; on leur oppose les invocations coraniques et la force sacrée des marabouts. On cherche aussi à se les rendre propices ou à apaiser leur malveillance par des offrandes et des sacrifices. C'est surtout aux portes de leur domicile souterrain qu'on va les consulter, reconduire ceux dont on veut se débarrasser : un bain dans une source, une nuit passée dans une grotte sont de bons moyens pour un malade de faire rentrer chez eux des esprits qui le tourmentent.

Ces superstitions populaires ne sont pas de celles qui s'expriment par des inscriptions, et les auteurs anciens les ont ignorées ou dédaignées. Nous pouvons toutefois nous demander si, en divers lieux, dans des grottes, devant des sources, certaines pratiques, mettant les hommes en rapport avec la foule anonyme des esprits, n'ont pas précédé le culte que nous savons avoir été rendu à des génies, à des dieux pourvus d'une personnalité distincte, souvent aussi d'un nom particulier. Un concile africain du temps de saint Augustin demandait aux empereurs de détruire l'idolâtrie en tous lieux, même dans les bois, même dans les arbres[2] : peut-être ces arbres, ou, du moins, beaucoup d'entre eux, étaient-ils, non les domiciles de divinités déter-

1. Ainsi, un génie bienveillant peut s'incarner dans un serpent (une couleuvre), qui habite la maison et est appelé le patron du logis (Cour, *Bull. d'Oran*, 1911, p. 61). Cette croyance a existé chez les Latins (voir, p. ex., Gsell et Joly, *Announa*, p. 84, n. 2), comme chez d'autres peuples; il est peu probable qu'elle soit d'origine romaine chez les Berbères.

2. Mansi, *Conciliorum collectio* (Florence, 1759), III, p. 782, can. 84 : « Placuit ab imperatoribus gloriosissimis peti ut reliquiae idololatriae non solum in simulacris, sed et in quibuscumque locis, vel lucis, vel arboribus deleantur. »

minées, mais des voies de pénétration dans le séjour souterrain des esprits[1].

Pline l'Ancien[2] nous dit les fables que « des auteurs renommés » ont racontées sur le mont Atlas[3] : « Pendant le jour, on n'y voit aucun habitant; tout s'y tait, du silence redoutable des déserts. Une crainte religieuse s'empare de ceux qui s'approchent... La nuit, l'Atlas brille de mille feux, il s'emplit des ébats des Égipans et des Satyres, il retentit du bruit des flûtes, des chalumeaux, des tambourins et des cymbales. » Dans cette description, on est tenté de reconnaître[4] la sortie tumultueuse des djinns qui hantent la montagne : il y aurait là un écho déformé de récits faits par les indigènes. Il est vrai que, selon Pomponius Méla[5], ces choses se passeraient, non pas dans l'Atlas, montagne de la Maurétanie, mais dans une région bordant la côte méridionale du continent africain, et l'auteur dont dépendent à la fois Méla et Pline a dû simplement se souvenir du Périple d'Hannon[6]. En Cyrénaïque, il y avait, dit aussi Méla[7], une roche qu'il ne fallait pas toucher, car aussitôt le vent du Sud soufflait en tempête et soulevait des tourbillons de sable. Étaient-ce, comme on l'a supposé[8], les djinns que déchaînaient les imprudents? Je ne voudrais pas l'affirmer.

De cette multitude confuse de génies, certains se détachèrent avec le temps; ils prirent une figure nette, une demeure stable. Ce furent, tantôt des ogres et des ogresses, êtres redou-

1. Deux auteurs africains, Apulée (*Florides*, I, 3) et Arnobe (I, 39) parlent aussi d'arbres sacrés. Mais rien ne prouve que ces arbres aient été en relation avec le monde des génies.

2. V, 7.

3. Sur l'Atlas, montagne sacrée, voir aussi Maxime de Tyr, *Dissert.*, VIII, 7. — Une dédicace *Montibus Numidis*, trouvée dans les Pyrénées (*C. I. L.*, XIII, 38), n'a sans doute rien à voir avec les génies qui habitaient les montagnes de Numidie.

4. R. Basset, *Rev. de l'hist. des religions*, 1910, I, p. 294.

5. III, 95.

6. Conf. t. I, p. 496 et 497.

7. I, 39. Voir aussi Pline l'Ancien, II, 115.

8. Bates, *l. c.*, p. 173-6.

tables, sur lesquels les Berbères ont une foule de légendes et que leurs ancêtres n'ignoraient pas[1]; tantôt des puissances bienfaisantes. Un groupe humain sentait le besoin d'avoir auprès de lui, sur son territoire, un ou plusieurs protecteurs, qu'il connût bien, qu'il pût aborder sans peine. A la source, à la grotte, à l'arbre, à la montagne où les hommes avaient pris l'habitude d'entrer en rapports avec les génies, ils fixèrent un de ces êtres sacrés, qui en devint le maître, qui en devint aussi l'âme. Le culte des dieux locaux se répandit.

Ces dieux nous sont fort mal connus[2]. D'ordinaire, ils n'avaient pas d'images, et leurs fidèles étaient incapables ou n'avaient cure de laisser des preuves écrites des hommages qu'ils leur rendaient. Quant aux Latins, la plupart d'entre eux surent seulement que les indigènes adoraient des divinités différentes des leurs, avec des rites particuliers[3]. Cependant, des Romains, passant ou vivant en Afrique, ont jugé bon de ne pas négliger les dieux qui y exerçaient leur pouvoir; ils nous ont laissé quelques dédicaces latines en leur honneur. Des Africains romanisés ont fait de même, soit chez eux, soit dans les contrées lointaines où ils gardaient le souvenir de la patrie absente.

Parfois, leur dévotion s'étend à l'ensemble des dieux du pays, ou bien elle s'exprime sous une forme vague : elle s'adresse aux *Dii Mauri*[4], *Maurici*[5], à un *Numen Maurorum*[6],

1. Sur l'ogresse Lamia, qui habitait un antre dans la région des Syrtes, voir Diodore de Sicile, XX, 41, 3-6, probablement d'après Douris de Samos (*Fragm. hist. Graec.*, II, p. 478, n° 35). Dans ce récit, des légendes grecques et des légendes africaines paraissent s'être mêlées.

2. M. Toutain (*Les cultes païens dans l'Empire romain*, Première partie, III, p. 37 et suiv.) a réuni presque tous les textes épigraphiques latins qui les concernent.

3. Pomponius Méla, I, 41 : « Orae sic habitantur ad nostrum maxime ritum moratis cultoribus, nisi quod quidam linguis differunt et cultu deum quos patrios servant ac patrio more venerantur. »

4. *C. I. L.*, VIII, 2637-2641 (Lambèse), 9 195 (région d'Aumale), 14 444 (région de Béja), 20 251 (région de Sétif), 21 486 (Affreville), 21 720 (Lamoricière). Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, I, 3 000 (Tébessa); conf. *ibid.*, 2078 (Madaure) : « sanctis Mauris ». Au n° 2 641 du *C. I. L.*, ces *Mauri* sont qualifiés de *barbari*.

5. *C. I. L.*, 8 435 (Sétif), 9 327 (Cherchel). *Bull. archéol. du Comité*, 1920, p. LXV (*ibid.*).

6. *C. I. L.*, 20 252 (région de Sétif).

aux *Dii Gaetulorum*[1], à une *Dea Maura*[2], peut-être aussi à des *Matres Afrae*[3], à des *Matronae Libycae*[4].

A des sources[5] et sur des montagnes[6], ont été recueillies des dédicaces latines aux *Genii* de ces lieux. Il n'est pas certain que ce fussent des divinités africaines, car, pour les Romains d'alors, tout lieu avait son *Genius*; mais il est probable que, bien souvent, ce *Genius* s'est confondu avec un génie indigène.

Dans une grotte du djebel Taya, près de Guelma, on gravait sous l'Empire des dédicaces latines à *Bacax*[7], qui était certainement d'origine libyque. De même, sans doute, un autre dieu, adoré par des gens qui s'exprimaient en latin, dans une cavité du djebel Chettaba, près de Constantine : dieu dont le nom était peut-être *Giddaba*[8]. De même encore, *Ifru*, dont l'image, accompagnée d'une inscription latine, a été tracée sur un rocher, à l'Est de Constantine[9] : ce nom semble devoir être rapproché du mot berbère *ifri*, qui signifie grotte[10]. Ailleurs, des grottes paraissent avoir été des lieux saints, consacrés à

1. *B. a. Comité*, 1907, p. CCXXIX (même région).
2. *C. I. L.*, 21 665 (région d'Oran).
3. *C. I. L.*, VII, 238 (inscription trouvée en Angleterre) : « *Mat(ribus) Af(ris)* ». Interprétation probable, mais non certaine.
4. Cagnat et Besnier, *L'Année épigraphique*, 1903, n° 145 (ex-voto de Cologne) : « *Matronis Lubicis* » (= *Libycis*?).
5. *C. I. L.*, VIII, 5 884 (Sila) : « [G]eni[o] numinis Caput Amsagae ». *Ibid.*, 4 291 (près de Lambèse) : « Genio fontis ». Voir aussi *ibid.*, 9 749 (à Saint-Denis-du-Sig) : « Numini [Tasac]co[rae], Genio fluminis ».
6. *Ibid.*, 17 763 (région de Khenchela) : « Genio mont[is] Rufinae ». *Ibid.*, 9 180 (près d'Aumale) : « Genio mont[is] Pastoria[nensis], vim t[em]pestatum [a] patria n(ostra) [ar]centi » (il s'agit de la ville d'Auzia). *Ibid.*, 21 567 (dans le djebel Amour) : « Genio summ[o] Thasuni et deo sive deae [nu]mini sanc[to] ».
7. *Ibid.*, 18 828-18 857. *B. a. Comité*, 1917, p. 335, n°s 55-56. Gsell et Joly, *Announa*, p. 30-31.
8. *C. I. L.*, 6 267-6 302, 19 249-19 281. *B. a. Comité*, 1917, p. 337-8, n°s 60-63. Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie*, f° 17 (Constantine), texte au n° 109 (d'après Toulotte).
9. *C. I. L.*, 5 673 et 19 107 ; *B. a. Comité*, 1912, p. 503. La tête a paru être entourée de rayons, ce qui indiquerait un dieu solaire (conf. t. I, p. 249, n. 1). Mais il s'agit peut-être simplement de cheveux ébouriffés.
10. H. Basset, *Culte des grottes*, p. 48, n. 3 (conf. ici, t. V, p. 213). Il n'y a pas de grotte derrière ce rocher. Mais on pouvait supposer que le dieu habitait quelque cavité voisine, à laquelle les hommes n'avaient pas accès (H. Basset, *l. c.*, p. 93).

des divinités inconnues et fréquentés seulement par des indigènes, on ne sait quand[1]. A Ifira, en Kabylie, c'est une cavité dont la paroi est pleine d'inscriptions libyques[2]; à Kef el Kherraz (entre Guelma et Aïn Beïda), une caverne à l'entrée de laquelle ont été gravés et peints en rouge des signes énigmatiques[3].

Une inscription néopunique de Tunisie nous donne peut-être le nom d'un dieu, *Gilo* (ou quelque forme voisine)[4]. Ce sont aussi de simples noms, légèrement romanisés, que nous apportent des inscriptions latines : on ignore ce qu'étaient les divinités qu'elles mentionnent. En voici la liste : cinq dieux auxquels un sanctuaire fut élevé à Magifa, dans la région de Tébessa, *Masidenis*, *Thililvae*, *Sugganis*, *Iesdanis*, *Masiddice* (ces noms sont au génitif)[5]; *Mathamodis* (au génitif), dans la région du Kef[6]; *Monnae* (au datif), à Aïn Tounga[7]; *Iocoloni* (datif) et *Haos* (*idem*), à Sidi Youssef et près de là[8]; *Chalimace*, — ou *Chalimage* —[9], *Damioni*[10], *Lilleo*[11] (ces trois noms au datif), à Madaure; *Cilleno*[12] et *Montio*[13] (au datif), à Timgad; *Motmanio* (datif), à Lambèse[14]; *Aulisvae* (datif), à Tlemcen[15]. Les

1. Pour des grottes sacrées à l'époque préhistorique, conf. t. I, p. 256. Pour la grotte dite d'Hercule, près de Tanger, t. II, p. 169.

2. *V. supra*, p. 98.

3. *Atlas archéol. de l'Algérie*, f° 18 (Souk-Arrhas), n° 255.

4. Chabot, *Punica*, p. 101, n° 11 (provenance exacte inconnue) : ex-voto d'un prêtre de GL'.

5. Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, I, 2 977.

6. *C. I. L.*, 15 779 : épitaphe d'une prêtresse de cette divinité.

7. *Ibid.*, 14 911. Mais la lecture est-elle certaine?

8. Gsell, *l. c.*, 1184 et 1179.

9. Gsell, *ibid.*, 2 034.

10. *Ibid*,, 2 036.

11. *Ibid.*, 2 053.

12. *Rec. de Constantine*, XXXV, 1901, p. 264.

13. *B. a. Comité*, 1907, p. 277. Dieu africain?

14. *C. I. L.*, 2 650 : dédicace par un centurion, qui l'associe à Mercure. Dieu africain?

15. *Ibid.*, 9 906 et 9 907 : dédicaces par des officiers; autre dédicace au même dieu, près de là, à Aïn Khial : *ibid.*, 21 704. Dieu africain?? — A cette liste, on peut joindre le dieu *Auzius*, adoré à Auzia (Aumale). *Ibid.*, 9 014 : « Auzio deo, Genio... coloniae ». Mais il est à croire que c'est le nom du lieu qui a donné naissance au nom du dieu, et non pas l'inverse. — Pour le dieu *Masgav*[*a*?], *v. supra*, p. 131, n. 4.

noms de ces divinités prouvent qu'elles n'étaient pas romaines; cependant je ne voudrais pas affirmer que toutes aient été africaines : peut-être plusieurs furent-elles importées par des barbares, venus d'autres contrées, surtout par des soldats au service de Rome.

Tertullien nous fait connaître une *Varsutina Maurorum*[1]; Arnobe, des *Tisianes et Bucures Mauri*[2] : ces deux noms paraissent être altérés[3]. A l'époque byzantine, le poète Corippus mentionne trois dieux adorés par des indigènes qui vivaient, les uns dans le Sud de la Tunisie, les autres en Tripolitaine : *Sinifere,* que Corippus assimile à Mars[4]; *Mastiman*, qu'il assimile peut-être à Pluton[5]; enfin *Gurzil*, le dieu des Laguatan[6], dont nous avons déjà parlé[7]. Ce Gurzil pouvait s'incarner dans un taureau. Il avait aussi des images en bois et en métal[8] (sous une forme humaine ?).

1. *Ad nationes*, II, 8. Il la mentionne avec *Atargatis Syrorum*, *Caelestis Afrorum*, etc. : il semble donc que ce soit mieux qu'une divinité locale. Dans le passage correspondant de l'*Apologétique* (24), Varsutina est remplacée par les rois du pays : « ut Mauretaniae reguli sui ».

2. I, 36.

3. Mais on peut trouver hardie la correction de Saumaise : *Titanes et Bocchores*.

4. *Joh.*, V, 37. *Ibid.*, VIII, 305-6 :

> Ili Sinifere colunt, quem Mazax numina Martis
> Accipit atque deum belli putat esse potentem.

5. *Ibid.*, V, 38 : « Mastimanque ferum ». *Ibid.*, VIII, 307-9 :

> Mastiman alii. Maurorum hoc nomine gentes
> Taenarium dixere Iovem, cui sanguine multo
> Humani generis mactatur victima pesti.

Au lieu de *Taenarium*, Partsch propose de lire *Tartareum*. Il s'agirait d'une sorte de Pluton.

6. *Ibid.*, II, 109-111, 404-6; V, 25, 39, 495-502; VI, 116; VIII, 304, 619. D'aucuns ont cru trouver dans El Bekri (*Descr.*, p. 31) la preuve de la survivance du culte de Gurzil jusqu'au XIe siècle : « On rencontre une idole de pierre, dressée sur une colline et appelée Guerza. Jusqu'à nos jours, les tribus berbères des environs lui offrent des sacrifices; elles lui adressent des prières pour obtenir la guérison de leurs maladies et lui attribuent le pouvoir de faire accroître leurs richesses. » Le lieu est celui qui s'appelle encore Ghirza et qui a conservé de belles ruines romaines (conf. *C. I. L.*, VIII, p. 2287). Je ne suis pas persuadé que ce nom soit en relation avec le dieu Gurzil.

7. P. 129.

8. *Joh.*, II, 404-6 :

> Sculptilis ille. . . . .
> . . . . disperso robore Gurzil
> Scinditur, ardentesque palam mittetur ad ignes.

Tous ces témoignages appartiennent à des temps postérieurs à l'époque que nous étudions, mais les dieux qu'ils nomment n'étaient évidemment pas de création récente.

Comme on le voit par Corippus, les Romains cherchèrent dans leur panthéon des divinités avec lesquelles ils pussent les identifier. Les raisons, sans doute très diverses, de ces assimilations nous échappent. Il se peut que, parfois, comme en Gaule[1], le nom d'un dieu indigène ait été accolé à celui d'un dieu gréco-latin. Une dédicace de Tabarca[2] s'adresse *Plut(oni) Variccalae*; une autre, de Guelma[3], *Telluri Gilvae*; mais peut-être convient-il de mettre une virgule entre les deux mots, qui désigneraient deux divinités distinctes, et non pas une divinité mixte. Plus fréquemment, les hommes qui s'exprimaient en latin ont dû remplacer le nom libyque par un nom romain, et, alors, il nous est impossible de reconnaître qu'il s'agit d'un être divin d'origine africaine, sauf pour cette Diane qui, sur une inscription de Sétif, est qualifiée de *Diana Augusta Maurorum*[4].

Très souvent, on ne s'est sans doute pas contenté de déguiser le petit dieu local, mais on l'a remplacé par une grande divinité de la nature[5]. Les Phéniciens établissaient volontiers

Joh., V, 495 : (Ierna)

Et simulacra sui secum tulit horrida Gurzil.

Ibid., V, 501-2 :

... dum frangitur ille per hostes,
Dum conflant nitidum flamma solvente metallum.

1. Jullian, *Hist. de la Gaule*, VI, p. 44.
2. *C. I. L.*, VIII, 17 330.
3. Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, I, 232. Inscription disparue; la lecture *Gilvae* était-elle certaine? — Au *C. I. L.*, n° 5 667 (entre Constantine et Guelma), un ex-voto s'adresserait *Herculi Irsiti* (conf. Toutain. *l. c.*, p. 43). Mais la lecture du second mot ne semble pas exacte (voir *C. I. L.*, 19 095), et c'est probablement le nom du dédicant.
4. *C. I. L.*, VIII, 8 436 : dédicace par deux magistrats municipaux. Mais peut-être cette *Diana* était-elle la déesse Céleste, d'origine punique, adoptée par les Maures. La *Caeres Maurusia* d'une inscription de Madaure (Gsell, *Inscr.*, I, 2 033), la *Ceres Arficana* de Tertullien (*Ad uxorem*, I, 6; *De exhort. castit.*, 13) est la Déméter grecque, devenue africaine par un culte séculaire : voir t. IV, p. 269.
5. Conf., pour la Gaule, Jullian, *l. c.*, VI, p. 61-62.

leurs sanctuaires sur les hauts-lieux : il est possible que, çà et là, un Baal ait dépossédé l'obscur génie de la montagne. A l'époque romaine, des dieux indigènes ont dû céder la place à de plus puissants qu'eux : *Saturnus*, — qui, du reste, était le Baal Hammon punique, — s'emparant des sommets; *Neptunus*, des sources; *Silvanus*, des bois; *Pluto*, des grottes[1]; etc.

Mais, si les dieux changeaient, les générations qui se succédaient ne pouvaient se détacher des sites où des actes religieux s'accomplissaient depuis tant de siècles. Au temps de saint Augustin, des chrétiens croyaient prier Dieu d'une manière plus efficace en gravissant des cimes, ou en descendant dans des souterrains[2]. A des martyrs dont on n'avait pas le corps, ni même une relique, on élevait des chapelles dans les champs, ou au bord des routes[3], peut-être aux lieux qu'avaient jadis hantés les génies et habités les dieux. Maintenant, on y vénère des marabouts, vagues êtres légendaires, voire même dépourvus de toute légende, auxquels on donne souvent un nom d'arbre, de source, etc., ou qu'on appelle ingénument « Monseigneur l'Inconnu », « Monseigneur l'Étranger »[4]. C'est un léger parfum d'islamisme, — à peine orthodoxe, — répandu dans un air saturé de sainteté depuis des siècles.

1. Pour Pluton, voir Gsell, dans *Mélanges de l'École de Rome*, XXIII, 1903, p. 25.

2. Saint Augustin, *Sermons*, XLV, 7 : « Carnaliter sapientes, quia vident plerumque nubes inhaerere in lateribus montium, ascendunt in montes, ut proximi sint Deo. Oratione tua vis contingere Deum?... Humilia te, ne carnaliter accipias, descendens in hypogaeas, ut ibi roges Deum. Nec hypogaeas, nec montem quaeras. »

3. Canon d'un concile africain (*apud* Mansi, *Concil. coll.*, III, p. 782, can. 83) : « Placuit ut altaria quae passim per agros et per vias tamquam memoriae martyrum constituuntur, in quibus nullum corpus aut reliquiae martyrum conditae prodantur, ab episcopis..., si fieri potest, evertantur. »

4. H. Basset, *Culte des grottes*, p. 112.

IV

Outre les dieux locaux, l'Afrique indigène adora de grandes divinités, dont l'action s'exerçait sur un vaste domaine de l'univers, et dont le culte s'étendait à travers tribus et peuplades. La formation d'États dut contribuer à les répandre, à leur donner presque un caractère national.

Au ve siècle avant notre ère, Hérodote[1] affirmait que tous les Libyens sacrifiaient au soleil et à la lune; que, sauf les riverains du lac Tritonis (c'est-à-dire de la petite Syrte), les nomades ne sacrifiaient qu'à eux. Il n'en dit pas plus sur ce sujet, et nous n'avons guère d'autres témoignagnes certains d'un culte vraiment indigène des deux astres[2], à moins qu'on ne veuille invoquer un historien du xive siècle, Ibn Khaldoun[3] : selon cet auteur, il y avait parmi les Berbères, à l'époque de la conquête arabe, des adorateurs du soleil et de la lune. La lune tient fort peu de place dans les rites d'origine magique qui se célèbrent encore aujourd'hui[4]. Il est naturel que, dans les fêtes agraires, le soleil, maître des saisons, ne soit point négligé, mais, si l'on cherche à agir sur lui, on ne l'adore pas. L'islamisme a-t-il aboli des actes religieux qui auraient été mêlés aux pratiques de la magie? C'est possible, mais les preuves font défaut. Au soleil et à la lune, mentionnés par Hérodote, il serait imprudent de joindre la terre. Nous avons vu[5] que, dans certaines cérémonies pour obtenir la pluie, elle

1. IV, 188.
2. Sur quelques monuments figurés qui pourraient être attribués à des indigènes, voir t. I, p. 249, n. 1. Retrancher *Ifru*, qui n'était pas un dieu solaire : *v. supra*, p. 136. Pour le culte du soleil chez les Guanches, t. I, p. 249, n. 3. Nous verrons qu'un certain nombre de tombeaux indigènes, en particulier le Médracen et le Tombeau de la Chrétienne, mausolées royaux, ont leur entrée du côté de l'Orient : ce qui doit probablement être mis en rapport avec un culte solaire.
3. *Hist. des Berbères*, trad. de Slane, I, p. 177. Conf. ici, t. I, p. 249, n. 2.
4. Comme le remarque H. Basset, *Rev. afric.*, LXII, 1921, p. 367.
5. P. 121 et 123.

prend un vague aspect d'idole, mais cette ébauche, ou cette misérable caricature, n'a pas fait d'elle une vraie divinité.

Le sentiment religieux est puissant chez les Berbères, mais leur faculté d'invention se meut dans des limites étroites : ils ont, en général, emprunté, non créé, les grands dieux dont ils ont été ou sont les zélés dévots.

C'est ainsi qu'ils ont reçu d'Égypte Amon, ou Ammon [1]. Que cet Amon, sous sa forme primitive de dieu bélier, ait été importé de Libye à Thèbes, à une époque fort lointaine, on n'a pas de bonnes raisons de l'admettre; l'assertion qu'*ammon* était en langue libyque le nom du bélier [2] ne peut être accueillie qu'avec une grande réserve et, si divers groupes de Libyens ont adoré cet animal, des Égyptiens ont pu en faire autant, sans avoir besoin de suivre leur exemple. Ce qui est certain, c'est qu'à Thèbes, le dieu bélier primitif prit un aspect particulier. Il fut représenté en homme, ne gardant du bélier que la tête [3]; il devint le dieu solaire Amon-Ré. C'est sous cette forme complexe qu'il prit possession de l'oasis de Syouah, — l'oasis d'Ammon [4], — au VI[e] siècle au plus tard [5]. Les Grecs de la Cyrénaïque l'y connurent alors [6] et, l'ayant adopté, en firent

1. Sur la nature et les origines de l'Ammon libyque, voir H. Basset, mémoire cité *supra*, p. 126, n. 2.

2. Voir les textes de Servius et de saint Athanase mentionnés t. I, p. 252, n. 2.

3. Les images d'Amon entièrement en bélier sont tout à fait exceptionnelles : Maspero, dans *Rec. de travaux relat. à la philol. égypt.*, II, p. 114-5.

4. Hérodote, II, 42, et IV, 181; conf. Gsell, *Hérodote*, p. 186-7. Il y avait dans l'oasis une source du Soleil : Gsell, *ibid.*, p. 106.

5. Selon Bates (*l. c.*, p. 189 et suiv.), il s'y serait combiné avec un autre dieu, qui y aurait auparavant rendu des oracles. Celui-ci aurait été représenté sous la forme d'un corps replié et ligoté, comme l'étaient les morts dans un rite funéraire en usage chez les Libyens. Conf. H. Basset, *Quelques notes*, p. 20. Remarquons que, selon Hérodote (IV, 172), les Nasamons, peuple de la grande Syrte, vont, quand ils veulent savoir l'avenir, demander des révélations à leurs parents morts; or, ils les ensevelissaient dans une attitude repliée (Hérodote, IV, 190, dit qu'ils les enterraient assis). Cependant, à cette hypothèse séduisante de Bates, on pourrait objecter que les rites de l'oracle d'Ammon étaient purement égyptiens : Maspero, *Études de mythol. et d'archéol. égypt.*, VI, 1912, p. 266 et suiv.

6. Des monnaies représentant Zeus Ammon ont été frappées à Cyrène dès le VI[e] siècle : Babelon, *Traité des monnaies gr. et rom.*, 2[e] partie, I, p. 1359-1361, n[os] 2016 et suiv.

un Zeus, auquel ils ne laissèrent que les cornes enroulées du divin animal.

Son culte se répandit aussi chez les Libyens : comme les Grecs, comme d'autres encore, ils venaient consulter l'oracle fameux qui se manifestait dans le sanctuaire de l'oasis[1]. Ce dieu qu'ils y trouvaient, ils étaient d'autant plus disposés à l'adorer qu'il était apparenté à leurs béliers sacrés. A ceux-ci, Ammon dut se substituer dans beaucoup de régions. Et, puisqu'il était le Soleil[2], les indigènes adorèrent en lui un grand dieu de la nature[3].

Des textes assez nombreux montrent combien Ammon devint populaire autour des Syrtes. Plusieurs lieux y portaient son nom[4]. Ce nom s'y conserva intact : Ammon n'y fut pas identifié, comme ailleurs, avec un dieu punique, avec un dieu latin. Au début de notre ère, c'est le Seigneur Ammon, et non pas Baal Hammon, qu'une inscription, rédigée pourtant en langue punique, invoquait près de la vieille colonie phénicienne de Leptis la Grande[5]. En pleine époque byzantine, les indigènes de la Tripolitaine étaient encore des fidèles d'Ammon[6]. Mais il s'était avancé bien plus loin vers l'Occident. Il avait, semble-t-il, des dévots dans la population de sang mêlé, punique et libyque, de certaines villes du littoral

1. Hérodote II, 18, et peut-être aussi II, 32.

2. On pourrait se demander si l'adoption d'Ammon, dieu solaire en même temps que dieu bélier, ne fut pas facilitée par l'existence d'un mot libyque, qui aurait ressemblé au nom égyptien du dieu thébain, et par lequel les Libyens, ou du moins certains d'entre eux, auraient désigné un dieu solaire. Les Guanches adoraient le soleil et lui donnaient le nom d'*Aman*, qui paraît avoir signifié seigneur (t. I, p. 249, n. 3; d'après R. Basset).

3. Macrobe, *Saturn.*, I, 21, 19 : « Ammonem, quem deum solem occidentem Libyes existimant, arietinis cornibus fingunt. »

4. T. IV, p. 286, n. 3. Ajouter *Périple* de Scylax, 109 (dans *Geogr. Graeci min.*, I, p. 85); *Stadiasme*, 82 et 83 (*ibid.*, p. 455-6). Voir aussi Lucain, IX, 522 et suiv.; X, 38.

5. *Répert. d'épigr. sémit.*, II, 662 et 943.

6. Corippus, *Joh.*, passages cités t. IV, p. 286, n. 3. Temple d'Ammon, où ce dieu aurait été adoré jusqu'à l'époque de Justinien, dans l'oasis d'Augila, au Sud-Est de la grande Syrte : Procope, *Aedif.*, VI, 2, 16 (à moins que cet auteur n'ait attribué par erreur à l'oasis d'Augila le culte célébré dans l'oasis d'Ammon, c'est-à-dire de Syouah).

algérien[1]. De leur côté, des Numides adoptèrent le dieu punique Baal Hammon[2], mais il est permis de croire qu'ils ne l'auraient pas accueilli avec tant de faveur, s'ils ne l'avaient identifié avec Ammon, avec leur Ammon. Et même, si Baal Hammon a été, après Tanit Pené Baal, la principale divinité de Carthage, c'est peut-être parce que les Phéniciens, qui l'avaient amené d'Asie, l'avaient retrouvé dans cet Ammon; parce qu'ils avaient vu en lui leur meilleur protecteur dans cette Afrique dont il était le maître[3]. La Libye était, en effet, la terre d'Ammon[4] : les mythographes grecs n'ont fait que parer de légendes cette domination qui s'affirmait par le culte.

Après l'Égypte, les Phéniciens apprirent aux indigènes à adorer de grands dieux, de ces dieux qu'ils préposaient aux forces de la nature, sans les confondre avec elles.

Dans les villes maritimes qui étaient passées du joug de Carthage sous celui des rois, les cultes phéniciens et puniques se maintenaient[5], avec quelques altérations, dues à l'influence des autochtones. Cette persistance est attestée par des documents que nous avons déjà mentionnés : ex-voto offrant des symboles et, parfois, des inscriptions puniques[6], bétyle et statue de divinité à Cherchel[7], figure de la grande déesse sur

1. A Cherchel, dédicace néopunique qui paraît s'adresser à Baal Ammon (et non Hammon) : Gauckler, *Musée de Cherchel*, p. 89; pl. II, fig. 4. Du reste, des inscriptions où la lettre *heth* est supprimée au début du nom se retrouvent en d'autres lieux, et même à Carthage : voir t. IV, p. 279. Pour une autre inscription néopunique de Cherchel, où l'on a cru reconnaître une invocation au Seigneur Ammon, voir t. IV, p. 286, n. 4. — A Saint-Leu, idole très grossière, à cornes de bélier : Doublet, *Musée d'Alger*, p. 68; pl. IV, fig. 6. Il se peut, cependant, qu'on l'ait appelée Baal Hammon, et non Ammon : conf. *infra*, p. 147.

2. *V. infra*, p. 146.

3. Conf. t. IV, p. 282.

4. Diodore de Sicile, III, 68 et suiv. Alexandre Polyhistor, dans *Fragm. hist. Graec.*, III, p. 238, n° 117. Denys le Périégète, 212 (*G. G. m.*, II, p. 114). Étienne de Byzance, *s. v.* Ἀμμωνία.

5. Pour Leptis la Grande, conf. Salluste, *Jug.*, LXXVIII, 4.

6. Un certain nombre de ces stèles (d'Hippone, de Philippeville, Taksebt, Dellys, Cherchel, Saint-Leu), dont les images sont gravées, ou sculptées à relief plat, peuvent être antérieures à la domination romaine. Voir t. II, p. 151, n. 3; p. 152, n. 8; p. 159, n. 3 et 5; p. 161, n. 4; p. 164.

7. T. IV, p. 345, 376.

des stèles d'Hippone et de Saint-Leu[1]; monnaies où des Baals, où Ashtart, Melqart, d'autres, dont les noms restent douteux, apparaissent sous l'aspect de divinités grecques, mais n'en sont pas moins des dieux phéniciens[2].

Par ces villes, la religion punique pouvait se propager dans l'intérieur des terres. Elle s'était peut-être déjà répandue dans la Tunisie occidentale, parmi les sujets de Carthage que Masinissa rattacha à ses États. De là, elle pouvait peu à peu s'étendre vers l'Ouest. Dans les cités importantes de la Numidie, des marchands, venus du littoral, devaient être des agents de diffusion pour les cultes qu'ils pratiquaient eux-mêmes.

A ces cultes, les souverains ne refusaient point leurs hommages. Masinissa ne voulut pas garder des objets précieux qu'un de ses amiraux avait enlevés à Malte, dans un sanctuaire de la Junon phénicienne; il les fit rapporter, en s'excusant de cette impiété[3]. Sur les monnaies qui portent son effigie et qui furent émises soit par lui-même, soit par ses successeurs, se voient quelques images empruntées à la religion carthaginoise : signe de Tanit[4], caducée[5], astre rayonnant[6], croissant renversé sur un astre[7]. Plus tard, des monnaies de Bogud, de Juba II, de Ptolémée, rois de Maurétanie, nous montrent le disque ailé du soleil[8], un croissant montant[9], un astre, seul[10] ou enfermé dans un croissant montant[11].

1. *Ibid.*, p. 271.
2. Voir t. IV, p. 254, n. 5; p. 276; p. 300, n. 6; p. 301, 306; p. 313, n. 6; p. 316, n. 1; p. 328, n. 9; p. 330, n. 7 et 9.
3. Textes cités p. 109, n. 3.
4. Müller, *Numism.*, III, p. 18, n° 29.
5. *Ibid.*, p. 18, n° 20.
6. *Ibid.*, p. 32, n°s 37 et 38.
7. *Ibid.*, p. 19, n° 34.
8. *Ibid.*, p. 95, n°s 5 et 6 (de Bogud).
9. *Ibid.*, p. 103, n°s 25 et 26; *Rev. numism.*, 1908, p. 352 et suiv., n°s 11, 20, 27, 65 (de Juba II). Müller, *l. c.*, p. 126-7, n°s 128, 131, 146-9 (de Ptolémée).
10. *Rev. numism.*, *l. c.*, p. 359, n° 66 (Juba II). Müller, p. 130, n° 197 (Ptolémée).
11. Müller, p. 104, n° 43; p. 109, n° 95; *Rev. numism.*, *l. c.*, p. 352, n° 15 (Juba II). Müller, p. 127 et suiv., n°s 145, 159, 200 (Ptolémée).

Cirta, la principale ville des Numides, celle où les rois résidaient le plus volontiers, était probablement aussi celle où les dieux carthaginois avaient le plus de dévots. On y a découvert un grand nombre de stèles, des IIe-Ier siècles avant notre ère[1], portant des dédicaces, en langue punique, à Baal Hammon et à Tanit Pené Baal[2], à ces deux divinités qu'invoquent des milliers d'ex-voto trouvés dans le sol de Carthage[3]. Quoique les dédicants portent presque tous des noms phéniciens, il y avait sans doute parmi eux beaucoup moins de Phéniciens que d'indigènes convertis à la civilisation phénicienne; plusieurs sont, semble-t-il, pourvus d'un titre princier qui ne pouvait convenir qu'à des Numides[4].

A Carthage, Tanit Pené Baal, reine de la cité, avait le pas sur Baal Hammon; à Cirta, elle est au second rang, et souvent le titre honorifique de *Rabbat*, « la Maîtresse », ne lui est pas donné. Le « Seigneur » Baal Hammon[5], qualifié sur une inscription de « dieu du sanctuaire »[6], est toujours nommé le premier; fréquemment même, il est invoqué seul. Cette prééminence lui est sans doute attribuée parce que, sous son nom phénicien, il est Ammon, le grand dieu indigène, qui ne doit s'effacer devant personne. Sur une stèle, peut-être sur deux[7], apparaît Baal Addir, « le Maître puissant » : on ne sait s'il se confond avec Baal Hammon, ou si c'est un autre dieu, qui lui aurait été associé[8].

1. *V. supra*, p. 115-6.
2. Berger, dans *Actes du XIe Congrès des Orientalistes* (Paris, 1897), IV, p. 273-294. Chabot, *Punica*, p. 149-190 (= *Journ. asiat.*, 1917, II, p. 38-79). *Répert. d'épigr. sémit.*, I, 326-340; III, 1535-1565. *Rec. de Constantine*, XLVI, 1912, p. 231-6, 240-8; XLVIII, 1914, p. 193-6.
3. T. IV, p. 243, 417 et suiv.
4. Voir t. V, p. 134.
5. Appelé sur quelque stèles Baal (sans Hammon). Le titre *adôn* (seigneur) est parfois omis.
6. Ou peut-être de « dieu saint » : *Répert.*, I, 327. Conf. t. IV, p. 237, n. 6; Chabot, *Punica*, p. 183-4.
7. *Répert.*, I, 330 et 329.
8. Voir t. IV, p. 295-6. Pour le nom de ce Baal Addir (appelé Baliddir, Baldir sur des inscriptions latines), je ne crois pas qu'on puisse admettre une étymologie mi-phénicienne, mi-libyque : opinion de M. Mercier, *Journ. asiat.*, 1924, II, p. 260-1.

Baal Hammon et Tanit Pené Baal, invoqués sous des noms latins par ceux qui parlaient latin, régnaient à l'époque romaine, l'un sur le soleil[1], l'autre sur la lune[2], et, très vraisemblablement, il en était déjà ainsi dans l'opinion des Carthaginois[3]. Quant aux indigènes, adorateurs des deux astres, comme l'indique Hérodote, adorateurs d'Ammon-Soleil, il n'est guère douteux que, sous ces noms puniques, ils n'aient invoqué les maîtres du soleil et de la lune. On peut même supposer que l'Ashtart phénicienne, appelée à Carthage Tanit Pené Baal, est devenue en Afrique une déesse lunaire par un emprunt aux croyances des autochtones[4].

Sur des monnaies de Masinissa, ou de ses successeurs[5], et de Juba Ier[6], a été représentée une tête de Zeus Ammon, à cornes de bélier. Sous ce type grec, il faut reconnaître un dieu adoré par les indigènes. Je ne saurais dire si c'est l'Ammon libyque, ou bien Baal Hammon : le premier fut certainement figuré de cette manière[7], le second paraît l'avoir été quelquefois aussi[8].

Les stèles de Cirta, qui peuvent être approximativement datées, sont des preuves incontestables de la pénétration des dieux de Carthage en Numidie sous la domination royale. Il est permis, d'après la forme de l'écriture[9], d'attribuer au même temps une inscription punique découverte à Althiburos[10]. C'est une dédicace mutilée à Baal, — ce titre n'est pas suivi du mot

1. T. IV, p. 285.
2. *Ibid.*, p. 263.
3. Voir *ibid.*, p. 284, 247-251.
4. Conf. *ibid.*, p. 251.
5. Müller, *Numism.*, III, p. 18, nos 22, 26, 28, 31.
6. *Ibid.*, p. 42-43, nos 55, 56. Et aussi sur une monnaie portant le nom d'Auguste et frappée en Maurétanie : Müller, Supplément, p. 73, n° 17 *a*.
7. Macrobe, I, 21, 19 : « Ammonem... Libyes... arietinis cornibus fingunt. » Corippus (*Joh.*, II, 110; VI, 147, 556; VIII, 252, 304) qualifie de *corniger* l'Ammon qu'adoraient les indigènes. Voir aussi Lucain, IX, 512; Silius Italicus, IX, 298.
8. T. IV, p. 287.
9. T. V, p. 267, n. 9.
10. Berger, *Journ. asiat.*, 1887, I, p. 467[1]

Hammon, — qualifié de *melek adam* : terme qu'on trouve aussi sur des stèles de Cirta[1] et qui signifie « roi du peuple »[2].

D'autres dédicaces, en écriture néopunique, à Baal Hammon, ou simplement à Baal, ont été recueillies en Tunisie et dans le département de Constantine[3]; elles sont de l'époque romaine. A la même époque appartiennent des inscriptions néopuniques ou latines, qui s'adressent aux dieux phéniciens Hatar Miskar (?)[4], Baal Addir (Baldir, Baliddir)[5], Abaddir[6], et aussi de très nombreuses dédicaces latines à *Saturnus*, à *Caelestis*, à d'autres encore[7], dont les noms romains déguisent mal l'origine phénicienne et dont le culte reste fidèle à des rites puniques. Rome n'a nullement empêché, sa domination a même favorisé ce mouvement religieux[8]. Mais il avait commencé plus tôt : vérité qui serait sans doute évidente si les Numides des deux derniers siècles avant J.-C. avaient laissé autant d'inscriptions que les contemporains des Antonins et des Sévères.

V

Pour les temps antérieurs à la conquête romaine, des textes anciens indiquent quelques divinités qu'on nous dit avoir été adorées par les Libyens, ou que l'on qualifie de libyques.

1. T. IV, p. 240, n. 1; t. V, p. 134, n. 7.
2. Mentionnons encore quelques monnaies de l'époque royale, où sont représentées des divinités, peut-être d'origine punique. Tête de femme diadémée et voilée (Ashtart? Tanit Pené Baal?), sur une monnaie du roi Mastanesosus (?) : Müller, *Numism.*, III, p. 48, n° 59. Tête barbue et laurée (Baal?), sur une monnaie de Thagura, ville numide : *ibid.*, Suppl., p. 67, n° 76 *a*. Têtes de Baal (?), d'Ashtart (?), sur d'autres monnaies, frappées dans des villes non identifiées : *ibid.*, III, p. 66 et suiv., n°s 77-78, 80-85.
3. T. IV, p. 278; p. 238, n. 1.
4. *Ibid.*, p. 333.
5. *Ibid.*, p. 296.
6. *Ibid.*, p. 374. — Peut-être aussi Chousôr, qu'on retrouve à Guelma dans des noms théophores : *ibid.*, p. 344.
7. Voir, p. ex., t. IV, p. 259-263, 287-8, 497.
8. Conf. *ibid.*, p. 496.

Selon un usage très répandu[1], elles sont identifiées avec des dieux grecs et latins. Il est fort difficile, sinon impossible, de reconnaître leur nature. Il se peut que certaines d'entre elles aient été d'origine phénicienne, car le terme *libyque* fut parfois employé dans le sens de *punique*[2]; d'autre part, même quand il s'agit de dieux véritablement adorés par des indigènes, on est en droit de se demander si ceux-ci ne les ont pas empruntés aux Phéniciens avec lesquels ils étaient en relations.

Selon Hérodote[3], « les Libyens qui vivent autour du lac Tritonis sacrifient surtout à Athéna ». Ailleurs, il nomme ces Libyens, riverains de la petite Syrte : ce sont les Machlyes et les Auses[4]. Et il raconte ainsi[5] ce qui se passe chez eux dans une fête annuelle d'Athéna : « Les jeunes filles se partagent en deux troupes et se battent les unes contre les autres avec des pierres et des bâtons, disant qu'elles suivent une coutume instituée par leurs pères en l'honneur de la divinité, née dans leur pays, que nous appelons Athéna. Elles prétendent que celles qui meurent de leurs blessures sont de fausses vierges. Avant de cesser le combat, voici ce qu'elles font. De chaque côté, elles ornent la jeune fille la plus belle d'un casque corinthien et d'une armure grecque complète; elles la font monter sur un char et la promènent autour du lac. Comment équipait-on ces jeunes filles autrefois, avant que les Grecs ne vinssent s'établir dans le voisinage? Je ne saurais le dire, mais je crois qu'on les revêtait d'armes égyptiennes.... Ces Libyens disent qu'Athéna est la fille de Poseidon et de la *limné* [λίμνη = lac], Tritonis, et qu'ayant eu à se plaindre de son père, elle se donna à Zeus, qui l'adopta. »

1. Pour les divinités phéniciennes, conf. IV, p. 222.
2. Conf. *supra*, p. 94, n. 3.
3. IV, 188.
4. D'après la manière dont Hérodote s'exprime, il peut être question soit de ces deux peuplades, soit seulement des Auses. La première hypothèse paraît plus admissible, si l'on compare ce qu'il dit aux chapitres 180 et 188.
5. IV, 180. Pomponius Méla (I, 36) dépend indirectement d'Hérodote.

Cette fête annuelle comprenait donc deux parties : d'abord un combat, rite magique[1], apparemment fort antérieur au culte d'« Athéna », puis une cérémonie religieuse, qui s'était agrégée au rite. Du haut de son char, la déesse, représentée par une jeune fille, parcourait solennellement le pays dont elle était la protectrice.

Au IVe siècle avant notre ère, un écrit géographique, le *Périple* dit de Scylax[2], mentionne de ce côté[3] un sanctuaire d'Athéna Tritonis.

Pourquoi cette divinité, « née dans le pays », a-t-elle été identifiée par les Grecs avec Athéna? D'après ce qu'Hérodote nous dit du culte qu'on lui rendait, elle était, comme Athéna, une déesse guerrière, et aussi, sans doute, une déesse vierge[4]. De plus, on l'adorait autour du « lac » Tritonis, où, d'après Hérodote, débouchait un fleuve Triton : deux noms qui paraissent être des formes grécisées d'appellations indigènes. Or, *Tritogénéïa* (Τριτογένεια) était un vieux nom d'Athéna : pour l'expliquer, on racontait qu'elle était née, qu'elle avait été élevée auprès de quelque rivière ou source de Grèce, appelée Triton, Tritonis. Trouvant en Afrique des cours d'eau, des lacs auxquels les autochtones donnaient un nom à peu près semblable, les Grecs y transportèrent la légende de la naissance d'Athéna[5]. A cette « Athéna » des Machlyes et des Auses, fut même imputée une fable qui était probablement d'origine béotienne, et non pas libyque, comme on l'avait dit à Hérodote[6] : son père Pallas, que l'on confondait, semble-t-il,

1. Pour l'expulsion du mal? *V. supra*, p. 122 (n. 3).
2. § 110 (*Geogr. Graeci min.*, I, p. 88).
3. La confusion faite dans cet écrit entre le golfe de Gabès et le golfe d'Hammamet ne permet pas de préciser : voir Gsell. *Hérodote*, p. 81-82.
4. Puisque, dans l'opinion des indigènes, seules des vierges pouvaient participer sans danger au combat livré lors de cette fête d'Athéna, et qu'une jeune fille, réputée vierge, représentait la déesse dans la procession.
5. Le lieu de la naissance variant selon l'emplacement assigné en Afrique au fleuve Triton et au lac Tritonis : voir Gsell, *Hérodote*, p. 77-78.
6. Cette légende avait peut-être été transportée en Afrique par des colons de Cyrène, descendants de Béotiens.

avec Poseidon, aurait essayé de la violer; ce à quoi l'historien fait une discrète allusion[1].

Les jeunes filles qui représentaient la déesse dans les processions annuelles auraient, au v[e] siècle, revêtu une armure grecque complète, avec un casque corinthien : équipement tout à fait inusité chez les Libyens. Hérodote suppose qu'auparavant, elles portaient des armes égyptiennes[2]. La déesse elle-même aurait-elle été une étrangère, accueillie par deux peuplades du littoral syrtique?

Son attirail guerrier et son char rappellent la patronne des Carthaginois[3]. Celle-ci, qui était une Mère[4], était peut-être aussi une Vierge[5]; plus tard, à l'époque romaine, on l'appela *Virgo Caelestis*. Il est vrai que cette Tanit Pené Baal, cette Ashtart punique, fut assimilée d'ordinaire à *Héra*, à *Iuno*[6]. Mais l'identification de la grande déesse phénicienne avec Athéna fut sans doute admise ailleurs par les Grecs[7] et, sur les bords du lac Tritonis, elle pouvait leur paraître très justifiée[8].

1. Voir Gsell, *l. c.*, p. 190.

2. Il ajoute : « Car j'affirme que c'est de l'Égypte que le bouclier rond et le casque ont été introduits chez les Grecs. » Or cela est inexact.

3. Conf. Virgile, *Énéide*, I, 16-17, parlant de Junon et de Carthage :

Hic illius arma,
Hic currus fuit.

Pour l'idenfication de Tanit Pené Baal et de cette Athéna, voir Movers, *Die Phönizier*, II, 2, p. 463-5. Remarquons, cependant, que Tanit était probablement une divinité lunaire : or Hérodote (IV, 188) distingue nettement la lune, déesse pour tous les Libyens, et l'Athéna du lac Tritonis.

4. Voir t. IV, p. 247. Ce qu'Hérodote dit de l'Athéna du lac Tritonis ne donne aucun indice qu'elle ait été une déesse mère. Dans son histoire d'Agathocle, Douris de Samos attribuait l'invention de la flûte à un Libyen nomade, ou à un Numide (*v. supra*, p. 72, n. 4), qui aurait joué de cet instrument dans des fêtes de la Mère des dieux (*Fragm. hist. Graec.*, II, p. 478, n° 34 : ὃς κατηύλησε τὰ μητρῷα πρῶτος). Faut-il en conclure qu'il y avait une déesse mère chez les Libyens, ou, du moins, chez certains d'entre eux? Il vaut mieux, je crois, ne pas trop prendre ce texte au sérieux : peut-être s'agit-il d'une légende que l'on aurait forgée pour l'opposer, en quelque sorte symétriquement, à l'opinion qui attribuait l'invention de la flûte aux Phrygiens, adorateurs de la vraie Mère des dieux, de Cybèle.

5. T. IV, p. 262.

6. *Ibid.*, p. 257-8.

7. *Ibid.*, p. 277, n. 3.

8. Sur des monnaies d'OEa, colonie phénicienne située entre les deux Syrtes, une déesse est représentée avec les attributs d'Athéna (*ibid.*, p. 277, n. 2 et

Une autre hypothèse a été présentée[1]. Dans le delta du Nil, à Saïs, on adorait, dès le quatrième millénaire avant J.-C., Nît, une déesse guerrière et vierge, — quoique mère, — que les Grecs identifièrent avec Athéna. Nît était-elle d'origine libyque? ou son culte se répandit-il, au contraire, de l'Égypte vers l'Ouest? En tout cas, aux XIVe-XIIe siècles, des monuments égyptiens nous montrent des Libyens, voisins de la vallée du Nil, qui portent des peintures ou des tatouages représentant le symbole de Nît[2]. Ce n'est pourtant pas un argument péremptoire pour identifier Nît et la déesse du lac Tritonis, quand même on voudrait conjecturer, avec Hérodote, que les jeunes filles des Machlyes et des Auses portaient un équipement égyptien, avant d'être, si nous l'en croyons, armées à la grecque. En somme, les origines de cette Athéna libyque restent fort incertaines.

Au dire du même auteur[3], les Libyens qui vivaient autour du lac Tritonis offraient des sacrifices, non seulement à Athéna, mais aussi à Triton et à Poseidon. Comme on l'a vu, il fait de ce Poseidon le père de la déesse qu'il appelle Athéna. Dans un autre passage[4], il écrit : « Ce sont les Libyens qui ont fait connaître Poseidon aux Grecs. Primitivement, les Libyens ont seuls possédé le nom de Poseidon et ils ont toujours adoré ce dieu. »

Que le dieu grec Poseidon ait été d'origine libyque, c'est là une assertion certainement inexacte; nous ne savons sur quoi

3). Ce devait être la grande déesse phénicienne, à moins qu'on ne veuille supposer qu'Œa avait adopté l' « Athéna » des indigènes. On peut faire l'une ou l'autre des deux hypothèses pour une déesse casquée, qui se voit sur une monnaie portant la légende grecque Λιβύων et une lettre punique (Müller, *Numism*,, I, p. 132, n° 358), monnaie frappée très probablement dans la région des Syrtes (conf. *supra*, p. 117).

1. Meltzer, *Geschichte der Karthager*, I, p. 67 (conf. ici, t. I, p. 253). Bates, *East. Libyans*, p. 205-7.

2. Voir les références données t. I, p. 253, n. 4. Bates, *l. c.*, frontispice et pl. III; p. 138, fig. 49.

3. IV, 188.

4. II, 50.

elle prétendait se fonder. Quant au dieu de la petite Syrte qu'Hérodote nomme ainsi, il nous échappe entièrement. Il n'y a pas de bons arguments pour l'identifier[1] avec quelque dieu marin des Phéniciens[2]. A l'époque romaine, on adorait *Neptunus*, non seulement dans des lieux du littoral, où il était le dieu de la mer, mais aussi, et surtout, à l'intérieur des terres, à des sources dont il était le patron[3]. Ce culte de *Neptunus*, dieu des sources, étant presque inconnu dans les autres provinces latines de l'Occident, il convient de chercher des raisons particulières qui expliquent pourquoi il a été si populaire en Afrique. Mais rien ne prouve que ce fût un dieu d'origine indigène; rien n'autorise à admettre une étroite parenté entre lui et le « Poseidon » que des riverains du golfe de Gabès adoraient au ve siècle.

Nous ignorons également ce qu'était ce Triton qu'Hérodote mentionne avec Poseidon; qu'ailleurs, il nous montre prêtant assistance aux Argonautes, échoués sur les bas-fonds du lac Tritonis[4]. Dans le traité conclu entre Philippe de Macédoine et Hannibal, « Triton » apparaît parmi les divinités carthaginoises[5]. Il serait fort imprudent d'en déduire[6] que le Triton de la petite Syrte était d'origine phénicienne[7].

Un texte, qui est très peu sûr[8], indique que, vers le milieu du IIIe siècle, les Massyles sacrifiaient à Cronos des victimes humaines. A supposer que cela soit exact, on ne peut dire s'il

1. Comme le propose Movers, *l. c.*, II, 2, p. 468.
2. Pour les dieux phéniciens assimilés à Poseidon, voir t. IV, p. 336-7.
3. *Ibid.*, p. 334 et 336-7.
4. IV, 179. Triton, ajoute Hérodote, plaça dans son sanctuaire un trépied que Jason lui avait donné.
5. Voir t. IV, p. 223 et 336.
6. Avec Movers, *l. c.*
7. Un double hermès, trouvé à Tusculum et conservé à Berlin, représente l'Afrique, couverte d'une dépouille d'éléphant, et Triton, qui est peut-être ici le dieu du lac Tritonis : *Königl. Museen zu Berlin, Beschreib. der antik. Skulpt.*, p. 89-90, n° 207; M. Jatta, *Le rappresentanze figurate delle provincie romane* (Rome, 1908), p. 31 et fig. 7,
8. Hésianax, dans *Fragm. hist. Graec.*, III, p. 70-71, n° 11 (sur ce texte, voir t. III, p. 83, n. 3).

s'agit d'un dieu indigène, ou du Baal Hammon punique, identifié par les Grecs avec Cronos [1].

Nous avons des mentions d'un Héraclès des Libyens [2], d'un Hercule libyen [3]. Mais il est certain qu'on a parfois qualifié ainsi l' « Hercule » introduit par les Phéniciens en Libye, le dieu Melqart [4]. L' « Hercule » adoré dans une grotte, près de Tanger [5], a pu être quelque divinité des Libyens, car, en ce lieu, se célébrait un culte indigène [6]; je ne sais pourquoi il fut identifié, soit avec l'Hercule tyrien, soit avec Héraclès. Au contraire, rien n'oblige à croire que l'Hercule auquel on attribuait la fondation des villes de Theveste et de Capsa [7] ait été un dieu africain : si Salluste qualifie de libyen le fondateur de Capsa, Paul Orose (d'après Tite-Live?) le qualifie de phénicien [8].

Le roi de Maurétanie Juba II prétendait descendre d'Hercule [9], et il se peut que, plus tôt, on ait imputé la même origine à son père, Juba Ier, roi de Numidie [10]. Nous n'avons pas de preuves que leurs aïeux aient revendiqué cette illustre

1. T. IV, p. 289-290.
2. Pausanias, X, 17, 2. Il s'agit de Melqart : conf. t. IV, p. 303.
3. Salluste, *Jug.*, LXXXIX, 4 : « Hercules Libys »; il aurait fondé Capsa, ce que Paul Orose (*Adv. pagan.*, V, 15, 8) attribue à l'Hercule phénicien (conf. t. IV, p. 309). Silius Italicus, XII, 359-360 : « Libyci... Herculis »; il s'agit de Melqart (t. IV, p. 309, n. 10). Solin, XXIV, 2 : Afer, qui donna son nom à l'Afrique, était fils de l'Hercule libyen, « Libyis Herculis ». Servius, *In Aeneid.*, VIII, 564 : « Herculem... Libym ».
4. T. IV, p. 303.
5. Pomponius Mela, I, 26 : « specus Herculi sacer ».
6. T. II, p. 169. H. Basset (*Quelques notes*, p. 29-30) se demande si ce n'était pas un sanctuaire du bélier solaire Ammon.
7. T. IV, p. 308.
8. *Supra*, n. 3.
9. Comme le prouvent ses monnaies (conf. p. 131). Selon Plutarque (*Sertorius*, 9), on donnait pour ancêtre à Juba II Sophax, un fils d'Héraclès et de Tingé, la veuve d'Antée; Sophax aurait eu pour fils Diodore. C'était là sans doute l'opinion de Juba lui-même, quoique Plutarque ne le dise pas expressément. Ces deux personnages mythiques avaient, du reste, été inventés avant Juba, car Cléodème, un historien des Juifs cité par Alexandre Polyhistor, racontait qu'un fils d'Abraham, Aphra, ayant accompagné en Libye Héraclès, celui-ci eut de la fille d'Aphra un fils, Didore [ou Diodore], qui, à son tour, fut père de Sophon [ou Sophonas] : voir Josèphe, *Ant. Jud.*, I, 15, 241 (conf. Eusèbe, *Praep. evang.*, IX, 20, 5).
10. *V. infra*, p. 155.

parenté [1]; Hiempsal, grand-père de Juba II, n'en disait rien, autant qu'il semble, dans son récit des origines libyques [2] : Hercule, affirmait-il, était déjà mort en Espagne, quand une partie de ses compagnons d'armes passèrent en Afrique. Non seulement le prétendu ancêtre de Juba II était possesseur des attributs grecs d'Héraclès [3], mais, d'après une légende rapportée par Plutarque [4], il avait débarqué en Maurétanie avec des Grecs : cet Hercule était donc le héros grec, qui, dans une union passagère avec une femme du pays, lui avait donné un fils, Sophax, auquel Juba se rattachait. Selon une autre légende [5], un Iobès (Ἰόβης), fils aussi d'Héraclès, était né d'une Grecque, d'une Thespiade, appelée, disait-on, Kerthé (Κέρθη). Ce conte fut peut-être inventé à l'intention de Juba Ier, qui régna sur Cirta, et non de Juba II, qui ne posséda pas cette ville : du Numide, quelque flatteur aura fait un Hellène. De tout cela, il n'est guère permis de conclure à l'existence d'un grand dieu indigène, qu'on aurait identifié avec Hercule [6].

Aristote [7] mentionnait un Apollon libyen, fils d'Ammon. Huit siècles plus tard, à l'époque byzantine, Corippus indique, dans l'oasis d'Ammon, des autels d'Apollon [8]. Il dit aussi, nous l'avons vu [9], que Gurzil, adoré en Tripolitaine par les

1. Des monnaies représentant Hercule ont été attribuées à tort à Masinissa, à Micipsa, à Jugurtha : voir t. II, p. 328-9.

2. *Apud* Salluste, *Jug.*, XVIII. Voir t. I, p. 330.

3. Représentés souvent sur les monnaies de Juba II. Une statue colossale d'Héraclès, copie d'un bronze grec du ve siècle, a été découverte dans la capitale de Juba et peut dater du temps de ce roi : Gauckler, *Musée de Cherchel*, pl. XIII ; Gsell, *Promenades archéol. aux environs d'Alger*, pl. 10.

4. *Sertorius*, 9. Conf. *supra*, p. 154, n. 9.

5. *Bibliothèque* d'Apollodore, II, 7, 8 (= II, 161, édit. Wagner).

6. On ne saurait dire ce qu'était véritablement le dieu représenté en Héraclès sur des monnaies portant la légende grecque Λιβύων (conf. *supra*, p. 151, n. 8) : Müller, *Numism.*, I, p. 130-1, nos 345-6, 348-9, 350-6. — Une monnaie du roi de Maurétanie Bogud, contemporain de Jules César, offre peut-être l'image d'Héraclès : Müller, III, p. 95, n° 8. Mais, quand même cela serait certain, il serait impossible de décider s'il s'agit d'un dieu indigène, ou phénicien, ou grec.

7. *Apud* Clément d'Alexandrie, *Protrept.*, II, 28, 3. Conf. Ampélius, *Lib. mem.*, 9.

8. *Joh.*, III, 84 : « tristes et Apollinis aras ».

9. P. 129; conf. p. 138.

Laguatan, était fils d'Ammon et d'une vache. Mais convient-il de reconnaître le même dieu dans ces trois textes?

Juba II racontait qu'au temps de la guerre de Troie, régnait en Libye un fils d'Arès, Lycos, qui avait l'habitude de sacrifier les étrangers à son père [1]. Un dieu indigène a-t-il été assimilé par le roi de Maurétanie au dieu grec de la guerre, de même que Sinifere a été qualifié de Mars par Corippus [2]? Je ne voudrais pas l'affirmer.

Le prytanée d'Olympie avait accueilli une Héra Ammonia et un Hermès Parammon, divinités libyques, comme l'indique Pausanias [3]. Mais c'est du côté de l'oasis d'Ammon, et non pas de la Berbérie, qu'on doit chercher leur patrie.

A Sicca (Le Kef), était adorée une déesse appelée par les Latins *Venus* [4]; des femmes se livraient à la prostitution autour de son sanctuaire [5]. C'était là une manière d'honorer diverses déesses asiatiques, entre autres Ashtart [6], et, Sicca ayant appartenu à Carthage [7], il a paru légitime de voir dans cette Vénus la grande divinité des Phéniciens, bien qu'en Occident, on ait généralement identifié celle-ci avec Junon [8], et non pas avec Vénus. D'autre part, en Sicile, la Vénus de l'Éryx avait aussi ses prostituées, et Solin [9] assure, nous ignorons d'après quelle source, que c'était elle qu'on adorait à Sicca. Cela n'est pas inadmissible : la Vénus, l'« Ashtart » de l'Éryx fut honorée des Carthaginois et la légende la ramenait tous les ans en Afrique,

1. *Fragm. hist. Graec.*, III, p. 472, n° 23 (histoire qui ressemble beaucoup à celle que racontait Hésianax au sujet des Massyles et de leur dieu Cronos : *supra*, p. 153, n. 8).
2. *Supra*, p. 138.
3. V, 15, 11.
4. Conf. t. IV, p. 257, n. 5.
5. Valère-Maxime, II, 6, 15.
6. T. IV, p. 402.
7. T. II, p. 96.
8. Conf. *supra*, p. 151.
9. XXVII, 8 : « Siculi extruunt... Veneriam [il s'agit de Sicca] etiam, in quam Veneris Erycinae religiones transtulerunt. » Cette fondation de Sicca par des Siciliens est bien invraisemblable, quoi qu'en pense M. Pais, *Storia critica di Roma*, I, p. 252, n. 3.

où elle faisait un court séjour[1]. Mais il se peut encore que les prostitutions de Sicca aient été un vieux rite africain de magie sympathique, propre à stimuler la fécondité de la nature[2]; que ce rite se soit allié au culte d'une déesse indigène; que, constaté par des étrangers, il leur ait donné la pensée d'identifier la déesse avec la patronne du mont Éryx, où les mêmes croyances primitives avaient suscité les mêmes pratiques.

On sait comment, au début du IVe siècle, les Carthaginois empruntèrent aux Grecs de Sicile Déméter et Coré[3], dont le culte se répandit en Afrique. Sous l'Empire romain, il y fut très populaire[4] : les deux *Cereres*, surtout Cérès la mère, invoquée sans doute aussi sous le nom de *Tellus*[5], y étaient de grandes protectrices de l'agriculture. Peut-être des indigènes les avaient-ils déjà accueillies auparavant. Cependant nous n'en avons pas de preuves incontestables. Une déesse couronnée d'épis est représentée sur des monnaies qu'on attribue à Hiempsal II, roi de Numidie[6], sur une autre, qui a été émise par le dernier roi de Maurétanie, Ptolémée[7], mais on ne peut pas affirmer que ce soit Cérès[8].

Pluto a eu, lui aussi, beaucoup de dévots parmi les agriculteurs de l'Afrique romaine, qui l'associaient volontiers aux *Cereres*. C'était très vraisemblablement un dieu grec, introduit, nous ne savons quand, en Berbérie[9]. Ce n'est pas parce que Corippus, au VIe siècle de notre ère, identifie Mastiman avec le

1. T. IV, p. 348-9. Stèle carthaginoise, trouvée récemment, qui mentionne une servante d'Ashtart de l'Éryx : Vassel et Icard, *Les inscriptions votives du temple de Tanit à Carthage*, 4e article, p. 10, n° 123 (extrait de la *Rev. tunis.*, 1924).
2. T. V, p. 31.
3. T. IV, p. 346.
4. *Ibid.*, p. 268.
5. *Ibid.*, p. 348, n. 1.
6. Müller, *Numism.*, III, p. 38, nos 48, 49.
7. *Ibid.*, p. 128, n° 158.
8. De même, pour une déesse, également couronnée d'épis, qui figure sur une monnaie de Tingi, datant probablement du Ier siècle avant J.-C. : Müller, *l. c.*, p. 145, n° 223.
9. Voir t. IV, p. 297.

maître du Tartare[1], qu'on serait en droit d'attribuer une origine indigène au Pluton des inscriptions latines du Haut-Empire.

Même incertitude sur l'époque de l'introduction de *Liber Pater*[2], venu peut-être de la Grande Grèce[3]. C'est, pensons-nous, Osiris[4], — assimilé par les Grecs à Dionysos, — qu'il faut reconnaître dans le *Liber* qui aurait fondé Theveste[5], et cette légende est sans doute étrangère aux autochtones : une érudition de mauvais aloi a imputé à un dieu égyptien la création d'une ville où elle prétendait retrouver le nom de Thèbes d'Égypte. Des monnaies, frappées dans des cités phéniciennes des Syrtes[6] et du littoral de l'Algérie[7] qui furent soumises aux rois africains, représentent, sous les traits de Dionysos, un dieu ou divers dieux non identifiés et qu'il n'y a aucune raison de croire indigènes. Dionysos figure aussi sur des monnaies du roi de Maurétanie Bocchus, contemporain de César[8] : ce qui s'explique probablement par un jeu de mots, Bacchus-Bocchus. On peut, du reste, supposer que cette ressemblance de noms a invité le roi à se mettre sous la protection du dieu, de ce Dionysos, ou Liber Pater, que les Grecs, à l'exemple des Thraces, les Latins, à l'exemple des Grecs, appelaient aussi Βάκχος, *Bacchus*. C'eût été une dévotion personnelle, s'adressant à une divinité étrangère[9].

1. *Supra*, p. 138 (si la correction *Tartareum* est fondée : *ibid.*, n. 5).

2. Pour la popularité de *Liber Pater* dans l'Afrique romaine, voir t. IV, p. 348 ; Gsell et Joly, *Mdaourouch*, p. 40.

3. Selon Diodore de Sicile (III, 66, 4), les Libyens habitant les bords de l'Océan auraient revendiqué Dionysos, qui serait né chez eux. Mais cette assertion est empruntée à un roman mythologique d'un Dionysios, dit Scytobrachion, auteur grec du IIe siècle avant J.-C.

4. Conf. t. IV, p. 342, n. 5.

5. Voir le passage de saint Jérôme cité t. II, p. 95, n. 8. Selon d'autres, cette ville aurait été fondée par Hercule : *v. supra*, p. 154.

6. Voir t. IV, p. 316, n. 1.

7. A Gunugu : Charrier, *Descr. des monnaies de la Numidie et de la Mauritanie*, p. 50 et pl. VIII.

8. Müller, *Numism.*, III, p. 97-98, nos 9-11. Demaeght, *Bull. d'Oran*, 1893, p. 109-111.

9. *Yacoch*, invoqué par des indigènes du Maroc au XIe siècle, n'avait, quoi qu'on en ait dit, rien de commun avec Bacchus : voir Basset, *Rev. de l'hist. des religions*, 1910, I, p. 339-340 (conf. Gsell et Joly, *Announa*, p. 30, n. 2).

Le culte d'Isis paraît n'avoir été introduit en Maurétanie que sous Juba II, par la femme de ce roi, l'Égyptienne Cléopâtre Séléné : nous en reparlerons [1].

La grande déesse phénicienne ne fut pas seulement la patronne de Carthage; sa domination tutélaire s'étendit sur la contrée dont Carthage était maîtresse et qui devint la province romaine d'Afrique. Des monnaies frappées dans cette province, au milieu du I[er] siècle, par Métellus Scipion, le général en chef du parti pompéien, portent, auprès de l'image d'une dinivité à tête léonine, — Ashtart ou Tanit Pené Baal, — les trois lettres GTA, qu'on a interprétées *G*(*enius*) *t*(*errae*) *A*(*fricae*) [2].

Mais, à la même époque, l'Afrique avait une protectrice spéciale, qui a pu naître d'une sorte de dédoublement de la grande déesse et qu'on représentait d'une autre manière : une femme, coiffée d'une dépouille d'éléphant, insigne que l'art grec avait déjà donné à Alexandre [3], conquérant de l'Inde, puis à Agathocle [4], conquérant de la Libye. La déesse *Africa* se voit sur des monnaies de Pompée [5], de Métellus Scipion [6], sur d'autres, frappées par des magistrats romains en Afrique et à Rome, peu après la mort de César [7]. Elle se voit aussi sur des monnaies des rois de Numidie et de Maurétanie Juba I[er] [8], Bogud [9], Juba II [10], Ptolémée [11]. A l'époque impériale, les monu-

1. T. VIII, l. II, ch. II, § V.
2. Voir t. IV, p. 273.
3. Babelon, dans *Aréthuse*, 1924, p. 95 et suiv.
4. Conf. Collignon, dans *Monuments Piot*, XXII, p. 167.
5. Babelon, *Monnaies de la République romaine*, II, p. 342, n° 6.
6. *Ibid.*, I, p. 279, n° 50 (conf. p. 447, n° 1, et II, p. 577, n° 22).
7. *Ibid.*, I, p. 435, n° 4; p. 340, n[os] 1-2 (conf. II, p. 260, n[os] 3-4).
8. Müller, *Numism.*, III, p. 42, n° 54; p. 43, n° 58. — Voir encore *ibid.*, p. 73, n[os] 86-88 : monnaies d'attribution incertaine, peut-être frappées en Numidie.
9. Müller, III, p. 95, n° 5. — Voir aussi monnaies de Tingi (?), sous le dernier Bocchus : *ibid.*, p. 100, n° 15, et Suppl., p. 73, n° 15 *a*; monnaie à l'effigie et au nom d'Auguste, frappée peut-être en Maurétanie, entre les règnes de Bocchus et de Juba II : *ibid.*, III, p. 101, n° 17.
10. Müller, III, p. 103, n[os] 18 et 19; p. 107, n° 71. Dieudonné, *Rev. numism.*, 1908, p. 351, n[os] 1-5; pl. XIII, fig. 7-9.
11. Müller, III, p. 130, n° 196. — Voir aussi des monnaies de Cæsarea, capitale de Juba II et de Ptolémée : *ibid.*, p. 138, n[os] 209, 210.

ments qui nous montrent son image sont très nombreux : sculptures, mosaïques, lampes, monnaies, pierres gravées, etc.[1]. Souvent, ces figures n'ont pas une signification religieuse : l'Afrique personnifiée peut s'agenouiller en vaincue, aux pieds d'un empereur. Mais des statuettes en bronze de l'*Africa* ont sans doute pris place dans des chapelles domestiques[2]; à défaut de dédicaces épigraphiques, Pline l'Ancien[3] atteste que c'était bien une divinité, à laquelle on adressait des hommages et des prières. Les monnaies des rois paraissent prouver que le culte de cette déesse était répandu chez les indigènes dès le premier siècle avant notre ère; que son domaine s'étendait sur toute l'Afrique du Nord, et non pas seulement sur l'*Africa*, province de Rome.

C'était la grande déesse, ou bien une divinité détachée d'elle, une « Fortune », qu'on représentait avec une couronne murale, sur des monnaies de cités phéniciennes des côtes de l'Afrique[4] : on indiquait ainsi son rôle particulier de protectrice de la ville. L'exemple venait de la Phénicie et de la Syrie, où les Fortunes abondent sur les monnaies municipales de l'époque hellénistique[5]. La capitale du royaume numide, Cirta, fit de même[6]; peut-être aussi une autre ville indigène[7].

1. Voir, entre autres, M. Jatta, *Le rappresentanze figurate delle provincie romane*, p. 9-12; Babelon, dans *Aréthuse*, 1924, p. 104-5. Le plus célèbre de ces monuments est la coupe d'argent de Boscoreale : *Monuments Piot*, V, 1889, pl. I (figure de l'Afrique, non d'Alexandrie).

2. Gsell, *Bull. archéol. du Comité*, 1916, p. 54.

3. XXVIII, 24. Conf. peut-être Tacite, *Ann.*, XI, 21.

4. T. IV, p. 276 et 277.

5. *Ibid.*, p. 259.

6. Müller, *Numism.*, III, p. 60, n°s 70-71.

7. Müller, *l. c.*, p. 65, n°s 75-76 : monnaies qu'il attribue, sans doute à tort, à Gadiaufala (« Gazauphala »). — Une tête de femme tourelée, accompagnée du nom *Caesarea*, se voit aussi sur des monnaies de Juba II (t. VIII, l. II, ch. II, § IV). Il s'agit de la capitale de ce roi. Conf. peut-être encore Müller, III, p. 138-9, n°s 211-2 : monnaies à légende latine, attribuées par Müller à Cæsarea.

VI

Les dieux locaux pouvaient se passer d'images : ils étaient présents à leurs adorateurs, soit quand ils revêtaient une forme matérielle, par exemple le corps d'un animal vivant, soit quand, restant invisibles, ils résidaient à l'endroit qu'ils avaient élu et où ils se laissaient aborder par les hommes. Cependant, dès l'âge préhistorique, on traça sur des rochers des figures de béliers sacrés : nous avons dit pour quelle raison [1].

Aux yeux des Phéniciens [2] et de beaucoup d'autres peuples, des pierres dressées, brutes ou taillées, étaient des séjours de prédilection pour les esprits divins. Nous ignorons si les Libyens ont eu la même croyance avant le temps où ils purent subir des influences phéniciennes [3]. Nous ignorons également si c'est aux Phéniciens, ou à d'autres, qu'ils ont emprunté l'idée de donner à la pierre dressée la forme d'une idole.

Une sorte de colonnette, se terminant par une tête de bélier, a été découverte en plein Sahara, à Tamentit [4]. C'était sans doute une pierre sacrée, et l'on peut supposer qu'elle appartenait à un culte introduit dans le désert par des Berbères, fidèles à la zoolâtrie de leurs lointains ancêtres. Malheureusement, la date de ce monument est inconnue. De même, pour d'autres pierres oblongues, trouvées aussi dans le Sahara, gros cailloux roulés [5], qu'on avait évidemment choisis pour les dresser; à la partie supérieure, ont été sculptés, en léger relief et de la façon la plus rudimentaire, l'ovale d'un

1. *Supra*, p. 126.
2. T. IV, p. 371 et suiv.
3. Conf. t. I, p. 243-4.
4. Elle est au musée d'Alger. Gautier, *Sahara algérien*, p. 253. Reproduction dans A.-G.-P. Martin, *Les oasis sahariennes* (Alger, 1908), pl. à la p. 32 (il y voit une tête de poisson).
5. Mesurant de 0m,24 à 0m,46 de hauteur.

visage, des sourcils et un nez[1]. Sont-ce des dieux qu'on a voulu ainsi représenter?

La plupart des religions ont enveloppé les êtres divins dans une forme humaine. Les Libyens n'ont pas fait exception à cet égard, mais peut-être ont-ils attendu que des étrangers leur en donnassent l'exemple. Une image anthropomorphique du dieu *Ifru* date seulement de l'époque romaine[2]. C'est dans une inscription latine[3] que nous trouvons la mention des *simulacra* de cinq dieux indigènes, adorés ensemble non loin de Tébessa; nous ne savons rien de plus sur ces effigies. Nous ne savons pas davantage quel était l'aspect des statuettes, en bois et en métal, de Gurzil, dieu des Laguatan au VIe siècle de notre ère[4].

Mais des documents plus anciens, que nous avons déjà signalés, des monnaies frappées par des rois numides et maures, ou par des villes qui faisaient partie de leurs États, prouvent qu'en adoptant des dieux venus d'ailleurs, les indigènes ont accueilli aussi leurs images anthropomorphiques : Ammon ou Baal Hammon, sous la forme grecque du Zeus aux cornes de bélier, l'Afrique coiffée de la dépouille d'éléphant, la déesse tourelée qui protège la cité, etc. Les Berbères ont pu être ainsi amenés à figurer sous des traits humains leurs propres dieux. Comme ils étaient incapables de tout effort artistique, ils durent se contenter, soit d'images fort grossières, soit de copies, adaptant tant bien que mal à ces divinités des types créés par l'art grec.

1. La bouche n'est jamais indiquée. Les restes de peintures qu'on observe sur les visages sont modernes. Pour ces monuments, voir Flamand et Laquière, *Bulletins de la Soc. d'anthropol.*, 1909, p. 180-197; Pallary, *Rev. afric.*, LVIII, 1914, p. 365-6; musées d'Alger et de Saint-Germain. Ils ont été trouvés dans le Tassili des Azdjer, près de Tabelbalet. Plusieurs d'entre eux étaient dressés sur un tombeau, mais on peut douter que ce fût leur destination primitive.

2. *Supra*, p. 136.

3. Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, I, 2 977 : « simulacra deorum n(umero) V, Masidenis, etc. » (*v. supra*, p. 137). Ces cinq *simulacra* devaient être fort modestes : avec la chapelle qui les contenait, ils coûtèrent seulement 8 000 sesterces.

4. *Supra*, p. 138. Voir encore Corippus, *Joh.*, VI, 207 : (Carcasan) « simulacra novavit » (probablement de Gurzil).

C'est dans la grotte, au sommet de la montagne, devant la source, autour de l'arbre où séjourne le dieu d'un petit groupe humain, que celui-ci vient l'adorer. A ces cultes primitifs, temples et chapelles sont superflus. Cependant il convient que le lieu sacré, où les dévots entrent en communion avec la divinité, soit nettement séparé du monde profane. Partout en Berbérie se rencontrent des enceintes, circulaires ou carrées[1], construites en pierres sèches ou en maçonnerie, qui entourent d'étroits espaces à ciel ouvert[2]. Des offrandes, vases, lampes, bougies, parfums, y sont apportées en l'honneur de marabouts, réels ou légendaires[3]. Il est probable qu'on a établi de ces enclos bien avant la diffusion de l'Islam[4]; qu'ils représentent la forme la plus ancienne du sanctuaire chez les populations autochtones[5].

1. Appelées *haouch*, *mzâra*, *haouita*.

2. Espaces vides d'ordinaire, mais qui, parfois, entourent un arbre sacré.

3. Elles sont souvent déposées dans une petite niche en forme de table, adossée au fond de l'enclos. Certains ont voulu y reconnaître un dolmen en miniature : opinion sans doute erronée. On pourrait supposer aussi bien que c'est une sorte de survivance de l'autel sur lequel auraient été immolées les victimes. Mais je crois que c'est tout simplement une niche : *v. infra*, p. 236.

4. Fréquemment les enceintes actuelles ont remplacé des enceintes antérieures, aujourd'hui rasées au niveau du sol : voir, p. ex., Jacquot, dans *L'Anthropologie*, X, 1899, p. 51. Aux Canaries, des groupes d'enceintes circulaires ou elliptiques, formées de murs en pierres sèches, étaient des lieux saints : Verneau, *Rev. d'ethnogr.*, VIII, 1890, p. 265 et suiv., fig. 13. — Je mentionnerai ici une enceinte beaucoup plus vaste que ces humbles cercles de pierres, mais qui avait peut-être une destination analogue. D'époque indéterminée, elle est assurément très ancienne. Elle fait le tour du massif du Bou Taleb, au Sud de Sétif (Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie*, f° 26, Bou Taleb, n° 83); on l'appelle le Krett Faraoun. C'est un mur large de plus de deux mètres; il est formé de deux parements en pierres brutes, plantées verticalement, et d'un remplissage en cailloux et en pierraille. Tantôt il coupe les dernières pentes, tantôt il passe en plaine. Le tracé qu'il suit, la pauvreté de la région qu'il entoure, me font douter que ce soit un ouvrage défensif. Je me demande s'il ne faut pas y voir l'enceinte d'une montagne sainte. Sur ce mur, consulter Jacquot, *Congrès préhistor. de France, C. r. de la 6e session*, Tours, 1910, p. 1086-1095, et *Rec. de Constantine*, XLV, 1911, p. 273-287.

5. Des auteurs grecs mentionnent des sanctuaires chez les Libyens, mais ne donnent aucun détail sur leurs dispositions; d'ailleurs, ces textes paraissent être dénués de valeur. Hérodote, IV, 179 : sanctuaire de Triton, où le dieu place un trépied que lui a donné Jason. *Périple* de Scylax, 110 (*Geogr. Graeci min.*, I, p. 88) : sanctuaire d'Athéna Tritonis. Nicolas de Damas, dans *Fragm. hist. Graec.*, III, p. 463, n° 141 : sanctuaire chez les Panèbes (qui auraient été des Libyens : assertion douteuse; voir t. V, p. 73, n. 2).

Les dieux d'origine étrangère étaient plus exigeants. Des temples furent sans doute élevés dans des lieux où leur culte s'était implanté. A Thugga, à Thuburnica, à Bulla Regia, ont été retrouvés des édifices religieux qui datent de l'Empire romain, mais dont certaines dispositions paraissent témoigner d'influences puniques[1]. Il est à croire que celles-ci se sont exercées dès l'époque des rois numides. Et même on construisit alors quelques riches sanctuaires, d'architecture grecque : ce qu'attestent des monnaies de Juba Ier[2] et des fragments découverts à Simitthu[3].

Les petits dieux des indigènes n'ont pas plus besoin de prêtres que d'images et d'édifices sacrés. L'homme qui vient leur offrir un sacrifice dont il espère tirer un profit personnel, immole lui-même sa victime; quand un groupe de fidèles s'assemble devant eux, c'est le chef du groupe, patriarche de la famille, magistrat du village, seigneur de la tribu, qui accomplit les rites au nom des siens. Ce chef remplit donc des fonctions sacerdotales, mais il n'est pas, à proprement parler, un prêtre. Un clergé n'est nécessaire que dans les religions empruntées à l'étranger : un prêtre apparaît sur un ex-voto punique de Cirta[4]; d'autres sont mentionnés sur des inscriptions néopuniques, plus récentes[5]. Les cultes phéniciens, compliqués et minutieux, exigent une science particulière, un état de sainteté, qu'il n'est pas donné à tous d'acquérir et de conserver.

Plus tard, certains dieux indigènes ont, eux aussi, des

1. T. IV, p. 393, n. 4.
2. *Supra*, p. 89.
3. *Supra*, *ibid.*
4. *Répert. d'épigr. sémit.*, III, 1 552.
5. Chabot, *Punica*, p. 193 : mention probable d'une prêtresse sur une inscription d'Uzappa, qui est sans doute de l'époque romaine. Des prêtres, un sacrificateur, un ou plusieurs préposés aux choses sacrées, sur une inscription d'Althiburos, qui paraît être aussi de cette époque : Berger, *Journ. asiat.*, 1887, I, p. 460. A Iol (Cherchel), qui fut une colonie phénicienne, mention d'un préposé aux choses sacrées, sur une dédicace de l'époque royale : Berger, *Rev. d'assyriol.*, II, p. 36.

prêtres ou des prêtresses[1]. A l'époque byzantine, un prince d'une tribu de la Tripolitaine exerce un véritable sacerdoce, au service de Gurzil[2]. Mais, au temps des rois, les prêtres, là où ils existent, ne paraissent pas avoir été mêlés à la vie publique : en Numidie et en Maurétanie, rien ne rappelle l'organisation et la puissance des druides de la Gaule. S'il y avait dans ces contrées africaines, — ce que nous ignorons, — des précurseurs des marabouts actuels, c'étaient, non des prêtres, mais des détenteurs d'un pouvoir surhumain, mi-saints, mi-sorciers, dont l'action individuelle n'était soumise à aucune autorité supérieure et ne dépassait pas d'étroites limites territoriales.

Les pratiques du culte nous sont à peu près inconnues. Les fêtes devaient être surtout de vieilles cérémonies magiques, auxquelles se mêlaient ou s'adjoignaient des actes religieux : telle la procession en l'honneur de l'Athéna du lac Tritonis, annexée, semble-t-il, à un rite d'expulsion du mal[3].

Les sacrifices sont encore très usités chez les Berbères[4]. Comme tous les musulmans, ils immolent des moutons à l'Aïd el Kebir, au jour où se célèbrent, près de la Mecque, les grands sacrifices qui terminent le pèlerinage : il s'agit là d'une coutume d'importation arabe[5]. Mais telle n'est pas l'origine des sacrifices aux génies, qu'on cherche à apaiser en leur donnant à boire le sang des victimes, aux saints, dont on vient implorer

1. *C. I. L.*, VIII, 15 779 : femme indigène, qualifiée de *sacerdos Mathamodis*. Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, I, 1 179 : dédicace à *Haos*, par un prêtre, qui a pu, d'ailleurs, être attaché au culte d'un autre dieu ; il porte les trois noms des citoyens romains. Une dédicace néopunique à Baal Hammon, trouvée en Tunisie, a été faite par un prêtre d'une divinité peut-être numide, Gilo (?) : Chabot, *Pun.*, p. 101, n° 11 (conf. *supra*, p. 137). Mention d'un prêtre, qui consulte les entrailles des victimes, dans Corippus, *Joh.*, VIII, 317.

2. T. V, p. 72-73.

3. *V. supra*, p. 149-150. La fête joyeuse que mentionne Salluste était peut-être d'origine purement magique : *v. supra*, p. 122. Pour les cris modulés que les Libyennes poussent dans les cérémonies religieuses, voir Hérodote, IV, 189 (conf. *supra*, p. 71).

4. Surtout au Maroc.

5. Il n'y a pas lieu, je crois, de la rattacher au vieux culte du bélier chez les Libyens (ce à quoi incline M. van Gennep, *L'état actuel du problème totémique*, p. 215-6).

l'assistance devant leur tombeau, même à des hommes vivants, à des tribus, dont on sollicite le pardon ou l'appui. Ce sont là, évidemment, des rites fort anciens, et rien ne prouve qu'ils aient été adoptés sous des influences romaines ou puniques. Il n'est pas impossible que des sacrifices aient été offerts dès les temps reculés où l'on traçait des gravures sur des rochers, devant certaines de ces images[1]. Au ve siècle, Hérodote[2] dit que tous les Libyens sacrifient au soleil et à la lune; que ceux qui vivent autour du lac Tritonis sacrifient aussi à Athéna, à Triton et à Poseidon. Il indique que les nomades coupent d'abord un morceau de l'oreille de l'animal et le jettent au-dessus de leur demeure; cela fait, ils tordent le cou à la victime. Mille ans plus tard, Corippus[3] nous montre des indigènes immolant de nuit, dans leur camp, des animaux à leurs dieux, Gurzil, Ammon, Sinifere, Mastiman. Ce Mastiman veut même des victimes humaines[4]. Des sacrifices humains sont imputés aux Libyens dans deux autres textes[5], qui ont, il est vrai, très peu de valeur. En ce qui concerne Mastiman, il n'y a aucune raison de rejeter le témoignage de Corippus. Tant de peuples ont pratiqué ces sacrifices qu'il ne semble pas nécessaire d'admettre que les Africains les aient empruntés aux Carthaginois.

Mais c'était selon des rites puniques que les adorateurs indigènes de Baal Hammon honoraient ce dieu. Comme à Carthage, comme dans les colonies du littoral, des sacrifices étaient accomplis à Cirta à la suite de vœux, et, après la cérémonie, on dressait dans le lieu saint[6] une stèle commémorative,

1. Hypothèse fragile : voir t. I, p. 255, n. 6.
2. IV, 188.
3. *Joh.*, VIII, 300 et suiv.
4. *Ibid.*, VIII, 308-9.
5. Hésianax (dans un récit suspect) et Juba (dans une légende) : *Fragm. hist. Graec.*, III, p. 70-71, n° 11; p. 472, n° 23. *V. supra*, p. 153 et 156.
6. Il y avait un de ces lieux saints au coteau d'El Hofra, à près d'un kilomètre au Sud de la ville; on y a exhumé plus de 150 stèles : voir Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie*, f° 17 (Constantine), p. 18, col. 2, en bas. Deux autres sanctuaires, moins importants, existaient au Sud-Ouest de Cirta : *ibid.*, p. 19-20.

surmontant des restes de la victime[1]. Nous connaissons plus de deux cents de ces stèles de Cirta. Elles offrent les mêmes images sacrées que les stèles carthaginoises : le croissant retourné sur le disque[2], la main ouverte, le caducée, le signe dit de Tanit. Mais, souvent, ce dernier symbole s'est mué en une figure divine à forme humaine : l'un des appendices dressés qui le flanquent est devenu un bras, tenant un caducée (une fois, une palme)[3]. Des taureaux, des béliers, une table d'offrandes[4], des vases, des couteaux représentent sans doute les victimes et le matériel du sacrifice. La signification d'autres images est bien plus incertaine : cheval, charrue(?), arbres, etc. Dans les inscriptions puniques qui accompagnent d'ordinaire ces images, les formules adoptées sont identiques à celles qu'on employait à Carthage, ou elles en diffèrent peu[5].

Çà et là, en Numidie, ont été trouvées quelques stèles analogues, dépourvues d'inscription ou munies d'une inscription néopunique, qui pourraient remonter aux derniers temps de l'indépendance[6]. L'usage phénicien de dresser des stèles sur des restes de sacrifices ou sur des offrandes persista, d'ailleurs,

1. Des constatations précises n'ont pas été faites. Cependant, au cimetière européen, plus de trente stèles étaient rassemblées dans un étroit espace, où l'on a trouvé aussi des débris de poteries, des cendres, des auges en pierre qui enfermaient des ossements calcinés et qu'accompagnaient des lampes, fioles, cruches. C'est probablement à tort qu'on a cru que tous ces restes avaient appartenu à des sépultures; d'ailleurs, il se peut que, plus tard, des morts aient été apportés là, car le terrain fut certainement remanié. — Pour les restes de sacrifices et les offrandes enterrés sous des stèles, voir t. IV, p. 415-6.

2. Rarement, et sans doute sur des stèles relativement récentes, le croissant qui entoure le disque a, au contraire, les cornes dressées.

3. Conf. t. IV, p. 366, n. 2; p. 369, n. 10.

4. *Ibid.*, p. 415, n. 8.

5. *Ibid.*, p. 417-8. Sur une stèle (Chabot, *Pun.*, p. 38), on lit : « parce qu'il [= Baal Hammon] a entendu sa voix, l'a béni, au jour heureux, au jour béni ». Pour cette indication, conf. t. IV, p. 404, n. 2. Sur une autre stèle (Chabot, *l. c.*, p. 176) : « parce qu'il a entendu sa voix, l'a béni, l'a aidé, lui a fait du bien ».

6. A Dougga : Carton, *Nouv. Arch. des Missions*, VII (1896), p. 397 et suiv.; pl. IV. A Bulla Regia : le même, *Bull. archéol. du Comité*, 1892, p. 74; pl. XIV, fig. 4. A Announa : Gsell et Joly, *Announa*, p. 32-34.

à l'époque romaine, aussi bien sur le littoral qu'à l'intérieur du pays[1].

Pour avoir la révélation des choses qu'ils ignorent, surtout de l'avenir, les Africains ont, depuis fort longtemps, recours à des procédés variés[2]. L'un d'eux est l'*incubation*, usitée aux époques et dans les contrées les plus diverses. « Les Nasamons, écrit Hérodote[3], pratiquent la divination en allant aux tombeaux de leurs ancêtres : ils s'endorment par-dessus, après avoir prié, et se conforment à ce qu'ils voient en songe[4]. » De nos jours, des Berbères vont se coucher dans des grottes, où, pendant leur sommeil, ils reçoivent des génies les avis qu'ils souhaitent ; d'autres, plus soucieux d'agir en bons musulmans, s'endorment dans le sanctuaire d'un marabout. Au Sahara, les femmes des Touareg, désireuses d'avoir des nouvelles de leurs maris absents, s'étendent, comme les Nasamons, sur des sépultures, où, soit le mort, soit un génie leur apparaît en songe et les renseigne[5].

Nous lisons dans l'historien byzantin Procope[6] : « Chez les Maures, il est interdit aux hommes de prophétiser, mais les femmes qui reçoivent l'inspiration après avoir accompli certains rites, prédisent l'avenir, ni plus ni moins que les anciens oracles. » La mère du roi Masinissa avait, disait-on, reçu ce don de prophétie[7]. Et aussi, selon des légendes, la Kâhina, la

1. Voir les indications bibliographiques données t. IV, p. 415, n. 9 et 10. Toutain, *Les cultes païens dans l'Empire romain*, 1re partie, III, p. 69-74.

2. Pour ceux qui sont en usage aujourd'hui, voir surtout Doutté, *Magie et religion*, p. 351 et suiv.

3. IV, 172.

4. Conf. Pomponius Méla, I, 46, d'après un auteur qui a copié Hérodote et substitué les Augiles aux Nasamons (voir aussi Pline l'Ancien, V, 45) ; Tertullien, *De anima*, 57, qui, outre Hérodote, cite Héraclide et Nymphodore.

5. Voir Gsell, *Hérodote*, p. 184-5 ; Doutté, *En tribu*, p. 275 et suiv. ; H. Basset, *Le culte des grottes*, p. 61 et suiv. ; etc.

6. *Bell. Vand.*, II, 8, 13.

7. Zonaras, IX, 12, p. 439, c. Silius Italicus, XVI, 124. Conf. ici, t. III, p. 303-4. — Pour des femmes qui, à l'époque romaine, prophétisaient dans le temple de *Caelestis*, à Carthage, voir t. IV, p. 422. Mais il y avait probablement là une tradition punique, non indigène.

reine de l'Aurès, qui résista héroïquement aux envahisseurs arabes[1].

L'oracle d'Ammon, qui eut tant de célébrité pendant plusieurs siècles, était à peu près délaissé vers le début de notre ère[2]. Corippus[3] raconte que, de son temps, au VIe siècle, deux princes indigènes étaient venus consulter le dieu de l'oasis. Mais ce sont là des fictions poétiques : ce qu'il dit de la manière dont les prophéties auraient été rendues est emprunté à des descriptions classiques d'autres oracles et n'est pas conforme à ce que nous savons par ailleurs de celui d'Ammon[4].

On peut avoir plus de confiance en Corippus quand il montre des barbares africains cherchant à connaître l'avenir par les entrailles des victimes[5]; peut-être ce procédé de divination avait-il été emprunté, plusieurs siècles auparavant, aux Carthaginois[6] ou aux Romains.

L'astrologie était fort en faveur dans l'Afrique latine[7]. Mais, pas plus que dans la première Carthage, nous n'avons de preuves qu'elle ait été pratiquée chez les Numides et les Maures au temps de leurs rois.

1. Voir, entre autres, Ibn Noweiri, dans la traduction d'Ibn Khaldoun, *Hist. des Berbères*, par de Slane, I, p. 340; Ibn Khaldoun, *ibid.*, III, p. 193. — Pour deux fameuses devineresses du xe siècle, voir t. V, p. 39-40.

2. Strabon, XVII, 1, 43.

3. *Joh.*, III, 81 et suiv.; VI, 145 et suiv.

4. De même, la prêtresse, ou plutôt la sorcière massyle, que Virgile met en scène dans l'*Énéide* (IV, 480 et suiv.), use, comme l'a fait remarquer R. Basset, des procédés de la magie classique : conf. t. I, p. 242, n. 2.

5. *Joh.*, VIII, 315-7. Ailleurs (III, 88-89), il indique le même mode de divination, employé, dit-il, par la prêtresse de l'oracle d'Ammon.

6. Conf. t. IV, p. 422.

7. Voir, par ex., Apulée, *Apol.*, XCVII; Histoire Auguste, *Géta*, II, 6; Sidoine Apollinaire, *Lettres*, VIII, 11, 9. Saint Augustin a parlé fréquemment du crédit que les astrologues trouvaient auprès de ses compatriotes et dont il fut lui-même dupe dans sa jeunesse. Conf. Toutain, *Cultes païens*, 1re partie, II, p. 194-6.

CHAPITRE III

USAGES FUNÉRAIRES

I

Il n'est pas impossible que certains Africains n'aient point enseveli leurs morts, qu'ils se soient débarrassés d'eux d'une manière ou d'une autre : par exemple, en les abandonnant aux chiens, aux fauves, aux oiseaux de proie[1], en les brûlant et en jetant leurs cendres au vent, en les précipitant dans des rivières ou à la mer. Ce dernier procédé aurait eu l'inconvénient de ne pas détruire définitivement le corps, qui pouvait s'échouer plus ou moins loin du lieu où on l'avait submergé. C'était, au dire de Silius Italicus[2], dans les flots de la grande Syrte que les Nasamons jetaient les cadavres des leurs ; à supposer que l'assertion soit exacte, elle ne peut s'appliquer à cette peuplade tout entière, car Hérodote indique chez elle un rite funéraire fort différent[3].

Aux âges primitifs, des ensevelissements furent faits, en Berbérie comme en Europe, dans des grottes, à travers les couches de cendres et de débris de cuisine qui attestent le séjour

1. Comme le faisaient des Espagnols; tardivement, sans doute, ils justifièrent cet abandon en prétendant qu'ils confiaient ainsi aux vautours le soin de transporter au ciel ce qui devait survivre des défunts : Silius Italicus, III, 341-3; XIII, 471-2.

2. XIII, 480-1 :

> Quid, qui saevo sepelire profundo
> Exanimos mandant Libycis Nasamones in oris?

3. *V. infra*, p. 209-210.

des vivants; on y constate déjà des rites que nous retrouverons dans des sépultures bien plus récentes [1].

Si la coutume de déposer des morts dans des cavernes naturelles resta très répandue chez les Guanches des îles Canaries [2], elle devint, en Berbérie même, assez rare à l'époque historique [3]. Mais les grottes funéraires creusées de main d'homme abondent dans cette contrée. On les appelle *haouanet*, au singulier *hanout*, mot arabe qui signifie boutique.

Elles ont été presque toutes taillées dans des parois rocheuses, où elles s'alignent et, parfois, se superposent [4]; quelques-unes, pourtant, se cachent dans de gros quartiers de roc, isolés et provenant d'éboulis [5].

On y pénètre par une baie quadrangulaire, disposée verticalement et qui n'est précédée d'un couloir à ciel ouvert, très court, que dans les cas, peu fréquents, où l'entrée a dû être établie dans une paroi inclinée [6]. Cette baie, d'ordinaire fort petite, ressemble moins à une porte qu'à une fenêtre, dont le côté inférieur est à un niveau plus élevé que le sol de la chambre [7]. Pour l'atteindre, il est quelquefois nécessaire de faire usage d'une échelle. On la fermait extérieurement avec une dalle, comme l'indiquent souvent des feuillures ou des mortaises.

1. T. I, p. 269 et suiv.

2. Verneau, *Rev. d'ethnogr.*, VIII, 1890, p. 256. Les ensevelissements dans des grottes artificielles étaient beaucoup moins fréquents chez les Guanches.

3. On peut cependant en citer quelques exemples; à Bougie (squelette accompagné d'une boucle en cuivre) : t. I, p. 272, n. 2; à Taza : Campardou, *Bull. d'Oran*, 1917, p. 307-8.

4. Voir, p. ex., Carton, dans *L'Anthropologie*, XIV, 1903, p. 18; Pallary, *Instructions pour les recherches préhistor. dans le N.-O. de l'Afrique*, p. 74.

5. En Tunisie : Cagnat, *Arch. des Missions*, 3e série, XIV (1888), p. 74; Chenel, *Bull. archéol. du Comité*, 1894, p. 364, et *Rev. tunis.*, III, 1896, p. 266; Carton, *Découv. épigr. faites en Tunisie*, p. 371-2; Cagnat (d'après Hovart), *B. a. Comité*, 1901, p. CLVIII, CLIX; Deyrolle, *Bull. de Sousse*, II, 1904, p. 80, et VI, 1908, p. 112; le même, *Bull. de la Soc. préhistor. de France*, VII, 1909, p. 312. En Algérie : Gsell, *Les monuments antiques de l'Algérie*, I, p. 39-40. Au Maroc : Campardou, *Bull. d'Oran*, 1917, p. 306.

6. Deyrolle, *B. Sousse*, I, 1903, p. 63 (et fig. 11). Carton, *L'Anthropol.*, XIV, 1903, p. 18. Le même, *Découv.*, p. 370, 371.

7. Parfois, on a ménagé, derrière la baie, une marche pour faciliter la descente.

Le caveau est presque toujours quadrangulaire[1], avec un plafond plat ou cintré[2]; la forme de cellule arrondie en cul-de-four se rencontre, mais rarement[3]. Les dimensions sont exiguës, du moins dans les haouanet qui paraissent être les plus anciennes : souvent trop petites pour avoir pu donner place à un homme étendu. Comme il n'est pas vraisemblable que toutes ces chambres aient été réservées à des enfants, nous devons admettre que les morts étaient repliés, selon un usage très fréquent en Berbérie depuis une lointaine antiquité, ou qu'ils étaient réduits à l'état d'os décharnés et amoncelés, ou encore qu'ils étaient incinérés, rite peu commun et d'époque tardive dans les sépultures indigènes.

On trouve des haouanet depuis le littoral oriental de la Tunisie jusqu'au Maroc, aussi bien dans le voisinage de la mer qu'à l'intérieur des terres[4]. Elles sont nombreuses surtout dans le Nord de la Tunisie (entre la Medjerda et la Méditerranée), ainsi que dans l'Est de l'Algérie. En quelques lieux, elles se groupent par douzaines, et même par centaines.

1. Les angles sont souvent arrondis.

2. Rarement en dos d'âne : Deyrolle, *B. Sousse*, I, 1903, p. 168, 169; II, 1904, p. 81, 96; VI, 1908, p. 112.

3. Martin, *B. a. Comité*, 1915, p. xcvi (Chaouach). Chenel, *R. tunis.*, III, 1896, p. 267 (Khoumirie). Deyrolle, *B. Sousse*, II, 1904, p. 45, 46 (îlot près de Monastir). Gsell, *Monum.*, I, p. 37 (Gastal).

4. En Tunisie : V. Guérin, *Voyage archéol. dans la Régence de Tunis*, II, p. 28, 36, 237; Cagnat, *Arch. Missions*, 3e série, XI (1885), p. 143, et XIV (1888), p. 74, 128; Barry, *B. a. Comité*, 1886, p. 484-5; Bertholon, *Bull. de géogr. histor. du Comité*, 1891, p. 481 et suiv.; Toutain, *B. a. Comité*, 1892, p. 198; Chenel, *ibid.*, 1894, p. 364-5, et *R. tunis.*, III, 1896, p. 266-8; Carton, *Découv.*, p. 368-382; Toussaint, *B. a. Comité*, 1898, p. cxvii, et 1901, p. cxl, cxli; Cagnat (d'après Hovart), *ibid.*, 1901, p. clviii-clix; Carton, dans *L'Anthropol.*, XIV, 1903, p. 16-24; Deyrolle, *Bull. de Sousse*, I, 1903, p. 59-68, 166-170; II, 1904, p. 44-46, 80-85, 96-97, 154-8, 174-5; VI, 1908, p. 111-2; le même, *Bull. de la Soc. d'anthropol.*, 1904, p. 396 et suiv., et *Bull. de la Soc. préhistor.*, VI, 1909, p. 311-2 ; Gauckler, *Nouv. Arch. Missions*, XV (1907), p. 395; Martin, *B. a. Comité*, 1915, p. xcvi-xcvii Il y en a aussi dans l'île de la Galite : Toutain, *Mélanges de l'École de Rome*, XI, 1891, p. 454-6; Toussaint, *B. a. Comité*, 1901, p. cxl; Poinssot et Lantier, *ibid.*, 1925, p. xcv-xcvi. — En Algérie : Gsell, *Mon. ant.*, I, p. 36-40; le même, *Texte explicatif* de Delamare, *Archéol.*, p. 64; Pallary, *Instructions*, p. 74-75; Jacquot, *Rec. de Constantine*, L, 1916, p. 210-1; Bosco, *ibid.*, LII, 1919-1920, p. 241 et suiv. — Au Maroc, à Taza et à Fès : Campardou, *Bull. d'Oran*, 1917, p. 302-6; 1921, p. 179.

Nous savons que des populations berbères ont conservé, dans les temps historiques et jusqu'à nos jours, la coutume de vivre dans des grottes, dont beaucoup sont artificielles [1]. Ces demeures doivent, naturellement, être assez grandes pour qu'une famille puisse s'y mouvoir et s'y coucher. Il y a des haouanet antiques qui ont les dimensions nécessaires à des habitations. Mais il n'est pas douteux que la plupart de ces chambres n'aient été des sépultures. La chose est évidente pour celles où un homme vivant ne peut s'étendre. Et aussi pour celles où l'on constate que la dalle fermant la baie était appliquée extérieurement. De même, pour les cellules dont l'accès exige une échelle. Presque toutes les haouanet ont été violées et sont vides; pourtant, dans quelques-unes, on a trouvé des ossements humains [2], qui y furent, semble-t-il, déposés lors d'ensevelissements anciens.

Les Phéniciens ont creusé dans le roc des caveaux funéraires, auxquels ils ont presque toujours donné une forme rectangulaire [3]. Mais ce qui distingue nettement ces sépultures des haouanet, c'est qu'elles sont souterraines. On y descend par une ouverture horizontale, bouche d'un puits plus ou moins profond, sur lequel s'ouvre la chambre. La tombe phénicienne est un hypogée où le mort est enfoui, la hanout, avec sa baie verticale, ressemble à une habitation. Les deux conceptions sont très différentes : il n'y a pas de motifs de croire à un emprunt des autochtones aux colons venus d'Asie. Dans des cimetières de l'intérieur des terres, des haouanet sont mêlées à des dolmens, monuments indigènes. Et si, dans plusieurs lieux maritimes où les Phéniciens s'établirent, on creusa, derrière des parois rocheuses, quelques chambres, qui dépourvues de puits, s'ouvrent directement sur le dehors par une baie verticale [4], ce fut peut-être à l'exemple des sépultures libyques.

1. Voir t. V, p. 213-4.
2. Pour des haouanet de Roknia, voir Faidherbe, *Bull. d'Hippone*, IV, 1868, p. 35.
3. Sauf de rares exceptions : voir t. IV, p. 437.
4. *V. infra*, p. 246.

Cependant les chambres funéraires taillées dans des falaises ne sont pas propres aux ancêtres des Berbères : il en existe dans presque tous les pays méditerranéens. Les plus anciennes datent de la fin des temps néolithiques. En général, on adopta d'abord le plan circulaire, qui était celui de la plupart des habitations. La forme quadrangulaire, très vieille en Égypte [1], se retrouve, à proximité de l'Afrique, en Sicile et en Sardaigne, depuis la deuxième moitié du second millénaire. La parenté des tombes rectangulaires de ces îles avec les haouanet n'est probablement pas fortuite : il resterait à savoir de quel côté serait venu l'exemple. Sans avoir besoin d'imiter personne, les Africains auraient pu faire choix de cette forme pour deux raisons : parce que, pour les demeures des vivants, ils préféraient le plan rectangulaire au plan circulaire [2]; en second lieu, parce qu'un autre type de sépulture, fort usité dans les régions où l'on creusa des haouanet, était le dolmen, case rectangulaire en pierre.

Rien ne prouve que, parmi les haouanet actuellement connues, il y en ait de très anciennes. Quand même on pourrait affirmer que certaines d'entre elles ont été taillées avec des pics en pierre, cela ne permettrait pas d'en conclure qu'elles datent de temps antérieurs à l'usage du bronze ou du fer, puisque des instruments entièrement semblables aux haches polies néolithiques furent employés dans des carrières romaines [3]. En fait, ce sont des traces d'outils métalliques, pics ou ciseaux, que l'on a constatées sur les parois des haouanet, là où on les a examinées attentivement [4]. Nous avons dit que, dans quelques cimetières, ces chambres se rencontrent

1. On la trouve aussi, mais moins fréquemment que la forme circulaire, en Crète, dès le troisième millénaire avant J.-C.

2. Voir t. V, p. 227-8.

3. T. I, p. 214.

4. Outre mes observations, voir Mercier, *B. a. Comité*, 1885, p. 552; Cagnat, *Archiv. Miss.*, 3ᵉ sér., XI, p. 143; Deyrolle, *B. Sousse*, I, p. 60, n. 1; *ibid.*, p. 170; II, p. 97.

auprès de dolmens [1], qui ne sont sans doute pas d'une époque très différente ; à Roknia, près de Guelma, plusieurs dolmens ont été dressés devant des baies de haouanet et sont, par conséquent, plus récents [2]. Mais nous verrons qu'on ne connaît aucun dolmen africain qui soit incontestablement antérieur au IIIe siècle avant notre ère. L'attitude repliée qu'implique l'exiguïté de beaucoup de cellules n'est pas, nous le verrons aussi, une preuve de haute antiquité. Ce qu'on est en droit de supposer, c'est que ce type de sépulture, n'ayant pas été emprunté aux Phéniciens et paraissant, au contraire, avoir été quelquefois imité par eux, fut adopté en Afrique avant les temps où leur civilisation se répandit chez les indigènes : peut-être dans la première moitié du premier millénaire avant J.-C., peut-être plus tôt encore.

Avec la fidélité au passé qui leur est coutumière, les Africains le conservèrent, non sans le modifier. Des niches, semblables à celles qui sont fréquentes à l'intérieur des caveaux puniques, furent creusées dans une ou deux des parois [3], pour recevoir une lampe ou quelque autre objet. La chambre s'agrandit, car, à l'exemple des Phéniciens, des indigènes ensevelirent les corps en les étendant, et non plus en les repliant. Parfois même, comme dans des tombes puniques de basse époque [4], des banquettes ménagées dans le roc, en avant des parois [5], des fosses creusées dans le sol [6]

1. A Chaouach (dans les falaises d'un plateau couvert de dolmens) : Carton, *L'Anthropol.*, XIV, p. 15 (Carton, *ibid.*, p. 23, croit ces haouanet postérieures aux dolmens). Dans le djebel Gorra : Carton, *Découv.*, p. 368, 370. A Kalaat Senane : Deyrolle, *Bull. Soc. préhistor. de France*, VI, p. 311. A Gastal et à Kissa : Gsell, *Monum.*, I, p. 38.

2. Gsell, *l. c.*, p. 23, n. 1.

3. Le plus souvent dans la paroi du fond, plus rarement dans une ou deux des parois latérales : Carton, *Découv.*, p. 369, 370, 372, 373, 380 ; Gsell, *Monum.*, I, p. 38 ; etc.

4. Voir t. IV, p. 432, 437-8.

5. Cagnat, *Archiv. Miss.*, 3e sér., XIV, p. 74 (conf. Deyrolle, *B. Soc. préhist.*, VI, p. 312). Chenel, *R. tunis.*, III, p. 267. Deyrolle. *B. Sousse*, II, p. 154-7 et figures (avec des ressauts simulant des oreillers). Gsell, *Monum.*, I, p. 38.

6. Carton, *Découv.*, p. 371. Deyrolle, *B. Sousse*, I, p. 169 ; II, p. 174. Pallary, *Instructions*, p. 74-75. Auges semblables dans des cellules chrétiennes de Tipasa : *v. infra* ; à Taza, dans une chambre probablement postérieure aux temps antiques : Campardou, *B. Oran*, 1917, p. 305 et fig. à la p. 304 (ces auges contenaient des cercueils en bois, avec emploi de clous en fer : *ibid.*, p. 313).

servirent de couches funèbres à des morts allongés. Certaines niches abritèrent peut-être des urnes contenant des restes humains incinérés. Assez souvent, une baie, taillée dans la paroi du fond [1], — exceptionnellement dans une des parois latérales [2], — donna accès à une autre chambre [3].

Quelques-uns de ces caveaux reçurent une décoration architecturale rudimentaire, exécutée en relief [4]. Ailleurs, mais rarement, ce sont des images gravées [5], ou sculptées [6], des peintures représentant des animaux, des personnages, des scènes énigmatiques [7]. Tombes qui appartiennent peut-être pour la plupart, sinon toutes, à l'époque romaine.

C'est à cette époque, aux IIe-IIIe siècles, que furent creusées dans le roc, auprès de la colonie de Madauros, des chambres dont l'étroite baie verticale et la forme rectangulaire rappellent les haouanet; le mobilier qu'elles contiennent, les épitaphes latines qui les surmontent permettent de les dater [8]. Dans les cimetières chrétiens de Tipasa, il y a, — à côté de tombes à puits de tradition phénicienne, — des caveaux rupestres à petite ouverture verticale. D'ordinaire, ils présentent des fosses creusées dans le sol [9]. Mais, dans l'un d'eux, où l'on distingue quelques restes de peintures représentant des personnages,

1. Deyrolle, *B. Sousse*, I, p. 62-63, 166-7.

2. Guérin, *Voyage*, II, p. 28. Carton, *Découv.*, p. 373, 374-5, 376, 378, 380. Deyrolle, *B. Sousse*, II, p. 45, 46; VI, p. 112.

3. Parfois même, trois chambres se suivent.

4. Colonnes et corniches dans des haouanet tunisiennes : Deyrolle, *B. Sousse*, I, p. 60 (fig. 1-4), 64, 65, 66, 167, 169; II, p. 81; VI, p. 112. Disques en relief sur les parois d'une hanout de Kalaat Senane : Letourneux, *Archiv für Anthropologie*, II, 1867, p. 314-5, fig. 89. Disque analogue dans une autre hanout tunisienne : Deyrolle, *B. Sousse*, II, p. 155.

5. Deux autels et un personnage : Deyrolle, *B. Sousse*, II, p. 86 et fig. 11.

6. Personnages et animaux : Deyrolle, *ibid.*, I, p. 67, fig. 14 et 15; II, p. 156-7 et fig.

7. Cagnat (d'après Hovart), *B. a. Comité*, 1901, p. CLIX (navire de guerre, etc.). Deyrolle, *B. Sousse*, I, p. 60, fig. 5 (personnage à tête de cerf); p. 62 et fig. 6, à la p. 61; p. 65; p. 66 et fig. 12; p. 67 et fig. 13 (personnages, animaux, bateaux). Ces peintures sont exécutées à l'ocre rouge).

8. Gsell, *Monum.*, II, p. 49-50. Gsell et Joly, *Mdaourouch*, p. 26.

9. Gsell, dans *Mélanges de l'École de Rome*, XIV, 1894, p. 393-5.

les fosses sont taillées dans des banquettes, dont chacune est surmontée d'un large évidement cintré [1] : disposition fréquente dans les sépultures chrétiennes et qu'on appelle *arcosolium;* elle se combine ici avec la vieille forme de la hanout indigène [2]. Cette forme se maintint plus longtemps encore [3], car les haouanet de Taza et de Fès ne sont sans doute pas antérieures à l'époque musulmane [4].

II

Aux temps préhistoriques, des morts avaient été ensevelis, non seulement dans des grottes qu'habitaient des vivants, mais aussi sous des campements installés en plein air. Des ossements humains se rencontrent, en effet, parmi les restes de repas et les cendres de beaucoup de ces stations, et, si leur présence peut s'expliquer de diverses manières, il est probable que, souvent, il s'agit de véritables sépultures [5].

Plus tard, des Africains continuèrent-ils à enterrer leurs parents là même où ceux-ci avaient vécu, sous leur hutte, sous leur maison : usage répandu chez beaucoup de peuples de l'antiquité, depuis la Babylonie jusqu'à l'Espagne? Nous n'en avons aucune preuve [6].

1. Gsell, *Monum.*, II, p. 407-8.
2. De même, dans une hanout de la région de Souk-Arrhas, où deux banquettes creusées d'auges sont surmontées de niches cintrées : Gsell, *Monum.*, I, p. 40, n. 1.
3. Les haouanet de l'île de la Galite, où l'on a trouvé des squelettes enfouis dans de la chaux (Deyrolle, *B. Soc. d'anthropol.*, 1904, p. 404), sont de très basse époque : voir Poinssot et Lantier, *B. a. Comité*, 1925, p. XCV-XCVI.
4. Au début du XIVe siècle, Et Tidjani indique que les Mokademin, en Tripolitaine, « enterrent leurs morts dans de vastes caveaux, qu'ils creusent dans le roc » (*Voyage dans la Régence de Tunis*, trad. Rousseau, dans *Journ. asiat.*, 1853, I, p. 111-2).
5. Voir t. I, p. 270, n. 1. Debruge et Mercier, *Rec. de Constantine*, XLVI, 1912, p. 292 et suiv. Debruge, *ibid.*, LV, 1923-4, p. 131 et suiv.
6. C'est à titre de curiosité, non de preuve, qu'on peut mentionner une légende recueillie par Devaux (*Les Kebaïles du Djerdjera*, Marseille, 1859, p. 203) : en Kabylie, des ruines qui ressemblent à de vastes silos détruits sont regardées par les indigènes comme des restes de maisons circulaires. Sentant venir la mort, l'habitant aurait scié le poteau qui soutenait le toit et se serait enseveli sous les décombres.

Mais nous connaissons des milliers de vieilles sépultures établies en dehors des lieux habités. Elles n'ont malheureusement été l'objet, jusqu'à présent, que d'études incomplètes et hâtives[1]. Des inventaires, des fouilles méthodiques, des descriptions précises de ces tombes sont une des tâches urgentes de l'archéologie africaine.

Un mode d'ensevelissement très simple, et sans doute très ancien, consistait à creuser un trou, une fosse peu profonde : ce qui, dans une terre meuble, se fait en quelques instants. C'est ainsi, dit Silius Italicus[2], que des Éthiopiens du Sahara, les Garamantes, enfouissaient leurs morts dans le sable. On pouvait aussi utiliser quelque accident de terrain, un creux, une fissure de rocher[3]. Ces sépultures ne sont pas aisées à

1. Ces études sont, du reste, nombreuses, si nombreuses que, pour ne pas accumuler et grossir démesurément les notes, je devrai omettre la plus grande partie des références qui justifieraient mes assertions. Souvent aussi celles-ci s'appuient sur des observations personnelles, que je n'ai pas eu l'occasion de publier. — Pour l'Algérie, voir, d'une manière générale, Gsell, *Monum.*, I (Paris, 1901), p. 5-36 (avec la bibliographie). Parmi les travaux postérieurs à la publication de cet ouvrage, je citerai : E.-F. Gautier, *Sahara algérien* (1908), p. 60 et suiv., et Dessigny, *B. a. Comité*, 1908, p. 63-86 (région d'Aïn Sefra); Joly, *Rev. afric.*, LIII, 1909, p. 5-12 (intérieur des départements d'Oran et d'Alger); Debruge et Joleaud, *Rec. de Constantine*, L, 1916, p. 175-186 (Bou Nouara, entre Constantine et Guelma); Levistre, dans *Anthropos*, II, 1907, p. 137-140 (près de Duvivier, au Sud de Bône). — Pour la Tunisie, voir surtout : Hamy, *Bull. de géogr. hist. du Comité*, 1904, p. 33-61 (région de l'Enfida); Carton, *L'Anthropol.*, II, 1891, p. 1-16 (Bulla Regia), et XIV, 1903, p. 24-32 (Chaouach); le même, *Découv.*, p. 326-367 (région de Dougga); Hilaire et Renault, *B. a. Comité*, 1898, p. 314-330 (régions du Kef et de Thala); Bernard, *B. Sousse*, V, 1907, p. 147-155 (région de Kasserine). — Pour le Maroc : Tissot, *Mémoires présentés à l'Acad. des Inscr.*, IX, 1re partie (1878), p. 312-7 (Nord-Ouest du Maroc); Salmon, *Archives marocaines*, I, 1904, p. 290-7 (*ibid.*); Voinot, *B. Oran*, 1910, p. 516-528; 1913, p. 507-513; 1916, p. 257-263 (Nord-Est du Maroc); Campardou, *B. Oran*, 1921, p. 190-3 (même région). — Pour le Sahara : Gautier, *l. c.*; Voinot, *B. Oran*, 1908, p. 326 et suiv. — En 1914, une mission ethnographique allemande, dirigée par M. L. Frobenius, a parcouru l'Afrique du Nord, étudiant çà et là les vieilles sépultures indigènes. M. Frobenius a publié un rapport provisoire en 1916, dans la *Prähistorische Zeitschrift* (tome VIII), sous le titre *Der kleinafricanische Grabbau* (compte rendu donné par E.-F. Gautier, *Rev. afric.*, LXII, 1921, p. 47-61). Cette mission, bien qu'elle fût fort insuffisamment préparée, a fait quelques constatations utiles, et le rapport est très abondamment illustré.

2. XIII, 479-480.

3. Au cap Spartel, près de Tanger, dans une crevasse de falaise, squelette replié, les genoux et les mains ramenés sous le menton : Tissot, dans *Mémoires*, p. 312, n. 1.

reconnaître : aucun monument extérieur ne les signale; quand les ossements n'ont pas été dissous par l'humidité, les travailleurs des champs les dispersent sans y prendre garde. Il est plus difficile encore de proposer une date, même approximative, lorsque tout mobilier funéraire fait défaut, ce qui est le cas le plus ordinaire. L'attitude repliée du corps peut être un indice d'antiquité, mais le laboureur dont la charrue heurte ces ossements n'a cure d'examiner dans quelle position ils se trouvent. Parfois, cependant, l'existence d'une tombe se révèle par une couche de pierres brutes, blocs ou plaques, que l'on avait placées dans le trou, au-dessus du cadavre, apparemment pour le préserver des chiens et des fauves. Cette sorte de couvercle protecteur a été constatée dans quelques vieilles sépultures libyques[1].

Quand la fosse est taillée dans le roc, elle s'impose à l'attention. On a signalé dans l'Afrique du Nord nombre de ces fosses[2], dont beaucoup peuvent être datées, soit par leur mobilier, soit par les épitaphes latines qui les accompagnent, soit par les tombes qui les entourent. Elles sont, les unes antérieures, les autres postérieures à la conquête romaine; certaines appartiennent à l'époque chrétienne ou à des temps plus récents encore. Que les indigènes qui taillaient dans le rocher des cellules funéraires, des haouanet, aient pu aussi y creuser des fosses, c'est là une hypothèse fort admissible. Pourtant, dans l'état actuel de nos connaissances, ce type de sépulture nous apparaît comme phénicien[3] et c'est, semble-t-il, par l'influence des Phéniciens qu'il s'est répandu en Afrique.

Les trous où l'on déposait les morts pouvaient être souvent

1. Dans la Kabylie occidentale, trois squelettes repliés sous des dalles; c'étaient des femmes, qui portaient des anneaux de cuivre aux chevilles : Viré, *B. a. Comité*, 1913, p. 353-4. A Bulla Regia, sous de gros blocs, des squelettes avec des poteries du IIe siècle environ avant J.-C. : Carton, *ibid.*, 1890, p. 223; 1892, p. 70, 71, 73.

2. Voir, p. ex., Gsell, *Monum.*, II, p. 40-41, 402.

3. T. IV, p. 428, 433, 436.

surmontés de tertres, dont la disparition se comprendrait sans peine. Les tumulus en pierre, dont nous allons parler, abondent en Berbérie; mais on y a érigé aussi des tumulus en terre : sur la côte orientale de la Tunisie, à El Alia et à Salakta, il en existe, qui recouvrent des caisses de pierre, des dolmens[1]. Il est permis de croire que des sépultures plus simples consistaient en un amas de terre, de forme conique, sous lequel le mort était déposé dans une cavité, ou même à la surface du terrain, quand on voulait s'épargner la fatigue de creuser un trou, quand le sol était trop dur pour se laisser facilement entamer.

Pour les monuments funéraires en pierre, des hypothèses sont superflues. Ils se rencontrent presque partout, depuis l'Atlantique jusqu'aux Syrtes, depuis la Méditerranée jusqu'au cœur du Sahara.

Le plus souvent, ils occupent des lieux pierreux ou rocheux, pentes de collines, contreforts, plateaux, bordures de falaises, berges de rivières[2]. Les travaux agricoles ont pu en détruire un certain nombre en plaine[3]. Mais il est évident qu'on les a placés de préférence là où les matériaux étaient sous la main : cailloux, pierraille, galets, qu'il suffisait de ramasser; roches dont les carriers pouvaient aisément tirer de grandes dalles. On a jugé « plus commode de porter les morts vers les pierres, que les pierres vers les morts[4] ». Il se peut aussi, pour celles de ces sépultures qui ont été faites par des agriculteurs, qu'on n'ait pas voulu encombrer et rendre inutilisables des terrains fertiles.

1. Anziani, *Mél. Éc. de Rome*, XXXII, 1912, p. 249. Merlin, *B. a. Comité*, 1912, p. CXCI.

2. Ce qui n'est pas propre à l'Afrique : « In locis saxuosis et in sterilibus sepulchra faciunt », lisons-nous dans Siculus Flaccus (*Gromatici veteres*, I, p. 140).

3. Où l'on en rencontre encore çà et là : voir, p. ex., Hilaire et Renault, *B. a. Comité*, 1898, p. 326; Donau, *ibid.*, 1906, p. 118.

4. Kobelt, *R. d'ethnogr.*, VI, 1887, p. 142. Pourtant, les matériaux de quelques dolmens du Maroc ont paru, d'après leur nature géologique, provenir de carrières assez éloignées des lieux où l'on a élevé ces tombes : Vélain, *R. d'ethnogr.*, IV, 1885, p. 307-8; Salmon, *Arch. maroc.*, I, 1904, p. 293.

Cependant, dans les pays habités par des sédentaires, les tombes se trouvent fréquemment à proximité des villes, des villages (établis souvent, eux aussi, pour des raisons de défense, dans des sites escarpés); parfois même, elles se pressent contre les remparts[1]. Dans les régions où vivent des pasteurs, on les place volontiers près du refuge où la tribu se rassemble en cas de danger[2], près des points d'eau où la nécessité la ramène sans cesse, près des passages suivis par les nomades dans leurs migrations[3]. Elles sont d'ordinaire visibles de loin[4]. Dressées sur des hauteurs, elles s'offrent au soleil, et c'est peut-être à dessein qu'on a disposé certaines d'entre elles de telle manière qu'elles soient frappées par les rayons du soleil levant[5].

III

Parmi ces sépultures, il en est qui se présentent à nous sous l'aspect d'une enceinte, ronde et mesurant en moyenne cinq mètres de diamètre, quelquefois elliptique, rarement quadrangulaire[6] : enceinte faite en matériaux bruts ou sommairement équarris. Tantôt les pierres, plantées en terre, sont dressées, se touchant ou séparées par de légers intervalles; il arrive que l'une d'elles dépasse les autres, repère pour reconnaître la tombe[7]. Tantôt elles sont posées à plat, comme les éléments

1. Voir t. V, p. 241, et ici, *infra*, p. 200.
2. T. V, p. 237.
3. Joly, *R. afric.*, LIII, 1909, p. 5. Voinot, *B. Oran*, 1913, p. 513; 1916, p. 263. Pothier, *R. d'ethnogr.*, V, 1886, p. 320. Gautier, *Sah. algér.*, p. 63.
4. Quelquefois, au Sahara, on les dresse sur des sortes de terre-pleins : Chudeau, *Assoc. franç. pour l'avanc. des sciences*, le Havre, 1914, p. 711.
5. Le cas est bien moins fréquent que ne le dit Frobenius (*l. c.*, p. 23) : voir Gautier, *R. afric.*, LXII, p. 52-53.
6. Exemples de cromlechs quadrangulaires : Ph. Thomas, *Recherches sur les sépult. d'Aïn el Bey* (extrait du *C. r. du Congrès intern. des sciences anthropol.*, Paris, 1878), p. 29; Jacquot, *R. Constantine*, XXXIV, 1900, p. 123; Toussaint, *B. a. Comité*, 1905, p. 57; Voinot, *B. Oran*, 1910, p. 518, 520.
7. Letourneux, *Arch. f. Anthropol.*, II, 1867, p. 311.

d'une margelle de puits. Tantôt plusieurs assises de petits matériaux, superposées à sec, forment un mur bas. On peut appliquer à ces monuments le terme bas-breton *cromlech*, employé par les préhistoriens français.

Les vieux cromlechs africains ne sont pas tous des tombeaux. Certains cercles qu'on retrouve en ruines ont pu être de petits parcs à bétail, des clôtures de meules de fourrage, de magasins de paille, des fondations de maisons[1], des bordures de tentes, surtout des enceintes de lieux saints à ciel ouvert[2]. Mais, quand ils sont en bon état, les cromlechs funéraires se distinguent de ces diverses constructions par l'absence d'un passage, donnant accès à l'intérieur : ils forment des cercles complets.

Au centre, des fouilles font souvent retrouver sous le sol la tombe proprement dite, une fosse plus ou moins profonde[3], où les restes humains sont d'ordinaire protégés par un couvercle, formé de plusieurs dalles. Quelquefois, sous le couvercle[4], d'autres dalles, dressées, ou de grossières murettes tapissent les parois de la fosse, le tout assemblé à sec[5]. Il est rare[6] que l'enclos contienne plus d'une tombe[7].

A l'intérieur du cercle, la surface du sol reste nue, ou bien elle est revêtue, soit d'un lit de pierraille[8], soit d'un dallage

1. N'oublions pas, cependant, que les maisons de forme ronde sont rares en Berbérie.

2. *V. supra*, p. 163.

3. Elle devient plus profonde dans les sépultures, relativement récentes, où il n'y a qu'un seul mort, étendu. Voir Thomas, *Rech.*, p. 22, 27-30.

4. Qui a pu disparaître quand il était presque à fleur de sol. Près de Constantine, des caisses en pierre, où l'on a enseveli des morts à une époque peu éloignée du début de notre ère et qu'entourent des cromlechs, sont aujourd'hui dépourvues de couvercle. Mais il est à croire qu'elles en avaient eu un. Thomas, *l. c.*, p. 9, 10, 11, 13 et suiv.

5. Pallary, dans *Matériaux pour l'hist. primit. et nat. de l'homme*, XXI, 1887, p. 454 et fig. 62.

6. Trois caisses dans un cromlech d'Aïn el Bey : Thomas, *l. c.*, p. 11.

7. A El Alia, sur la côte orientale de la Tunisie, le caveau à puits, de type punique, est combiné parfois avec un cromlech, entourant l'orifice, cromlech simple ou accompagné d'un cercle intérieur concentrique : Anziani, *Mél. Éc. Rome*, XXXII, p. 258; conf. ici, t. IV, p. 238.

8. Gsell, *Monum.*, I, p. 16. Dessigny, *B. a. Comité*, 1908, p. 80. Voinot, *B. Oran*, 1910, p. 520.

rudimentaire[1]. Quelques cromlechs offrent un ou deux cercles, concentriques au cercle extérieur et construits de la même manière[2].

C'est surtout en Algérie qu'on a signalé de ces monuments[3].

Sont-ils complets dans l'état où on les retrouve? Dans ce cas, l'enceinte pourrait être regardée comme la limite du domaine appartenant au mort, barrière que les vivants doivent respecter, mais que le mort ne doit pas franchir non plus, pour aller troubler la paix des vivants[4]. Aujourd'hui encore, on entoure souvent d'un mur rond ou rectangulaire, plus ou moins haut, un espace à ciel ouvert, au milieu duquel se dresse la tombe[5], la chapelle funéraire d'un personnage vénéré; des enceintes plus modestes bordent des fosses où l'on enterre des gens du commun[6]. Dans les cromlechs anciens, les cercles intérieurs auraient pu être, en quelque sorte, des barrières supplémentaires. Le lit de pierraille, ou le dallage, constituait une protection contre les animaux carnassiers.

Je serais, cependant, disposé à croire que beaucoup de cromlechs sont des carcasses de tumulus en terre. Le cercle extérieur, tout en formant peut-être une barrière rituelle, devait maintenir les bords du tertre, l'empêcher surtout d'être entraîné par les pluies. Des cercles intérieurs se rencontrent, en Tunisie, sur des aires recouvertes par des tumulus en terre[7]; il est donc admissible que, dans les cromlechs, ils ne soient pas restés à

1. Thomas, *l. c.*, p. 24. Viré, *R. Constantine*, XXXII, 1898, p. 21-22. Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie*, f° 24 (Boghar), n°s 160-5.

2. Viré, *l. c.* Jacquot, *R. Constantine*, XXXIV, 1900, p. 123. Dessigny, *l. c.* Voinot, *l. c.*

3. Carton (*L'Anthropol.*, XIV, 1903, p. 26) dit qu'il n'a pas rencontré en Tunisie de simples cromlechs, sans dolmen à l'intérieur.

4. C'est l'hypothèse qu'on a présentée pour des tranchées circulaires qui entourent des tombes de France : Déchelette, *Manuel d'archéol. préhistor.*, II, p. 1028-1030.

5. Au Sahara, cette tombe est souvent un tumulus : Chudeau, dans *La Géographie*, XIII, 1906, p. 305.

6. Surtout dans le centre du département de Constantine et en Tunisie.

7. A El Alia et à Salakta : références indiquées p. 180, n. 1. Conf., pour l'Europe, Déchelette, *Manuel*, II, p. 666.

nu. Ils peuvent s'expliquer par la raison rituelle que nous venons d'indiquer; ils pourraient aussi représenter d'anciennes bordures de tertres, qu'on aurait ensuite agrandis. Enfin, le dallage eût été une défense utile, même sous un tumulus, quand celui-ci était un simple amas de terre.

Ajoutons qu'on a fouillé sans aucun résultat des cromlechs qui, par leur aspect et leur situation dans des cimetières, semblaient bien être des sépultures. Les ossements avaient pu tomber en poussière, ou fondre dans un terrain humide; pourtant, une autre hypothèse est possible : le mort aurait été déposé, non pas dans une fosse, mais à la surface du sol, et recouvert ensuite par le tertre; plus tard, toute trace de ce mort aurait disparu avec le tertre destiné à le protéger.

Est-ce à dire que tous les cromlechs soient d'anciens tumulus, dépouillés de leur dôme de terre? On peut admettre, croyons-nous, qu'avec le temps, des Africains jugèrent le tertre superflu. Par un épais lit de cailloux ou par un dallage solide, par une profondeur plus grande donnée à la fosse, par un fort couvercle au-dessus du réduit funéraire, on assurait suffisamment la défense des morts. La suppression du tertre pouvait, en outre, faciliter des ensevelissements successifs dans une même fosse. Ainsi serait né le type de l'enceinte à ciel ouvert, qui, nous l'avons dit, est encore usité chez les Berbères.

IV

Les tumulus construits en pierre, — soit en morceaux de rocher, soit en gros cailloux, en galets, — ont naturellement mieux résisté au temps que les tertres. Ils avaient l'avantage de défendre mieux leurs hôtes, celui aussi de les enfermer dans une prison plus sûre. Il est probable qu'outre des monuments entièrement en pierre, on a fait des tumulus mi-partie pierre, mi-partie terre : la fuite de la terre pourrait souvent expliquer la

forme très surbaissée que beaucoup de ces tombeaux présentent aujourd'hui.

Dans l'Algérie centrale et orientale, les indigènes leur donnent le nom de *bazina*, mot berbère qui signifie butte; dans le Sud et au Sahara, ils emploient le terme arabe *redjem*, c'est-à-dire tas de pierres; ils se servent aussi du mot arabe *kerkour*, qui a le même sens. Nous adopterons l'appellation bazina.

Pas plus que tous les cromlechs, tous les tumulus en pierre qu'on rencontre dans l'Afrique du Nord ne sont des monuments funéraires. Quelques-uns paraissent avoir été des bornes-limites, comme l'étaient ces « Autels » de Philène (ou des Philènes), qui marquaient, au fond de la grande Syrte, la frontière entre l'Empire de Carthage et la Cyrénaïque, et qu'on prétendait être des tertres surmontant des tombes[1]. Certaines bazinas sont des repères pour indiquer aux voyageurs la route à suivre dans des régions désertes. D'autres se sont formées lentement, en divers lieux où des superstitions obligent chaque passant à jeter sa pierre et à contribuer ainsi à grossir le tumulus[2]. D'autres pourraient être des cailloux qui encombraient des champs et dont des agriculteurs se seraient débarrassés en les mettant en tas. Il est cependant rare qu'en fouillant une bazina, on ne constate pas qu'elle était vraiment une sépulture.

Ces tumulus sont établis sur un plan ordinairement circulaire, assez souvent elliptique, parfois carré[3], exceptionnellement hexagonal[4]. Ils ont donc la forme d'un cône ou d'une pyramide, fréquemment d'un cône, d'une pyramide tronqués, le sommet

1. Voir t. I, p. 451-2.
2. Doutté, *Magie et religion*, p. 420 et suiv. Le même, *Merrâkech*, p. 57 et suiv.
3. Tumulus carrés dans le Maroc oriental : Voinot, *B. Oran*, 1910, p. 518, 524; Campardou, *ibid.*, 1921, p. 192, 193. Dans les steppes algériennes : Joly, *R. afric.*, LIII, p. 10. A la lisière septentrionale du Sahara : Pothier, *R. d'ethnogr.*, V, p. 317; Blanchet, *B. a. Comité*, 1899, p. 137. Dans le Sud tunisien : Chevarrier, *Arch. Miss.*, 3e série, V (1879), p. 237; Tissot, *Géogr.*, I, p. 503; Zeil, *B. a. Comité*, 1904, p. 347. Dans la province d'Oran, les *Djedar*, grands tombeaux indigènes postérieurs à l'Empire romain, sont des tumulus pyramidaux : Gsell, *Monum.*, II, p. 418-427.
4. Petit, *B. Oran*, 1905, p. 288. Joly, *l. c.*

étant aplati. La hauteur est très variable et peut, d'ailleurs, avoir été diminuée par le temps. Pour les tombeaux circulaires, le diamètre est de 5-6 mètres en moyenne. Mais on en trouve qui ont à peine 3 mètres; d'autres sont beaucoup plus grands, atteignant une vingtaine de mètres, et même davantage [1].

Les pierres sont assemblées sans aucun emploi de mortier, mais il se peut que, dans certaines bazinas, de l'argile humide ait fait office de ciment. Pour arrêter les éboulements, le pourtour extérieur est, en général, renforcé par une ceinture de pierres plus grosses et placées d'une manière plus symétrique. Nous y constatons les mêmes dispositions que dans les cromlechs : blocs ou dalles debout, blocs à plat, et, là où l'on ne disposait que de matériaux assez petits, mur à assises. Ces assises peuvent être d'aplomb les unes sur les autres et former ainsi, dans les tumulus circulaires, un tambour cylindrique; elles peuvent encore se superposer en gradins. Parfois, le mur est en « appareil berbère » [2], avec deux parements de dalles dressées, encadrant de la pierraille [3]. Les pierres garnissant les pentes du tumulus sont souvent aussi rangées avec un certain soin : des séries de degrés ou d'anneaux concentriques assurent la solidité de l'ensemble. Ailleurs, on a constitué une armature en établissant des lignes rayonnantes, qui vont du sommet à la périphérie et divisent la masse en alvéoles [4]. Ailleurs encore, la surface extérieure est revêtue d'une carapace de dalles, de manière à contraindre les eaux de pluie à s'écouler rapidement, au lieu de s'infiltrer [5]. La plate-forme qui couronne les monuments en tronc de cône ou

1. Voir, entre autres, Tissot, *Géogr.*, I, p. 503 et 504; Pallary, dans *Assoc. franç.*, Montauban, 1902, II, p. 914; Voinot, *B. Oran*, 1910, p. 517; Dessigny, *B. a. Comité*, 1908, p. 63; Brunon, *R. Constantine*, XVI, 1873-4, pl. IX; Joleaud et Joly, *ibid.*, XLIII, 1909, p. 106; Merlin, *B. a. Comité*, 1912, p. CXCI. Féraud (*R. Constantine*, VIII, 1864, p. 119) indique, dans la région de la Meskiana, trois tumulus d'une cinquantaine de mètres de diamètre.

2. Conf. t. V, p. 225.

3. Joly, *R. afric.*, LIII, p. 9.

4. Arnaud, *B. a. Comité*, 1901, p. 66 (à Es Snam, dans le Hodna).

5. Joly, *l. c.*, p. 8 (steppes de l'Algérie).

de pyramide peut être entourée d'une ceinture de pierres, sorte de parapet[1]. Quelquefois, comme dans l'enceinte de certains cromlechs, une pierre, plus haute que les autres, est un repère, qui se dresse soit au-dessus de la ceinture inférieure, soit sur les flancs du cône, soit au rebord de la plate-forme[2].

Il n'y a généralement qu'une seule sépulture, au milieu. Cependant elle n'est pas toujours au centre, et des bazinas enferment plusieurs tombes[3].

Ici, le mort a été déposé sur le sol même, ce qui, dans les lieux rocheux, épargnait un travail pénible; là, on a creusé, pour le recevoir, un trou, de forme ovale, très peu profond. L'amas de pierres le recouvre directement[4]; nous n'avons aucune preuve qu'il ait été enfermé dans un cercueil en bois. C'est seulement dans les bazinas de basse époque que la profondeur du trou s'accroît, qu'il devient une fosse, où l'on étend le cadavre[5], en le protégeant d'ordinaire par un couvercle de dalles ; ou bien un puits très étroit, où on le laisse glisser dans une posture accroupie[6].

Mais, de bonne heure, on a construit des coffres ou des cases de pierre, abritant le mort, caisses que l'on a établies, soit au-dessus du sol naturel, soit au-dessous, dans une fosse, soit partie au-dessous, partie au-dessus, à moins que les flancs taillés de la fosse ne se prolongent en hauteur par les parois de la caisse[7]. Ces caisses sont, les unes dépourvues de couvercle, les autres coiffées d'une ou plusieurs plaques ou dalles. Il est rare qu'elles aient un fond dallé. Elles sont de forme elliptique,

1. Pallary, *Instructions*, p. 87 (Oranie). Tissot, *Géogr.*, I, p. 503 (Sud tunisien ; parapet en pierres de taille, couronnant des tumulus de basse époque).

2. Neltnez, *R. Constantine*, IX, 1865, p. 82, 83. Maumené, *Rev. archéol.*, 1901, II, p. 22. Pallary, *l. c.*

3. Voir, entre autres, Joly, *l. c.*, p. 10.

4. Voir, p. ex., Neltnez, *l. c.*, p. 85 ; Gautier, *Sah. algér.*, p. 68, 69 ; Voinot, *B. Oran*, 1910, p. 525.

5. P. ex., Gsell, *B. a. Comité*, 1900, p. 373 ; Héron de Villefosse, *C. r. Acad. Inscr.*, 1889, p. 209.

6. Au Sahara : Voinot, *B. Oran*, 1908, p. 336.

7. Gautier, *l. c.*, p. 69.

polygonale, rectangulaire. Tantôt, surtout dans le Sud, les côtés sont formés de plaques très minces, qui, souvent, s'inclinent vers le dehors, de telle sorte que la sépulture s'évase de bas en haut[1]. Tantôt on a employé des dalles plus épaisses, dressées de champ, ou de petits matériaux, formant des murs à assises. On a ainsi bâti une case solide, ordinairement quadrangulaire : un dolmen sous un tumulus en pierre. Parfois, dalles debout et murs se trouvent côte à côte dans la même case[2]; parfois, il n'y a de murs que sur deux des côtés, se faisant vis-à-vis[3]. Il arrive aussi que les murs, au lieu d'être verticaux, soient à encorbellement, c'est-à-dire que les assises étagées se surplombent légèrement, restreignant vers le haut le réduit funéraire.

Des tumulus offrent un cercle intérieur, murette régulière entourant l'espace occupé par le mort, soit que celui-ci ait été simplement déposé sur le sol, soit qu'on l'ait enfermé dans une caisse[4]. Nous avons dit[5] comment ce cercle peut s'expliquer : barrière rituelle, bordure d'un tumulus primitif, plus tard agrandi; on peut aussi supposer que c'est une sorte d'arête, destinée à accrocher une partie des pierres du cône et à contribuer à la cohésion de la masse.

Remarquons enfin que quelques sépultures sont hybrides : un tumulus y couvre un hypogée à puits de type phénicien[6], ou bien une chambre dont la voûte est construite en briques liées avec du mortier[7], ou encore plusieurs caveaux en pierres de taille romaine[8].

Il serait très long d'énumérer les lieux où des bazinas ont été signalées, sans parler de celles, infiniment plus nombreuses,

1. Dessigny, *B. a. Comité*, 1908, p. 68.
2. Bourguignat, *Des monuments symboliques de l'Algérie*, pl. I, fig. 2.
3. Gsell, *B. a. Comité*, 1900, p. 374.
4. Neltnez, *l. c.*, p. 83 (au Sud-Ouest de Biskra). Pothier, *R. d'ethnogr.*, V, 1886, p. 303 et suiv. (au Sud de Laghouat).
5. P. 183.
6. A Ksour es Saf : voir t. II, p. 133.
7. Près de Gafsa : Zeil, *B. a. Comité*, 1904, p. 348-9.
8. A Méchera Sfa (Oranie) : Pallary, dans *Matériaux*, XXI, 1887, p. 456-8 et fig. 63-66.

que les archéologues ignorent ou dont ils n'ont pas parlé. C'est surtout à l'intérieur de la Berbérie qu'on est frappé de leur abondance : dans les montagnes qui bordent au Nord la région des steppes algériennes, dans les steppes mêmes, dans l'Atlas saharien, dans le Sud tunisien, enfin dans le Sahara. Cependant il ne faut pas croire qu'elles manquent dans les pays voisins du littoral. Là aussi, des tumulus en pierres sèches se découvrent aisément quand on consent à les chercher[1]. Mais la végétation, les ruines d'autres monuments plus intéressants, les constructions modernes empêchent souvent l'attention de se porter sur eux. En outre, dans ces régions qui sont toujours restées bien peuplées, beaucoup de bazinas ont dû être détruites pour servir des matériaux. Quoiqu'on en ait compté un millier à Thuburnica, près de Ghardimaou[2], il est rare, même dans le Tell, qu'elles soient réunies en grands cimetières[3]. Dans les steppes et au Sahara, pays de nomades clairsemés, on les trouve par très petits groupes, — rarement plus d'une ou deux douzaines[4], — et assez espacées les unes des autres[5].

Ce sont, en Afrique, des monuments vraiment berbères, que les Berbères ont élevés partout où ils ont vécu[6]. Au delà du Sahara, il n'y a pas de bazinas dans les parties du Soudan où ils n'ont pas pénétré[7].

1. Voir, p. ex., pour la région de Constantine, Joleaud et Joly, *R. Constantine*, XLII, 1908, p. 34 et suiv., *passim*; XLIII, 1909, p. 112 et suiv.; Bosco, *ibid.*, LI, 1917-8, p. 175.

2. Carton, *C. r. Acad. Inscr.*, 1909, p. 293. — Cimetière important près de Lalla Marnia (frontière algéro-marocaine) : Barbin, *B. a. Comité*, 1914, p. 280.

3. P. ex., dans le Nord-Est du Maroc, on rencontre des groupes de 20, 30 tumulus, tout au plus, souvent beaucoup moins, souvent une paire, ou un seul : Voinot, *B. Oran*, 1910, p. 517; 1913, p. 508-512.

4. On signale cependant sur l'oued Itel, au Sud-Ouest de Biskra, des cimetières comprenant 50, 100, 150 tumulus : Blanchet, *B. a. Comité*, 1899, p. 137. Dans la région d'Aïn Sefra, on rencontre exceptionnellement des groupes d'une cinquantaine de tombes : Dessigny, *B. a. Comité*, 1908, p. 65.

5. Gautier, *Sah. algér.*, p. 63, 79, et dans *R. afric.*, LXII, 1921, p. 53. — Il convient de laisser de côté les fantaisies de Bourguignat (*Monum. symbol.*, p. 10 et suiv.), qui reconnaissait, dans des groupes de tumulus, des ensembles dessinant la figure d'un homme, d'un scorpion, etc.

6. Ils en ont laissé aux îles Canaries, comme sur le continent.

7. Gautier, *Sah. algér.*, p. 63.

V

Les sépultures africaines auxquelles peut convenir le nom bas-breton de *dolmen* et qui ne semblent pas avoir reçu des indigènes une appellation particulière, sont les seules qui méritent vraiment d'être qualifiées de mégalithiques : on y a employé, surtout pour les tables recouvrant les cases, des pierres très grandes, souvent colossales.

Pour se procurer ces matériaux, on choisissait de préférence des roches calcaires ou schisteuses, à bancs stratifiés. A la surface, on creusait des entailles, disposées en ligne à peu de distance les unes des autres; on y enfonçait des coins en bois, que l'on mouillait et qui, en se gonflant, faisaient éclater la roche[1]. On obtenait ainsi des plaques de l'épaisseur de la strate et on les détachait au moyen de coins, engagés dans les fissures; au besoin, on les sectionnait et on les équarrissait à l'aide de masses. Avec des troncs d'arbre, servant de rouleaux, des leviers, des cordes[2], des plans inclinés en terre, on pouvait transporter, dresser, poser ces pierres, destinées à constituer des parois verticales et des plafonds. Il fallait pour ces manœuvres du temps et des bras, mais, même à l'époque où l'on disposait d'outils en fer, elles exigeaient moins de travail que la taille régulière de blocs à angles droits[3].

La case formant le dolmen est un coffre solide, qui doit être

1. Des lignes d'entailles qui témoignent de ce procédé, usité depuis fort longtemps en Orient (Egypte, Crète, etc.), subsistent en quelques lieux de l'Afrique du Nord : Delamare, *Archéol.*, pl. 154, fig. 7; Gsell, *Monum.*, I, p. 27; Carton, *Découv.*, p. 329-330; Hilaire et Renault, *B. a. Comité*, 1898, p. 322; Joleaud et Joly, *R. Constantine*, XLIII, 1909, p. 101; etc. A défaut d'instruments métalliques, on pouvait creuser ces entailles avec des ciseaux en pierre dure : conf. *supra*, p. 174. Un autre procédé, employé en Inde, consiste à creuser des rigoles, à allumer des feux par-dessus, puis à jeter de l'eau froide, qui, par réaction, fend la roche. Nous ne savons pas s'il a été connu en Afrique.

2. Des cordes n'étaient pas indispensables : voir Déchelette, *Manuel*, I, p. 388.

3. Conf. A. Choisy, *Hist. de l'architecture*, I, p. 4 et 229.

entièrement clos[1]. Les « senams » que l'on rencontre en Tripolitaine et dans d'autres régions de la Berbérie, se présentent sous l'aspect de deux montants isolés, qui portent un bloc posé transversalement; mais ce ne sont pas, comme on l'a cru, des dolmens : ce sont des restes de pressoirs à huile, de l'époque romaine[2]. Dans de véritables dolmens, la table repose aujourd'hui sur des pieds bas, placés aux angles[3]; mais, entre ces supports, qui ont résisté au temps, il y avait sans doute des murs pleins, qui ont disparu.

Presque toujours, les cases sont quadrangulaires; on en trouve cependant dont le plan est trapézoïdal[4] ou elliptique[5]; dans quelques dolmens, dont les parois sont en petits matériaux, l'intérieur du coffre est à angles droits, l'extérieur, arrondi[6].

La forme est oblongue, plutôt que carrée. Les dimensions ordinaires sont de 1 m. 20 — 1 m. 50 de long, 0 m. 80 — 1 mètre de large, 0 m. 80 — 1 m. 20 de hauteur[7].

Les parois consistent très souvent en quatre grandes pierres dressées; fréquemment aussi, plusieurs pierres ont été juxtaposées pour constituer une paroi, surtout sur les côtés longs. Ces pierres sont, autant que possible, des dalles, plus ou moins régulières selon les matériaux qu'on avait sous la main[8]. Tantôt on les employait dans l'état où elles se présentaient au

1. Sauf, peut-être, dans certaines tombes où la case est précédée d'un couloir intérieur d'accès : *v. infra*, p. 198.

2. Voir, entre autres, Bates, *The Eastern Libyans*, p. 159, n. 3.

3. Letourneux, *Arch. f. Anthropol.*, II, 1867, p. 311.

4. Cette forme est assez fréquente à El Mriès, au Maroc.

5. Jullien, *Assoc. franç.*, Alger, 1881, p. 1140 (et fig. 119), 1142. Chabassière, *R. Constantine*, XXIV, 1886-7, pl. XIII, à droite.

6. A Djelfa : Gsell, *Monum.*, I, p. 15-16. Cette forme se rapproche de celle de la *choucha*, dont nous parlerons plus loin (p. 201-2).

7. Les dimensions varient, non seulement en raison de convenances personnelles, mais par suite d'usages locaux, et aussi à cause de la nature des matériaux. Ainsi, les dolmens sont petits à El Mriès, à Bou Nouara, à Roknia, plus grands aux Beni Messous, à Chaouach et dans l'Enfida. A Sigus, à Henchir Mided, il y en a dont les côtés longs atteignent 3 mètres. Un dolmen de Maktar a 6 mètres de long : c'est une véritable galerie (Denis, *B. a. Comité*, 1893, p. 142).

8. P. ex., les parois et la table sont plus régulières à Bou Nouara qu'à Roknia, dans divers lieux de la Tunisie centrale qu'à Bulla Regia.

sortir de la carrière ; tantôt on les épannelait sommairement et on plaçait la face la plus lisse du côté de l'intérieur. D'ordinaire, elles se touchent, se prêtant un mutuel appui ; parfois même, elles sont munies de feuillures latérales, qui leur permettent de s'emboîter[1]. Çà et là, de menues pierres bouchent les interstices.

On trouve aussi, dans un grand nombre de dolmens, des murs formés de blocs de médiocre grandeur, bruts ou grossièrement équarris, quelquefois régulièrement taillés, superposés, soit un peu au hasard, soit en assises[2]. Les deux systèmes, grandes dalles dressées et murs en moellons, sont souvent combinés ; et c'est généralement sur les petits côtés que se trouvent les murs : sur les deux ou, plus fréquemment, sur un seul. Cette paroi a été construite de telle sorte qu'elle pût, sans danger pour l'équilibre de la table, être démolie, afin de donner passage à de nouveaux hôtes. Dans plus d'une case, elle manque aujourd'hui ; elle devait, presque partout, exister jadis[3], mais, après un dernier ensevelissement ou une visite intéressée, on ne s'est pas soucié de la refaire. Dans des sépultures d'Henchir Mided, en Tunisie, une autre solution a été adoptée pour permettre l'accès de la case : la dalle qui forme une des parois présente en bas, au niveau du sol, une échancrure, assez large pour laisser passer un homme[4] ; en temps ordinaire, ce trou était évidemment

1. A Henchir Mided : Denis, *l. c.*, p. 143.

2. Les murs à assises dominent dans la nécropole de Sigus et sont fréquents ailleurs. Souvent, aux angles, ils se pénètrent (sauf à droite et à gauche du petit côté qui était destiné à se rouvrir et qui devait, par conséquent, être facile à démolir). — Au djebel Merah (près de Constantine), on signale un dolmen dont trois côtés sont formés de murs en appareil berbère, à deux parements, avec des moellons dans l'intervalle : Jullien, *l. c.*, p. 1139 et fig. 117.

3. Voir cependant *infra*, p. 198.

4. Denis, *B. a. Comité*, 1893, p. 143. Cette échancrure mesure 0m30-0m40 de large, 0m40-0m55 de haut. Elle ne semble pas pouvoir être assimilée aux trous, arrondis ou quadrangulaires, qui ont été percés à travers une des parois de la chambre funéraire, dans des sépultures mégalithiques de l'Europe occidentale, du Caucase, de la Syrie, de l'Inde, et qui, a-t-on supposé, devaient permettre aux âmes de communiquer avec le monde extérieur : voir Montelius, *Der Orient und Europa*, p. 137-157 ; Déchelette, *Manuel*, I, p. 420-2. On ne constate cette disposition ni dans les monuments de l'Afrique du Nord, ni dans ceux de la péninsule ibérique.

bouché avec de petites pierres. Ailleurs, c'était sans doute la dalle du quatrième côté que l'on déplaçait, car la table ne prenait pas appui sur elle. Ajoutons que, souvent, le côté mobile, mur ou dalle, est tourné vers l'Est[1].

Les constructeurs ont parfois profité de la configuration du terrain pour simplifier leur tâche. Ils ont disposé le monument sur une pente : ainsi, ils ont pu s'abstenir d'établir une paroi en haut, le rocher y suppléant, et fermer plus facilement les côtés latéraux, moins étendus que sur une surface plane. D'autres fois, pour former tout ou partie d'une paroi, ils ont utilisé un pan de rocher, à flanc vertical. Ou bien ils ont installé le dolmen dans une fissure, dans un renfoncement naturel, qu'ils ont transformé en case, en le complétant avec des matériaux rapportés et en le couvrant d'une table. Des rochers ont même été taillés pour constituer une ou deux parois, ou des parties de paroi.

Tous les dolmens sont ou étaient recouverts d'une table : là où elle manque aujourd'hui, elle a été détruite, ou bien enlevée par des gens en quête de matériaux à bâtir. Table placée horizontalement sur les dalles ou les murs qui la portent, ou plus ou moins inclinée, quand elle s'appuie, en arrière, non sur une paroi artificielle, mais sur le rocher[2]. C'est, ordinairement, une dalle unique, qui, débordant la case, atteint de grandes dimensions : sur les côtés longs, deux, trois mètres et plus encore, jusqu'à cinq et six mètres[3]. Cependant, de nombreux dolmens sont coiffés de deux, trois dalles, juxtaposées, soit

1. Gsell, *Monum.*, I, p. 28. Carton, *Découv.*, p. 397, et dans *L'Anthropol.*, XIV, 1903, p. 25. Hamy, *Bull. de géogr. histor.*, 1904, p. 39. Cette orientation n'est pas une règle générale. Par ex., la paroi destinée à se rouvrir se trouve à l'Ouest dans des dolmens de Salakta : Merlin, *B. a. Comité*, 1912, p. CXCI; voir aussi Carton, *Découv.*, *l. c.*; etc.

2. Quelquefois, l'inclinaison très forte de la table est accidentelle (ce qui a échappé à des archéologues); elle tient à la destruction d'une partie des parois sur lesquelles elle reposait jadis.

3. Mercier, *B. a. Comité*, 1887, p. 453. Carton, *Découv.*, p. 360. Vel, *R. Constantine*, XL, 1906, p. 178. Bosco et Solignac, *ibid.*, XLV, 1911, p. 329.

que la carrière n'ait pas fourni de pierres assez larges pour qu'une table unique suffît, soit qu'on ait voulu s'épargner la difficulté de transporter et de mettre en place une dalle énorme. On a souvent équarri les tranches, afin de donner au couvercle une forme à peu près quadrangulaire. La face la plus régulière a été posée par-dessous, pour procurer une meilleure assiette.

Ainsi est bâtie la case. Le fond est rarement revêtu d'un dallage [1]. Les ossements étaient déposés au niveau du pied des parois ou un peu plus haut, sur une couche de terre. On les recouvrait de terre tassée, fréquemment aussi d'un lit de cailloux ou de pierraille, exceptionnellement de quelques dalles.

Dans certains dolmens, la table seule dépasse le sol naturel [2]; les parois sont établies dans une fosse que l'on a creusée à travers la terre ou le roc [3]. Mais, en général, elles sont partiellement dégagées. Ou elles le sont presque entièrement, le pied s'enfonçant encore sous terre, ce qui assurait la solidité de l'édifice et offrait des facilités pour la construction : après avoir tiré à plat les dalles jusqu'aux bords d'une fosse peu profonde, ménagée à l'endroit où devait être la case, on pouvait aisément leur faire prendre une position verticale, en les culbutant ou en les manœuvrant avec une corde.

Les dolmens africains sont tous, ou presque tous, entourés d'une enceinte [4]. Elle enferme, soit une seule case, placée

1. Exemples de dallage : Hamy, *l. c.*, p. 40, 42 (dans l'Enfida); Faidherbe, *Bull. d'Hippone*, IV, p. 23 (Roknia); Thomas, *Recherches*, p. 9 (près de Constantine); de Monteil, dans *L'Homme préhistor.*, 1903, p. 169 (Djelfa); Vélain, *R. d'ethnogr.*, IV, 1885, p. 309 (frontiere algéro-marocaine).

2. Sur lequel elle peut s'appuyer, en même temps que sur les parois.

3. Buchet, *Bull. de géogr. histor.*, 1907, p. 396 (dolmens du Maroc). Gsell, *B. a. Comité*, 1900, p. 374 (région de Boghar). Le même, *Monum.*, I, p. 16 (Djelfa). Il y a des dolmens enterrés à Ras el Aïn Bou Merzoug, à Bou Nouara, à Duvivier, etc., dans le département de Constantine. Quelques-uns en Tunisie : Carton, *Découv.*, p. 359-360, et Icard, *B. Sousse*, III, 1905, p. 253 (à Dougga); Hamy, *l. c.*, p. 48 (Enfida); Bernard, *B. Sousse*, V, p. 149-151 (près de Kasserine).

4. Carton (*L'Anthropol.*, VIII, 1897, p. 31, et XIV, 1903, p. 26) dit n'avoir jamais rencontré en Tunisie aucun dolmen en bon état qui fût dépourvu d'une enceinte. J'ai fait la même constatation en Algérie.

ordinairement au milieu [1], soit plusieurs cases [2] : tantôt celles-ci, isolées les unes des autres, occupent des emplacements divers à l'intérieur de l'enclos; tantôt elles se touchent, formant des groupes de deux, trois sépultures, et même plus, avec des parois mitoyennes et, fréquemment, une table commune [3].

L'enceinte est large de 4-6 mètres, quand il n'y a qu'une seule case [4]; elle l'est davantage, quand elle entoure plusieurs dolmens. C'est un cercle, plus rarement un carré ou un rectangle [5]. Les modes de construction sont ceux que nous avons indiqués à propos des cromlechs et des tumulus : blocs dressés, parmi lesquels une ou plusieurs pierres, plus hautes, servent quelquefois de repères [6]; blocs à plat, taillés et agencés comme des voussoirs [7]; mur bas, dont les assises (en nombre variable si le terrain est incliné) s'élèvent d'aplomb, ou sont un peu en retrait les unes sur les autres [8]. Cette enceinte n'est pas toujours complète : pour des dolmens adossés à un pan de rocher, ou établis sur une forte pente, elle n'entoure que les côtés dégagés.

Examinons les rapports de l'enceinte et de la case.

1° Souvent, dans l'espace intermédiaire, le sol a été laissé tel qu'il était avant la construction de la sépulture. Ou bien on l'a revêtu, soit d'un lit de cailloux, qui forme une surface légè-

1. Il y a des exceptions : voir, p. ex., Bernard, *B. de Sousse*, V, p. 153.

2. Jusqu'à cinq dans une enceinte de Roknia; cinq ou six dans l'Enfida; quatre dolmens, adossés deux à deux, à Chaouach.

3. Table unique sur deux dolmens accolés : Carton, *L'Anthropol.*, XIV, p. 26 (et fig. 10), p. 30 (Chaouach); le même, *B. a. Comité*, 1892, p. 81 (Bulla Regia); Levistre, *Anthropos*, II, 1907, p. 140 (Duvivier); Schmit, *R. afric.*, IX, 1865, p. 227 (près de Roknia); Chabassière, *R. Constantine*, XXIV, 1886-7, pl. XII, en bas, à gauche (Sigus); Gsell, *Monum.*, I, p. 14 (Beni Messous).

4. Quelquefois, pourtant, le diamètre atteint et dépasse même 10 mètres.

5. Exemples d'enceintes quadrangulaires : Gsell, *Monum.*, I, p. 19, 25, 28, 32; Thomas, *Recherches*, p. 7, 10; Jullien, *Assoc. franç.*, Alger, 1881, p. 1140, fig. 122 et 123; Goyt, *R. Constantine*, XXIV, 1886-7, pl. IX, fig. 4-6; Carton, *Découv.*, p. 339, 352-3; le même, dans *L'Anthropol.*, XIV, p. 25.

6. Jullien, dans *Matériaux*, XIII, 1877, p. 45. Chabassière, *R. Constantine*, XXIV, 1886-7, p. 128. Gsell, *Monum.*, I, p. 25.

7. Carton, *Découv.*, p. 347, 360. Le même, *Bull. Acad. Hippone*, XXX, 1899-1900, p. 146.

8. A Sigus, une partie du cercle est parfois constituée par le roc même de la colline, qu'on a grossièrement taillé : Gsell, *Monum.*, I, p. 28.

rement bombée, soit d'un grossier dallage. Il n'est pas rare qu'un ou plusieurs cercles de pierres dressées, concentriques à l'enceinte, forment des anneaux intérieurs. Nous avons déjà rencontré ces anneaux dans des tumulus en pierre, où ils sont cachés sous la masse du monument [1], et dans des cromlechs, où ils apparaissent aujourd'hui à découvert [2], comme dans les dolmens dont nous parlons ici, mais où, probablement, ils étaient jadis sous un tertre. Pour les dolmens à cercles concentriques, on en connaît, à El Alia et à Salakta, qui sont encore recouverts d'un tumulus en terre [3]. En possession de cette preuve, nous pouvons admettre qu'un tertre a existé autrefois au-dessus de beaucoup d'autres dolmens, à cercles multiples, ou pourvus seulement d'une enceinte, laquelle aurait constitué la bordure du tertre. Hypothèse qui, pourtant, paraît quelque peu ébranlée par la présence, assez fréquente, d'un dallage entre la case et l'enceinte. Ce dallage, même recouvert de terre, s'explique dans les cromlechs, où il protège une sépulture établie à un niveau inférieur. Mais dans les dolmens, où il entoure une tombe dressée au-dessus du sol, on ne voit guère à quoi il servait s'il était surmonté d'un tertre. A ciel ouvert, il pouvait empêcher les pluies de ruiner la case, en s'infiltrant dans l'enclos, empêcher aussi des animaux fouisseurs d'y pénétrer, en passant sous le pied des parois. Il n'est donc pas interdit de supposer que des dolmens étaient tout à fait dégagés; l'enceinte qui les entoure aurait été, non pas la bordure d'un tumulus, mais une sorte de survivance d'un type de sépulture qui aurait comporté nécessairement l'association d'un tumulus au dolmen. En outre, cette enceinte pouvait être une barrière rituelle.

2° Dans des monuments qu'on peut appeler soit dolmens, soit tumulus, la case [4], parois et table, est complètement enfoncée

1. P. 188.
2. P. 183.
3. *Supra*, p. 180, n. 1, et p. 183, n. 7.
4. Ou les cases.

sous un amas de pierres, en forme de cône ou de cône tronqué [1].

3° Au contraire, dans l'Est de l'Algérie, quelques dolmens se dressent sur un tumulus, construit en pierres, et dont les flancs forment des talus ou s'élèvent en gradins [2]. Il est évident que ces dolmens ont toujours été dégagés.

4° Très fréquemment [3], les parois de la case se cachent sous des pierres accumulées à l'intérieur de l'enceinte, et disposées soit en pente continue, soit en gradins. C'est là un tumulus tronqué, que coiffe la table du dolmen. Celle-ci reste, en effet, dégagée; dans plus d'un cas, l'examen du monument permet d'affirmer qu'elle l'a toujours été, car elle est de dimensions bien plus grandes que la case, contre les parois de laquelle le tumulus vient buter.

5° L'enceinte, formée de blocs dressés ou d'un mur à assises, s'élève verticalement, comme un cylindre, jusqu'au niveau du sommet de la case; l'intervalle est rempli de pierres et surmonté d'un dallage assez régulier, qui s'étend autour de la table [4]. Le dessus du monument est donc à peu près plat. Il n'était pas coiffé d'un tumulus en pierre, dont toute trace n'aurait pas disparu partout. On peut se demander s'il n'y avait pas là un cône en terre, mais la présence du dallage rend cette hypothèse peu vraisemblable.

En résumé, il existait certainement des dolmens cachés sous un tumulus, soit en pierre, soit en terre; d'autres, qui étaient dégagés; d'autres enfin, qui n'étaient que partiellement enfouis [5].

1. *V. supra*, p. 188.

2. Féraud, *R. Constantine*, VII, 1863, pl. 4. Letourneux, *Arch. f. Anthropol.*, II, 1867, p. 318. Maumené, *Rev. archéol.*, 1901, II, p. 22, fig. 1. Carton, *B. Hippone*, XXX, p. 146. Frobenius, *l. c.*, p. 8. Debruge et Joleaud, *R. Constantine*, L, 1916, p. 178, fig. C.

3. A Djelfa; dans les cimetières du département de Constantine (Bou Nouara, Sila, Sigus, Guelaa Bou Atfane, Es Snam, Ichoukkane, etc.); en Tunisie, dans l'Enfida (Hamy, *l. c.*, fig. à la p. 57).

4. Nombreux exemples de ce type à Bou Nouara, Sila, Ichoukkane.

5. Pour l'Europe, la question de la couverture ou de la non-couverture des dolmens aujourd'hui dégagés divise encore les savants. Peut-être convient-il, comme pour l'Afrique du Nord, d'admettre l'une et l'autre solution.

Ceux que recouvrait un tumulus étaient mieux protégés; ceux dont les parois ou seulement la table restaient immédiatement accessibles permettaient de procéder sans difficulté à de nouvelles inhumations.

Il y avait un moyen de concilier ces deux besoins, et on l'a employé en Tunisie et dans l'Algérie orientale[1]. C'était, dans les tumulus complets ou tronqués, d'établir un passage entre l'extérieur et la case : couloir bordé par des dalles dressées ou des murs à assises, et, en temps ordinaire, complètement rempli de menues pierres, que, le cas échéant, on pouvait enlever rapidement pour parvenir à l'un des petits côtés de la sépulture[2]. On a vu[3] que ce côté, souvent tourné vers l'Est[4], était, dans beaucoup de dolmens, disposé de manière à s'ouvrir sans peine, et que, très souvent, il est aujourd'hui dépourvu de mur. Peut-être même un mur n'a-t-il jamais été construit dans des tombes munies d'un passage : les pierres qui obstruaient le couloir auraient été regardées comme une protection suffisante[5]. Ce couloir ne doit pas être qualifié d'allée couverte, car il n'avait pas de plafond. Il était parfois grossièrement pavé. On l'inclinait ou on le coupait de quelques marches, quand le bas de la case se trouvait à un niveau inférieur au sol environnant[6]. Naturellement, on le faisait aussi court que possible, c'est-à-dire droit; cependant, quelques couloirs sont disposés

1. Dans l'Enfida : Hamy, *l. c.*, p. 43 et suiv. Près de Tébessa : de Bosredon, *R. Constantine*, XVI, 1873-4, p. 71 et pl. V. Dans le Hodna : Arnaud, *B. a. Comité*, 1901, p. 66-67; D. Randall-Maciver et A. Wilkin, *Libyan notes*, p. 78-81 et pl. XV. Au Sud-Ouest de Biskra : Blanchet, *B. a. Comité*, 1899, p. 137 (tumulus carrés).

2. Par exception, dans un grand dolmen de Sigus, le couloir débouche sur un des côtés longs : Gsell, *Monum.*, I, p. 29, n. 1.

3. P. 192-3.

4. Dans des dolmens de l'Enfida, où plusieurs couloirs partent de la périphérie pour aboutir à diverses cases, l'orientation du côté accessible des cases devait nécessairement être variable. Dans une sépulture de la région de Tébessa, le couloir se dirige du Sud au Nord, vers une case dont l'entrée regarde, par conséquent, le Midi : Bosredon, *l. c.*

5. Mais il est plus probable que, généralement, le mur a été démoli : Hamy, *l. c.*, p. 49; Bosredon, *l. c.*, p. 71.

6. Dans des sépultures de l'Enfida.

obliquement[1]. Lorsque le tumulus enfermait plusieurs cases, chacune avait son couloir[2].

Dans les sépultures où la table restait dégagée, les parois étant enfouies, et où il n'y avait pas de passage latéral, on aimait peut-être mieux déplacer cette table, malgré son poids, que de pratiquer, à travers la masse de pierraille, une brèche pour atteindre un des petits côtés.

Bien des discussions se sont élevées sur la genèse du dolmen. Contre toute vraisemblance, les uns ont voulu y voir l'imitation d'une caverne; d'autres, d'une maison; etc. Sans reprendre ici cette question, je ferai remarquer que le désir d'enfermer les morts dans un coffre très solide peut paraître une explication suffisante du choix des matériaux et de la manière dont on les a disposés. Mais ce coffre constituait-il à l'origine un type de tombe bien distinct du tumulus, auquel il aurait été ensuite uni, l'idée étant venue de le couvrir d'un amas de terre ou de pierres, pour le protéger? Ou le dolmen n'est-il qu'un aménagement intérieur, un perfectionnement du tumulus, dont la masse aurait d'abord recouvert directement le mort? L'examen des monuments africains est plutôt favorable à la seconde hypothèse. Si elle est fondée, il faut admettre que, dans cette contrée comme dans d'autres, le dolmen, d'abord enfermé sous le tumulus, s'en est souvent plus ou moins dégagé, probablement pour se rendre accessible aux défunts qui allaient rejoindre ses premiers hôtes.

On ne trouve pas partout des dolmens en Berbérie. La

1. *Ibid.*

2. Dans un grand tumulus, voisin du tombeau royal dit le Médracen, un couloir, se dirigeant de l'Est vers l'Ouest, conduit à une chambre centrale, construite en murs doubles, à assises, et couverte de deux rangées de dalles, qui forment un dos d'âne. Autour de cette chambre, règne une galerie circulaire, communiquant avec le couloir, galerie construite et couverte de la même manière que la chambre. Voir Brunon, *R. Constantine*, XVI, 1873-4, p. 338 et pl. IX. A ma connaissance, cette disposition ne se rencontre pas ailleurs, car la galerie circulaire que nous trouverons au Tombeau de la Chrétienne est une voie d'accès à la chambre funéraire, et non pas seulement un anneau qui l'entoure. Faut-il chercher ici quelque explication rituelle, analogue à celle que suggèrent les cercles cachés sous des tumulus?

plupart se rencontrent dans le voisinage du littoral[1], depuis le Nord-Ouest du Maroc jusqu'à la côte orientale de la Tunisie. Relativement peu nombreux au Maroc et dans l'Algérie occidentale et centrale, ils abondent dans le département de Constantine, dans l'Ouest et le centre de la Tunisie. Ils font défaut dans les steppes algériennes. Il n'y en a pas non plus dans le Sahara, où il eût été facile d'en construire, car cette contrée offre largement des roches se débitant en grandes dalles[2]. Ce n'est donc pas seulement la présence de matériaux convenables qui a invité les indigènes à dresser des monuments mégalithiques. Les uns ont adopté le dolmen, d'autres n'en ont pas voulu. Il faut tenir compte aussi du fait que l'on n'élevait sans doute plus de véritables dolmens dans l'Afrique du Nord à l'époque où le Sahara fut conquis par des Berbères, qui y importèrent leurs usages funéraires.

Tandis que, d'ordinaire, les tumulus sont disséminés en petits groupes, les dolmens forment fréquemment des nécropoles très étendues. On en compte des milliers dans quelques lieux du département de Constantine, Roknia, Bou Nouara, Sila; des centaines sur divers points de l'Algérie[3] et de la Tunisie[4].

Souvent, ces cimetières sont très voisins de bourgs ou de villes numides[5] : c'est certainement là que les villageois ou les citadins ont, pendant longtemps, enseveli leurs morts. Au contraire, d'autres groupes considérables de dolmens ne sont pas accompagnés de ruines importantes : tel est le cas, par exemple, à

1. Les dolmens les plus éloignés de la Méditerranée sont ceux de Djelfa (dans le département d'Alger) et des régions de Timgad, Khenchela, Tébessa (dans le département de Constantine).

2. Gautier, *Sah. algér.*, p. 61.

3. Beni Messous (où il y en aurait eu jadis environ trois cents; il n'en reste plus qu'une vingtaine), Djelfa, Ras el Aïn Bou Merzoug, Sigus, Nador (près de Duvivier), etc.

4. Bulla Regia, Chaouach, Téboursouk, Djebel Gorra, Henchir Mided, etc.

5. Pour la Tunisie, lieux cités note précédente. Il y en a d'autres, où des dolmens s'élèvent auprès de centres antiques plus ou moins importants : Thugga, Mactar, Thimida Bure, Aunobari; bourgs dans l'Enfida (Hamy, *Bull. de géogr. histor.*, 1904, p. 51). En Algérie, à Tiddis, Ksar Mahidjiba, Sila, Sigus, etc.

Bou Nouara et à Roknia (entre Constantine et Guelma), au plateau des Beni Messous (dans la région d'Alger). Mais on peut supposer qu'il y avait, à proximité, des bourgs, formés de huttes, de *mapalia*, qui n'auraient pas laissé de traces. On peut supposer encore que c'étaient là des cimetières où des pasteurs, dispersés dans la campagne, venaient, de plus ou moins loin, apporter leurs morts, auprès de leur refuge ou en un lieu qui, pour des raisons quelconques, aurait été sacré[1].

VI

Le mot arabe *choucha* (au pluriel *chouchet*), qui signifie calotte, désigne des sépultures en forme de tour. Ce sont des cylindres, qui mesurent en moyenne 5 mètres de diamètre et 2 m. 50 de hauteur. Les parois, très épaisses, consistent en des rangées d'assises, d'une disposition assez régulière. L'intérieur est rempli par de la pierraille, de la terre ou du sable, sauf le centre, où se trouve, dans la partie supérieure du monument, la case funéraire, de petites dimensions (en moyenne 0 m. 90 de long, 0 m. 45 de large, 0 m. 80 de haut), case constituée par des dalles[2]; quelquefois on l'a ceinte d'un mur annulaire. La table de couverture domine l'ensemble. Elle est souvent entourée d'un dallage, qui s'étend jusqu'au faîte de la muraille extérieure. Certaines chouchet enferment deux, ou même trois cases, contiguës ou isolées. Il n'y a aucune raison de croire que le monument ait été surmonté d'un tumulus.

1. Le cimetière assez important d'Es Snam, dans le Hodna, est situé sur une colline qu'entoure une vaste plaine, stérile et dépourvue d'eau (Arnaud, *B. a. Comité*, 1901, p. 70). Il a dû servir à des nomades qui, comme aujourd'hui les Touareg (Arnaud, *l. c.*), comme jadis les Scythes (Hérodote, IV, 71 et 73), ne craignaient pas de longs transports pour réunir leurs morts dans une nécropole commune.

2. Payen (*R. Constantine*, VII, 1863, p. 167) signale, au Nord du Hodna, des sépultures où, « le cercueil, au lieu d'être construit en pierres plates, est moulé en plâtre, sous forme de cuvette ». Ce sont là, certainement, des tombes de basse époque.

Ce type de tombe ne diffère guère du dolmen à manchon cylindrique et à dallage au niveau de la table[1]. Il est seulement bien plus élevé et la case n'est plus en contact avec le sol.

Les chouchet se rencontrent dans le département de Constantine, en particulier au Nord du Hodna et de l'Aurès[2], où elles forment parfois des groupes importants, soit seules, soit mêlées à des tumulus dolméniques.

Au Sahara, chez les Berbères nomades, il existe aussi des chouchet[3], des tours à assises, bâties avec plus de soin que les tumulus en pierre, si nombreux dans cette contrée. Ce sont des tombes qui semblent être réservées à des notables; on les place volontiers dans des lieux élevés et découverts, plateaux, collines dominant des vallées[4]. Les dispositions intérieures ne sont pas les mêmes que celles des chouchet de l'Algérie. La muraille, extrêmement épaisse, enveloppe simplement une cheminée cylindrique et il n'y a pas de grande table. La même cheminée se retrouve dans des monuments sahariens auxquels on n'a pas donné la forme régulière d'une tour, mais qui sont des tumulus très grossiers. Au milieu d'un amoncellement de pierres brutes, formant un tronc de cône, s'enfonce jusqu'au sol un puits cylindrique, dépourvu de couvercle : ce qui rend aisés des ensevelissements successifs. Les morts, superposés, sont enfouis dans du sable[5].

VII

Il nous reste à décrire quelques monuments funéraires de la Berbérie orientale; bâtis en pierres sèches et non taillées, ils dérivent des dolmens, mais sont plus compliqués.

1. *Supra*, p. 197.
2. Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie*, f° 25 (Msila), n°s 77-81; f° 26 (Bou Taleb), n°s 7-12; f° 20 (Batna), n°s 346, 358, 359.
3. Gautier, *Sah. algér.*, p. 70-71, 73-75, 76. Chudeau, *Assoc. franç.*, Le Havre, 1914, p. 711.
4. Chudeau, *La Géographie*, XIII, 1906, p. 304. Conf. Gautier, *l. c.*, p. 75.
5. Gautier, *l. c.*, p. 70.

A Chaouach, au milieu d'un grand nombre de dolmens ordinaires, s'élève une importante construction mégalithique rectangulaire, de 10 mètres de long sur 8 de large, divisée intérieurement en compartiments, que limitent des dalles dressées et que recouvraient sans doute des tables[1].

A Maktar, c'est un rectangle analogue, long de 14 mètres et large de 5 m. 50, avec deux séries adossées de dolmens contigus; il y a en tout douze cases[2]. Au même lieu, un ensemble de quatre chambres assez grandes (elles mesurent 2 mètres — 3 m. 50 de côté), dont deux sont tournées vers le Sud, deux vers l'Ouest[3]. Chaque chambre a une étroite entrée, dont le bord supérieur est au niveau du sol environnant et que précède un petit puits d'accès, rectangle limité par des dalles[4]. En avant des façades, sont dressés des blocs, formant un pseudo-portique et soutenant les extrémités des tables qui couvrent et surplombent les chambres[5].

A Ellès (au Nord-Ouest de Maktar) et dans des lieux voisins[6], des chambres, rectangulaires comme celles des monuments précédents, à parois mitoyennes, se suivent à droite et à gauche d'un couloir, au fond duquel une autre chambre est parfois établie. Les parois sont de grandes dalles, brutes ou sommairement équarries; de même, les tables, qui couvrent, non seulement les chambres, mais aussi le couloir (les tables du couloir reposent sur celles des chambres). Certaines cellules sont entièrement fermées, ce qui suffit à prouver que ce ne sont pas des habitations, comme on l'a prétendu; d'autres s'ouvrent sur le couloir par une baie assez large, ménagée à la partie supérieure,

1. Carton, *L'Anthropol.*, XIV, 1903, p. 30.
2. Monchicourt, *La région du Haut Tell en Tunisie*, p. 251.
3. Celles-ci ont été construites après celles du Sud.
4. Après chaque ensevelissement, la baie devait être bouchée avec de petits matériaux, et le puits comblé.
5. Denis, *B. a. Comité*, 1893, p. 142, et *B. Oran*, 1895, fig. à la p. 280 *bis*.
6. J. Poinssot, *Bull. des antiquités africaines*, II, 1884, p. 89. Foussard, *B. a. Comité*, 1923, p. 56.

non au bas de la paroi. Du côté de l'extérieur, des galeries étroites longent une partie du monument, ou bien en font complètement le tour : peut-être faut-il y voir des sortes de chemins de ronde, limitant et isolant le domaine des morts. Elles sont couvertes de dalles, qui s'appuient, d'une part, sur les tables des chambres, d'autre part, soit sur des pierres debout, disposées comme les piliers d'un portique, soit sur quelque épaulement de rocher. Ces vastes ensembles d'Ellès mériteraient assurément une exploration scientifique[1].

Non loin de là, à Hammam ez Zouakra, on voit des chambres rectangulaires, s'ouvrant par une baie étroite et basse; les murs, très épais, ont été construits en « appareil berbère », avec deux parements à assises, encadrant de la pierraille. A l'intérieur, sur les côtés et au fond, les assises sont en encorbellement les unes sur les autres, d'où il résulte que, vers le haut, l'espace à couvrir est bien plus réduit que la surface délimitée par le pied des murs. Comme dans les dolmens, le plafond est une vaste table. Par devant, elle déborde largement la chambre, couvre d'abord un petit vestibule, ménagé à travers la paroi antérieure, puis vient s'appuyer sur deux dalles dressées, flanquant l'entrée du vestibule : ce qui constitue un auvent[2]. A Magraoua, dans la même région, il y a également quelques tombes, de grandes dimensions, dont les murs à assises, formant encorbellement, portent une table; on y pénètre par une baie et en descendant deux ou trois marches[3]. Cette combinaison de murs à encorbellement et d'un plafond mégalithique se retrouve dans les

1. Sur ces monuments, voir Girard de Rialle (d'après J. Poinssot), *Bull. de la Soc. d'anthropol.*, 1884, p. 366-371, et *Bull. des antiquités afric.*, II, 1884, p. 261-7, pl. XIV et XX; Bertholon, *Matériaux*, XXII, 1888, p. 420-2; Denis, *B. Oran*, 1895, fig. à la p. 280; Hamy, dans *La Tunisie au début du XX*e *siècle*, p. 291-3, fig. 88-91; Frobenius, *l. c.*, p. 50-54, fig. 26 (à la p. 55), pl. 18 et 19.

2. Girard de Rialle (d'après J. Poinssot), *B. ant. afric.*, II, p. 267-8 et pl. XXI. Denis, *B. a. Comité*, 1893, p. 140-1, et *B. Oran*, 1895, fig. à la p. 279. Bertholon, dans *La Tunisie, Histoire et description*, I, p. 217. Frobenius, *l. c.*, p. 49-50, fig. 25 (à la p. 53), pl. 18.

3. Denis, *B. a. Comité*, 1893, p. 139, et *B. Oran*, 1895, fig. à la p. 277.

talayots, vieux monuments en pierres sèches des îles Baléares; l'enveloppe extérieure et la chambre y sont tantôt rectangulaires, tantôt, et bien plus fréquemment, arrondies.

Nous mentionnerons enfin une construction qui existe à Tirekbine[1], dans le département de Constantine. Elle n'est probablement pas antérieure à l'époque romaine, mais elle peut reproduire des monuments plus anciens. Deux ellipses se font suite et communiquent entre elles; elles mesurent 8 m. 50 de long sur 2 m. 70 de large et environ 1 m. 80 de haut. Les murs sont en assises de pierres bien taillées. Mais le plafond est formé, dans chaque salle, par deux rangées de dalles grossièrement équarries, reposant sur des architraves que soutiennent trois piliers, alignés selon le grand axe[2]. Cet édifice rappelle d'une manière assez curieuse d'autres monuments primitifs des îles Baléares, les *navetas*. Il serait nécessaire de le fouiller pour pouvoir affirmer que c'était un tombeau.

VIII

Dans les cimetières de bazinas, de dolmens, de chouchet, on rencontre assez souvent des traînées de blocs, plantés dans le sol et séparés par des intervalles. Ou bien des murettes très basses, les unes simples, avec un seul lit de pierres, les autres présentant deux parements, adossés, ou séparés par de menues pierres. La disposition de ces lignes atteste leur relation étroite avec les sépultures. Elles sont de longueur très variable. Tantôt, s'étendant sur des centaines de mètres, elles bordent un ou plusieurs côtés d'une nécropole[3]; tantôt elles entourent des

1. Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie*, f[e] 17 (Constantine), n[o] 463.
2. Vel, *R. Constantine*, XXXIX, 1905, p. 205-7, pl. VI et suiv. Je n'ai pas vu ce monument.
3. A Bulla Regia, alignement long de 700 à 800 mètres, au Nord du groupe principal des dolmens : Carton, *L'Anthropol.*, II, 1891, p. 8. Alignements en bordure de la nécropole de Téboursouk : Carton, *Découv.*, p. 347 et plan à la p. 345.

groupes de tombes[1], des quartiers qui ont pu être réservés à des familles, à des associations. Des monuments funéraires importants sont enfermés dans une enceinte particulière. D'autres sont flanqués de deux murettes, ressemblant à des bras ou à des ailes; dans l'intervalle, une petite place a été réservée pour dégager les abords. Quelquefois, de véritables réseaux, qui peuvent être assez compliqués, relient divers tombeaux[2]. Ce sont ailleurs des clôtures, quadrangulaires, rondes, elliptiques, limitant des aires où l'on ne voit pas de sépultures[3] et qui étaient peut-être des lieux de culte. Des alignements analogues, dont la destination n'est pas toujours claire, accompagnent en France des dolmens et des tumulus[4].

Dans des cimetières africains, certaines de ces lignes s'allongent par paire, parallèles et distantes l'une de l'autre d'un ou plusieurs mètres; l'espace intermédiaire est parfois pavé d'éclats de pierre[5] : il s'agit d'allées, d'avenues, établies dans la cité des morts. De longs rubans pierreux, disposés comme ces avenues[6], ou se présentant sous l'aspect d'un large mur, très grossier[7], sont, non seulement flanqués, mais parsemés de tombes.

Çà et là, un bloc debout dépasse l'alignement dont il fait partie, ou se dresse isolé à proximité d'une sépulture, d'une levée de pierres, d'une murette : c'est peut-être un repère.

1. P. ex., à Chaouach : Carton, *L'Anthropol.*, XIV, 1903, p. 30; dans l'Enfida : Hamy, *Bull. de géogr. histor.*, 1904, p. 50-51; dans divers cimetières de l'Algérie orientale : Gsell, *Monum.*, I, p. 25, 27-28; etc.

2. Des lacis semblables accompagnent souvent les tombes berbères du Sahara : Gautier, *Sah. algér.*, p. 77.

3. Ces enclos ne sont pas rares dans les cimetières de l'Algérie orientale. — Dans la région de Tébessa, on a signalé, à côté d'un cimetière de dolmens, un grand enclos rectangulaire, de 72 mètres sur 35, bordé et rempli de pierres dressées, dont la hauteur est de 0 m. 50-1 mètre; il ne contient pas de sépultures : de Bosredon, *R. Constantine*, XVIII, 1876-7, p. 400.

4. Voir, entre autres, Capitan et Dumas, *C. r. Acad. Inscr.*, 1907, p. 425-432; Déchelette, *Manuel*, II, p. 636-8.

5. Gsell, *Monum.*, I, p. 15, 27. Masqueray, *Bull. de corresp. afric.*, III, 1885, p. 103. Bernard, *B. Sousse*, V, 1907, p. 153-4. Joly, *R. afric.*, LIII, 1909, p. 9.

6. Bernard, *l. c.*, p. 147-150 (région de Kasserine).

7. Carton, *C. r. Acad. Inscr.*, 1909, p. 292 (à Thuburnica, près de Ghardimaou).

IX

Les modes d'ensevelissement usités dans les vieilles tombes indigènes devraient être étudiés de plus près qu'ils ne l'ont été jusqu'à présent. Il est vrai que des constatations précises ne sont pas toujours faciles. De nombreux monuments ont été violés et leur contenu est en désordre, quand il n'a pas entièrement ou partiellement disparu. Ailleurs, la nature du terrain a nui à la conservation des ossements, qui se sont pourris ou ont été réduits en poussière. Parfois, des chercheurs, n'en rencontrant aucune trace[1], ont pu se demander si des morts avaient été vraiment déposés là où ils s'attendaient à les retrouver.

Beaucoup de sépultures ne contiennent qu'un seul mort. C'est le cas ordinaire dans les tumulus en pierre; c'est aussi un cas fréquent à l'intérieur des cromlechs[2], qui peuvent avoir été des enceintes de tumulus en terre. Quand on n'avait pas ménagé un moyen d'accès facile au coffre, à la case, à la fosse servant d'abri funéraire, il eût été nécessaire de détruire presque tout le monument pour y introduire de nouveaux hôtes, et de le réédifier ensuite. Il est naturel qu'en général, on ait jugé plus simple de faire de nouvelles tombes, surtout quand cette tâche exigeait peu de temps et de peine. Peut-être aussi faut-il tenir compte d'une raison qui n'aurait pas été matérielle : le désir de ne pas troubler le défunt dans sa demeure.

Il y a des dolmens où une seule personne a été déposée[3]. Mais la plupart ont accueilli plusieurs morts : assez souvent

1. Voir, p. ex., Faidherbe, *B. Hippone*, VI, 1868, p. 64; Masqueray, *Bull. de la Soc. de géogr. de Paris*, 1876, II, p. 458, 459; Pallary, *Matériaux*, XXI, 1887, p. 451; Gsell, *Monum.*, I, p. 16; Gautier, *Sah. algér.*, p. 67; Boudy, *B. a. Comité*, 1906, p. CCXLVII; Barbin, *ibid.*, 1914, p. 279; Voinot, *B. Oran*, 1908, p. 342; 1910, p. 522.

2. P. ex., Thomas, *Recherches*, p. 21 et suiv.

3. Voir, entre autres, Féraud, *R. Constantine*, VII, 1863, p. 222 (Ras el Aïn Bou Merzoug); Bourguignat, *Hist. des monum. mégalith. de Roknia*, p. 23 et suiv.; Icard, *B. Sousse*, III, 1905, p. 223 (Dougga).

deux[1], plus souvent encore, comme tant de dolmens d'Europe, un nombre plus élevé, hommes, femmes, enfants; par exemple, de quatre à sept aux Beni Messous, de quatre à dix à Gastal, davantage même en d'autres lieux[2]. A Dougga, un dolmen en contenait une trentaine[3]; à Sila, on en a compté jusqu'à quarante[4]. A Magraoua, les ossements de trente à cinquante individus remplissaient des chambres construites en pierres sèches[5]. D'ordinaire, les chouchet renferment aussi des restes de plusieurs morts[6]. On n'en rencontre guère plus de deux dans les tumulus qui ne sont pas à sépulture unique.

Ces ensevelissements multiples ont-ils été simultanés ou successifs? La première hypothèse est admissible quand on constate que deux corps ont été placés l'un à côté de l'autre, au même niveau, soit dans le même sens, soit, — ce qui arrive parfois, — tête-bêche[7]. Elle est admissible aussi quand la tombe a été construite de telle manière que, pour l'utiliser à nouveau, on eût dû la démolir, ou qu'on eût risqué l'écroulement de la case, là où une des quatre parois n'était pas mobile. Il importe que les fouilleurs fassent à cet égard des observations attentives.

Au contraire, nous pouvons ou devons admettre des ensevelissements successifs dans les dolmens dont l'un des côtés se rouvrait facilement, sans que la solidité de l'ensemble fût compromise. De même, dans les cases trop exiguës pour avoir pu

1. Cas fréquent dans les dolmens de Roknia : Bourguignat, *l. c.* Dolmens à deux squelettes à Aïn el Bey : Thomas, *l. c.*, p. 7, 9, 11; à Ras el Aïn Bou Merzoug : Gsell, *Monum.*, I, p. 26; à Guelaa Bou Atfane : Cartairade, *Assoc. franç.*, Alger, 1881, p. 1152; etc.

2. Faidherbe en a trouvé sept ou huit dans un dolmen de Roknia, fort exigu (*B. Hippone*, IV, p. 33 et 44). Il a observé (*ibid.*, p. 32) que c'est dans les petites cases qu'on rencontre le plus de morts; dans les grandes, il n'y en a qu'un ou deux. Les pauvres gens étaient sans doute réunis par raison d'économie. — Ossements de onze morts au moins dans un dolmen d'Aïn el Bey : Thomas, *l. c.*, p. 8. Etc.

3. Icard, *B. Sousse*, III, p. 254 : « disposés par couches, sans ordre ».

4. Frobenius, *l. c.*, p. 44.

5. Denis, *B. a. Comité*, 1893, p. 139.

6. Voir, entre autres, de Boysson, *R. Constantine*, XIII, 1869, p. 625-6, 627, 629.

7. Pothier, *R. d'ethnogr.*, V, 1886, p. 311. Petit, *B. Oran*, 1905, p. 288.

contenir, à l'état de cadavres pourvus de leurs chairs, tous les morts qu'on y retrouve. Dans celles aussi où, comme nous le verrons, un corps, replié ou étendu, occupe le centre du réduit, tandis que des ossements d'autres individus sont accumulés en désordre sur les côtés et dans les coins. De même, enfin, quand les morts sont couchés par étages, que séparent des lits de terre, de sable, de pierraille : fait observé dans quelques dolmens de Berbérie[1] et dans les sépultures à cheminée du Sahara.

Et, quand l'hypothèse d'ensevelissements successifs est plausible, il est permis de penser que nous sommes en présence de sépultures de famille : on aura voulu prolonger dans la mort la communauté d'existence des vivants.

La disposition et l'état des ossements indiquent divers rites funéraires.

Très fréquemment, le corps a reçu une attitude plus ou moins repliée. C'était là une coutume fort ancienne : on la constate dès la fin de l'époque paléolithique dans des abris sous roche[2]. On la retrouve dans une foule de sépultures plus récentes, tumulus, dolmens, cromlechs, chouchet. Là où les restes humains ont disparu, l'exiguïté de la tombe interdit souvent de croire qu'elle a contenu un corps allongé, du moins un corps d'adulte; il faut donc supposer, soit que le cadavre était replié, soit que les ossements avaient perdu leur connexion squelettique[3]. Au v[e] siècle avant notre ère, Hérodote[4] dit que les Nasamons « enterrent leurs morts assis, en prenant soin,

1. P. ex., dans un dolmen de Roknia, où une couche d'humus séparait deux couples : Bourguignat, *l. c.*, p. 28 (conf. p. 31).

2. Voir t. I, p. 270 (abris de Lalla Marnia, où des squelettes ont les jambes repliées). Dans une escargotière de Châteaudun-du-Rummel, un mort a paru avoir été enseveli dans une posture très repliée : Debruge, *R. Constantine*, LV, 1923-4, p. 131 et suiv. Mais, vu la position des os (*ibid.*, fig. à la p. 132), il me semble bien difficile d'admettre l'inhumation d'un cadavre ayant conservé ses connexions anatomiques. S'agit-il de restes d'un corps coupé en morceaux??

3. Conf. *supra*, p. 172, pour les haouanet.

4. IV, 190.

quand un homme rend l'âme, de le tenir sur son séant et d'empêcher qu'il ne meure couché sur le dos ». Des morts recoquillés se rencontrent dans des hypogées de type phénicien, sur la côte orientale de la Tunisie, sépultures que leur mobilier assigne aux IIIe-IIe siècles avant notre ère[1]; dans un caveau de Téboursouk qui date approximativement du milieu du Ier siècle[2]; dans des tombes contenant des monnaies carthaginoises et numides, des poteries puniques et romaines[3]. Cette attitude est usuelle dans les tumulus du Sahara[4], qui sont d'époque relativement récente[5], et c'est l'Islam qui l'a fait abandonner aux Touareg. Au XIVe siècle après J.-C., un auteur arabe, Et Tidjani[6], écrit, au sujet d'une peuplade de la Tripolitaine : « Ils enterrent leurs morts dans de vastes cavernes, qu'ils creusent dans le roc. Ils donnent à ces morts la position assise et disent, lorsqu'un des leurs meurt et laisse un fils, que ce dernier ne cessera pas d'être puissant et considéré, tant que le cadavre de son père ne sera pas tombé à terre. » Il se peut même que, dans l'oasis de Koufra, au Sud de la Cyrénaïque, on ait jusqu'à nos jours enseveli des morts dans une posture repliée[7].

Dans les vieilles sépultures africaines, cette posture n'est pas uniforme. Quelquefois, les jambes seules ont été ployées. Le plus souvent, les genoux sont ramenés vers le haut du torse, de manière à atteindre presque le menton, tandis que les talons touchent le haut des cuisses. Fréquemment, les bras sont aussi pliés[8], — parfois croisés, — et les mains placées en avant des

1. T. IV, p. 452-3.
2. Ravard, *B. a. Comité*, 1896, p. 146.
3. Denis, *ibid.*, 1893, p. 139-140 (Magraoua). Gsell, *Monum.*, I, p. 24, d'après Thomas (près de Constantine).
4. Gautier, *Sah. algér.*, p. 64.
5. A Abalessa, dans le Hoggar, une femme, qui vécut, au plus tôt, au IVe siècle de notre ère, fut ensevelie les jambes légèrement repliées : *C. r. Acad. Inscr.*, 1925, p. 338.
6. *Voyage dans la Régence de Tunis*, trad. Rousseau, dans *Journ. asiat.*, 1853, I, p. 111-2.
7. Rohlfs, *Kufra*, p. 269.
8. Mais non pas toujours. Souvent ils sont étendus et touchent les pieds.

genoux ou du visage. L'aspect sous lequel certains squelettes se présentent paraît témoigner de désarticulations : le corps est plié en deux, les pieds touchent soit le front, soit la nuque[1]. Ces divers traitements devaient être infligés aux morts avant qu'ils ne fussent en état de rigidité cadavérique, aussitôt après le décès : au moment même du décès, s'il faut en croire Hérodote.

En général, les corps repliés que l'on trouve dans les tombes sont couchés, les uns sur le côté droit, d'autres sur le côté gauche, quelques-uns même sur le dos. On pourrait se demander s'ils n'étaient pas jadis assis, dans une posture que les anciens Égyptiens adoptaient volontiers et qui est encore usuelle en Orient : les jambes pliées, croisées ou non, et les talons ramenés vers le haut des cuisses. Le cadavre, perdant ensuite son équilibre, serait tombé d'un côté ou de l'autre. Mais cette hypothèse serait bien souvent réfutée par la très faible hauteur du réduit funéraire : il est certain qu'on n'a pu y déposer le mort que couché.

Parfois, au contraire, il était placé sur son séant, le torse dressé[2] : ce qu'attestent, mieux encore que la place des ossements, la forme très étroite de la tombe, case ou puits, et le passage, cité plus haut, d'Et Tidjani. Hérodote ne dit pas comment les Nasamons asseyaient leurs morts : il est loisible d'admettre que c'était selon la manière égyptienne et orientale.

Du reste, nous montrerons[3] que l'essentiel du rite était le repliement du corps. Que celui-ci, transformé en paquet, fût couché à plat ou mis en hauteur, cela avait peu d'importance.

1. Payen, *R. Constantine*, VII, 1863, pl. 46 et 47. Neltnez, *ibid.*, IX, 1865, p. 85 et pl. IX. Tissot, *Géogr.*, I, p. 500, n. 1.

2. Nous n'en avons pas d'exemples certains pour la Berbérie proprement dite; voir des hypothèses de Bourguignat, *Monum. symbol. de l'Algérie*, p. 9; de Thomas, *Recherches*, p. 19; de Carton, dans *L'Anthropol.*, II, 1891, p. 7; de Petit, *B. Oran*, 1905, p. 288. Au Sahara : Rohlfs, *Kufra*, p. 269; Voinot, *B. Oran*, 1908, p. 334, 336, 361.

3. P. 239.

La tête avait été quelquefois tournée vers l'Est [1], sans doute pour la raison qui fit orienter du même côté l'entrée de certaines cases et le couloir qui y conduisait [2].

On n'a aucune preuve qu'avant d'être déposés dans la tombe, ces corps repliés aient été soumis à un décharnement incomplet, qui aurait laissé subsister les ligaments des articulations, par conséquent l'intégrité du squelette. Rien n'indique non plus que des Berbères du continent africain aient transformé les cadavres en momies par des procédés de dessiccation, comme le faisaient les Guanches des îles Canaries pour certains de leurs morts.

Dans beaucoup de sépultures, les fouilleurs rencontrent des ossements humains pêle-mêle, se rapportant d'ordinaire à plusieurs individus. Souvent, il est impossible, avec ces débris, de reconstituer des squelettes complets : des os, plus ou moins nombreux, font défaut. Pourtant, en général, les crânes se retrouvent; il arrive même qu'ils soient seuls, ou presque seuls, à représenter les gens auxquels ils ont appartenu.

Ce sont surtout des dolmens qui contiennent ces ossements en désordre. Il y en a aussi dans des chouchet. Et aussi dans des caveaux de type phénicien, creusés aux IVe-IIe siècles, en divers lieux du littoral algérien et tunisien où vivait une population mixte de colons puniques et d'indigènes [3].

Ce pêle-mêle, ces lacunes s'expliquent sans peine dans des sépultures qui ont été visitées et bouleversées par des fauves, par des hommes. Mais ils se constatent dans beaucoup de tombes non violées. Deux hypothèses sont alors possibles :

1° Il s'agit de restes d'anciens hôtes de la sépulture. Quand on apportait un nouveau mort dans la case, on pouvait, si l'espace était suffisant, le mettre simplement sur ses prédécesseurs, sans toucher à ceux-ci. Des superpositions de sque-

1. Thomas, *Recherches*, p. 21. Chabassière, *R. de Constantine*, XXIV, 1886-7, p. 137. Gsell, *C. r. Acad. Inscr.*, 1925, p. 338.
2. *Supra*, p. 193, 198.
3. T. IV, p. 454.

lettes prouvent qu'en effet, on a procédé de cette manière [1]. Mais, là où l'espace manquait, on devait déplacer les premiers occupants, ou du moins une partie d'entre eux. Comme on se faisait scrupule de jeter dehors leurs ossements, on les entassait le long des parois ou dans les angles. Souvent, cependant, il fallait faire un choix pour éviter l'encombrement, et c'étaient les crânes que l'on gardait de préférence. Cette hypothèse est presque une certitude pour les dolmens, nombreux dans l'Algérie orientale, — à Roknia, Sigus, Sila, Ras el Aïn Bou Merzoug, Aïn el Bey, etc., — où les fouilles ont fait découvrir en bonne place un ou plusieurs squelettes, repliés ou étendus, et, par-dessous, à l'entour, dans les coins, des ossements pêle-mêle : surtout des crânes, les uns en position normale, d'autres sur le côté, d'autres même à l'envers [2].

2° Une autre hypothèse paraît nécessaire quand des cases intactes ne contiennent que des ossements en désordre. C'est, dit-on, le cas pour les dolmens des Beni Messous [3] et de Gastal [4] : ce dont on ne doit pas s'étonner, car les mêmes observations ont été faites dans des caveaux que creusèrent, aux derniers siècles avant J.-C., des gens de race mixte, mi-phéniciens, mi-indigènes [5]. Nous sommes là en présence de

1. *V. supra*, p. 209.

2. Thomas, *Recherches*, p. 10, 15, 17, 19 (Aïn el Bey). Le même, *Matériaux*, XIV, 1878, p. 31 (Sigus) : « Le long de la paroi Nord, un squelette étendu sur le dos [il était accompagné d'un vase, recouvrant une monnaie de Domitien : *v. infra*, p. 226]... Tout le long de la paroi Sud, jusque vers le centre, un mélange indescriptible d'ossements humains [restes de huit individus, au moins], non incinérés, enchevêtrés, brisés,... entremêlés de nombreux débris de poteries. » Féraud, *R. Constantine*, VII, 1863, p. 226, 227, et Chabassière, *ibid.*, XXIV, 1886-7, p. 117, 121, 122, 123, 131, 132, 134, 137 (Ras el Aïn Bou Merzoug et Sigus). Frobenius, *l. c.*, p. 44 (Sila). Etc.

3. Régnault, *Bull. de la Soc. d'hist. natur. de Toulouse*, 1882, p. 241. Il faut dire que les os sont fort mal conservés dans cette nécropole.

4. Où, dans des cases contenant des restes de quatre à dix morts, les os longs sont généralement croisés, et les crânes placés au-dessus (indication de M. Reygasse). — Ossements en désordre dans des tombes de la région de Boghar, qui ne paraissent pas avoir été violées et qui ne contenaient qu'un seul mort : Gsell, *B. a. Comité*, 1900, p. 374.

5. A Gouraya et à Mahdia. Voir t. IV, p. 454.

rites funéraires probablement très anciens dans l'Afrique du Nord[1], comme ils le furent certainement dans d'autres contrées.

Les restes humains avaient donc été ensevelis pêle-mêle. Avait-on dépecé les cadavres et jeté les morceaux dans la tombe[2]? Ce qui, pour les très petites cases, obligerait à admettre des ensevelissements successifs, car l'espace n'aurait pas suffi pour contenir en même temps les chairs de tous les gens dont nous recueillons les os. Mais, alors, pourquoi ne retrouverait-on pas tous les éléments des squelettes, ou, tout au moins, du squelette de l'homme pour lequel la tombe se serait rouverte une dernière fois[3]?

Il est plus vraisemblable que les os avaient été débarrassés de leurs chairs, avant d'être enfermés là où on les rencontre aujourd'hui. Divers procédés étaient possibles : faire bouillir les cadavres[4]; séparer chairs et os à l'aide de couperets; exposer les corps au grand air et laisser aux animaux carnassiers, surtout aux vautours, le soin de faire disparaître les parties molles; déposer les morts dans une sépulture provisoire, jusqu'à ce que le décharnement fût complet. De ces deux derniers procédés, l'un est attesté pour des populations antiques, dans l'Iran[5], l'autre a été usité jusqu'à une époque très voisine de nous, ou l'est encore, chez des sauvages des deux Amériques, de l'Afrique, de l'Océanie. L'un et l'autre permettent d'expliquer comment la sépulture définitive n'a pas recueilli tous les ossements, une partie d'entre eux ayant pu se perdre ou être détruite auparavant.

1. Où l'on en trouve peut-être des exemples dès l'âge de la pierre : voir t. I, p. 273, n. 3.

2. Hypothèse qui pourrait invoquer une découverte faite dans l'escargotière de Châteaudun : *v. supra*, p. 209, n. 2.

3. Conf. t. IV, p. 455, n. 3.

4. Ce qui eût exigé de vastes récipients, dont on ne retrouve pas trace et dont les nomades n'auraient pas pu s'encombrer.

5. Hérodote, I, 140. Chrysippe, *apud* Cicéron, *Tuscul.*, I, 45, 108. Justin, XLI, 3, 5.

Si, dans cette sépulture, on n'enfouissait que des os, on pouvait, soit les y déposer successivement, soit y placer en même temps des restes tirés de plusieurs tombes provisoires[1]. Les auteurs classiques ne nous apprennent rien sur ces coutumes funéraires et l'archéologie, surtout dans l'état actuel de nos connaissances, ne répond pas à toutes les questions.

Il est assez rare que les tombes indigènes contiennent des corps étendus tout de leur long, soit sur le dos, soit sur le côté[2]. J'ai fait remarquer que beaucoup d'entre elles n'auraient pas été assez grandes pour les recevoir. Hérodote affirme pourtant[3] que les Libyens nomades ensevelissent leurs morts à la manière des Grecs [c'est-à-dire dans la position allongée], à l'exception des Nasamons, qui les enterrent assis. Mais les découvertes archéologiques le contredisent : plusieurs siècles encore après lui, l'attitude repliée restait bien plus usitée que l'autre. C'est sans doute à des influences étrangères, grecques du côté de la Cyrénaïque, phéniciennes en Berbérie, qu'il convient d'attribuer l'adoption du rite nouveau par quelques Africains. Ils ne semblent pas l'avoir fait avec beaucoup d'empressement. A El Alia, sur cette côte orientale de la Tunisie que Carthage avait possédée pendant si longtemps, c'est seulement vers le Ier siècle avant notre ère qu'on se mit à étendre les corps, au lieu de les replier[4]. A Gunugu, autre possession des Carthaginois, située sur la côte algérienne, les corps

1. Pour des chouchet où il a trouvé les ossements mélangés de plusieurs morts, de Boysson (*R. Constantine*, XIII, 1869, p. 633) rejette l'hypothèse d'ensevelissements successifs; il eût été, dit-il, impossible, sans détruire tout le monument, de soulever l'immense dalle qui le recouvrait et de la remettre ensuite en place.

2. En voici quelques exemples. Dans des dolmens : Carton, *Découv.*, p. 360 (Dougga); Chabassière, *R. Constantine*, X, 1866, pl. IX, fig. 4 (Tifech). Dans des cromlechs à fosse : Thomas, *Recherches*, p. 21 et suiv. (près de Constantine). Dans des tumulus : Voinot, *B. Oran*, 1910, p. 253 (Maroc oriental); Gsell, *B. a. Comité*, 1900, p. 373 (région de Boghar); Donau, *ibid.*, 1906, p. 118 (Sud tunisien); Pothier, *R. d'ethnogr.*, V, 1886, p. 309, 311, 314 (Sahara); Voinot, *B. Oran*, 1908, p. 347 (*ibid.*).

3. IV, 190.

4. Novak, *B. a. Comité*, 1898, p. 352.

étendus sont rares dans des cimetières qui datent des IVe-IIe siècles[1]. Ailleurs, à Dougga, à Sigus, des corps allongés se sont rencontrés dans des dolmens avec des monnaies puniques et numides[2], avec une monnaie de l'empereur Domitien[3]. Les Berbères du Sahara n'ont donné cette posture à leurs morts que pour se conformer aux prescriptions de la religion musulmane.

Plus rare encore est l'incinération. On la constate au mausolée du Khroub[4], qui appartient au milieu du IIe siècle avant J.-C.; dans un des tumulus qui furent construits autour du Médracen[5], mausolée royal datant au plus tôt, semble-t-il, du IIIe siècle; dans quelques autres tombes, dolmens[6] et tumulus[7]. Certains indigènes ont dû emprunter tardivement ce rite aux Carthaginois[8] : ceux-ci l'avaient eux-mêmes reçu des Grecs.

1. Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 14.
2. Icard, *B. Sousse*, III, 1905, p. 254 (à Dougga).
3. Gsell, *Monum.*, I, p. 30 (à Sigus). *V. supra*, p. 213, n. 2.
4. *V. infra*, p. 258.
5. Brunon, *R. Constantine*, XVI, 1873-4, p. 337.
6. Dolmen du Dyr (région de Tébessa) : Debruge, *R. Constantine*, XLIV, 1910, p. 85. Dolmen de Dougga, probablement remployé à l'époque romaine : Carton, *Découv.*, p. 360.
7. Dans des tumulus de Lalla Marnia (frontière algéro-marocaine) : Barbin, *B. a. Comité*, 1914, p. 278-281. Dans des tumulus d'Oudjda : Voinot, *B. Oran*, 1910, p. 526. Dans un tumulus de basse époque du Sud tunisien : Zeil, *B. a. Comité*, 1904, p. 350.
8. On a, il est vrai, signalé des cas d'incinération dans une grotte à mobilier néolithique de la région de Saïda : voir t. I, p. 273. Il conviendrait d'éclaircir la chose. — Sur la côte algérienne, tout près de Bougie, M. Debruge (*R. Constantine*, XXXIX, 1905, p. 100-120) a fouillé un tertre artificiel, qui contenait de nombreux foyers, séparés par des murettes très grossières, en pierres sèches; on les avait recouverts d'une couche de pierres, posées lorsque le feu n'était pas encore éteint. Dans les foyers, avaient été placées de grandes urnes; elles renfermaient des cendres et un ou deux petits vases. En un endroit, il y avait, non plus des foyers séparés, mais une couche de cendres, semée d'urnes semblables. Dans cette fouille, M. Debruge a recueilli trois dents et une portion de la mâchoire d'un bœuf, ainsi qu'un fragment de corne d'un petit ruminant et quelques ossements, en partie calcinés. Les poteries ont presque toutes un aspect primitif. Mais elles ne sont pas antérieures au premier millénaire avant J.-C., car, entre deux foyers et à un niveau inférieur, une dalle recouvrait deux fragments d'une lame en fer. Je me demande si nous sommes vraiment ici en présence d'un vieux cimetière à incinération, comme le pense M. Debruge. Je serais plutôt disposé à croire qu'il s'agit d'un lieu saint, analogue à divers sanctuaires d'origine punique (voir t. IV, p. 415-6), où des restes d'animaux sacrifiés étaient conservés.

vers le IIIe siècle[1]. Une combustion sommaire était une manière rapide d'obtenir le décharnement que bon nombre de Libyens réalisaient par d'autres procédés : c'est peut-être la raison qui la fit adopter[2]. Dans des sépultures qui se trouvent aux confins de l'Algérie et du Maroc, on paraît avoir brûlé le mort au lieu même où l'on dressait ensuite une bazina sur ses restes[3].

Dans des tumulus du Sud tunisien[4] et dans des dolmens d'El Mriès, au Maroc[5], les ossements reposent sur une couche de terre à laquelle un mélange d'oxyde de fer a donné une coloration rouge; ils offrent eux-mêmes des traces de cette couleur. Les cadavres avaient dû être arrosés d'ocre liquide, ou bien saupoudrés d'ocre solide; après la disparition des chairs, cette matière aura coloré les os, car il n'y a pas lieu d'admettre une application directe de peinture sur ces os[6]. Des observations analogues ont été faites dans des caveaux punico-libyques du littoral oriental de la Tunisie, qui datent des IIIe-IIe siècles[7]. Ce rite était sans doute fort ancien en Berbérie, puisque des crânes conservant des restes de couleur rouge ont été recueillis dans une station paléolithique[8] et dans deux grottes occupées par des vivants et des morts à l'époque néolithique[9].

On pouvait aussi confier aux défunts le soin de se peindre

1. T. IV, p. 449.
2. Conf. *ibid.*, p. 455.
3. Voinot, *B. Oran*, 1910, p. 526. Barbin, *B. a. Comité*, 1914, p. 280.
4. Zeil, *B. a. Comité*, 1904, p. 349.
5. Salmon, *Archives marocaines*, I, 1904, p. 296. Buchet, *Bull. de géogr. histor.*, 1907, p. 397.
6. Conf. t. IV, p. 453. A moins que les os ne fussent complètement desséchés. Il n'est pas impossible que, par une extension absurde de l'usage de colorer le cadavre en rouge, on ait parfois appliqué le même traitement à des os décharnés (voir t. IV, p. 454, pour une cellule de Mahdia).
7. T. IV, p. 453.
8. Crâne trouvé à plus de deux mètres de profondeur, dans l'escargotière de Châteaudun-du-Rummel; auprès, un broyeur, encore enduit d'ocre rouge : Debruge et Mercier, *R. Constantine*, XLVI, 1912, p. 297; *Assoc. franç.*, Tunis, 1913, II, p. 425-6.
9. Voir t. I, p. 272.

eux-mêmes la peau, en déposant auprès d'eux une petite provision d'ocre rouge : usage que nous constatons dès l'âge de la pierre[1] et que nous rencontrons dans des dolmens et tumulus bien plus récents[2].

Dans beaucoup de sépultures, les morts ne sont accompagnés d'aucun mobilier. Ailleurs, ce mobilier est presque toujours misérable.

Ce sont quelques objets de parure, qui se trouvent aussi bien avec des morts repliés ou étendus, sur le corps desquels ils avaient été placés, qu'avec des ossements en désordre : dans ce dernier cas, nous pouvons supposer, soit qu'ils ornaient d'abord des cadavres, dont les os auront ensuite été dispersés, soit qu'on les avait joints à des os décharnés, introduits dans la tombe. Certains de ces objets attestent la survivance de goûts très primitifs[3] : coquilles et cailloux perforés, colliers faits de rondelles d'œufs d'autruche, etc. D'autres, bagues, bracelets, anneaux de jambe, éléments de colliers, pendants d'oreille, boucles de ceinture, épingles, fibules, sont en métal[4] : très rarement en argent, plus souvent en fer, plus souvent encore en cuivre ou en bronze. Çà et là, quelques verroteries[5], des épingles ou d'autres menus objets en os[6]. Les armes sont très peu fréquentes[7]; moins encore, les instruments de travail, fau-

1. T. I, p. 272, n. 5.

2. Cas assez fréquent dans les dolmens de Gastal. Morceaux d'hématite dans un tumulus de Lalla Marnia : Barbin, *B. a. Comité*, 1914, p. 279. Petite coupe en pierre, renfermant de l'ocre, dans une sépulture du Hoggar, postérieure à Constantin : *C. r. Acad. Inscr.*, 1925, p. 339.

3. Conf. *supra*, p. 35.

4. *Ibid.*, p. 36, 37.

5. P. 35.

6. Chabassière, *R. Constantine*, XXIV, 1886-7, p. 127. Gautier, *Sah. algér.*, p. 64-65.

7. Pointe de javelot ou de lance en bronze (dolmen du Nord-Ouest du Maroc) : Buchet, *Bull. de géogr. histor.*, 1907, p. 398. Fer de javelot (tumulus de la région de Mascara) : Pallary, *Matériaux*, XXI, 1887, p. 451. Fer de lance (tumulus d'Oudjda) : Voinot, *B. Oran*, 1910, p. 521 et pl. XI, fig. 1-3 (conf. *supra*, p. 40, n. 6). « Fer de lance », dans un dolmen; autre, dans un cromlech, près de Constantine : Thomas, *Recherches*, p. 9 et 16.

cille[1], couteaux[2]. On a enfoui des monnaies dans quelques tombes[3], d'après l'exemple des Carthaginois.

Les poteries, écuelles, bols, pots, plats[4], forment le mobilier le plus ordinaire. Elles sont, du reste, presque partout peu nombreuses[5]; il n'y en a souvent qu'une seule, quand il y en a[6]. On les mettait de préférence dans les coins, surtout auprès des têtes[7]; quelques morts paraissent en avoir tenu dans la main[8]. Ce sont de grossiers produits indigènes; parfois, cependant, apparaît une céramique fabriquée au tour dans un atelier punique ou romain.

Le dépôt de ces vases ne s'explique que parce qu'ils contenaient, primitivement, des aliments, solides ou liquides, dont le défunt était censé avoir besoin. On dut ensuite se contenter souvent de lui laisser une poterie vide, qui n'avait plus qu'une signification symbolique. Pourtant, des ossements de petits volatiles garnissent encore le fond de quelques pots et écuelles[9]. Ailleurs, des os de mouton[10], de bœuf[11], de sanglier[12], d'oiseaux[13], des débris d'œufs d'autruche[14] se rencontrent auprès des os

1. Frobenius, *l. c.*, fig. 67 (Sila).
2. Icard, *B. Sousse*, III, 1905, p. 255 (Dougga). Frobenius, *l. c.*, fig. 64-66 (Sila). — Outils indéterminés : Gautier, *Sah. algér.*, p. 65.
3. *V. infra*, p. 226.
4. *Supra*, p. 65.
5. Sauf dans quelques tombes à ensevelissements multiples, dolmens de Dougga et chambres funéraires de Magraoua.
6. Bourguignat (*Hist. des mon. mégalith. de Roknia*, p. 32) prétend qu'on n'en déposait pas auprès des femmes. Il ne faut pas tenir compte de cette assertion : voir, p. ex., Faidherbe, *B. Hippone*, IV, 1868, p. 44-46; Thomas, *Recherches*, p. 11.
7. Dans un dolmen de Dougga, où étaient superposés une trentaine de squelettes, « les crânes, dit M. Icard (*B. Sousse*, III, p. 254), étaient généralement coiffés par un vase profond et évasé en forme de bol ». Dans un dolmen de Magraoua, un mort avait la tête posée sur un plat : Denis, *B. a. Comité*, 1893, p. 139.
8. Carton, *L'Anthropol.*, II, 1891, p. 7 (Bulla Regia) : une poterie dans chaque main d'un mort. Thomas, *Recherches*, p. 11 (Aïn el Bey) : deux vases, l'un dans l'autre, dans la main droite d'une morte.
9. Chabassière, *R. Constantine*, XXIV, p. 104, 127.
10. Carton, *L'Anthropol.*, II, p. 6, et *B. a. Comité*, 1892, p. 71. Pallary, *Matériaux*, XXI, p. 451. Petit, *B. Oran*, 1905, p. 290.
11. Chabassière, *l. c.*, p. 132. Pallary, *l. c.* Petit, *l. c.* Voinot, *B. Oran*, 1910, p. 526.
12. Pallary, *l. c.*, p. 451 et 455. Carton, *B. a. Comité*, 1912, p. 71.
13. Neltnez, *R. Constantine*, IX, 1865, p. 85. Gsell, *B. a. Comité*, 1900, p. 374. Petit, *l. c.*
14. Voinot, *B. Oran*, 1910, p. 526. Barbin, *B. a. Comité*, 1914, p. 279.

humains et sont sans doute aussi des restes d'aliments[1]. Quelquefois, on trouve dans la tombe des cendres, des charbons[2] : ce qui induirait à croire que la cuisine se faisait sur place, quoique d'autres interprétations puissent être proposées (combustion du corps[3], feu allumé pour chasser les esprits malfaisants, etc.). De nombreuses sépultures contiennent des quantités très abondantes d'escargots[4]. C'était là un mets favori des vieux Africains[5] et il n'est pas inadmissible qu'une provision en ait été laissée à des morts. Mais il convient d'examiner les choses de près, car, fréquemment, ces amas d'escargots ne sont pas en contact avec les ossements humains[6]; on les rencontre, par exemple, immédiatement au-dessous d'une table de dolmen, au-dessus d'une couche de terre tassée ou de pierraille, qui recouvre le dépôt funéraire : évidemment, ils n'ont pas été apportés là par des hommes.

Il y a aussi, çà et là, des ossements et des dents de cheval[7]. Comme les indigènes ne semblent pas avoir été hippophages[8], on peut supposer qu'ils tuaient parfois l'animal qui avait été le fidèle compagnon du défunt, et qu'ils ensevelissaient avec celui-ci une partie au moins de son cadavre, pour que cette union ne fût pas rompue. La présence de restes de mors en fer[9] pourrait s'expliquer de la même manière.

1. Il ne faut pas confondre les restes d'aliments, déposés intentionnellement dans les tombes, avec les ossements, assez fréquents, de petits animaux fouisseurs, qui étaient venus se terrer dans le monument : voir, p. ex., Petit, *B. Oran*, 1905, p. 288.

2. Neltnez, *l. c.*, p. 84. Thomas, *Recherches*, p. 22. Pallary, *l. c.*, p. 454.

3. *V. supra*, p. 217.

4. Voir, p. ex., Régnault, *Bull. de la Soc. d'hist. natur. de Toulouse*, 1882, p. 243; Pallary, *l. c.*, p. 451; Barbin, *B. a. Comité*, 1914, p. 279.

5. Voir t. I, p. 137, 187, 189, 197; ici, p. 4.

6. Hamy, *Bull. de géogr. histor.*, 1904, p. 49. Voinot, *B. Oran*, 1910, p. 521, n. 1.

7. Féraud, *R. Constantine*, VII, 1863, p. 221, 222. Chabassière, *ibid.*, XXIV, 1886-7, p. 132, 134. Pallary, *l. c.*, p. 451. Derrien, *B. Oran*, 1895, p. 284.

8. *V. supra*, p. 4. Des dents de cheval ont pu être des amulettes ou des ornements.

9. A Ras el Aïn Bou Merzoug et à Sigus : Féraud, *l. c.*, p. 222 et pl. 5, fig. 9; Chabassière, *l. c.*, p. 123 et pl. XIII, fig. 26.

X

De quand datent ces milliers et milliers de sépultures en pierres sèches, qui, — leur nombre suffirait à le prouver, — doivent se répartir sur un long espace de temps?

Les indigènes les attribuent souvent aux Djohâla[1], gens ignorants de la seule religion véritable, l'Islam[2]; aux Beni Sfao[3], peuple de païens disparu; à des ogres[4], qui y habiteraient encore ou y seraient ensevelis. Leurs explications prouvent, du moins, qu'ils savent ces tombes très vieilles et qu'ils ne les revendiquent pas comme des œuvres de leurs ancêtres. Ils savent les distinguer des monuments romains[5], dont la construction en pierres de taille, en blocage lié avec du mortier, en briques cuites, est si différente.

Nous trouvons dans les auteurs anciens quelques échos des légendes, nées dans le pays ou importées, que les tumulus africains avaient fait éclore. C'est, près de Tanger, le tertre, en forme de petite colline oblongue, qui recouvre le corps, de soixante coudées, du géant Antée, roi mythique vaincu par Hercule[6].

1. Letourneux, *Arch. f. Anthropol.*, II, 1867, p. 319. Payen, *R. Constantine*, VII, 1863, p. 163. Féraud, *ibid.*, p. 230. De Boysson, *ibid.*, XIII, 1869, p. 621. Goyt, *ibid.*, XXIV, 1886-7, p. 81. Masqueray, *R. afric.*, XXI, 1877, p. 104. Derrien, *B. Oran*, 1895, p. 283. Voinot, *ibid.*, 1908, p. 360. Dessigny, *B. a. Comité*, 1908, p. 64. Joly, *Assoc. franç.*, Lille, 1909, p. 885. Etc.

2. Conf. le nom de « tombeaux des Gentils », donné à certains dolmens de France : Déchelette, *Manuel*, I, p. 378.

3. Payen, *l. c.*, p. 165. De Boysson, *l. c.* Faidherbe, *B. Hippone*, IV, 1868, p. 48. Reboud, *Assoc. franç.*, Alger, 1881, p. 1156. Blanchet, *B. a. Comité*, 1899, p. 140.

4. En arabe, *ghoul* (plur. *ghilane*; fém. *ghoula*, *ghoulat*). Féraud, *l. c.*, p. 229. Faidherbe, *l. c.*, p. 20, note. Sergent, *Bull. de la Soc. d'anthropol.*, 1870, p. 54. Thomas, *Matériaux*, XVI, 1881, p. 363. *Altas archéol. de la Tunisie*, f° Maktar, n° 84.

5. Les dolmens de Chaouach seraient, selon M. Cagnat (*Arch. Missions*, 3e série, XIV, p. 128), appelés *Kebour er Roum*, « tombeaux des Romains ». Ne faut-il pas entendre *Qebour*, ou plutôt *Qeber* (au singulier, pour désigner un de ces tombeaux) *el Ghoul*, « tombeau de l'ogre »?

6. Plutarque, *Sertorius*, 9 : à Tanger. Strabon, XVII, 3, 8 : πρὸς τῇ Λυγγί. On a proposé de lire Τιγγί, des manuscrits donnant Λιγγί. Mais cette correction ne paraît pas nécessaire. Il s'agit probablement, non de Lixus (comme l'a cru Pline l'Ancien, V, 3), mais d'une ville bien plus rapprochée de Tanger : voir t. II, p. 170. Sur le tumulus d'Antée, voir encore Pomponius Méla, III, 106.

Ce sont trois tertres très hauts, que Myrina, reine des Amazones, a élevés dans la contrée de l'Atlas, et sous lesquels reposent les cendres de ses compagnes mortes dans un combat contre les Gorgones : « On les appelle encore aujourd'hui tertres des Amazones[1] ». Ce sont les « Autels » des Philènes, qui étaient sans doute de gigantesques bornes, mais où l'on reconnaissait les sépultures de deux héros carthaginois[2]. Laissons ces fables et retournons à l'archéologie.

Le mobilier des tombes nous fournit d'utiles repères. Mais il ne faut pas se laisser tromper par des objets qu'ont pu introduire très tardivement des visiteurs ou des gens qui ont transformé en abris des cases violées : tels, sans doute, des tessons de poteries romaines[3], une monnaie arabe[4], dans des dolmens tunisiens. D'autre part, il serait imprudent d'attribuer une valeur chronologique à des haches en pierre polie, trouvées dans plusieurs sépultures[5]. Ces outils de l'époque néolithique ont été recueillis beaucoup plus tard, soit pour servir d'instruments de travail[6], soit surtout parce

1. Diodore de Sicile, III, 55. Il copie Dionysios, dit Scytobrachion, auteur du IIe siècle avant J.-C.

2. Voir t. I, p. 451 et suiv.; ici, p. 185.

3. Carton, dans *L'Anthropol.*, II, 1891, p. 7-8 (Bulla Regia). Le même, *Découv.*, p. 352 (Téboursouk).

4. Dans la région du Kef : Hilaire et Renault, *B. a. Comité*, 1898, p. 321. Ils disent pourtant (p. 329) que ce dolmen ne paraissait pas avoir été violé.

5. Dans des tumulus du djebel M'sabiha (à l'Ouest d'Oran) : Pallary, *Assoc. franç.*, Marseille, 1891, II, p. 605 (on ne dit pas dans quelles conditions cette découverte a été faite). Dans un dolmen de Djelfa : Letourneux, *Bull. de la Soc. de climatologie d'Alger*, VI, 1869, p. 70 (conf. *R. afric.*, XXIX, 1885, p. 144). — Près de la frontière algéro-marocaine, on a trouvé, non pas dans la case d'un dolmen, mais entre la case et l'enceinte, sous une dalle, trois haches polies, en silex, et un rognon de silex qui, par un jeu de la nature, ressemble vaguement à une figurine. Auprès, un foyer, recouvert de pierres, témoignait peut-être d'un repas de sacrifice. Vélain, *R. d'ethnogr.*, IV, 1885, p. 310 (pour le foyer, *v. infra*, p. 242). Il s'agit là, évidemment, d'un dépôt rituel, intéressant le mort ou les morts enfermés dans la case. — Dans un tumulus du Sersou, Bourguignat (*Monum. symbol. de l'Algérie*, p. 16; pl. II, fig. 4-5) a recueilli une hachette en pierre polie avec quelques silex taillés. Trouvaille qui ne peut servir à dater la tombe, car ces objets étaient, non pas avec les ossements, mais parmi les matériaux constituant le tumulus.

6. Conf. *supra*, p. 174.

qu'on y voyait des talismans[1] : c'est très probablement afin d'assurer une protection aux morts qu'on les a déposés auprès d'eux[2].

A l'exception de ces haches, jamais des objets en pierre taillée, datant des âges paléolithique et néolithique, ne font partie du mobilier des dolmens. Car on ne doit tenir aucun compte des silex qui ont pu être jetés dans l'enceinte du monument, ramassés pêle-mêle avec la terre et la pierraille que les constructeurs trouvaient sous leur main[3]; on doit aussi, naturellement, laisser de côté ceux qui gisent aux alentours[4].

Parfois, au contraire, — rarement, à vrai dire, — des silex taillés ont été découverts sous des tumulus du Sud oranais et du Sahara, dans des conditions telles qu'il convient de regarder ces objets comme contemporains des morts[5]. Mais ce n'est pas là une preuve d'une antiquité très reculée, puisque, dans le voisinage et à l'intérieur du désert, l'usage des armes et outils en pierre s'est certainement conservé bien plus longtemps que dans les régions voisines du littoral[6].

Des sépultures indigènes, dolmens, tumulus, cromlechs, chouchet, contiennent des bijoux en métal. Le cuivre, nous l'avons dit[7], semble être au moins aussi fréquent que le bronze. Mais les objets en cuivre pur que renferment les tombes ne datent pas de temps antérieurs à l'âge du bronze.

1. T. I, p. 215.
2. Pour le dépôt de haches polies dans des tombes très postérieures à l'époque néolithique, voir, p. ex., Déchelette, *Manuel*, II, p. 1042; Modestov, *Introd. à l'hist. romaine*, p. 184.
3. Voir, p. ex., Féraud, *R. Constantine*, VII, 1863, p. 223; Chabassière, *ibid.*, XXIV, 1886-7, p. 125; Debruge, *ibid.*, XLIV, 1910, p. 85; Merlin, *B. a. Comité*, 1912, p. CXCI.
4. Quelques silex taillés, pointes de flèches, lames, hachettes (*R. afric.*, II, 1857-8, p. 485; de Bonstetten, *Essai sur les dolmens*, Genève, 1865, pl. IV, fig. 2-4, 6), ont été trouvés, non pas dans les dolmens des Beni Messous, mais à côté : Régnault, *Bull. de la Soc. d'hist. natur. de Toulouse*, 1882, p. 243.
5. Gautier, *Sah. algér.*, p. 66, 67. Voinot, *B. Oran*, 1908, p. 336. Frobenius, *l. c.*, p. 61, fig. 28, 29.
6. Gautier, *l. c.*, p. 68. Ici, t. I, p. 213.
7. P. 36.

On en rencontre, — comme aussi des objets en bronze, — avec du fer[1], dont l'emploi dans l'Afrique du Nord ne remonte sans doute guère au delà du premier millénaire[2], et avec d'autres objets qui indiquent des temps rapprochés de l'ère chrétienne. D'ailleurs, la forme même de certains bracelets, bagues, boucles en cuivre, témoigne qu'ils n'appartiennent pas aux débuts de l'âge des métaux[3].

Le fer s'oxyde aisément et les traces qu'il laisse peuvent échapper à des fouilleurs peu attentifs. A ma connaissance, on ne l'a pas signalé dans le mobilier des dolmens des Beni Messous et de Roknia; pourtant, en ce dernier lieu, des tombes ont été utilisées, et même édifiées, longtemps après l'introduction du fer en Berbérie : ce que montrent des poteries et des procédés de construction dont nous parlerons plus loin[4]. Dans la plupart des autres cimetières de dolmens, ce métal ne fait pas défaut. On le retrouve aussi dans des tumulus, des cromlechs et des chouchet. S'il est surtout employé pour des parures, bagues, bracelets, etc., cela prouve, non pas qu'il fût alors très précieux, mais que les morts enfouis sous ces tombeaux étaient des gens qui ne possédaient pas de bijoux en or et en argent, ou qui, lorsqu'ils en avaient, n'obtenaient pas de leurs héritiers la faveur de les emporter avec eux.

Les verroteries qu'on rencontre parfois, — d'ordinaire avec des parures en cuivre et en fer, — ne peuvent pas être antérieures à la période de colonisation phénicienne, mais elles peuvent être bien plus récentes.

1. Voir, p. ex., Féraud, *l. c.*, p. 223; Zeil, *B. a. Comité*, 1904, p. 349; Barbin, *ibid.*, 1914, p. 281; Gautier, *l. c.*, p. 65.

2. T. I, p. 211-2.

3. Voir, entre autres, des bijoux provenant des dolmens de Ras el Aïn Bou Merzoug : *R. Constantine*, VII, 1863, pl. 5. Bague avec une image de colombe sur le chaton, à Sila : Frobenius, *l. c.*, fig. 77.

4. Voir p. 225 et 229, n. 3. Aux Beni Messous, les pierres d'un dolmen ont paru présenter des traces de taille (Régnault, *l. c.*, p. 239); ce tombeau n'était probablement pas fort ancien.

Les poteries de fabrication indigène ne donnent pas de repères : depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours, cette humble industrie présente les mêmes formes rudimentaires et la même technique[1]. Rappelons cependant que certains vases imitent des modèles puniques et gréco-puniques des IVe-IIe siècles[2]; à Gastal et à Ras el Aïn Bou Merzoug, d'autres offrent une ressemblance, qui n'est peut-être pas fortuite, avec des produits gaulois du Ier siècle avant notre ère[3]. Çà et là, des poteries plus fines, faites au tour et cuites au four, sont certainement des objets provenant de fabriques urbaines et répandus par le commerce . à Téboursouk, à Dougga, à Bulla Regia, des vases d'aspect tout à fait punique[4]; à Roknia, un pot-biberon, également punique[5]; à Gastal, un flacon d'un galbe très élégant[6], qui, n'était l'absence de vernis, pourrait passer pour une importation de l'Italie méridionale[7]; à Aïn el Bey, près de Constantine, une lampe dite rhodienne[8]; à Dougga, à Magraoua et dans le Sud tunisien, des céramiques à vernis noir[9]. Tout cela se place entre le IIIe et le Ier siècle. Puis ce sont des poteries franchement romaines, souvent couvertes d'un vernis rouge : à Dougga[10], à Duvivier[11], dans divers lieux de la région de Constantine (Aïn el Bey[12], Bou Nouara[13],

1. *Supra*, p. 64-65. Il n'y a aucune indication chronologique à tirer de quelques signes gravés sur des poteries que contenaient des dolmens de Sila; il n'est pas sûr du tout que ce soient des lettres : voir p. 102, n. 2.

2. Voir p. 65.

3. *Supra*, p. 66.

4. P. 77.

5. Faidherbe, *Bull. d'Hippone*, IV, p. 32; pl. III, fig. 1 (dans les collections de géologie de la Faculté des sciences d'Alger).

6. Collection Reygasse.

7. Conf. t. IV, p. 159-160.

8. Thomas, *Recherches*, p. 16.

9. Indication de Carton (Dougga). Denis, *B. a. Comité*, 1893, p. 139 (Magraoua). Héron de Villefosse, *C. r. Acad. Inscr.*, 1889, p. 209 (Gabès).

10. Icard, *B. Sousse*, III, p. 255.

11. Au Koudiat el Batoum : Reboud, *C. r. de la Soc. franç. de numism.*, II, 1870, pl. II, fig. 7 et 9.

12. Thomas, *Recherches*, p. 7, 8, 10 (dans des dolmens), 10, 11, 17, 18, 29, 30 (dans des cromlechs; plusieurs de ces tombes ne contenaient qu'un mort).

13. Debruge et Joleaud, *R. Constantine*, L, 1916, fig. à la p. 185.

Ras el Aïn Bou Merzoug[1], Sila[2], Sigus[3]), dans un tumulus au Sud-Ouest de Biskra[4], etc. De rares fioles en verre[5] sont contemporaines de ces céramiques.

Des monnaies numides et carthaginoises ont été recueillies à Dougga[6], à Magraoua[7], dans un tumulus du Sud tunisien[8], à Gastal[9], à Aïn el Bey[10], à Sila[11]. Les monnaies numides datent du second siècle avant J.-C.; les puniques ne sont guère plus anciennes. Et n'oublions pas que les unes et les autres circulaient encore au IIe siècle de notre ère[12]. De même, les deniers d'argent de la République romaine, dont deux étaient enfermés dans un cromlech de la région de Ngaous[13]. A Sigus, dans un dolmen, c'est une monnaie de l'empereur Domitien (fin du Ier siècle), qui était placée au-dessous d'un vase romain, renversé sur la poitrine d'un mort[14]; à Ras el Aïn Bou Merzoug, une monnaie de l'impératrice Faustine l'aînée (milieu du IIe siècle), dans un dolmen qui, comme celui de Sigus, montrait intacts la couche de pierraille et le dallage servant de protection au réduit funéraire[15].

1. Gsell, *Monum.*, I, p. 26.
2. Frobenius, *l. c.*, fig. 114, 115.
3. Reboud, *Assoc. franç.*, Alger, 1881, p. 1148.
4. Neltnez, *R. Constantine*, IX, 1865, p. 85.
5. A Magraoua : Denis, *l. c.* A Duvivier : Reboud, *C. r. Soc. fr. num.*, *l. c.*, pl. II, fig. 8. A Aïn el Bey : Thomas, *Recherches*, p. 22.
6. Icard, *B. Sousse*, III, p. 253, 254, 255; Babelon, *B. a. Comité*, 1917, p. CCXXIX-CCXXXI : monnaies puniques et numides.
7. Denis, *B. a. Comité*, 1893, p. 140 : monnaie punique. Une monnaie carthaginoise aurait été aussi trouvée près de là, dans un des grands monuments d'Ellès (*v. supra*, p. 203-4); on ne dit pas dans quelles conditions : Girard de Rialle, *Bull. des antiquités afric.*, II, 1884, p. 265.
8. *C. r. Acad. Inscr.*, 1889, p. 209 : monnaie numide.
9. Collection Reygasse : une monnaie de Carthage, une de Masinissa.
10. Thomas, *Recherches*, p. 14, 16, 17, 18, 20 : monnaies numides dans des cromlechs.
11. Frobenius (*l. c.*, p. 71-72) a trouvé dans des dolmens de Sila sept monnaies de Masinissa, une carthaginoise, deux romaines, dont une de Gallien.
12. Conf. t. IV, p. 135.
13. Fouilles de M. Alquier en 1926.
14. Thomas, dans *Matériaux*, XIV, 1878, p. 31 : conf. Gsell, *Monum.*, I, p. 30. Ce mort était certainement un nouveau venu : *v. supra*, p. 213, n. 2. — Monnaie romaine dans un autre dolmen de Sigus : Gsell, *l. c.*
15. Féraud, *R. Constantine*, VII, 1863, p. 223; conf. Gsell, *l. c.*, p. 26. Féraud (p. 222) ne mentionne qu'un seul mort : donc la tombe a été construite pour ce mort, si l'on n'a pas entièrement expulsé un ou plusieurs premiers occupants.

On a retrouvé dans des dolmens des monnaies plus récentes encore, mais dont la déposition avec des morts n'est peut-être pas aussi certaine : un bronze de Gallien (253-268 de notre ère), à Sila[1]; un petit bronze, qui paraît être du Bas-Empire, à Gastal[2]. Dans le Hoggar, au cœur du Sahara, une des chambres du vaste tumulus de Tine Hinane, récemment exploré, contenait, auprès d'un squelette de femme, des empreintes d'une monnaie de Constantin[3] : ce caveau n'ayant pas été violé, il est sûr que l'inhumation date, au plus tôt, du IVe siècle.

Si, en Berbérie, le mobilier permet souvent d'affirmer que des ensevelissements ont été faits sous des dolmens et autres tombes indigènes jusqu'en plein Empire romain, — et cela, non seulement dans les campagnes, mais aux portes de quelques villes et bourgs où la civilisation latine était fort répandue, — ce mobilier ne date pas nécessairement de la même époque que les tombes. Nous savons, en effet, que, très souvent, elles ont reçu successivement plusieurs morts. Pour celles qui ne renferment qu'un corps, monument et mobilier doivent être, en général, contemporains, et des fouilles bien conduites permettraient de le prouver, en constatant que le tombeau n'a pas été rouvert. C'est sans doute le cas pour la plupart des tumulus. Mais, ailleurs, on peut se demander si ce mort unique n'a pas remplacé d'anciens hôtes, qu'on aurait entièrement expulsés. Le mobilier n'est donc pas un repère incontestable pour déterminer l'âge du monument. C'est ce monument même qu'il faut examiner.

Les tumulus en pierraille ne nous apprennent rien : ils peuvent être de n'importe quelle époque. Pour les dolmens, on ne doit pas attacher trop d'importance à des différences de construction, qui ne donnent pas de sûrs indices chrono-

1. Voir p. 226, n. 11.
2. Collection Reygasse. Cette monnaie est fruste.
3. *C. r. Acad. Inscr.*, 1925, p. 340.

logiques. En certains lieux, les cases présentent un aspect beaucoup plus grossier qu'ailleurs. Cependant, il ne s'ensuit pas qu'elles soient plus anciennes : les matériaux dont on disposait ici ne valaient pas ceux que, là, on se procurait sans peine, ne permettaient pas d'obtenir, pour constituer les parois et les tables, des dalles aussi régulières[1] ; la même raison peut expliquer les dimensions diverses des cases, sans qu'il soit besoin de supposer que le désir de faciliter le travail les ait, d'une manière générale, fait réduire avec le temps. Il se peut qu'en Afrique, comme dans d'autres contrées[2], l'usage de construire des parois de dolmens en murs à assises soit plus récent que l'emploi de blocs ou de dalles occupant toute la hauteur de la case, fréquemment aussi toute la largeur d'un côté. Mais l'un des procédés n'a pas remplacé l'autre : nous avons vu[3] que beaucoup de dolmens sont mi-partie en matériaux mégalithiques, mi-partie en éléments plus petits, superposés.

Aux Ouled Fayet, près d'Alger, un dolmen enterré avait pour table une dalle brute, portant une inscription libyque[4], que l'on n'a vraisemblablement pas gravée après coup. Comme nous ne connaissons pas d'exemples de cette écriture antérieurs au IIe siècle avant J.-C., nous avons là un indice nous autorisant à dater cette tombe d'une époque relativement récente[5].

Les dolmens qui, formant des cimetières plus ou moins étendus, se rencontrent en divers lieux de la Tunisie et de l'Algérie orientale, tout auprès de ruines romaines de villes et

1. *Supra*, p. 191, n. 7.
2. Déchelette, *Manuel*, I, p. 397, 411.
3. P. 192.
4. Berbrugger, *R. afric.*, XII, 1868, p. 170.
5. Plus récente encore était sans doute une tombe dolménique (trouvée près de Duvivier), dont l'un des côtés était formé d'une stèle libyque, remployée : Reboud, *C. r. Soc. fr. num.*, II, 1870, p. 194. — Il existe aussi, dans le Nord-Est de l'Algérie, une table de dolmen sur laquelle est gravée une inscription latine (Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, I, 108). Mais je n'oserais pas affirmer que cette inscription soit contemporaine de la construction du monument.

de bourgs, offrent souvent des pierres que l'on a équarries avec assez de régularité, mais non pas taillées à la manière romaine. Comme Carton l'a fait remarquer [1], s'ils avaient tous été élevés aux premiers siècles de notre ère, on s'expliquerait difficilement l'exclusion absolue, dans ces sépultures, des procédés et instruments romains de construction employés dans les habitations voisines : quand deux civilisations sont en contact immédiat, se mêlent, des emprunts sont inévitables. Il est donc très probable que la plupart de ces dolmens sont antérieurs à la domination de Rome et contemporains de centres numides, qui ont pris ensuite un aspect latin [2].

Au contraire, dans d'autres dolmens de l'Est de l'Algérie, les parois sont faites de blocs rectangulaires, d'une taille irréprochable, qui ressemblent exactement à des pierres romaines, qui portent des traces très distinctes de ciseaux en métal, qui, enfin, ont été ajustés avec grand soin [3]. Parfois aussi, les tables sont taillées à la mode romaine, au moins sur les côtés [4]. Dans deux dolmens, l'un à Thala [5] (en Tunisie occidentale), l'autre à Sigus [6], on s'est servi, en guise de table, d'un grand plateau de pressoir, à rigole circulaire, identique à ceux qui sont si fréquents dans des exploitations agricoles de l'époque impériale : on a dû l'emprunter à quelque ferme voisine [7].

1. *Découv.*, p. 355, 396.
2. Mais certains de ces monuments, — le mobilier le prouve, — ont encore reçu des morts dans des temps postérieurs à notre ère.
3. A Roknia : Gsell, *Monum.*, I, p. 19-21. En d'autres lieux du département de Constantine : Delamare, *Archéol.*, pl. 163, fig. 8 et 9; Brunon, *R. Constantine*, XVIII, 1876-7, p. 339-340; de Bosredon, *ibid.*, XIX, 1878, p. 24; Luciani, *ibid.*, XXIII, 1884, p. 104; Mercier, *B. a. Comité*, 1885, p. 553; 1887, p. 453; 1888, p. 103.
4. P. ex., table ovale, de 2 mètres sur 1 m. 50 : Mercier, *B. a. Comité*, 1885, p. 553.
5. Cagnat, *Arch. Missions*, 3e série, XIV, 1888, p. 73-74.
6. Maumené, *Rev. archéol.*, 1901, II, p. 26-27.
7. Au contraire, à Sigus, on voit, dans le voisinage immédiat de la nécropole mégalithique, les ruines d'une salle quadrangulaire, où des murs de construction romaine, — dont il ne reste que l'ossature, — étaient associés à un plafond entièrement semblable aux tables des dolmens et qui a été sans doute emprunté à un dolmen voisin. Cette salle était une dépendance d'un sanctuaire de Bellone, qui s'étendait sur une aire assez vaste. Voir Gsell, *Monum.*, I, p. 30-32; le même,

Ailleurs, ce sont des pierres de taille qu'on a fait entrer dans des enceintes de dolmens[1]. Il n'est donc pas douteux qu'on ait encore construit des dolmens après le début de notre ère, dans l'Algérie orientale et la Tunisie occidentale. A l'Est de l'Aurès, on en aurait même édifié sur des ruines romaines[2] : je ne sais si le fait est certain[3].

Au Sud de La Calle, existe un témoignage curieux de la fidélité de certains Africains à ce type de sépulture. Un vieux dolmen, bâti en dalles brutes, a été, pour servir à nouveau, renforcé extérieurement d'une sorte de manchon, rectangle de murs à assises, faits en pierres de taille[4].

Nous pouvons citer d'autres tombes de l'époque romaine où le souvenir du dolmen est manifeste. A Althiburos (dans la région du Kef), c'est un grand caveau souterrain, rectangulaire, dont les parois sont en pierres de taille, mais dont le plafond est une énorme table calcaire[5]. A Guelaa Bou Atfane (au Sud de Guelma), ce sont des chambres, rectangulaires aussi, aux parois bâties aussi en pierres de taille, d'aspect tout romain, au plafond fait d'une ou plusieurs grandes dalles, brutes sur les faces, équarries sur les tranches; une petite baie, qui pouvait être fermée par une herse, et des niches, qui abritaient des urnes cinéraires, attestent des usages nouveaux[6]. A Méchera Sfa (dans le département d'Oran), nous trouvons encore, en

Texte explicatif de Delamare, *Archéol.*, p. 53; observations que j'ai faites sur place en 1917; Vel, *R. Constantine*, XL, 1906, p. 170-2; Toutain (dont je ne puis accepter les conclusions), *Rev. des études anciennes*, XVII, 1915, p. 43 et suiv.

1. Mercier, *B. a. Comité*, 1885, p. 553; 1888, p. 103. Viré, *R. Constantine*, XXIX, 1894, p. 556.

2. Masqueray, *R. afric.*, XXII, 1878, p. 464. Vaissière, *ibid.*, XXXVII, 1893, p. 136.

3. Dans ces constructions, les parois et les tables sont taillées. Sont-ce bien des dolmens? — Naturellement, quand on trouve des dolmens auprès de tombes romaines (voir, p. ex., Carton, *Découv.*, p. 357; Mercier, *B. a. Comité*, 1887, p. 464), cela ne prouve pas qu'ils soient de la même époque.

4. Carton, *B. Hippone*, XXX, 1899-1900, p. 146.

5. Merlin, *Forum et maisons d'Althiburos*, p. 45-47.

6. Gsell, *Monum.*, I, p. 33 et pl. VII. La chambre n'est pas entourée d'une enceinte. D'autres sépultures du même lieu sont analogues, mais souterraines; deux des parois sont constituées par le roc, et non par des murs : *ibid.*, p. 34.

pleine époque chrétienne, des chambres funéraires, quadrangulaires, qui dérivent du type dolménique : les parois et le plafond sont en grandes dalles ou en gros blocs, non taillés, mais seulement équarris, assemblés à sec[1].

Dans des enceintes de cromlechs et dans des tumulus, se voient des blocs qui ont été, soit taillés tout exprès, soit empruntés à des constructions romaines; voire même des fûts de colonnes, des corniches, des pierres portant des inscriptions libyques ou latines[2]. Pour les tumulus, nous avons d'autres repères, qui s'étendent sur une longue série de siècles : tumulus hybrides, surmontant un puits phénicien ou un caveau romain[3]; tumulus élevés autour du Médracen et, par conséquent, postérieurs à ce mausolée, qui est lui-même, nous le verrons, un tumulus grandiose, revêtu d'un décor classique, et qui appartient vraisemblablement au IIIe siècle avant J.-C.; Tombeau de la Chrétienne, autre mausolée royal, fait sur le modèle du Médracen[4]; Djedar de l'Oranie[5], sépultures princières des VIe-VIIe siècles de notre ère, qui, elles aussi, se rattachent, par une filiation directe, aux vieux tas de pierres indigènes.

En résumé, les tombeaux en pierres sèches actuellement connus dans l'Afrique du Nord ne sont pas des monuments qu'on puisse qualifier de préhistoriques. Un certain nombre d'entre eux sont assurément antérieurs à la conquête romaine et contiennent des objets qui datent des derniers temps de la

1. Gsell, *l. c.*, I, p. 34-35.
2. Letourneux, *Arch. f. Anthropol.*, II, 1867, p. 318 (tumulus de l'Aurès). Donau, *B. a. Comité,* 1915, p. CXX-CXXIII (tumulus du Sud tunisien, élevés sur des ruines romaines). Joly, dans Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie,* f° 24 (Boghar), n° 94 (tumulus de la région de Boghar). Viré, *R. Constantine*, XXXII, 1898, p. 21 (cromlech de la Kabylie occidentale). Jacquot, *ibid.*, XXXIV, 1900, p. 124 (cromlechs de la région de Sétif). Thomas, *Recherches*, p. 27 (cromlech de la région de Constantine).
3. *Supra*, p. 188. — Emploi de pierres de taille, cimentées avec de la chaux, dans des tumulus en tronc de pyramide du Sud tunisien : Tissot, *Géogr.*, I, p. 503.
4. Pour ces deux mausolées, *v. infra*, p. 261 et suiv.
5. Gsell, *Monum.*, II, p. 418-427.

période carthaginoise, qui sont contemporains des rois numides des IIe-Ier siècles. Mais, en pleine époque romaine, on a utilisé beaucoup de ces tombeaux, on en a même construit. Il semble bien que, sans cesser entièrement de faire des dolmens, on n'ait plus eu autant de goût pour ces caissons énormes, d'une édification pénible. Dans la Tunisie orientale et centrale, il n'en est aucun qui soit incontestablement postérieur au premier siècle avant J.-C. Plus à l'Ouest, le type dolménique se maintint plus longtemps, avec certaines modifications. Le tumulus et la choucha eurent une existence plus longue encore. Ce sont des Berbères qui les ont introduits au Sahara, quand ils sont allés conquérir le désert, peut-être seulement au IIIe siècle de l'ère chrétienne.

Mais, si nous remontons le cours des âges, au lieu de le descendre, c'est au IIIe siècle avant notre ère que nous devrons nous arrêter. On ne saurait affirmer que, parmi tous ces tombeaux, il y en ait qui datent d'une époque plus ancienne.

Je le croirais pourtant. Car, sauf quelques emprunts, faciles à discerner et qui ont un caractère exceptionnel, — emploi de pierres de taille, posture allongée donnée aux morts, incinération, vases importés, — ce sont des monuments où tout fait contraste avec les civilisations punique et gréco-latine : formes, procédés de construction, rites funéraires, grossières poteries. Comment les Berbères auraient-ils introduit chez eux de tels usages en des temps où ils avaient sous les yeux les exemples, si différents, des Phéniciens? Ce n'est pas alors qu'ils les ont adoptés, c'est sans doute bien des siècles auparavant, et ils y étaient si habitués qu'ils n'y ont que très difficilement renoncé. Usages qui, en d'autres pays méditerranéens, avaient existé dans des âges lointains, mais en avaient disparu depuis longtemps à l'époque où nous les constatons en Berbérie : ce qui prouve leur haute antiquité dans cette contrée, car peut-on croire que les Berbères aient,

par un renouveau miraculeux, imaginé, vers le IIIe siècle, des procédés de construction, des rites tombés ailleurs en oubli?

Ce raisonnement ne s'applique pas, il est vrai, aux tumulus, sépultures si simples que bien des peuples ont pu en élever sans se connaître : l'idée de jeter sur un cadavre un tas de pierres ou de terre est de celles que tous les hommes sont capables de concevoir et d'exécuter. Il se peut que, de très bonne heure, les ancêtres des Berbères aient fait spontanément des tumulus; en tout cas, ils n'ont pas imité les Phéniciens, qui n'ont pas laissé de ces tombeaux autour de leurs colonies africaines[1].

Pour les dolmens, il semble nécessaire d'admettre un lien de parenté entre ceux qui parsèment l'Afrique septentrionale et ceux qu'on retrouve dans tout l'Ouest de l'Europe, en Sardaigne, en Corse, à Malte, dans le Sud de l'Italie, pour ne point parler d'autres terres plus lointaines. Ces monuments mégalithiques exigeaient des procédés d'extraction, de transport, de construction, qui n'ont pas été inventés partout. Et, de fait, ils se présentent, dans l'Occident du vieux monde, en un vaste demi-cercle, qui s'étend depuis la Scandinavie jusqu'au Sahel tunisien, avec des ramifications à travers la Méditerranée, tandis qu'ils font défaut dans l'Europe centrale et dans presque toute la péninsule italique. Quelle qu'ait été leur origine, ils ont passé, soit d'Afrique en Espagne, soit d'Espagne en Afrique. Or, en Espagne, on en a construit depuis la fin de l'époque néolithique jusque vers le début de l'âge du bronze, où ils ont dégénéré en humbles caisses[2]. Donc, si l'Espagne les a reçus de l'Afrique, celle-ci possédait des dolmens dès les temps néolithiques; si, au contraire, l'Afrique les a reçus de l'Espagne, ce fut, au plus tard, dans le troisième millénaire avant J.-C.

1. Sauf là où ils ont imité les indigènes : voir t. IV, p. 438.

2. Voir Obermaier, dans *Mitteilungen der anthropol. Gesellschaft in Wien*, L, 1920, p. 107 et suiv.

La haute antiquité du type dolménique en Berbérie paraît ainsi démontrée. Il reste à retrouver les dolmens qui justifieront cette conclusion.

On a parfois comparé[1] les chouchet avec des monuments tronconiques en pierres sèches, qui furent construits, à l'époque néolithique, à l'âge du bronze, et même en des temps plus récents, dans des îles de la Méditerranée occidentale : talayots des Baléares, nuraghes de Sardaigne, *sesi* de Pantelleria[2]. La plupart de ces tours insulaires ne sont pas des sépultures[3]; elles se distinguent des chouchet par l'existence de baies d'accès latérales et par la couverture en encorbellement des chambres qu'elles contiennent. Je ne suis guère disposé à admettre une parenté; je crois plutôt que la choucha dérive du dolmen par l'exhaussement du mur cylindrique de l'enceinte[4]. Que l'idée d'élever ce mur jusqu'à en faire une tour ait été inspirée par la vue de quelque nuraghe ou de quelque talayot, cela n'est pas impossible; il ne faut pourtant pas l'affirmer. Mais des monuments de Magraoua, d'Hammam ez Zouakra, de Tirekbine, offrent, comme nous l'avons indiqué[5], des analogies, qui pourraient n'être pas fortuites, avec les talayots et les navetas des Baléares.

Nous avons dit aussi[6] que des levées de pierres se rencontrent, en Europe comme en Afrique, dans des cimetières de dolmens et de tumulus. Ce n'est pas non plus, peut-on croire, l'effet du hasard.

Passons aux rites funéraires. En Europe, des corps furent ensevelis dans une posture repliée dès les temps paléolithiques. Plus tard, on imposa la même attitude à des morts dans les contrées les plus diverses de l'ancien monde : dans presque toute l'Europe, en Égypte, en Asie Mineure, en Palestine, en

1. Voir t. I, p. 352.
2. Dans les sesi, le tronc de cône est surmonté d'un dôme.
3. Sauf les sesi.
4. Conf. *supra*, p. 202.
5. P. 204-5.
6. P. 206.

Perse. D'ordinaire, on les couchait dans leur tombe; parfois, cependant, on les y asseyait. Mais ce rite a commencé à devenir rare dans les pays européens à l'âge du bronze [1]; s'il n'était pas encore complètement oublié en Espagne au début de l'âge du fer [2], il avait disparu depuis longtemps de la péninsule au IIIe siècle, époque des plus anciens tombeaux berbères que l'on puisse dater. On ne saurait admettre qu'il ait été d'introduction récente dans l'Afrique septentrionale; du reste, ici, comme en Europe, nous avons des preuves du repliement des jambes dès une antiquité très reculée [3].

La même conclusion s'impose pour l'usage d'enfouir pêle-mêle des restes d'un ou de plusieurs morts. Il a été pratiqué ailleurs, soit qu'on dépeçât les cadavres, soit qu'on déposât dans la tombe des ossements décharnés. Pour ne mentionner que des pays proches de la Berbérie, nous le rencontrons en Espagne dès l'époque néolithique, en Égypte dès le quatrième millénaire avant J.-C. Mais, dans ces contrées, on y avait renoncé depuis des siècles au temps où il est attesté chez les Berbères.

Quant à la coutume de colorer les morts en rouge, — ou de mettre à leur disposition le moyen de le faire eux-mêmes, — nous pouvons constater qu'elle est très vieille en Afrique [4]. En Europe, elle apparaît dès l'époque quaternaire. Elle y devint fréquente aux époques néolithique et énéolithique; puis elle fut abandonnée : on en a encore des exemples en Espagne à l'âge du bronze, avant le premier millénaire [5].

1. Sauf pour les sépultures en jarre. Ce mode d'ensevelissement ne se rencontre pas en Afrique avec des corps repliés.
2. Bonsor, *Rev. archéol.*, 1899, II, p. 271, 289.
3. *Supra*, p. 209.
4. Conf. p. 217.
5. Déchelette, *Rev. archéol.*, 1908, II, p. 243. Dans la péninsule, l'usage de déposer auprès des morts des vases contenant du vermillon persista jusqu'en plein âge de fer : Bonsor, *ibid.*, 1899, II, p. 383. Il en fut, du reste, de même ailleurs, mais ce n'était plus une matière substituée au sang, c'était du fard, ingrédient de toilette : voir, p. ex., pour les Carthaginois, t. IV, p. 106, 458; minium dans des tombes de Gouraya et de Collo, qui datent des IVe-IIe siècles : Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 40.

Où ces formes de tombes et ces rites, que nous retrouvons des deux côtés de la Méditerranée, avaient-ils pris naissance aux temps préhistoriques? Il vaut mieux avouer notre ignorance que de risquer de vaines hypothèses. Mais ce qui est sûr, c'est que des usages funéraires tombés ailleurs en désuétude, puis dans un profond oubli, ont persisté chez les Berbères jusqu'en pleine époque historique. Preuve remarquable, mais non pas unique, de l'attachement de ces hommes aux mœurs de leurs pères.

Certains de ces usages ont disparu; d'autres ont survécu, plus ou moins modifiés, jusqu'à nos jours.

Si, dans quelques coins perdus du Sahara, des cadavres ont été encore, il n'y a pas fort longtemps, assis au fond de leur tombe, c'est là un fait exceptionnel; quant au mélange des os, on n'en a pas d'exemples depuis l'antiquité : imitant d'abord les Phéniciens et les Romains, puis obéissant aux prescriptions de l'Islam, les Berbères ont, tôt ou tard, étendu leurs morts, d'ordinaire dans des fosses. Ils ont renoncé, depuis peut-être deux mille ans, à les peindre en rouge. Ils avaient probablement cessé de construire des dolmens avant la venue des conquérants arabes. Car, lorsqu'ils tapissent des fosses de minces plaques de pierre et les couvrent de dalles légères[1], il est très douteux qu'ils se souviennent des mégalithes érigés par leurs ancêtres. Et je ne crois pas qu'ils fassent des dolmens en miniature, quand ils construisent, à l'intérieur d'un enclos sacré, contre le mur d'enceinte et en face de l'entrée, de très petites caisses, ouvertes par devant, limitées sur les côtés par des plaques dressées[2], et couvertes d'une autre plaque horizontale, niches dans lesquelles ils viennent déposer des offrandes[3] : la forme de ces abris rudimentaires s'explique assez par leur destination.

1. Disposition fréquente, surtout dans la Berbérie orientale.

2. Quelquefois par des murettes.

3. Conf. *supra*, p. 163, n. 3. Voir Goyt, *R. Constantine*, XXIV, 1886-7, p. 82-83; Bertholon, *Bull. de géogr. hist.*, 1891, p. 484-8; Hamy, *ibid.*, 1904, p. 62; Carton, *L'Anthropol.*, VIII, 1897, p. 27 et suiv.: Deyrolle, *ibid.*, XV, 1904, fig. à la p. 394; Maumené, *Rev. archéol.*, 1901, II, p. 31.

Mais, au Sahara, on a édifié des chouchet en plein XIXe siècle[1]; on s'est contenté de les islamiser, en y plaçant, au-dessus des corps allongés, aux pieds et à la tête, les deux pierres dressées, les deux « témoins », dont les musulmans surmontent leurs tombes[2]. Des tas de pierres, bordés ou non d'une murette, et sur lesquels se dressent les témoins, recouvrent encore très souvent des fosses funéraires, non seulement au Sahara, mais en Berbérie : bien plus petits, il est vrai, que la plupart des tumulus antiques[3] et toujours ovales, forme commandée par la fosse oblongue où le mort est étendu. En d'autres lieux, c'est, au-dessus de la fosse, ce que les préhistoriens appelleraient un petit cromlech[4], une enceinte elliptique, faite, soit de pierres plates, superposées en assises, soit de pierres fichées en terre : les témoins prennent place dans l'axe, à l'intérieur du cercle, ou bien sur la murette.

XI

Les rites expriment des croyances, auxquelles ils survivent très souvent et dont le sens même s'oublie. Des croyances nouvelles donnent naissance à de nouveaux rites, qui ne font pas disparaître les anciens. Les hommes qui pratiquent les uns et les autres n'ont cure des contradictions que leur conduite implique; d'ordinaire, ils n'y réfléchissent même pas. C'est ce dont il faut se souvenir quand on cherche à interpréter les coutumes funéraires des vieux Africains.

Ils se souciaient assurément des morts. Ils leur faisaient des sépultures dont beaucoup exigeaient un travail bien plus long, bien plus dur que l'édification des huttes, des maisons, où ils

1. Chudeau, *L'Anthropol.*, XXIV, 1913, p. 189, et *Assoc. franç.*, Le Havre, 1914, p. 711.
2. Chudeau, *Assoc. franç.*, Reims, 1907, p. 1002. Gautier, *Sah. algér.*, p. 79.
3. Ils dépassent rarement la taille d'un homme allongé.
4. Conf. *supra*, p. 188.

s'abritaient pendant leur vie : que de peines ont coûtées ces caveaux creusés dans des falaises abruptes, ces dolmens aux tables gigantesques! Les défunts étaient ainsi préservés des intempéries, des animaux carnassiers, qui pullulaient alors en Afrique, des gens animés de mauvaises intentions. Leur lieu de repos semblait être ce qu'était la tombe chez les Égyptiens et les Phéniciens : une « demeure éternelle [1] ».

Ces sépultures ne se mêlaient pas aux habitations des vivants. Mais, d'ordinaire, elles étaient proches des lieux que ceux-ci occupaient en permanence ou visitaient assidûment. Elles s'imposaient à la vue. Fréquemment, elles formaient une cité silencieuse à côté de celle où s'agitaient les générations successives. Dans ces nécropoles, des enceintes limitaient des quartiers, où se groupaient peut-être les hommes qui avaient vécu ensemble; beaucoup de tombes étaient aménagées de manière à se rouvrir aisément et à recevoir l'un après l'autre les membres d'une même famille. Des pierres dressées étaient probablement des repères et, par conséquent, des témoignages des liens qui ne cessaient point d'unir les vivants et les morts. Nous verrons que, selon Hérodote, les Nasamons se rendaient, dans des circonstances graves, à certaines sépultures, dont ils connaissaient fort bien les hôtes, aïeux de leur famille, ou personnages qui avaient laissé un nom respecté.

Pourtant, quand nous examinons la structure de ces tombeaux, de ces épais tas de pierres, de ces robustes caissons, de ces cellules s'enfonçant dans le roc, ils nous paraissent révéler des sentiments très différents. Ce sont là de véritables prisons, souvent dépourvues de toute ouverture sur le dehors, aux parois ou à la masse assez solides pour que ceux qu'on y a enfermés ne puissent pas s'en évader, se mêler aux vivants, les tourmenter de diverses manières, leur réclamer les biens qu'eux-mêmes avaient possédés. La peur des revenants a été l'origine,

1. Conf. t. IV, p. 460.

ou, du moins, une des origines de ce que nous appelons le culte des morts, et cette peur s'est conciliée plus tard, contre toute logique, avec une sollicitude affectueuse.

Les mêmes craintes ont inspiré, croyons-nous, le rite funéraire le plus fréquent chez les ancêtres des Berbères, rite que nous retrouvons chez tant de peuples anciens et, de nos jours encore, en Amérique, en Océanie, dans l'Afrique australe[1]. Le repliement des morts a donné lieu à des hypothèses variées. Les uns l'expliquent par le souci qu'on aurait eu de réduire les dimensions des tombes. D'autres y reconnaissent une attitude de sommeil[2], ou bien de repos, d'un repos assis, à la mode orientale, et, au besoin, agrémenté d'un repas. D'autres y voient un symbole profond : on aurait enfermé le défunt dans le sein de la Terre Mère, en lui imposant la posture du fœtus dans le sein maternel, avec l'espoir très ferme qu'il attendrait ainsi le moment de renaître[3]. Nous ne répéterons pas ici des réfutations déjà faites[4]. L'explication la plus vraisemblable est, à notre avis, le désir de mettre les morts dans l'impossibilité de faire des mouvements : il faut les empêcher, s'ils en trouvent le moyen, de sortir de leur prison avec des intentions funestes. Les corps, repliés, ramassés en paquet, devaient être ligotés, aux temps et dans les lieux où l'on se souvenait de la signification du rite. C'est ce qu'indiquait Agatharchide[5], à propos de barbares qui habitaient en Nubie, entre le Nil et la mer Rouge. Ils repliaient les morts, leur attachaient le cou aux pieds avec des branches flexibles, puis ils les couvraient de pierres.

Pour se préserver des revenants, il pouvait paraître plus sûr de détruire leur corps. C'est peut-être la raison du rite, qui,

1. Voir surtout Andree, dans *Archiv für Anthropologie*, VI, 1907, p. 282-307.
2. « En chien de fusil », comme dit le vulgaire.
3. C'est là une explication donnée par des Hottentots et des Péruviens, mais il n'est pas certain qu'ils l'aient trouvée eux-mêmes.
4. Nous renvoyons à Andree, *l. c.*
5. *De mari Erythraeo*, 63 (dans *Geogr. Graeci min.* de Müller, I, p. 154). Conf. Diodore de Sicile, III, 33; Strabon, XVI, 4, 17.

après décharnement des cadavres, mélangeait confusément les os. L'incinération, d'importation étrangère, était encore plus efficace. Ces maigres restes, ossements ou cendres, il ne convenait pourtant pas de les disperser au hasard, car de quoi n'étaient-ils pas capables si on les abandonnait ainsi, sans aucune surveillance? Tant qu'une partie du mort subsistait, on pouvait craindre qu'il ne se reconstituât et n'abusât de la liberté qu'on lui laisserait. Conservé ou détruit, le corps devait être enfermé en un lieu où sa présence serait certaine, non moins que son impuissance à nuire.

Nous ignorons entièrement les idées, sans doute fort diverses, que les anciens Africains se faisaient de la composition de l'être humain[1]. Beaucoup d'entre eux ont pu croire à l'existence d'une âme, qui, après la mort, ne disparaissait définitivement qu'avec l'anéantissement du corps, son soutien. Elle vivait d'ordinaire et se plaisait à vivre avec lui. Quand elle en était séparée, quand elle était en quête de son enveloppe matérielle égarée ou dispersée, elle se sentait malheureuse et devenait malfaisante. Il importait donc, par la conservation du corps ou des restes du corps dans la prison funéraire, de fixer l'âme au même lieu.

D'autres ont eu peut-être des conceptions bien différentes. L'âme, — ou une des âmes qui auraient habité ensemble dans l'homme, — aurait indéfiniment survécu au corps. Elle le quittait au moment de la mort, mais elle pouvait avoir le désir de s'unir à lui de nouveau. Il fallait l'en empêcher, la libérer, pour lui permettre, soit d'aller s'établir dans un autre corps, soit de se rendre dans un séjour où les âmes vivaient en société. Le corps devait donc être enfermé de telle façon que l'âme ne pût pas le rejoindre; il devait même être détruit au point qu'elle ne pût trouver en lui un domicile supportable.

1. Il serait important de faire des enquêtes sur les croyances non islamiques qui ont pu persister à cet égard chez les Berbères.

Mais ce furent là peut-être des applications de croyances nouvelles à des pratiques auxquelles d'autres croyances avaient donné naissance. Dans des questions d'une obscurité si profonde, c'est peine perdue d'accumuler des conjectures.

Le rouge a été une couleur funéraire chez divers peuples, entre autres les Carthaginois[1]. C'est, selon une hypothèse plausible[2], parce qu'il est la couleur du sang, de la vie. En répandant, probablement sous une forme liquide, une substance rouge sur les morts, on se donnait l'illusion de prolonger leur existence dans la tombe, asile ou prison.

Le dépôt d'objets mobiliers, coutume que l'on constate en Europe dès l'époque quaternaire, s'explique de la même manière. Dans leur nouvelle demeure, les défunts ont besoin de leurs parures, qui, à l'origine, étaient surtout des amulettes protectrices. Ils ont besoin de se nourrir. On leur laisse donc des aliments, placés ou non dans des vases, — qui restent vides plus tard; — parfois même, semble-t-il, on fait cuire ces mets sur place. A quelques guerriers, on ne refuse pas la société de leur cheval de bataille. Mieux les morts seront au fond de leur tombe, moins ils auront le désir d'en sortir. Évidemment, quand on détruit presque entièrement leur corps, on pourrait se dire qu'ils n'ont que faire de parures et d'aliments. Mais maint rite persiste, même quand il devient absurde[3]. Et puis, ce n'est peut-être pas seulement pour assurer leur vie matérielle qu'on enferme avec eux quelques objets d'ornement ou d'usage. Ces objets ont été et restent leur propriété : c'est la part qu'on leur abandonne sur leurs biens, pour qu'ils s'abstiennent de revendiquer le reste. Il se peut qu'on les ait quelquefois brisés intentionnellement[4] : il

1. T. IV, p. 445.
2. Von Duhn, *Archiv für Religionswissenschaft*, IX, 1906, p. 1-24.
3. Conf. t. IV, p. 462.
4. Bourguignat, *Hist. des monum. mégalith. de Roknia*, p. 33 : dans un dolmen, bagues et bracelets tordus et déformés. Gsell, *B. a. Comité*, 1900, p. 374 : poteries brisées, dans des tumulus de la région de Boghar. Voinot, *B. Oran*, 1910, p. 521,

ne fallait pas qu'un autre s'en servît, ce qui eût risqué d'ailleurs de lui être funeste, car, par une sorte de contagion, une chose qui appartient à un mort peut être aussi redoutable que le mort lui-même, quand il passe à l'état de revenant.

Jusqu'ici, nous n'avons rencontré aucune pratique funéraire qui doive s'expliquer par de véritables croyances religieuses, par la foi en des êtres très supérieurs aux hommes, dont ceux-ci ont conscience de dépendre et qu'ils essaient de se concilier.

Mais il paraît difficile de ne pas reconnaître un hommage au Soleil, un moyen de placer les morts sous sa protection, dans la coutume, assez répandue, de tourner du côté du Levant l'entrée de la case, la tête de ceux qui y sont enfermés. Ce souci d'orientation n'est pas propre à la Berbérie : on le constate dans des dolmens d'Europe, comme dans des sépultures égyptiennes.

Tout auprès d'un certain nombre de tumulus de l'Algérie centrale et du Sud tunisien, se retrouvent des restes de foyers, des charbons et des cendres[1]. Peut-être avait-on simplement allumé un grand feu après l'achèvement du tombeau, dans un but de purification, pour écarter les génies nuisibles. Il est cependant plus probable que ce sont des restes de repas funèbres, dont la coutume n'a pas disparu chez les indigènes. Près de la frontière algéro-marocaine, a été découvert, entre l'enceinte et la case d'un dolmen, un foyer qui contenait des fragments de charbons, des os calcinés d'animaux, des débris de poteries; le tout au-dessous de plusieurs pierres disposées avec quelque ordre[2]. On avait sans doute célébré là un repas, ou plutôt un sacrifice comportant un repas. Ce sacrifice

et pl. XI, fig. 1-3 : fer de lance tordu, dans un tumulus d'Oudjda. Il est difficile de faire des constatations certaines à cet égard, le mauvais état du mobilier, surtout des poteries, pouvant tenir à des accidents survenus depuis l'ensevelissement.

1. Joly, *R. afric.*, LIII, 1909, p. 11. Zeil, *B. a. Comité*, 1904, p. 352.

2. Velain, *R. d'ethnogr.*, IV, 1885, p. 309.

s'adressait-il au mort lui-même, de manière à établir, par les victimes, un lien entre lui et les participants? S'adressait-il à une divinité, qu'on aurait implorée en sa faveur? Qu'en pouvons-nous savoir?

Il est malaisé d'indiquer la signification précise des trous, des rigoles, qui ont été creusés sur la face supérieure de quelques tables de dolmens[1]. Mais on ne se trompera peut-être pas en supposant que des offrandes liquides, sang, lait, etc., y ont coulé jadis[2]. Au Sahara, des tumulus étaient surmontés de vases[3], qui devaient aussi, du moins à l'origine, contenir des offrandes. Les plates-formes, entourées de parapets, qu'on a établies au sommet de quelques bazinas d'Algérie et de Tunisie[4], ont dû servir à des actes religieux. De même, les renfoncements en forme de niche, qui, parfois, se creusent dans le mur de ceinture[5].

« Les Nasamons, dit Hérodote[6], jurent par les hommes de chez eux qui passent pour avoir été les plus justes et les meilleurs, en touchant leurs tombeaux. » J'ai déjà cité la suite[7], où l'historien raconte que ces mêmes Nasamons, quand ils veulent être instruits de l'avenir, s'endorment sur les tombes de leurs ancêtres, après avoir prié, et se conforment à ce qu'ils

1. Thomas, *Matériaux*, XIV, 1878, p. 30 (conf. Gsell, *Monum.*, I, p. 29 et 3`). Vélain, *l. c.*, p. 308. Carton, *Découv.*, p. 358, fig. 167; le même, *B. Hippone*, XXX, 1899-1900, p. 147. Hilaire et Renault, *B. a. Comité*, 1898, p. 318. Bernard, *B. Sousse*, V, 1907, p. 149. Nous avons vu (p. 229) qu'on a parfois transformé des plateaux de pressoir en tables de dolmen. Ces plateaux étaient pourvus d'une rigole circulaire, qui n'est peut-être pas devenue inutile dans leur nouvel emploi.

2. Il ne faut pas attribuer une origine lointaine à des séries de petits trous que des bergers ont creusés, pour leurs jeux : conf. Féraud, *R. Constantine*, VII, 1863, p. 217; Solignac, *B. Oran*, 1917, p. 126. Je ne connais pas, sur des tables de dolmens africains, de fossettes antiques, analogues aux « cupules » qu'on voit sur des dolmens de l'Europe occidentale et de Palestine, et dont la destination est inconnue : Montelius, *Der Orient und Europa*, p. 26-30.

3. Voinot, *B. Oran*, 1908, p. 363. La coutume de placer des vases sur les tombes existe encore à Djerba, au Mzab et dans d'autres régions du Sahara : voir, entre autres, M. Mercier, *La civilisation urbaine au Mzab* (Alger, 1922), p. 90.

4. *V. supra*, p. 186-7.

5. A Sila : Frobenius, *l. c.*, pl. 2 et 16. A Ichoukkane : *ibid.*, p. 46.

6. IV, 172.

7. P. 168.

voient dans leurs rêves. Ces morts ne sont donc plus des êtres redoutés, qu'il faut mettre hors d'état de nuire. Ils peuvent connaître et révéler l'avenir; ils peuvent punir le parjure. Cette science, cette puissance, les tiennent-ils de divinités, qui se serviraient d'eux comme d'intermédiaires? Ou sont-ils eux-mêmes des êtres divins, ce qu'Hérodote ne dit pas[1]?

Quoi qu'il en soit, tous les défunts ne paraissent pas également dignes d'hommages, ni capables de bienfaits. C'est à ses ancêtres que chacun demande la révélation de l'avenir, peut-être parce que, pour les morts, le don de divination est restreint aux affaires de leurs descendants. C'est aux « meilleurs », et sans doute surtout aux plus puissants, qu'on s'adresse pour être protégé, à ceux auxquels on se serait adressé de leur vivant. Ébauche d'un culte qui, quand il ne se fondait pas sur la solidarité de la famille, pouvait être analogue à celui que l'on rend, après comme avant leur mort, à des personnages marqués d'un caractère sacré, aux marabouts[2]. Quant aux rois défunts, on les adorait comme de véritables dieux, dans les siècles qui ont précédé et suivi l'ère chrétienne[3].

1. Pomponius Méla (I, 46) le dit, à propos des Augiles (substitués aux Nasamons, dont parle Hérodote); il dit même que les morts sont leurs seuls dieux : « Augilae manes tantum deos putant, per eos deierant, eos ut oracula consulunt, precatique quae volunt, ubi tumulis incubuere, pro responsis ferunt somnia. » Conf. Pline l'Ancien (qui a la même source que Méla), V, 45 : « Augilae inferos tantum colunt. » Mais ces déformations des renseignements donnés par Hérodote sont sans valeur.

2. *Supra*, p. 129-130.

3. *Ibid.*, p. 130 1.

CHAPITRE IV

SÉPULTURES TÉMOIGNANT D'INFLUENCES ÉTRANGÈRES

I

Tandis que les sépultures indigènes, étudiées au chapitre précédent, sont des constructions en pierres sèches [1], s'élevant à découvert, les tombes de type phénicien restent invisibles, étant souterraines, et, en général, elles sont, non pas bâties avec des matériaux apportés, mais creusées dans le roc, ou dans un sol plus ou moins compact.

Les cités maritimes de la région des Syrtes, de la Numidie et de la Maurétanie qui devinrent sujettes des souverains africains, ne modifièrent pas plus leurs coutumes funéraires que le reste de leur civilisation, phénicienne, mais avec des emprunts à la population indigène mêlée depuis longtemps aux colons : l'étude des cimetières ne révèle aucune nouveauté qui aurait correspondu au changement de régime. C'est surtout à Chullu [2] (Collo, au Nord de Constantine) et à Gunugu [3] (près de Gouraya, à l'Ouest de Cherchel) qu'ont été trouvées des sépultures datant de la fin de la période carthaginoise et de l'époque des rois, entre le IVe et le Ier siècle [4].

1. Sauf les haouanet.
2. Indications bibliographiques au t. II, p. 154, n. 4.
3. Voir *ibid.*, p. 162, n. 4.
4. Pour des sépultures de type phénicien trouvées en Tripolitaine et qui peuvent être en partie de l'époque royale, voir Bartoccini, *Le antichità della Tripolitania*, p. 23 et suiv.

La plupart des tombes sont, comme à Carthage, des chambres souterraines. A Gouraya, elles sont précédées d'un puits rectangulaire peu profond, qui, parfois, donne accès à deux chambres. Il existe aussi des caveaux à puits, — quelques-uns avec un escalier d'accès, — à Djidjeli [1], mais on ignore de quand ils datent, le mobilier ayant disparu [2]. A Collo, le puits est remplacé par un couloir incliné, à ciel ouvert [3] : disposition qui s'explique par la pente très rapide de la colline dans les flancs de laquelle le cimetière a été établi; quand il y a deux chambres, la seconde est derrière la première. A Djidjeli [4] et à Philippeville [5], on rencontre des chambres funéraires dont l'entrée, ménagée dans un pan de rocher vertical, n'est précédée, ni d'un couloir, ni d'un puits : comme je l'ai indiqué [6], c'est peut-être une imitation des cellules africaines, des haouanet [7]. Les caveaux ont une forme exactement ou approximativement rectangulaire; nous y retrouvons souvent, comme à Carthage, des banquettes, pleines ou creusées d'auges, ainsi que des niches, taillées dans les parois [8]. D'ordinaire, les morts sont assez nombreux dans chaque chambre.

Un autre type phénicien de sépulture est la fosse, creusée dans le roc pour recevoir un seul mort [9]; en divers lieux du littoral, on en creusera jusqu'en pleine époque chrétienne [10].

1. Delamare, *Archéol.*, pl. 12, fig. 4-6; pl. 13; Gsell, *Texte explicatif* de Delamare, p. 12-13. Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 48.

2. Les puits à escalier ne paraissent pas antérieurs au IIIe siècle : conf. t IV, p. 436.

3. Gsell, *Gouraya*, p. 42. De même, parfois, à Djidjeli : ici, t. IV, p. 427, n. 5.

4. Delamare, *l. c.*, pl. 12, fig. 10-11; Gsell, *Gouraya*, p. 47, n. 6, et fig. 28, à droite.

5. Delamare, pl. 32, fig. 10-12; Gsell, *Texte explicatif*, p. 33 : deux chambres, l'une derrière l'autre. D'après le mobilier, cette tombe paraît être du Ier siècle avant J.-C.

6. P. 173.

7. Mais cela n'est pas certain, car des sépultures phéniciennes ainsi disposées existent à Byblos et à Malte : t. IV, p. 427.

8. Ces niches, très fréquentes à Gouraya, sont rares à Collo.

9. On a trouvé quelques fosses dans la nécropole de Collo. A Djidjeli, il y en a beaucoup, mais elles sont d'âge indéterminé : Delamare, *l. c.*, pl. 13, fig. 7-11; Gsell, *Gouraya*, p. 48-49.

10. Gsell, *Monum.*, II, p. 402. Conf. ici, p. 179.

La forme est rectangulaire, ou arrondie du côté de la tête; quelquefois, à Djidjeli, elle se modèle sur le corps humain [1] et rappelle les sarcophages phéniciens dits anthropoïdes [2].

Ce sont surtout les rites funéraires qui attestent des influences indigènes. Des caveaux contiennent des corps étendus tout de leur long [3], suivant la coutume phénicienne, et, dans les fosses, on ne pouvait les placer autrement Mais, dans une chambre de Gouraya, on a replié les jambes d'un cadavre [4]. Très fréquemment, on a déposé pêle-mêle des os qui ne portent aucune trace de feu, restes souvent incomplets de plusieurs individus [5]; j'ai dit [6] les raisons pour lesquelles il paraît nécessaire d'admettre qu'avant d'être introduits dans la tombe, les morts avaient été débarrassés de leurs chairs. Souvent aussi, des ossements réunis de la même manière témoignent d'une combustion sommaire [7] : procédé emprunté sans doute aux Carthaginois, afin de hâter le décharnement [8]. Ces os brûlés étaient parfois enfermés dans de petits coffres en pierre [9], semblables à ceux de Carthage [10], ou dans des caisses en plomb [11], qu'on retrouve sur la côte orientale de la Tunisie [12].

Le mobilier est punique, avec quelques objets importés d'outre-mer, surtout de l'Italie méridionale. Mais, çà et là, s'y mêle une poterie très grossière, évidemment de fabrication indigène [13].

1. Conf. t. IV, p. 436.
2. *Ibid.*, p. 207.
3. Quelques-uns à Gouraya : Gsell, *Gouraya*, p. 14. Je ne vois pas qu'on en ait signalé à Collo. Sarcophage en plomb dans l'hypogée de Philippeville mentionné p. 246, n. 5.
4. T. IV, p. 453, n. 2.
5. A Gouraya et à Collo.
6. T. IV, p. 455.
7. A Gouraya et à Collo.
8. Conf. *supra*, p. 216-7.
9. A Gouraya, coffre au fond d'un trou isolé, creusé dans le sol : Gsell, *Gouraya*, p. 17 et fig. 6. A Collo, un coffre semblable, dans un caveau : Helo, *B. a. Comité*, 1895, fig. à la p. 363. A Leptis : Bartoccini, *l. c.*, p. 24 et fig. 18.
10. T. IV, p. 450.
11. A Gouraya, dans une tombe du IIe siècle environ avant J.-C. : Gsell, *Gouraya*, p. 16.
12. T. IV, p. 451, n. 7. Et à Tripoli : Bartoccini, *l. c.*, p. 25.
13. *V. supra*, p. 65, n. 2.

A l'intérieur des terres, des sépultures où des influences phéniciennes sont manifestes se rencontrent en divers lieux du royaume de Numidie, soit dans des régions qui avaient fait partie du territoire carthaginois et avaient été annexées par Masinissa, soit plus à l'Ouest, là où la domination punique ne s'était jamais étendue. Ces influences ont dû commencer à s'exercer avant la chute de Carthage; elles lui survécurent.

A Vaga (Béja), on a fouillé un cimetière [1], dont les tombes appartiennent au second siècle et sont, les unes antérieures, les autres postérieures à la conquête de cette ville par Masinissa (en 150 avant J.-C.? [2]) Des puits rectangulaires, peu profonds, précèdent des caveaux carrés [3], dont la baie est fermée par un amas de grosses pierres. Les morts, — un seul, plus rarement deux ou trois par chambre, — sont, comme à Carthage [4], allongés sur le dos, les pieds tournés vers l'entrée [5]. Il y a aussi des restes incinérés, enfermés dans des urnes en argile ou des coffrets en pierre. Le mobilier se compose d'objets puniques ou importés.

A Téboursouk, un hypogée [6], creusé dans un tuf friable, sur un plan semi-circulaire, était sans doute précédé d'un puits. L'entrée avait été consolidée par un cadre en pierres de taille, et un pilier servait d'étai au milieu de la chambre. Cette tombe, qu'on peut dater approximativement de 60-50 avant J.-C. [7], contenait deux corps, ensevelis dans une posture repliée [8], et un mélange de poteries puniques et indigènes [9]. A droite de la

1. Indications bibliographiques, t. II, p. 109, n. 10. Ajouter Duraffourg, dans *Bull. de la Soc. de géogr. de Lille*, VII, 1887, p. 222-5 et planches.
2. Conf. t. V, p. 261.
3. Ou à peu près carrés (et non pas circulaires, comme je l'indique t. IV, p. 437, n. 10).
4. T. IV, p. 444.
5. Cagnat, *Rev. archéol.*, 1887, I, p. 42.
6. Ravard, *B. a. Comité*, 1896, p. 143-6.
7. On y a recueilli une monnaie romaine de l'année 64.
8. Une tombe de même forme, qui se trouvait à côté, contenait aussi deux corps dans la même attitude : Ravard, *l. c.*, p. 146.
9. La Blanchère et Gauckler, *Catal. du musée Alaoui*, p. 148, n° 13, et pl. XXXIV; p. 227-9, n°s 112-136, et pl. XLII.

baie d'accès, était dressée une petite stèle, représentant un personnage en prière et semblable à celles qu'on a exhumées par centaines dans les cimetières de Carthage [1].

A Bulla Regia [2] et à Sicca [3], ont été découvertes des sépultures du IIe et du Ier siècle, avec le même mélange de poteries puniques ou importées et de poteries indigènes. L'une d'elles, à Bulla, était un caveau de type phénicien, établi sous terre; mais, pour en assurer la solidité, on avait revêtu de murs puits et chambre [4]. En ce lieu, les restes des morts enfermés dans des tombes d'aspect punique semblent avoir été d'ordinaire incinérés; on les déposait sur le sol, ou on les plaçait dans des urnes en terre cuite, dans des coffrets en pierre [5].

Des caveaux à puits, taillés dans le roc, à Guelma [6], ne peuvent être datés, car ils étaient vides de tout mobilier, mais, même s'ils appartiennent à l'époque romaine, ils témoignent incontestablement d'influences phéniciennes.

L'abondance des inscriptions puniques recueillies à Cirta montre combien la civilisation de Carthage se répandit dans la capitale de Syphax, de Masinissa et de leurs successeurs. Il y a donc lieu de croire que les pratiques funéraires carthaginoises y furent largement adoptées. Cependant, on ne connaît pas à Constantine de chambres creusées dans le roc, de type vraiment phénicien, avec un puits d'accès, soit qu'elles aient été détruites depuis longtemps, soit qu'elles n'aient pas encore été retrouvées : rien ne prouve que les caveaux,

1. T. IV, p. 210, 439-440.

2. Carton, *B. a. Comité*, 1890, p. 219; 1892, p. 70, 74, 78. Presque toutes ces tombes de Bulla, qui étaient, au moins en partie, des fosses, avaient été bouleversées à l'époque romaine, et les dispositions en étaient à peine distinctes.

3. Cimetière de Ben Smeïda. Les tombes, à ma connaissance, n'ont pas été décrites. Pour le mobilier, voir *Catal. du musée Alaoui*, p. 226, nos 105-7, et pl. XLII.

4. Carton, *l. c.*, 1892, p. 75-76.

5. Pour un de ces coffrets, voir Carton, *Rev. archéol.*, 1890, I, p. 25. On l'a tiré, il est vrai, d'une tombe de l'époque romaine.

6. Delamare, *Archéol.*, pl. 170, fig. 10-13, et Gsell, *Texte explicatif* de Delamare, p. 153. Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie*, fe 9 (Bône), p. 20, col. 1.

dépourvus de puits, de Mansoura[1], au Sud-Est de la ville, soient antérieurs aux premiers siècles de notre ère[2]. Mais on peut, d'après le mobilier qu'elles contenaient, attribuer à l'époque royale des sépultures plus humbles, qui ne sont pas de type indigène : des fosses dans le roc, où les morts étaient allongés; des trous, également creusés dans le roc, pour recevoir des urnes cinéraires[3]; un sarcophage en plomb, renfermant une lampe grecque du IIe ou du Ier siècle[4] (ces caisses de plomb, qui manquent à Carthage, se rencontrent ailleurs dans des tombes phéniciennes[5]); de petits coffres en pierre, récipients d'ossements calcinés[6]; une amphore, accompagnée d'une lampe grecque et servant de cercueil à un enfant[7], mode d'ensevelissement fréquent à Carthage au second siècle[8].

Nous avons fait remarquer[9] que les fosses creusées dans le roc[10], si nombreuses en Numidie et en Maurétanie, où elles

1. Bosco, *R. Constantine*, LII, 1919-1920, p. 303 et suiv.; LIII, 1921-2, p. 209 et suiv.; LIV, 1922-3, p. 325 et suiv. Selon M. Bosco, il y aurait là une nécropole phénicienne archaïque.

2. Je crois même avoir trouvé des indices qui permettent d'attribuer plusieurs d'entre eux à l'époque romaine.

3. Delamare, pl. 154 (et Gsell, *Texte explic.*, p. 138); Cherbonneau, *Annuaire de Constantine*, V, 1860-1, p. 172; Gsell, *Atlas*, fe 17 (Constantine), p. 19, col. 2 : sur la rive droite du Rummel, en aval du vieux pont. Ces tombes, où l'on a trouvé soit des monnaies numides, soit des monnaies romaines, doivent être en partie postérieures à la conquête de Cirta par Sittius, en 46 avant J.-C.

4. Doublet et Gauckler, *Musée de Constantine*, p. 110 (trouvé au Koudiat Ati, au Sud-Ouest de la ville).

5. T. IV, p. 446.

6. Judas, *Ann. de Constantine*, V, p. 91 (au cimetière européen); il est cependant possible que ces coffrets aient contenu, non des restes humains, mais des restes d'animaux sacrifiés : conf. Gsell, *Atlas*, *l. c.*, p. 20, col. 1, et ici, p. 167, n. 1. On en a trouvé aussi sur la pente Sud-Sud-Ouest du Koudiat Ati, dans la propriété Bruyas : *R. Constantine*, XVIII, 1876-7, p. 263, n° 37. — Doublet et Gauckler, *l. c.*, p. 39 et fig. à la p. 38 : coffret orné à chaque angle d'une paire de volutes dressées, rappelant les chapiteaux dits éoliques, si usités à Carthage (voir t. IV, p. 200-201).

7. Delamare, pl. 130, fig. 10-12, et Gsell, *Texte explic.*, p. 126 (route de Sétif). Une monnaie de Masinissa (Delamare, *l. c.*, fig. 18-19) provient peut-être de cette tombe.

8. T. IV, p. 446-7.

9. P. 179.

10. Quelquefois de forme anthropoïde comme celles de Djidjeli mentionnées plus haut (p. 247) : voir Letourneux, *Archiv f. Anthropol.*, II, 1867, p. 316, fig. 93; Reboud, *C. r. de la Soc. franç. de numismatique*, II, 1870, pl. II.

datent, en général, de la domination romaine, sont très probablement de tradition phénicienne. Il en est de même, sans doute[1], de ces caissons semi-cylindriques, de ces *cupulae*, comme on les appelait en latin, qui surmontent des milliers de tombes, appartenant à l'époque impériale[2]. Nous pouvons donc suivre, longtemps après notre ère, les influences puniques, qui, sous les souverains numides, avaient commencé à transformer les coutumes funéraires des indigènes.

II

Les mausolées paraissent avoir pour origine la pyramide égyptienne, une des formes régulières que prit le tas de pierres recouvrant un mort. En Égypte même, on la dressa sur un dé, puis on exhaussa le dé au point qu'il prit l'aspect d'un véritable édifice, dont la pyramide ne fut plus que le sommet[3]. Cette ordonnance fut adoptée en Asie : on ignore si les Phéniciens l'empruntèrent directement à l'Égypte, ou s'ils furent, à cet égard comme à tant d'autres, tributaires de l'art grec, qui éleva des mausolées depuis le IVe siècle. Nous ne saurions affirmer que les Carthaginois en aient construit dans leur ville[4]. Mais il est certain que l'art punique en fit pour des indigènes, désireux de renoncer aux grossiers tombeaux de leur race, mais non pas de cacher sous le sol leur « demeure éternelle ».

Le célèbre mausolée de Dougga se trouve à 300 mètres environ au Sud de l'emplacement de la ville numide. Ce monument, dont le second étage était resté debout jusque

1. Conf. t. IV, p. 440-1.
2. Gsell, *Monum.*, II, p. 46-47.
3. Conf. t. IV, p. 195. Voir, p. ex., pour des mausolées égyptiens qui datent du second millénaire avant J.-C., Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art*, I, fig. 188-190 (p. 300-301).
4. T. IV, p. 441-2.

vers le milieu du XIXe siècle, s'est alors écroulé. Des dessins, faits à une époque antérieure [1], et l'étude minutieuse des débris entassés autour de la ruine ont permis de le restaurer entièrement, il y a quelques années [2].

Au-dessus de cinq gradins, qui reposent sur un soubassement carré, se dresse l'étage inférieur, décoré, aux quatre angles, de pilastres; ceux-ci se terminent en haut par deux volutes en crosse (une sur chaque face) [3] : c'est le chapiteau dit éolique [4]. A la partie supérieure de cet étage, sur chacun des quatre côtés, une petite fenêtre simulée était close par une dalle, insérée dans des feuillures.

Le second étage s'élève aussi sur des gradins, au nombre de trois. Chaque face est décorée de deux colonnes engagés; à chaque angle, il y a une autre colonne : ce qui fait douze colonnes en tout. Les fûts, cannelés, soutiennent des chapiteaux d'ordre ionique [5], où le canal qui relie les deux volutes s'incurve vers le bas [6]. A cet étage, les faces Nord et Est offrent une petite porte, fermée de la même manière que les fenêtres de l'étage inférieur. Une belle corniche, en forme de gorge égyptienne [7], court au sommet.

Au-dessus, trois gradins sont flanqués, aux angles, de piédestaux, portant des statues de cavaliers; comme les autres sculptures du mausolée, elles sont très mutilées. Sur ces gradins, s'élève le troisième étage, fort étroit. Dans la partie inférieure de ses faces, il est décoré de bas-reliefs, qui représentent des chars, traînés par quatre chevaux et montés

1. Dessin de Bruce (en 1768), *apud* Playfair, *Travels in the footsteps of Bruce* (Londres, 1877), pl. XXIV. Dessin de Catherwood (en 1832), reproduit par Saladin, *Nouv. Archives des Missions*, II (1892), fig. 72, 73, aux p. 458-9.

2. Ce travail, exécuté en 1908-1910, a été dirigé par M. Poinssot. Voir sa note (accompagnée d'une vue), dans *C. r. Acad. Inscr.*, 1910, p. 780-7. — Étude du mausolée (avant la restauration) par Saladin, *l. c.*, p. 455-481.

3. Saladin, *l. c.*, p. 463, fig. 78.

4. *Supra*, p. 87.

5. Reproduction de l'un d'eux dans *Catal. du musée Alaoui*, pl. IX, fig. 1.

6. Pour cette courbure, *v. supra*, p. 88.

7. Pour cette gorge, conf. t. IV, p. 109, et ici, p. 87.

par deux personnages. Aux angles, des pilastres à chapiteaux éoliques; au sommet, une gorge égyptienne.

Le faîte du monument, dont la hauteur totale est de 21 mètres, est constitué par une pyramide, aux côtés unis, flanquée de quatre statues : des femmes ailées, qui tiennent de la main gauche une sphère. Tout en haut, on a placé un lion accroupi, retrouvé au pied de la ruine : divers peuples de l'antiquité mettaient volontiers leurs tombes sous la garde de cet animal[1].

La construction est en belles pierres de taille, parfaitement appareillées, formant deux séries alternées d'assises, les unes beaucoup moins hautes que les autres[2]. Les parties décorées, colonnes, pilastres, moulures, sont d'une excellente exécution, large et ferme; les sculptures, au contraire, sont médiocres, lourdes, d'aspect archaïque. Les proportions de l'édifice ne paraissent pas heureuses : le troisième étage, surmonté de la pyramide, est beaucoup trop élevé et trop fluet par rapport aux deux autres; il y a là un contraste choquant[3].

On pouvait s'attendre à trouver le caveau funéraire sous le monument, comme on l'a trouvé au mausolée du Khroub dont nous parlerons tout à l'heure. Mais les fouilles faites dans le soubassement, jusqu'au sol naturel, ont permis « de constater qu'il n'existait, du moins dans le périmètre de l'édifice, aucune chambre souterraine[4] ». Si donc nous ne voulons pas supposer qu'un caveau existe, non point au-dessous, mais à côté du mausolée, nous devons admettre que les chambres funéraires étaient au premier étage et peut-être aussi au second[5]. Hypo-

1. Voir, p. ex., Collignon, *Hist. de la sculpture grecque*, I, p. 220; II, p. 385; Pernier, *Notizie degli Scavi*, 1916, p. 278. Conf. ici, p. 267, les lions du Tombeau de la Chrétienne.

2. Appareil dit *opus pseudisodomum*.

3. La restitution proposée par Saladin (fig. 100, p. 481), — où le troisième étage est réduit à un socle bas, portant la pyramide, — serait bien plus satisfaisante. Mais, après des études très attentives, M. Poinssot n'a pas trouvé d'autre moyen de mettre en place les matériaux dont il disposait.

4. Poinssot, *l. c.*, p. 781.

5. Dans des mausolées d'Asie Mineure, c'est au-dessus du sol, à l'intérieur d'un socle très élevé, que se trouve la chambre funéraire. Dans des mausolées

thèse à laquelle l'aspect intérieur de ces étages n'est pourtant guère favorable. Les parements des murs sont bruts; l'espace intermédiaire est coupé par des cloisons en pierre, qui forment des cellules peu régulières, superposées en deux séries à chaque étage. Il semblerait qu'il n'y ait eu là que des vides de décharge, pour alléger le monument [1].

Dans la ruine, étaient deux pierres de même hauteur [2], portant, l'une le texte libyque, l'autre le texte punique [3] de la dédicace d'un édifice funéraire. En voici la traduction [4] : « Monument d'Ateban, fils d'Iepmatath, fils de Palou. Constructeurs des pierres : Abarish, fils d'Abdashtart; Zumar, fils d'Ateban, fils d'Iepmatath, fils de Palou; Mangi, fils de Varsacan. Et leurs collaborateurs [?] : Zizaï, Taman et Varsacan. Travailleurs en bois : Masdal, fils de Nanfasan, et Anakan, fils d'Ashaï. Fondeurs en fer : Shafot, fils de Bilel, et Paphaï, fils de Babaï. » On peut s'étonner que les noms du mort, de son père et de son grand-père ne soient suivis d'aucun titre : ce devaient être des personnages dans la cité de Thugga.

Les deux pierres ont été enlevées, en 1842, par un consul anglais, Read, et elles sont aujourd'hui au Musée Britannique. Ceux qui les ont vues auparavant ont donné, sur la place qu'elles occupaient, des indications contradictoires [5]. Mais, de leurs témoignages, il paraît légitime de conclure qu'elles étaient encastrées, l'une auprès de l'autre, dans une des parois de l'édifice, probablement vers le bas, car ce fut, dit-on, l'extraction de ces pierres par Read qui causa l'écroulement du

africains de l'époque romaine, elle est souvent au rez-de-chaussée (correspondant à ce que, dans le mausolée de Dougga, nous appelons l'étage inférieur).

1. Saladin, *l. c.*, p. 478-9.

2. Hautes de 0 m. 70; larges de 1 m. 14 (pierre à inscription libyque) et de 0 m. 99 (inscription punique).

3. Le texte libyque était, dit-on, placé à droite, c'est-à-dire à la place d'honneur. Le texte punique paraît n'en être que la traduction. Conf. *supra*, p. 110, n. 8.

4. D'après la traduction latine donnée par M. l'abbé Chabot, *Punica*, p. 207-8.

5. Poinssot, *l. c.*, p. 782, n. 1.

second étage [1]. En tout cas, la double inscription avait dû être placée de manière à rester lisible. Or, le restaurateur n'a pu lui trouver d'emplacement ni au premier, ni au second étage. « Il ne semble guère possible, écrit-il, de la placer ailleurs qu'à une des grandes assises (la troisième ou la cinquième) du dernier étage [2] »; c'est-à-dire trop haut pour qu'on pût la lire du pied de l'édifice [3]. D'autre part, selon une interprétation qui n'est guère contestable, l'inscription indique, après les « constructeurs des pierres », des « travailleurs en bois » et des « fondeurs en fer ». Or, nous ne voyons pas comment se justifiait l'honneur fait à ces artisans : le bois n'aurait pu être employé que pour des revêtements intérieurs, dans les vides ménagés au premier et au second étage; quant au fer, on ne le retrouve que dans des tenons en queue d'aronde, qui assuraient la cohésion des blocs [4]. Voilà des incertitudes fort embarrassantes! Il est cependant difficile de nier que cette dédicace appartienne au mausolée, auquel elle a été attribuée, de la manière la plus formelle, par tous ceux qui l'ont vue à Dougga.

D'après la forme des lettres, elle doit être à peu près contemporaine de l'autre inscription libyco-punique du même lieu, la dédicace du temple de Masinissa : celle-ci est de 139 avant J.-C. [5]. On a voulu rapporter le mausolée à une époque bien plus reculée [6], en invoquant la forme des chapiteaux ioniques du second étage : en Grèce, ils pourraient être datés du ve siècle. Mais des chapiteaux semblables, avec la même courbure du canal reliant les deux volutes, ont été exécutés à Carthage jusqu'aux derniers jours de la grande cité, jusqu'au milieu du IIe siècle [7].

1. Soit que, pour extraire les pierres, on ait démoli la paroi qui les surmontait, soit que le vide produit par l'extraction ait été cause de la chute.
2. Poinssot, *l. c.*
3. Les pierres, hautes de 0 m. 70, ne comptent pas moins de sept lignes d'écriture.
4. Saladin, *l. c.*, p. 480.
5. *V. supra*, p. 97, n. 1.
6. Saladin (*l. c.*, p. 471-5) opine pour la fin du ve siècle ou le commencement du IVe.
7. T. IV, p. 203.

Or, le mausolée de Dougga est un édifice d'art punique[1] : on y retrouve le mélange de motifs orientaux (la gorge égyptienne) et de motifs grecs archaïques (les chapiteaux ioniques et éoliques), qui caractérise cet art[2]. L'architecte, nous l'avons dit[3], était vraisemblablement Abarish[4], fils d'Abdashtart, qui est mentionné en premier lieu parmi les « constructeurs des pierres », et qui devait être un Carthaginois[5]. Dans la sculpture, comme dans l'architecture, l'art punique se montra routinier[6] : le style archaïque des statues et des bas-reliefs qui décoraient le haut du mausolée ne s'oppose donc pas plus que la forme des chapiteaux à une date relativement récente : vers 150 avant J.-C.

C'est sans doute aussi à l'architecture punique qu'il convient de rattacher des monuments funéraires analogues, dont les parties inférieures subsistent encore en d'autres lieux de la Tunisie[7], ou dont quelques débris, surtout des chapiteaux éoliques de pilastres[8], ont été découverts çà et là dans l'ancienne Numidie. On peut supposer que, comme le mausolée de Dougga, comme des mausolées africains de l'époque romaine[9], ils étaient surmontés d'une pyramide, témoignage de leur lointaine origine égyptienne.

Mais, ailleurs, cette origine a été si bien oubliée que des frontons ou une voûte en berceau ont remplacé le faîte pyra-

1. Saladin (*l. c.*, p. 483-4) croit que la coudée égyptienne, adoptée par les Phéniciens (conf. t. IV, p. 189), a été prise comme unité de mesure dans ce monument.
2. T. IV, p. 198, 200.
3. P. 86-87.
4. La forme correcte serait *Abdarish* : Chabot, *Punica*, p. 205.
5. Pour les deux autres « constructeurs », *v. supra*, p. 87.
6. T. IV, p. 211-2.
7. Mausolées de Ksar Chenane, Ksar Rouhaha, Henchir Dourat : voir Saladin, *B. a. Comité*, 1900, p. 126-8. Ces lieux étaient dans la province romaine.
8. *V. supra*, p. 87. Il n'est d'ailleurs pas sûr que les monuments auxquels ces débris ont appartenu aient tous été des mausolées. Des temples ont pu être décorés de la même manière.
9. Voir, entre autres, Cagnat et Chapot, *Manuel d'archéol. romaine*, I, fig. 185, n°s 2 et 3 (p. 349); fig. 186, n° 1 (p. 351).

midal. Le monument connu sous le nom de Çoumâ [1] du Khroub [2] nous en offre un exemple.

Il s'élève sur une colline rocheuse, à 14 kilomètres de Constantine, l'ancienne Cirta, d'où il est visible [3]. Jusqu'au début du XX[e] siècle, il en restait le socle et l'étage surmontant ce socle; les décombres des parties supérieures [4], renversées probablement par un tremblement de terre, gisaient aux abords. En 1915-1916, la ruine a été entièrement démolie par le Service des Monuments historiques de l'Algérie, travail au cours duquel on a retrouvé le caveau funéraire [5]; on a ensuite procédé à une remise en place et à neuf [6], qui s'est arrêtée au niveau du bas de l'étage.

La construction est aussi bonne que celle du mausolée de Dougga : pierres de taille ajustées d'une manière impeccable [7], dont certaines dépassent deux mètres de longueur; moulures d'un profil ferme et précis.

Un soubassement carré porte deux degrés, sur lesquels repose un socle bas [8]. Par-dessus, s'élevaient quatre massifs, occupant les angles d'un carré de 5 m. 55 de côté et décorés, sur chacune de leurs deux faces extérieures, d'un grand bouclier rond, en relief. Ce n'étaient pas les pieds-droits de quatre arcades, car on ne rencontre aucun voussoir dans les décombres; mais ils encadraient quatre grands panneaux, figurant des portes [9],

1. Mot arabe qui signifie tour, minaret.
2. Gsell, *Monum.*, I, p. 61-65 et pl. IV; bibliographie, p. 62, n. 2; voir surtout Ravoisié, *Beaux-Arts* (dans *Exploration scientifique de l'Algérie*), I, pl. 61-64.
3. A trois kilomètres au Nord-Est du village du Khroub.
4. Du moins une partie de ces décombres, car beaucoup de matériaux ont été enlevés par des chercheurs de pierres.
5. Bonnell, *R. de Constantine*, XLIX, 1915, p. 167-178 et planches. Ballu, *B. a. Comité*, 1916, p. CXCVII (M. Bonnell était chargé de la direction des travaux, et c'est lui qui a fourni les éléments de la note publiée par M. Ballu). Il est regrettable que l'on n'ait pas les renseignements détaillés et précis qu'exigeait cette découverte très importante. Le mobilier funéraire est au musée de Constantine.
6. Hélas!
7. Avant la restauration, cela s'entend.
8. Mesurant 8 m. 40 de côté.
9. Ordonnance semblable au mausolée dit de Théron, à Agrigente.

dont il reste des débris. L'espace ainsi limité était sans doute simplement un vide de décharge.

On ne reconstitue que par conjecture le haut du mausolée. Au-dessus de l'étage aux boucliers, des colonnes, au nombre de huit, ou peut-être de douze[1], à fût lisse, à chapiteau dorique, devaient border une sorte de loggia, qui a pu abriter une statue de bronze[2] et que surmontait un plafond à caissons. Des morceaux de corniches rampantes appartenaient à des frontons. Une plate-forme, ménagée au sommet[3], portait, soit un groupe sculpté, soit un grand motif ornemental; il n'y avait certainement pas de pyramide[4].

Le caveau funéraire[5] a été établi dans le sol naturel et occupé par son hôte avant la construction du mausolée, qui l'a recouvert: il n'offre aucune communication avec le dehors.

C'est un réduit qui ne mesure que 2 mètres de long, 1 mètre de large et 0 m. 90 de hauteur[6]. Les parois sont en pierres de taille. Le sol n'est qu'en partie revêtu d'une dalle, sur laquelle on avait déposé un large bassin d'argent, contenant les cendres et les ossements calcinés du défunt[7]. On l'avait entouré d'un abondant mobilier : casque, cotte de mailles, épée et autres armes[8], vaisselle d'argent[9]. Sur la partie non

1. S'il y en avait douze, elles auraient pu être réparties en quatre groupes, au-dessus des massifs du premier étage; des vides auraient été laissés au-dessus des fausses portes, de manière à dégager la vue de la statue qui occupait probablement le centre de la loggia.

2. On a retrouvé autour du monument de menus fragments en bronze, appartenant à une draperie.

3. D'après mes constatations.

4. Comme le croit M. Krüger, dans *Bonn. Jahrbücher*, CXXVII (1922), p. 101, fig. 6.

5. Orienté, comme deux des faces du mausolée, du Nord-Est au Sud-Ouest.

6. D'après Ballu (1 m. 12 d'après Bonnell, *l. c.*, p. 168).

7. Bonnell, p. 177 : « Un récipient ou vase en argent, de 0 m. 27 de diamètre, tellement oxydé que, rempli d'ossements, il s'est brisé lors de la découverte. »

8. Pour le casque, *v. supra*, p. 53; pour la cotte de mailles, p. 54; pour l'épée, p. 43-44; pour des fers de lances et de javelots, p. 40 et 48 (plusieurs étaient enfoncés entre les dalles du plafond : *v. infra*). Ajouter l'embouchure en argent d'une corne d'appel. S'il y avait un bouclier en cuir, on comprend qu'il ait pu disparaître entièrement.

9. Petite coupe en argent, restée entière. Anse semi-circulaire en argent. Débris de même métal, qui paraissent avoir appartenu à des vases, entre autres des médaillons (fonds de plats ?), où sont représentés le dieu Poseidon, une

dallée, avaient été dressées sept amphores[1]; l'une d'elles contenait des ossements calcinés : sans doute des restes de victimes[2]; les autres, vides, avaient pu recevoir des liquides.

Le caveau était fermé en haut, au niveau de la première assise du soubassement, par une rangée de dalles, dans les joints desquelles on avait enfoncé des fers de lances et de javelots[3]. Par-dessus ce plafond et pour le décharger, avait été construite une voûte appareillée, que recouvrit le noyau du soubassement. Entre la voûte et le dallage, deux amphores étaient noyées dans la terre tassée qui remplissait cet espace cintré; elles paraissent avoir contenu des cendres[4].

Le mobilier funéraire, et surtout les amphores, dont une offrait une estampille rhodienne, encore en partie lisible[5], permettent de dater approximativement ce beau mausolée. Il a dû être construit vers le milieu du IIe siècle avant notre ère. Élevé en vue de Cirta, il reçut vraisemblablement la dépouille d'un personnage important de ce lieu. On peut se souvenir que

tête de lionne, une tête de cerf; conf. *supra*, p. 82. Ces fragments ayant été recueillis pêle-mêle, sans qu'on ait repéré la place exacte qu'ils occupaient, il est impossible de reconstituer les objets.

1. Ballu : « Sept urnes, dont deux intactes; une en partie brisée; les autres en morceaux, sauf une brisée, contenant des ossements mal incinérés; les deux intactes ne contenaient que de l'eau, provenant des infiltrations pluviales. » Bonnell, *l. c.*, p. 168 : « Au fond, trois urnes intactes et les débris de trois autres. » Le même, p. 176 : « Sur le côté Est, deux urnes debout (vides), sur le côté Sud, une urne intacte couchée, et de côté les débris de quatre autres. Les urnes intactes ne contenaient au fond que de l'eau, provenant des filtrations supérieures; dans le fond de l'une, se trouvaient des os calcinés trouvés épars avec les débris. »

2. La nature de ces ossements n'a pas été déterminée par un savant compétent. Thépenier, *R. Constantine*, XLIX, p. 191 : « des ossements humains calcinés ». Ils ont été mélangés avec le contenu du bassin d'argent.

3. Armes dépourvues évidemment de leur hampe en bois, qui n'aurait pu trouver place entre le dallage et la voûte établie au-dessus. Il y a là, sans doute, un rite analogue à l'enfoncement de clous dans une paroi (fixation d'influences malfaisantes qui auraient pu atteindre le mort, ou peut-être, — eu égard à la direction des pointes vers le caveau, — émaner de lui).

4. Bonnell (*l. c.*, p. 169) : « sous l'intrados de la voûte, deux urnes brisées, avec des traces de cendres ». Conf. le même, p. 175, et Ballu, *l. c.*

5. Sur l'anse d'une des amphores brisées, trouvées lors des fouilles du caveau. Cette anse, abandonnée sur place par les fouilleurs, a été ramassée, bientôt après, par un gendarme du Khroub, qui, en comprenant l'intérêt, l'a remise au musée de Constantine.

Masinissa mourut en 148 dans Cirta, sa capitale : le bassin d'argent trouvé au fond de la Çoumâ contiendrait-il les cendres de cet illustre souverain?

Comme l'armement du mort, la pratique de l'incinération révèle de puissantes influences étrangères. De même, l'architecture du monument. Mais l'art punique, cet art gréco-oriental qui s'étale sur le mausolée de Dougga, n'est pas intervenu ici. La décoration est exclusivement grecque[1] : chapiteaux doriques, — on sait que les Carthaginois n'en ont guère fait usage[2], — frontons, — que Carthage a empruntés très tardivement à l'art grec[3], — moulures des plinthes, des corniches, etc. La loggia bordée de colonnes est une ordonnance qui a peut-être été adoptée dans le célèbre Mausolée d'Halicarnasse[4], construit au milieu du IVe siècle; elle se retrouve dans d'autres édifices funéraires d'art grec : le mausolée de Mylasa, en Carie[5], le tombeau des Jules à Saint-Rémy, en Provence[6].

Mais l'architecte de la Çoumâ ne s'est pas astreint à suivre rigoureusement les règles classiques[7] : ses colonnes doriques ne sont pas cannelées et ce n'était pas, autant qu'il semble, un entablement dorique qu'elles portaient. Il faut ajouter que les chapiteaux sont d'un style qui paraît convenir au Ve siècle, plutôt qu'au second. On serait en droit de s'étonner de cette sorte d'anachronisme de la part d'un artiste grec. Il se peut donc que cet architecte ait été un Carthaginois, qui aurait, plus que l'auteur du mausolée de Dougga, subi des influences helléniques, mais qui, comme ses confrères africains, se serait obstiné à reproduire de vieux modèles. Il est permis, cependant,

1. Un dessin de Ravoisié (I, pl. 64, fig. III) a pu faire croire (conf ici, t. IV, p. 203) que, parmi les moulures de ce monument, il y a une gorge égyptienne. Mais j'ai constaté sur place que ce dessin est inexact.
2. *Supra*, p. 88.
3. T. IV, p. 204, n. 9.
4. Voir la restitution de Krüger, *Bonn. Jahrb.*, CXXVII, p. 84 et suiv.
5. P. Trémaux, *Explor. archéol. de l'Asie Mineure*, Mylasa, pl. 1.
6. Cagnat et Chapot, *Manuel d'archéol. rom.*, I, fig. 187, à la p. 352.
7. Comme je l'ai déjà indiqué *supra*, p. 88.

de supposer que c'était vraiment un Grec, peut-être originaire de Sicile, contrée où dominait l'ordre dorique. L'art grec n'a pas eu un développement uniforme : certaines écoles, surtout vers les extrémités du vaste domaine de l'hellénisme, sont restées attachées à des motifs, à des formes qu'on avait abandonnées ailleurs. Cet art, même là où il régnait en maître, a admis des dérogations aux canons, des ordonnances hybrides[1] : ainsi, un mausolée apparenté à la Coumâ, le tombeau dit de Théron, à Agrigente[2], offre un mélange des ordres ionique et dorique.

III

Les mausolées de Dougga et du Khroub ne sont pas des édifices indigènes, l'un étant punique et l'autre grec. Il nous reste à étudier deux monuments fort importants, le Médracen[3] et le Tombeau de la Chrétienne[4], qui ont un caractère mixte. Dans des proportions beaucoup plus grandes, ils ressemblent à ces milliers de tumulus qui remplissent l'Afrique du Nord[5]. Sauf les parois des couloirs et des caveaux ménagés à l'intérieur, ils sont construits de la même manière : un amoncellement de moellons et de blocs grossiers, matériaux presque bruts, entas-

1. Conf. Choisy, *Hist. de l'architecture*, I, p. 380.

2. Serradifalco, *Le antichità della Sicilia*, III, pl. XXVIII-XXXI. Vue dans E. Pais, *Storia dell'Italia antica*, II, pl. 118.

3. Voir Gsell, *Monum.*, I, p. 65-69 (avec des indications bibliographiques) et pl. V-VI.

4. Gsell, *l. c.*, p. 69-74 et pl. VII. A signaler depuis lors (1901) une étude sur les deux monuments, par Pamart, *Rev. afric.*, LXI, 1920, p. 279-293; des plans et vues dans Frobenius, *Der kleinafricanische Grabbau* (dans *Prähistor. Zeitschr.*, VIII, 1916), pl. 3-5, 20, 21. Voir aussi dans Gsell, *Promenades archéol. aux environs d'Alger* (Paris, 1926), p. 143-160, une mise au point d'une étude antérieure. Pour les travaux exécutés au Tombeau depuis 1918 par le Service des Monuments historiques de l'Algérie, consulter les rapports annuels de M. Ballu, architecte en chef de ce Service (d'après M. Christofle).

5. C'est vraisemblablement un de ces tumulus, plus grand que les autres, qu'on signale ainsi près de Meknès, au Maroc : « Vaste édifice circulaire, qui rappelle le Médracen et le Tombeau de la Chrétienne » (Chatelain, dans *B. a. Comité*, 1924, p. CLI).

sés sans ordre[1]. Mais cette masse est recouverte d'une enveloppe en grandes et belles pierres de taille, fort bien appareillées, reliées par des scellements en plomb[2] : enveloppe offrant l'aspect régulier d'un cylindre, surmonté d'un cône à gradins et paré d'un décor d'architecture gréco-orientale ou grecque. Ces deux tombeaux sont des monuments indigènes, revêtus d'un manteau d'origine étrangère.

Le Médracen est situé à peu de distance de Batna, au Nord-Ouest de l'Aurès, sur un dos de terrain qui permet de le voir d'assez loin. Il occupe le centre d'un cimetière, clos par une enceinte: dans les tumulus, purement africains, qui l'entourent, vinrent sans doute reposer des gens que des liens de parenté ou de dépendance rattachaient à ses hôtes. Le Tombeau de la Chrétienne, s'élevant dans une solitude sauvage, forme une saillie très distincte sur une crête étroite, qui, à l'Ouest d'Alger, domine d'un côté la mer, de l'autre la grande plaine de la Mitidja.

Nul doute que ce ne soient des sépultures de monarques puissants. Pomponius Méla[3], qui écrivait vers le milieu du Ier siècle de notre ère, qualifie le Tombeau de *monumentum commune regiae gentis*, « le monument commun de la famille royale ». Ce Tombeau est, nous le verrons, une copie du Médracen, lequel est voisin d'un lac appelé dans l'antiquité le lac Royal, *lacus Regius*[4]. Le mot Médracen, — il vaudrait mieux

1. Dans le noyau du Tombeau de la Chrétienne, on a jeté quelques pierres régulièrement façonnées, entre autres des doucines dont on a rabattu la saillie. Il n'est pas nécessaire de croire que ce soient là des débris d'un édifice antérieur, qui se serait élevé au même endroit ou dans le voisinage. Ce pouvaient être, comme le pense M. Christofle (*apud* Ballu, *Rapport de 1922*, p. 10), des matériaux préparés pour la décoration extérieure, mais qui, par suite de modifications faites dans les projets, auraient été mis au rebut.

2. Au Médracen, dans la partie cylindrique, le mur en grandes pierres de taille est doublé, par derrière, d'un mur en petites pierres plates, régulièrement disposées.

3. I, 31.

4. Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie*, f° 27 (Batna), au n° 159, et f° 17 (Constantine), au n° 126 (p. 20, col. 2, en bas).

écrire Madghasen, — en usage depuis fort longtemps[1], est le pluriel de Madghès[2]. Or Madghès, ou Madghis, apparaît, dans des généalogies légendaires, comme l'ancêtre d'une des deux grandes familles entre lesquelles on distribuait les Berbères, celle dont faisaient partie les populations de l'Aurès[3]. *Madghasen* signifie donc « les descendants de Madghès », les princes qui ont reçu de leur ancêtre mythique l'héritage du pouvoir souverain sur le pays. Tradition dénuée de valeur historique, mais où l'on peut voir un vague souvenir d'un fait exact : l'édification par un roi, pour lui et les siens, de ce mausolée colossal.

Le Médracen mesure près de 59 mètres de diamètre. Le cylindre, relativement bas (à peine 4 m. 50), est orné de soixante colonnes engagées, d'ordre dorique, à fût non cannelé, portant une architrave lisse et une corniche dont le profil est celui de la gorge égyptienne. Le cône offre 24 degrés, larges et élevés. La hauteur totale est d'un peu plus de 18 mètres. Au sommet, s'étend une spacieuse plate-forme, qui a pu servir de base à quelque motif d'architecture ou de sculpture, à moins qu'elle n'ait constitué une aire pour la célébration de certains actes religieux.

L'intérieur a été exploré au siècle dernier[4]. L'entrée se trouve à l'Est, vers le bas du cône. C'est une petite baie, que masquaient entièrement des pierres du troisième et du quatrième gradin. Elle était fermée par une dalle, qui glissait le

1. Au XIe siècle, El Bekri (*Descr. de l'Afrique septentr.*, trad. de Slane, édit. d'Alger, p. 107) désignait le monument sous le nom de *Qabr Madghous*.

2. De Slane, *Journ. asiat.*, 1845, II, p. 163. Carette, *Recherches sur l'origine des tribus de l'Afrique septentr.*, p. 29.

3. Ibn Khaldoun, *Hist. des Berbères*, trad. de Slane, I, p. 168, 181, 204, 226: III, p. 180-181. C'est aux Botr, descendants de Madghis, qu'on rattachait la Kâhina, la fameuse reine de l'Aurès à la fin du VIIe siècle (Ibn Khaldoun, I, p. 213). Conf. t. V, p. 79.

4. Par les soins de la Société archéologique de Constantine : voir *R. Constantine*, XVI, 1873-4, p. 1-18, 303-350 (rapports de Cahen et de Brunon) et planches. On ne pénètre plus aujourd'hui dans le tombeau, le couloir étant obstrué par des éboulements.

long de deux rainures. Après avoir soulevé cette herse, on pénétrait dans une longue et étroite galerie, construite en pierres de taille près de l'entrée, en petites pierres sèches plus loin, et couverte de dalles. On y descendait d'abord par un escalier; puis, par une pente, on parvenait à une chambre dont le fond occupe le centre du monument. C'est une salle assez exiguë, de 3 m. 30 de long sur 1 m. 50 de large, avec des parois en pierres de taille [1] et un plafond en dalles. Sur les deux côtés longs, court une banquette, large de 0 m. 20 et haute de 0 m. 30. Le sol de la galerie, celui de la chambre et les banquettes portaient des traces d'un enduit rouge, couleur funéraire [2].

Cette chambre représente la case centrale qui, dans les tombeaux indigènes, abrite un ou plusieurs morts; il n'y a pas lieu, croyons-nous, de chercher un caveau ailleurs. L'étroitesse des banquettes interdit de croire à la déposition de cadavres. Les corps, comme celui d'un mort enfermé dans un tumulus voisin [3], avaient été sans doute incinérés, et leurs restes versés dans des vases, soit en terre cuite, soit plutôt en métal. De ces urnes et du mobilier qui devait les accompagner, on n'a absolument rien trouvé : les archéologues avaient été précédés par des voleurs [4].

Dans ses dispositions intérieures, le Médracen n'offre pas de grandes nouveautés. Sous des tumulus enfermant un dolmen, nous avons rencontré ce couloir, qui permet d'atteindre la chambre [5]. C'était un aménagement nécessaire dans une tombe préparée sans doute à l'avance par le prince qui devait y être enseveli, destinée sans doute aussi à recevoir après lui des membres de sa famille. La galerie et l'entrée sont tournées vers

1. Doublées, en arrière, de murs en petites pierres sèches.
2. *V. supra*, p. 241.
3. *Supra*, p. 216.
4. Travaillant à leur aise. Ils avaient consolidé avec des charpentes en bois le ciel du couloir.
5. *Supra*, p. 198.

l'Est : orientation que nous avons déjà constatée[1]. L'entrée est invisible; elle l'est aussi dans les tumulus à couloir, non pas surtout parce qu'on voulait qu'elle restât ignorée, — au Médracen, comme ailleurs, on l'a orientée exactement, de telle sorte qu'elle était assez facile à retrouver, même pour ceux qui ne savaient pas au juste à quel niveau on l'avait établie, — mais parce que, le tumulus étant un monceau de pierres recouvrant des morts, il ne convenait pas qu'il s'ouvrît sur le dehors, comme les demeures des vivants.

Remarquons cependant une différence entre le Médracen et les tumulus ordinaires. Dans ces tumulus, le couloir était entièrement comblé, et il fallait le dégager à chaque ensevelissement. Ici, au contraire, — la fermeture en herse le prouve, — on laissait la galerie vide. Comme ce n'était pas, apparemment, pour s'épargner la peine de la déblayer à de longs intervalles, quand on introduisait de nouveaux hôtes dans le caveau, nous pouvons supposer que l'entrée se rouvrait bien plus souvent, lors de cérémonies célébrées en l'honneur des morts[2] : ce qui n'exigeait que le déplacement de quelques pierres. Au dehors, en avant de cette entrée, se distinguent quelques vestiges d'une construction assez étendue, de forme rectangulaire, dont le dallage était recouvert d'une couche de rouge. Peut-être y avait-il là un sanctuaire, ou, du moins, une aire sacrée, comparable, dans une certaine mesure, au temple qui s'élevait à l'Est de chaque pyramide royale, en Égypte. Ce sont des indices d'un véritable culte rendu aux défunts. Ne savons-nous pas, par des témoignages d'auteurs et d'inscriptions, que les rois indigènes étaient adorés après leur mort[3]?

Le Tombeau de la Chrétienne est plus mal conservé à

1. P. 242.

2. L'intérieur fut certainement visité dans les siècles qui suivirent la construction du monument. Une inscription néopunique a été gravée sur une des parois de la galerie : Moliner-Violle, *R. de Constantine*, XXVIII, 1893, p. 66.

3. *Supra*, p. 130-1.

l'extérieur que le Médracen : les chercheurs de trésors, qui ont employé jusqu'au canon dans leurs entreprises, et les gens du voisinage, qui, plus modestes, se sont contentés de déchausser les blocs, pour s'emparer du plomb des scellements, ont infligé de cruelles mutilations au vieux mausolée royal. Une portion du côté oriental a été restaurée récemment par le Service des Monuments historiques.

Le cylindre, d'un diamètre de 64 mètres, repose sur un plateau carré. Il s'élève beaucoup plus haut que le cylindre du Médracen. De même, le cône à gradins. Aujourd'hui, la hauteur totale est d'environ 33 mètres : complet, l'édifice devait atteindre une quarantaine de mètres. Là aussi, soixante colonnes engagées, non cannelées, décorent le pourtour. Elles sont pourvues de bases et coiffées de chapiteaux d'ordre ionique, où le canal reliant les deux volutes s'incurve en bas et dont la partie inférieure est ceinte d'un collier de rosaces. Elles portent, pour entablement, un simple bandeau, surmonté d'une corniche. A chacun des quatre points cardinaux, se dresse une fausse porte, panneau en forme de trapèze, dont les moulures saillantes imitent par leur disposition une grande croix, enfermée dans un cadre; de là, le nom de *Qeber er Roumiya*, « Tombeau de la Chrétienne », qu'a reçu ce mausolée. Au-dessus du panneau, une corniche offre des motifs grecs : rangées d'oves, de perles et de denticules.

En avant de la fausse porte de l'Est, il y avait peut-être une construction analogue à celle dont des restes subsistent au Médracen, analogue aussi aux plates-formes qui, du même côté, précèdent certaines sépultures plus récentes, — elles datent des IVe-VIIe siècles, — élevées par des princes indigènes et apparentées à nos deux mausolées [1]. Mais, ici, on ne distingue que de misérables débris de dallages, qui appartiennent à plusieurs époques [2].

1. Mausolée de Blad Guitoun et tombeaux pyramidaux dits Djedar : Gsell, *Monum.*, II, p. 413 et fig. 170; p. 422 et fig. 172, 174.
2. Christofle, *apud* Ballu, *Rapport de 1923*, p. 12-15.

L'entrée, baie basse et étroite, se trouve dans le soubassement, juste au-dessous de cette fausse porte orientale. Comme au Médracen, elle était invisible, fermée par deux pierres de taille superposées, qui s'alignaient avec les pierres voisines à droite et à gauche. Par derrière, un petit couloir surbaissé conduit à une chambre assez spacieuse : vestibule où, sur la paroi de droite, sont sculptés grossièrement un lion et une lionne, qui se font face au-dessus d'un nouveau couloir, bas comme le premier : ces animaux gardaient l'entrée du passage par lequel on allait vers les morts[1]. Le second couloir, très court, mène à une vaste galerie, où l'on monte par un escalier de quelques marches. On y circule partout très librement, car elle a 1 m. 60 — 2 mètres de large, sur 2 m. 50 de haut; elle pouvait être éclairée par des lampes, placées dans de petites niches, que la fumée a noircies. Longue de près de 150 mètres, elle fait presque tout le tour du monument. Mais, arrivée à proximité de son point de départ, elle décrit un coude assez brusque et, se dirigeant vers le centre, elle aboutit à un troisième couloir surbaissé. Au delà, on entre dans un caveau de modestes dimensions, dont l'axe est perpendiculaire au couloir : ce ne pouvait être qu'un vestibule. Un nouveau couloir bas en part, pour déboucher bientôt dans une chambre, qui est exactement au centre du mausolée. Elle mesure 4 mètres de long sur 3 de large. Des niches y ont été ménagées dans les parois, à droite, à gauche et au fond.

Couloirs, galerie et caveaux, admirablement conservés, sont, comme le revêtement extérieur, bâtis en belles pierres de taille; les couloirs ont des plafonds en dalles; la galerie et les salles, des voûtes appareillées. Les quatre couloirs étaient barrés par des herses, ressemblant à celles qu'on rencontre dans des pyra-

1. Il y avait aussi des images de lions (des mufles seulement), devant la porte qui donnait accès à la chambre funéraire du mausolée de Blad Guitoun : Gsell, *Monum.*, II, p. 415 et 417.

mides d'Égypte beaucoup plus anciennes; retenues dans des rainures en haut et sur les côtés, elles pouvaient être soulevées à l'aide d'un levier et disparaître dans la rainure du haut.

Quand, en 1866, Berbrugger et Mac-Carthy, exécutant des fouilles sur l'ordre de Napoléon III, purent pénétrer à l'intérieur du monument, ils trouvèrent toutes les herses brisées et la chambre centrale vide; comme le Médracen, le Tombeau de la Chrétienne avait été dépouillé de son contenu. Car il n'est pas probable que le vrai caveau funéraire reste caché dans un lieu encore inconnu et que, naturellement, on voudrait bien connaître [1]. Cette chambre centrale, à laquelle on se rend par le passage que surveillent les lions, gardiens des défunts, à laquelle aboutit l'immense galerie et que précèdent immédiatement un vestibule et deux couloirs munis de herses, répond, comme le caveau du Médracen, à la case établie au milieu des tumulus. Elle était destinée à recevoir, non pas un seul mort, mais ceux qui, par la naissance ou le mariage, avaient droit à être admis dans ce « monument commun de la famille royale ».

Il est impossible de croire qu'on ait placé, ou qu'on ait eu l'intention de placer des sarcophages dans cet espace, juste assez grand pour en contenir trois; du reste, ils auraient difficilement franchi les couloirs, qui, sur certains points, n'ont que 1 m. 25 de hauteur et 0 m. 83 de largeur. C'étaient, sans doute, des urnes en métal précieux qui renfermaient les restes incinérés des morts; elles étaient dressées, soit dans les trois niches [2], soit sur des meubles en bois ou en métal.

Le Tombeau de la Chrétienne a certainement été copié sur le Médracen, auquel on a emprunté les dispositions générales

1. Dans cette intention, des chercheurs de trésors ont pratiqué jadis deux longs boyaux à travers la masse du tombeau, en partant du vestibule des lions et de la galerie. Aujourd'hui, on fonde, paraît-il, de grandes espérances sur la baguette magique des sourciers.

2. Qui sont, il est vrai, assez exiguës.

de l'enveloppe en pierres de taille et l'ordonnance des soixante colonnes engagées dans le pourtour. Mais on a voulu faire mieux que le modèle. Les proportions du Médracen sont peu satisfaisantes : il est beaucoup trop bas par rapport à son diamètre. Le Tombeau de la Chrétienne, dont le diamètre est à peu près le même, le dépassait d'une vingtaine de mètres : non seulement on a exhaussé le cylindre et le cône, mais on a dressé le cylindre sur un plateau; d'ailleurs, le résultat n'a pas été tel qu'on l'espérait, car la partie conique écrase le bas de l'édifice. L'ornementation extérieure est moins froide et plus élégante, avec ses colonnes ioniques, avec ses panneaux à moulures; le désir de rompre la monotonie du vaste pourtour a fait oublier que des portes, vraies ou simulées, sont un contre-sens dans un tumulus. Ici comme là, l'entrée est exactement à l'Est et reste invisible. Mais, au Tombeau, on ne pouvait pas la laisser dans le cône à gradins, beaucoup plus éloigné du sol par suite de l'exhaussement du cylindre : on l'a donc reportée dans le soubassement; il en est résulté qu'à l'intérieur, on a dû établir un escalier pour monter vers la chambre funéraire, tandis qu'au Médracen, c'est pour y descendre qu'a été fait l'escalier. Au Tombeau, on a coiffé de voûtes la galerie et les chambres; au Médracen, il n'y a que des plafonds en dalles. Les aménagements intérieurs ont reçu beaucoup plus d'extension : la grande galerie circulaire, le vestibule des lions et celui qui précède la chambre funéraire sont des nouveautés, qu'il faut probablement attribuer à un développement du culte rendu aux morts. Nous pouvons supposer, en effet, que la galerie, si majestueuse dans son uniformité et qu'éclairait parcimonieusement la lueur des lampes, a été faite pour permettre de longues processions, lors des funérailles, sans doute aussi lors de fêtes anniversaires.

De quand datent ces deux mausolées? Les chapiteaux doriques du Médracen ont des formes qui, dans des pays grecs, les

feraient attribuer au ve siècle avant J.-C. Mais, comme ils ressemblent beaucoup à ceux du monument élevé au Khroub vers le milieu du IIe siècle, il n'est pas nécessaire de remonter si haut. De même qu'à la Çoumâ, les colonnes que surmontent ces chapiteaux sont, contre la règle classique, dépourvues de cannelures. Les deux édifices ne doivent pas être séparés par un long intervalle de temps; sans vouloir rien affirmer, j'assignerais volontiers le Médracen au IIIe siècle[1]. Mais, tandis qu'au Khroub, tout est grec dans la décoration, nous retrouvons au Médracen, comme au mausolée de Dougga, la gorge égyptienne, si usitée dans l'art punique. Il est vrai qu'elle n'a pas été complètement ignorée de l'art grec[2]. Le roi qui voulut qu'on habillât son tumulus selon une mode étrangère a donc pu s'adresser à un architecte d'origine hellénique. Mais il me paraît plus probable qu'il a eu recours à un Carthaginois, qui, comme l'auteur du mausolée de Dougga, aurait fait un mélange des deux arts[3].

Il serait vain de prétendre connaître le souverain qui a laissé un témoignage si évident de sa puissance. Peut-être, devenu, par son heureuse fortune ou celle de ses pères, maître d'une vaste contrée, avait-il voulu que son tombeau s'élevât là où avait été le berceau de sa famille[4].

Postérieur au Médracen, puisqu'il en est une copie, le mausolée royal dit Tombeau de la Chrétienne est naturellement antérieur à l'an 40 de notre ère, date de l'annexion de la Mauré-

1. S'il était certain que les morts déposés dans le Médracen furent incinérés, ce serait une raison pour ne pas remonter plus haut que le IIIe siècle : conf. *supra*, p. 216-7.

2. Conf. Petersen, dans *Archäol. Anzeiger*, 1903, p. 28; Poinssot, *C. r. Acad. Inscr.*, 1910, p. 784, n. 1.

3. Il conviendrait, pour le Médracen, comme pour le mausolée du Khroub et pour le Tombeau de la Chrétienne, de prendre des mesures nombreuses et tout à fait précises, qui permettraient d'examiner si ces monuments n'ont pas été établis sur des étalons puniques ou grecs. Malheureusement, quand deux archéologues appliquent leur mètre sur la même pierre, les mesures qu'ils trouvent ne concordent presque jamais.

4. Voir t. V, p. 97-98.

tanie à l'Empire romain. Pomponius Méla, qui le mentionne vers cette époque, s'est servi, dans sa description du littoral africain, d'un écrit qu'on a supposé être de Varron, mort en 27 avant J.-C.[1]. Mais, outre que cela n'est nullement certain, Méla a fait quelques additions, au nombre desquelles pourrait être précisément le passage relatif au Tombeau.

Sur les pierres de l'édifice, sont gravés des signes indiquant les divers chantiers dans lesquels elles avaient été taillées[2]. Plusieurs de ces marques ressemblant à des lettres de l'alphabet latin, on en a conclu que, lors de la construction du mausolée, la Maurétanie était largement ouverte à la civilisation romaine, bien que Rome n'en fût pas encore maîtresse. Ce qui nous reporterait au temps du client d'Auguste, Juba II, lequel régna de 25 avant J.-C. à 23 après notre ère. Raisonnement des plus contestables : si, parmi ces marques, il en est qui sont identiques à des lettres latines, d'autres ressemblent à des lettres libyques, à des lettres grecques, d'autres ne se retrouvent dans aucun alphabet; en réalité, ce sont, non pas des lettres véritables, mais des figures géométriques élémentaires, dépourvues de toute valeur alphabétique.

Pour attribuer le Tombeau à Juba II, on invoque un autre argument, meilleur en apparence. Ce roi établit sa capitale à Iol (aujourd'hui Cherchel), dont il fit une grande ville, sous le nom de *Caesarea*. Or, le mausolée n'est pas très éloigné de Cherchel (la distance est d'environ neuf lieues), et on peut s'expliquer assez bien pourquoi il n'en est pas plus près : l'emplacement choisi est visible de fort loin, — quoiqu'il ne le soit pas de Cherchel même —; la pierre nécessaire à cette construction gigantesque s'y trouvait en grande abondance et y était d'excellente qualité; enfin le prince qui régnait à Césarée n'aurait-il pas voulu, comme Louis XIV, s'épargner la vue impor-

1. Conf. t. V, p. 23.
2. Gsell, *B. a. Comité*, 1899, p. 422.

tune de son tombeau? Juba, ajoute-t-on, aimait le luxe et l'art : qui, mieux que lui, pouvait élever un monument aussi grandiose?

Mais c'est précisément à cause de ses goûts artistiques que nous sommes disposé à l'écarter de ce débat. Les édifices qu'il fit construire dans sa capitale étaient de pur style grec, et du style qui régnait alors dans les grandes métropoles du monde méditerranéen, Rome, Alexandrie, Antioche : ce qu'attestent les images tracées sur quelques-unes de ses monnaies, et des débris d'architecture, exhumés à Cherchel, qui datent très probablement de son temps[1]. Il n'est guère vraisemblable que ce fin connaisseur, profondément philhellène, ait voulu que sa sépulture fût un amoncellement de pierres brutes à la vieille manière libyque[2], recouvert d'une enveloppe copiée sur le monument d'un ancien roi numide. Et, pour rajeunir le modèle, aurait-il fait choix de chapiteaux ioniques entièrement démodés, avec cette courbure du canal à laquelle l'art grec classique avait renoncé depuis des siècles? Il devait être, au contraire, fort attentif à ne pas laisser croire qu'il subsistât en lui quelque chose de la barbarie native.

Le Tombeau de la Chrétienne n'est donc pas son œuvre. Il a été élevé sur l'ordre de quelque prince qui avait précédé Juba en Maurétanie : un Berbère, assurément désireux de donner à la postérité une preuve de sa grandeur, mais qui ne regardait pas de très près aux moyens artistiques propres à réaliser son dessein; qui, d'ailleurs, était sans doute incapable de se faire une opinion à cet égard. Nous savons que le chapiteau ionique à canal incurvé fut usité à Carthage jusqu'à la destruction de la ville, en l'année 146. Peut-être le roi africain, —

1. Voir t. VIII, l. II, ch. II, § V.

2. Auguste, protecteur de Juba, prépara, pour s'y faire ensevelir, un tumulus, imité de modèles étrusques ou orientaux. Mais c'était une colline artificielle en terre, s'élevant sur un socle en pierre : d'un type qui différait, par conséquent, du Tombeau de la Chrétienne.

qu'on peut supposer avoir vécu soit avant, soit après cette date, — a-t-il fait appel à un architecte se rattachant, directement ou par quelque intermédiaire, à une école carthaginoise. Mais l'ornementation du Tombeau n'offrant rien qui soit vraiment punique, nous pouvons aussi bien attribuer ce monument à un artiste d'une école grecque routinière. On constate la persistance du chapiteau ionique à canal incurvé en Campanie jusque vers les IIIe-IIe siècles[1]; peut-être s'est-il maintenu plus longtemps encore dans certains milieux grecs d'Occident. Le reste de la décoration, bases des colonnes, corniches, moulures des portes, est purement grec et peut dater du IIe ou du premier siècle.

Avant d'appartenir à Juba II, Iol avait été la capitale de Bocchus[2], qui régna sur la Maurétanie orientale à l'époque de la guerre civile entre Jules César et les Pompéiens, et qui, plus tard, en 38, y joignit la Maurétanie occidentale; il mourut en l'an 33. On peut, sans insister sur cette hypothèse, se demander si le « monument commun de la famille royale » ne fut pas élevé par lui, ou bien par un roi qui l'aurait précédé à Iol. La région dans laquelle cette ville était située cessa peut-être de faire partie du royaume de Numidie dès 105, à la fin de la guerre de Jugurtha, pour passer sous la domination du roi maure Bocchus l'Ancien[3]. Mais on ignore si Iol devint une capitale avant le dernier Bocchus.

1. Voir t. IV, p. 203, n. 1.
2. Solin, XXV, 16. Conf. ici, t. V, p. 248-9.
3. Voir t. VII, l. II, ch. IV, § VI.

CHAPITRE V

CONCLUSION

I

C'est une tâche malaisée de définir le caractère d'un peuple, tel que l'ont fait le cadre géographique dans lequel il s'est formé, les aptitudes des races qui se sont mêlées en lui, les vicissitudes de son histoire. Et, pour l'Afrique du Nord, en particulier, où la variété des climats et des sols est si grande, où beaucoup de régions sont restées, pendant des siècles, sans relations directes, où le contraste est peut-être plus profond que partout ailleurs entre les villes et les campagnes, il pourrait paraître vain de chercher en quoi les hommes se ressemblent, intellectuellement et moralement. Ils se ressemblent pourtant; ou, du moins, beaucoup d'entre eux ont des traits communs, qui, depuis longtemps, ont frappé les observateurs. Naturellement, il ne faut pas oublier qu'en cette matière, les généralités comportent des exceptions fort nombreuses : exceptions individuelles; exceptions plus larges, qui peuvent s'expliquer en partie par des influences extérieures.

Les anciens jugent d'ordinaire avec sévérité les indigènes africains. Ce sont, pour eux, dans toute la force du terme, des barbares, et ce nom de *barbari* semble si bien leur convenir qu'il est resté attaché à leurs descendants, les Ber-

bères[1]. Hommes rudes, grossiers, brutaux, violents : tels ils étaient aux yeux des Grecs et des Latins[2], tels ils sont encore dans l'opinion des musulmans orientaux. On leur reproche leur sensualité[3], leur cruauté[4], leurs instincts de vol et de pillage[5], leur mépris de la vérité et de la parole donnée, leur dissimulation, leur perfidie[6], leur platitude vis-à-vis des forts[7], leur empressement à trahir quand ils croient pouvoir le faire sans trop de risques, la légèreté, l'inconstance, la mobilité de leur esprit[8]. On les accuse à la fois de turbulence[9] et de paresse[10].

1. Voir t. V, p. 114 et suiv.
2. Un certain nombre de textes relatifs aux mœurs des Africains sont cités par Wölfflin, *Archiv für lateinische Lexikographie*, VII, 1892, p. 134-7; par Diehl, *L'Afrique byzantine*, p. 312 et suiv.; dans le *Thesaurus linguae Latinae*, s. v. *Afri*, c. 1253-4.
3. T. V, p. 34.
4. « Immanes » : Cicéron, *Ad Quintum fratr.*, I, 1, 9, 27. « Inhumani » : Salvien, *Gub. Dei*, VII, 15, 64. Une foule de traits de leur histoire prouvent combien ce reproche est mérité. Conf. t. V, p. 138, n. 3.
5. T. V, p. 60 et 112. Le récit de la jeunesse du prince berbère Antalas est curieux à cet égard : Corippus, *Joh.*, III, 156 et suiv.
6. « Fallacissima gens » : Cicéron, *Ad Attic.*, XI, 7, 3. « Gens fallax » : Tite-Live, XXV, 41, 4. « Fallacissimi, fraudulentissimi, perfidissimi » : Salvien, *l. c.* « Prope omnium fraudium, falsitatum, periuriorum nefas » : le même, VII, 15, 62. « Genus infidum » : Salluste, *Jug.*, XLVI, 3; XCI, 7. « Gens infida » : Tite-Live, XXIX, 3, 13. « In Afris multum... perfidiae » : *Hist. Auguste, Maximini duo*, XIX, 2. « Mauri, vanum genus » : Salluste, *Fragm. Hist.*, édit. Kritz, I, 63. « Dolosi quam plurimi omnes esse dicuntur, alia quidem dicentes, alia autem facientes » : *Expos. totius mundi*, 61, *apud* Riese, *Geogr. Lat. min.*, p. 123. « Versipelles » : Servius, *In Aeneid.*, VI, 724; Isidore de Séville, *Etym.*, IX, 2, 105. Voir encore Tite-Live, XXVIII, 44, 5; Festus Aviénus, *Orbis descr.*, 278; Procope, *Bell. Vand.*, II, 8, 10; II, 13, 37; II, 17, 10; II, 25, 16; II, 26, 2. Sans parler de la conduite des Africains à la guerre, où la ruse est généralement regardée comme licite : p. ex. *Bell. Afric.*, LXXIII, 3 : « hostium dolos, insidias, artificia »; *ibid.*, X, 4 : « insidiosae nationis »; ici, t. II, p. 366, n. 1.
7. Corippus, *Joh.*, IV, 449-451. Voir aussi *ibid.*, III, 287-9.
8. Polybe, XIV, 1, 4. Salluste, *Jug.*, XLVI, 3 : « ... genus Numidarum infidum, ingenio mobili, novarum rerum avidum ». *Ibid.*, LVI, 5 : « tanta mobilitate sese Numidae gerunt ». *Ibid.*, LXVI, 2 : « volgus ... Numidarum ingenio mobili, seditiosum atque discordiosum erat, cupidum novarum rerum, quieti et otio advorsum ». Voir encore *ibid.*, XCI, 7. Tite-Live, XXIX, 3, 13 : « ... Afris, gente ad omnem auram spei mobili ». Silius Italicus, VIII, 98-99 : « fallax atque improba gentis | Massylae levitas ». Ammien Marcellin, XXX, 7, 10 : « ad omnes dissensionum motus perflabiles gentes Mauricas ».
9. Voir une partie des textes cités note précédente.
10. Pomponius Méla, I, 28 : (Mauretania) « segnitia gentis obscura ».

On leur reconnaît pourtant quelques qualités : sobriété[1], résistance à la fatigue et à la souffrance[2], courage[3].

Ils en ont d'autres, qu'atteste leur histoire, à défaut de témoignages anciens. Quoiqu'ils ne travaillent pas par goût, l'amour du gain et de l'épargne, l'espoir qu'ils jouiront du produit de leurs peines, peuvent les rendre laborieux[4]. S'ils donnent des preuves de bassesse morale, ils ont par ailleurs un réel sentiment de l'honneur : il est rare que, dans le combat, ils se tournent contre leurs chefs, même quand ces chefs sont des étrangers[5]; plus rare encore qu'ils permettent une offense à leurs hôtes, qu'ils favorisent ou tolèrent l'adultère dans leur foyer. Dans la famille qu'ils fondent par le mariage, ils remplissent les devoirs essentiels : avoir de nombreux enfants et les élever. Ils maintiennent avec ardeur la solidarité qu'impose à ses membres la famille étendue où ils entrent à leur naissance. Ils se dévouent jusqu'au sacrifice au parti, à l'homme auxquels ils se sont attachés. Ils ne sont pas incapables de progrès, car, lorsqu'ils le veulent, ils imitent et copient assez adroitement; ils ont de la mémoire et le don des langues.

Mais, ce dont ils ne sont guère capables, c'est de se développer par eux-mêmes. Ils manquent du bon sens et du sang-froid qui assurent la direction et le succès de l'effort. Ils éprouvent des impressions très vives et agissent aussitôt avec

1. *V. supra*, p. 2.

2. T. II, p. 360, n. 5; p. 363, n. 7.

3. Ils préfèrent, il est vrai, les embuscades aux batailles, et, dans celles-ci, ils évitent les corps à corps (t. II, p. 359-360, 364-6). Mais, quand il le faut, ils affrontent très bravement la mort. Corippus (*Joh.*, VI, 31) les qualifie de « gens mortis amica ». Masinissa et Jugurtha firent preuve, à l'occasion, de la plus grande bravoure. Et aussi, ces chefs, Antalas, Iaudas, etc., que le poète Corippus nous montre engagés dans la mêlée. Mais les citadins ont depuis longtemps une réputation, assez méritée, de couardise.

4. C'est, par exemple, le cas des Kabyles, des Rifains, des Chleuhs, des Mzabites. Mais beaucoup d'entre eux, très travailleurs quand ils émigrent, s'abandonnent à la paresse quand ils vivent au pays.

5. On mentionne dans l'antiquité quelques cas où ils se sont abstenus de prendre part au combat : Diodore de Sicile, XX, 38; Tite-Live, XXV, 41, 3 et 6.

un emportement fébrile[1]. Même les plus grands d'entre eux se laissent entraîner à de véritables folies par l'orgueil, la colère, la haine, la luxure. Mais la crise dure peu et est suivie d'une détente nerveuse, ou bien d'une saute brusque, qui fait dévier la passion dans un sens tout différent. Le climat violent de l'Afrique est sans doute pour quelque chose dans cette impétuosité, dans ces inconstances d'humeur et de conduite[2].

L'intelligence chez les Berbères ne réagit pas sur la sensibilité. Souvent, elle s'atrophie presque complètement à l'âge de la puberté, par suite d'excès sexuels. Elle est d'ordinaire très médiocrement pourvue de jugement et d'imagination. Épaisse crédulité, manque de clarté, de profondeur, de finesse dans les idées, impuissance de l'esprit à se soumettre à une méthode, à rechercher les causes, à s'élever à des généralités, à concevoir des abstractions : ces défauts expliquent pourquoi les Berbères n'ont à peu près rien créé dans les domaines de la pensée, de la science, de la poésie, de l'art, de la religion. Dépourvus d'originalité, ils peuvent imiter, mais ils le font servilement; ils ne savent pas transformer le modèle de manière à en faire leur bien propre. Malgré l'abondance de son vocabulaire, leur langue ne répond qu'à des besoins matériels et reste un instrument fort imparfait.

Cet état d'infériorité, beaucoup d'entre eux l'acceptent. Se contentant de peu, ils estiment qu'acquérir plus de bien-être au prix de plus de peine, c'est faire un mauvais marché. Quand de rapides et heureux coups de main ne leur procurent pas un

1. Au xe siècle, l'Oriental Ibn Haucal écrit, à propos de la Berbérie (trad. de Slane, *Journ. asiat.*, 1842, I, p. 252) : « La plus grande partie du peuple de ce pays, même ceux qui ont l'esprit cultivé, se distingue par un défaut de réflexion et par un emportement qui va jusqu'à la folie et l'entraîne à verser le sang. »

2. Car, en Afrique, ce sont là des défauts auxquels les Européens sont assez sujets, comme l'étaient déjà les Romains. Le Gaulois Sidoine Apollinaire le remarquait (*Lettres*, VIII, 11, 9) : « urbium cives Africanarum, quorum, ut est regio, sic animus ardentior ».

butin dont ils jouissent sans tarder, ils se résignent à une misère qui, dans les pays de soleil, se supporte mieux qu'ailleurs; ils s'abandonnent à une paresse qui, ménageant leurs forces, les dispense d'une alimentation copieuse. Ils n'ont pas l'ambition de vivre mieux, ni autrement que leurs pères. Il n'y a point de peuple sur lequel la servitude de la routine pèse plus lourdement, où elle s'oppose plus à l'évolution des mœurs. A travers les siècles et jusqu'à nos jours, nous trouvons, dans une foule de coutumes, des témoignages de cet attachement tenace des Berbères au passé : tatouages qu'ils impriment sur leur corps et arrangement de leur chevelure; mode de construction de leurs maisons en pierre et emplacements qu'occupent leurs villages; mobilier rudimentaire dont ils se contentent, surtout ces humbles poteries qui ont une existence millénaire; indigence d'une monotone ornementation géométrique; procédés primitifs de culture et d'élevage; rites funéraires conservés obstinément, alors que, dans tous les autres pays méditerranéens, ils étaient oubliés; opérations magiques accomplies avec autant de ferveur que d'ignorance de leur sens, croyance aux génies, persistance du culte aux mêmes lieux; dans la famille, condition inférieure des femmes et polygamie; solidarité et responsabilité collective des agnats; organisation des républiques villageoises et des tribus; associations d'intérêts auxquelles on donne le nom de çofs; fixité des divers dialectes qui, bien qu'ils ne s'écrivent pas, gardent leur structure intacte, ne prenant au dehors que des mots.

Que la civilisation berbère, telle qu'elle se présente à nous dans les campagnes depuis l'époque historique, témoigne d'emprunts nombreux, cela est évident. Mais la plupart remontent à des temps qui nous échappent et ils doivent s'échelonner sur une longue série de siècles. Car, si ce peuple n'est pas incapable d'assimilation, il répugne à adopter définitivement les nouveautés qu'il accueille : en général, elles se superposent

comme un vernis au vieux fond, mais ne le pénètrent, ni ne le modifient. Et, souvent, elles s'effacent vite[1].

La condition des femmes est un des principaux obstacles au progrès, qui ne peut les atteindre directement, dans leur vie séparée de celle des hommes et remplie presque tout entière par les plus dures besognes matérielles. Cependant, ce sont elles qui élèvent les enfants (le père ne s'en occupe guère); ce sont elles qui leur donnent les habitudes dont ils subiront la tyrannie pendant le reste de leur existence.

Ce progrès, que les Berbères sont loin de vouloir avec l'ardeur passionnée dont d'autres peuples ont fait preuve (par exemple, les Gaulois sous la domination romaine), il faut qu'il s'offre, qu'il s'impose à eux. Peut-être se seraient-ils mis à l'école des Grecs, si ceux-ci s'étaient établis sur leurs côtes[2]. Mais Carthage se réserva ce domaine à exploiter et elle-même n'eut pas le souci de jouer un rôle d'éducatrice. Les indigènes étaient donc fort arriérés à l'époque où ils entrèrent dans l'histoire méditerranéenne, au temps des guerres puniques.

II

Pour sortir de leur barbarie, ces hommes ont besoin d'une forte discipline. Or ils n'ont jamais éprouvé le désir de s'y soumettre, appréciant médiocrement les avantages qui doivent en résulter pour eux.

Leur nervosité excessive les rend anarchistes. Très vaniteux, ils ont un amour-propre ombrageux et jaloux. Ils sont prompts à soupçonner et à haïr, exagérant les offenses dont ils se croient victimes, cherchant à s'en venger cruellement. De là, des que-

1. Voir H. Basset, *Essai sur la littérature des Berbères*, p. 29.

2. Rappelons pourtant que les Gaulois ne se sont guère mis à l'école des Grecs, qui avaient chez eux une porte largement ouverte, Marseille. En Afrique même, les indigènes de la Cyrénaïque ne se sont assimilés aux Grecs que d'une manière très incomplète. Conf. t. IV, p. 486.

relles perpétuelles, une effervescence disproportionnée aux causes qui la provoquent. La passion les aveugle et les empêche de comprendre qu'en se subordonnant à l'intérêt général, les intérêts particuliers y trouvent le plus souvent leur compte. Ils aiment leur pays et, quand ils en sont éloignés, ils en ont la nostalgie; mais cette notion vague de la patrie ne devient pas chez eux un sentiment profond et raisonné, créateur d'une véritable unité nationale[1]. Leur sociabilité ne s'étend guère au delà de groupes étroits : la famille restreinte et la famille agnatique; le village aussi, quoique la bonne entente entre tous y soit bien rare. Les autres groupements plus larges sont des coteries ou des confédérations assez lâches, coteries où l'on entre, d'où l'on sort au gré de l'intérêt personnel, confédérations dont beaucoup se dissolvent lorsqu'on ne sent plus la nécessité de les maintenir contre des ennemis communs. Quant à l'État, on le subit plus qu'on ne l'accepte. Assez fréquemment, des Berbères se sont pliés à l'autorité d'un homme supérieur et l'ont aidé à faire des conquêtes rapides dont ils ont tiré eux-mêmes profit. Mais l'homme passe, et son œuvre est de tous côtés en butte aux instincts d'indiscipline et de révolte qui s'efforcent de la détruire. A défaut de liens politiques, une solidarité religieuse a été créée par l'Islam : d'ailleurs très fragile, et qu'ont même brisée des hérésies, manifestations ou prétextes d'un incoercible besoin d'indépendance. Mais la Berbérie antique n'a pas connu l'unité religieuse. L'unité de langue s'était fractionnée en de nombreux dialectes, assez différents pour que les indigènes eussent souvent peine à se comprendre.

Les raisons géographiques qui ont contribué à diviser politiquement les Grecs ne les ont pas empêchés de former une

1. « Le grand mérite de la France, la loi providentielle de ses destinées, et cela apparut dès l'origine, c'est que les forces d'unité l'emportèrent toujours rapidement sur les forces de dispersion » : Jullian, *De la Gaule à la France*, p. 104. A cet égard, la Berbérie et la France forment le constraste le plus complet.

nation, grâce à la communauté des cultes, des oracles, des jeux publics, de la langue, des lettres et des arts, grâce au sentiment profond de la supériorité d'eux tous sur les barbares. En Afrique, le morcellement du pays ne trouvait pas de contrepoids dans la fraternité des hommes.

S'il était un obstacle à la formation d'un large patriotisme, il s'opposait aussi à la constitution durable d'un État qui pût se rendre maître du chaos. Nous avons indiqué[1] combien est rude la tâche des conquérants : difficulté de pénétrer dans les forteresses naturelles que sont les massifs montagneux, difficulté d'atteindre les nomades ; nécessité pourtant, comme l'a dit Bugeaud, « d'être maître partout, sous peine de ne l'être nulle part ». Et cette Berbérie, qui s'allonge démesurément, est dépourvue d'un centre d'où l'on puisse la dominer. L'Algérie, « le pays du milieu », — c'est ainsi que les Arabes l'appellent, — ne forme pas un lien entre les deux contrées qui la touchent à l'Ouest et à l'Est ; souvent, le Maroc et la Tunisie ont empiété sur elle, jamais elle ne les a soumis. Jamais non plus, sauf sous l'Empire éphémère des Almohades, un État indigène, quel que fût son point de départ, n'a pu s'étendre sur toute la Berbérie. Et comme, dans cette bande où les coupures sont inévitables, leur place ne s'impose pas, les querelles entre voisins vont de pair avec les querelles intestines.

Les États qui doivent se partager l'Afrique du Nord n'ont de chances de durer que s'ils s'organisent. Or c'est là une tâche que le défaut de méthode des Berbères et leur tempérament anarchique rendent très malaisée.

Masinissa réussit à constituer un vaste royaume et entreprit de transformer les Numides. S'inspirant à certains égards de Syphax, il voulut donner à son autorité souveraine le prestige dont s'entouraient les monarques de l'Orient hellénistique. Il fut un véritable maître, qui se fit obéir. Il eut le goût, la passion

1. T. I, p. 25 et suiv.

de la civilisation. Après lui, plusieurs de ses fils[1] et descendants[2] prétendirent se libérer de la rudesse des mœurs numides: ils se plurent dans la compagnie de gens instruits et furent eux-mêmes des lettrés; ils firent donner à leurs enfants une éducation solide[3], qui devait être surtout punique, c'est-à-dire punico-grecque, puisque, dans les derniers temps de Carthage, l'hellénisme régnait presque dans cette ville. A leurs sujets, c'était aussi la civilisation punique qui convenait, car elle se présentait à eux de divers côtés, de l'ancien territoire carthaginois comme des colonies phéniciennes du littoral. Les rois en favorisèrent la diffusion.

Les efforts de Masinissa ne furent pas vains: de même que Carthage dans la contrée qui devint en 146 la province d'*Africa*, lui et ses successeurs préparèrent largement en Numidie, surtout dans la Numidie orientale, le plein épanouissement que devait assurer la paix romaine. On peut même dire qu'au second siècle et jusqu'au milieu du premier, la Numidie fit plus de progrès sous ces rois que la province sous le gouvernement de la République.

Mais, au grand État qu'il avait fondé, Masinissa n'avait pas donné une armature administrative, et ses héritiers ne paraissent pas s'être souciés de compléter son œuvre en l'organisant. Un seul homme portait tout le poids du royaume. Cette autocratie, dépourvue d'institutions, dépourvue même de règles fixant avec certitude la transmission du pouvoir, exigeait du souverain des qualités exceptionnelles et un prestige soutenu par le succès. Autrement, c'était le réveil bruyant de l'anarchie, la ruine d'une cohésion factice et fragile.

D'autre part, les Romains ayant empêché Masinissa de mettre la main sur Carthage, et les villes phéniciennes éparses sur les

1. Micipsa et Mastanabal : *v. supra*, p. 91.

2. Hiempsal (*supra*, p. 90) et, plus tard, Juba II, qui fut, comme le dit Pline l'Ancien (V, 16), « plus célèbre encore par ses doctes travaux que par son règne ».

3. Salluste, *Jug.*, LXXV, 1 : « ... Thalam, ubi ... filiorum eius [il s'agit de Jugurtha] multus pueritiae cultus erat. »

côtes de la Numidie étant de peu d'importance, la civilisation ne disposait, pour se répandre rapidement chez les indigènes, que d'un nombre insuffisant d'éducateurs. En dehors de l'ancien territoire punique et des régions voisines, elle ne conquit qu'une élite et elle ne la conquit même pas complètement. Sous leur enveloppe gréco-orientale ou grecque, les deux mausolées royaux qu'on appelle le Médracen et le Tombeau de la Chrétienne ne sont que des tumulus africains.

Quant à la masse du peuple, Masinissa put accroître en elle le nombre des agriculteurs. Mais, sauf dans l'Est du royaume, la langue et les mœurs puniques semblent s'être peu propagées à travers les campagnes. Sédentaires et nomades restèrent asservis à leurs vieilles coutumes : ceux qui vivaient à l'intérieur des terres plus encore que ceux qui habitaient les régions du littoral, les montagnards plus que les gens des plaines. Un abîme séparait la civilisation urbaine, d'origine étrangère, et la barbarie rurale: il était bien difficile que des hommes menant des vies si différentes fussent en bon accord.

Les États indigènes auraient-ils fini par s'organiser, par combler, au moins partiellement, cet abîme? Cela est douteux : trop de forces hostiles s'opposaient à une œuvre dont l'accomplissement eût exigé beaucoup de méthode et de temps.

En tout cas, il n'a pas été donné aux Africains de se faire eux-mêmes leur destinée. L'étroitesse de leur vues, leur répugnance à se soumettre à une discipline commune les ont empêchés de jouer un grand rôle historique. Ils ont rarement étendu leur domination hors de leur pays. Excellents soldats, ils purent faire au VIIIe siècle la conquête de l'Espagne, au Xe celle de l'Égypte, mais ce ne furent pas eux qui en profitèrent. De vrais souverains berbères, les Almoravides et les Almohades, ne restèrent maîtres que pendant peu d'années d'une partie de la péninsule ibérique. Même chez eux, les Africains n'ont été indépendants ni souvent, ni longtemps.

Il faut que des étrangers viennent imposer à ce peuple l'ordre et la paix[1]. Ils doivent être assez forts pour triompher des nombreux obstacles que dresseront contre eux la nature et les hommes. Résolus à assurer le succès définitif de leur entreprise, ils se résigneront à soumettre entièrement cette vaste contrée. Ils ne feront pas une distinction fallacieuse entre les pays « utiles », qui pourront les dédommager de leurs peines, et les pays « inutiles », dont ils affecteront de dédaigner la pauvreté : car c'est dans ces derniers que sont les matériaux d'incendies toujours prêts à s'allumer et à s'étendre au loin. Œuvre longue, ingrate, où ils auront à livrer des luttes pénibles et irritantes. Mais jamais les Berbères ne sauront se concerter pour leur faire front tous ensemble et, presque toujours, la violence des jalousies et des haines fournira à ces étrangers des alliés.

La nation conquérante devra maintenir sa domination par une autorité très ferme et très énergique, par une puissante armature militaire et administrative. En introduisant des colons, elle apportera le levain du progrès. Elle invitera les indigènes au labeur en leur en assurant les fruits. Elle leur offrira et, sans apparences tyranniques, les amènera peu à peu à accepter une civilisation meilleure, une place dans un large cadre où ils pourront se développer, des débouchés aux produits de leur travail, des carrières ouvertes à leurs ambitions. Elle leur offrira aussi des arts qui embelliront leur vie, une langue riche et souple qui leur permettra de révéler leur vive sensibilité, la facile abondance avec laquelle ils s'expriment, leur zèle ardent pour les causes dont ils se font les champions. En eux, elle trouvera des réserves d'hommes, qui manquent souvent aux peuples trop vieux, de bons ouvriers dans la guerre et dans la paix.

1. Cette nécessité, des indigènes l'ont quelquefois reconnue spontanément. Au moyen âge, des princes de la Berbérie n'ont cru pouvoir se maintenir qu'en se rattachant à un Empire étranger. Conf. G. Marçais, *Les Arabes en Berbérie du XI[e] au XIV[e] siècle*, p. 20.

Mais voudra-t-elle et pourra-t-elle briser à jamais les forces de barbarie qui s'obstineront à survivre, en arrière et auprès des régions où s'implantera la civilisation? Il ne suffira pas de les tenir en respect. Elles n'attendent que des occasions pour se jeter à l'assaut et, tôt ou tard, elles les trouveront. La conquête morale du pays tout entier s'imposera donc d'une manière aussi nécessaire que la conquête matérielle. Malheur aux maîtres de l'Afrique du Nord qui ne sauront pas le comprendre!

INDEX ALPHABÉTIQUE

N

O

P

R

S

T

V

Z

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

VIE MATÉRIELLE

LIVRE II

VIE INTELLECTUELLE ET MORALE

4682. — Coulommiers. Imp. PAUL BRODARD. — 11-27.



